This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

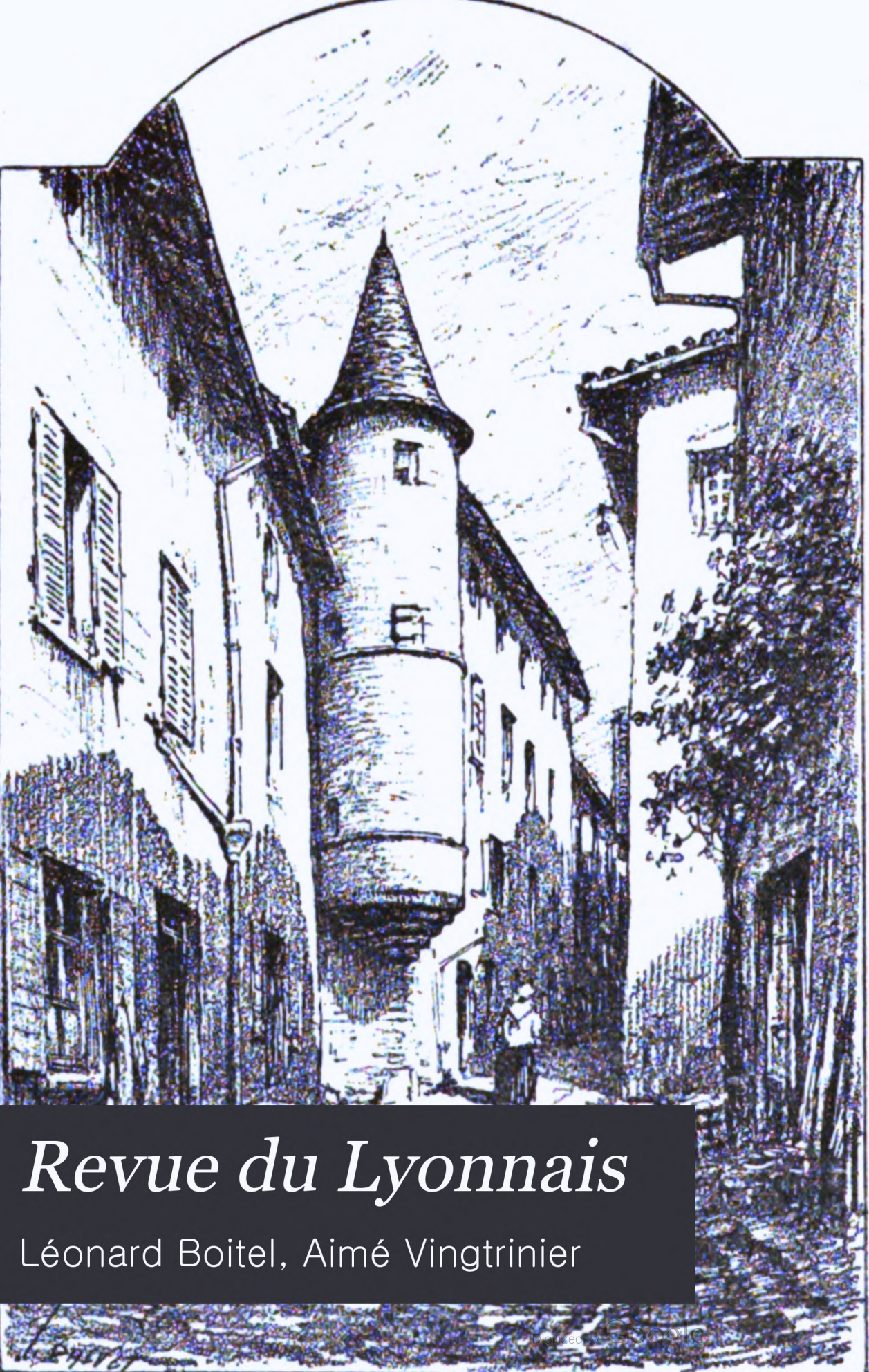

Revue du Lyonnais

Léonard Boitel, Aimé Vingtrinier

Digitized by Google

Digitized by Google

3-1
.L96
K4

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DU

LYONNAIS

N° 1. - Juillet 1891.

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE
DU
LYONNAIS

Recueil historique et littéraire

TOME XII

CINQUIÈME SÉRIE

LYON
IMPRIMERIE MOUGIN-RUSAND
3, rue Stella, 3

1891

Digitized by Google

Digitized by Google

Bates
Nijhoff
7-13-26
13492

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

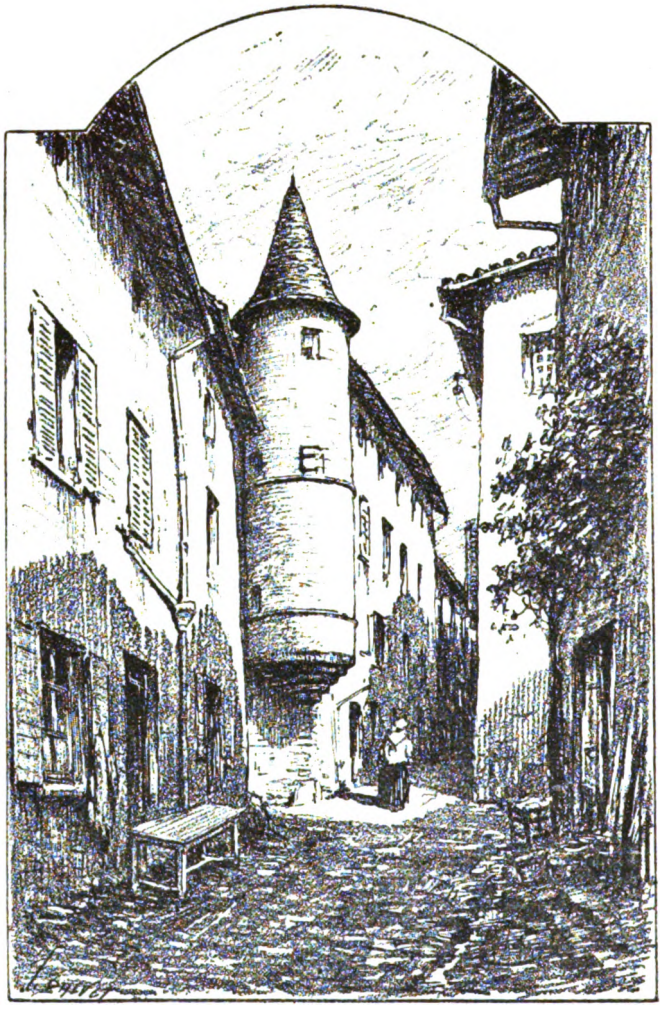

CHAZAY-D'AZERGUES

—

Ancien hôtel des sires de Châtillon.

—

(D'après un dessin de M. Joannès Drevet.)

Digitized by Google

HISTOIRE D'UNE CHARTE

—

PONT-D'AIN

(1319)

Les recherches faites à Pont-d'Ain de documents relatifs à l'histoire de son château m'ont permis de retrouver enfouie, dans de poudreuses archives, la charte des franchises, qui furent concédées aux habitants et bourgeois de cette ville, le 21 avril 1319 par Amé V, comte de Savoie.

La copie authentique de ces franchises (copie remontant à plusieurs siècles) est en ma possession ; je la donne ici textuellement. A défaut d'autre mérite, ce titre a au moins celui d'être *complètement inédit*. Les historiens de la Bresse et du Bugey : Guichenon, Collet, de La Teyssonnière ne le connaissaient pas, car ils ne le citent nulle part.

Sans doute, cette charte diffère peu de celles des villes voisines, cependant la famille souveraine de Savoie com-

Digitized by Google

mençait à se plaire dans ce riant pays qu'arrose la rivière d'Ain.

Amé V avait déjà fait construire un pont sur l'Ain, prélude de la construction du château. Le voisinage d'une petite cour fut toujours un grand bienfait pour les pays où elle se fixa.

La Charte de Pont-d'Ain en est un exemple. De plus elle est intéressante à étudier comme étant une des conséquences de ce grand mouvement populaire remontant à cette époque, déjà à plus d'un siècle, je veux parler de l'affranchissement des communes.

Il m'a semblé qu'il n'était pas inutile avant d'examiner le titre lui-même de jeter un coup d'œil d'ensemble sur ce fait historique si considérable de l'affranchissement des communes.

L'affranchissement des communes! Quel souvenir, en effet, ces mots réveillent en nous! Il est nécessaire toutefois de ne point se faire une fausse idée de ce mouvement social qui s'est manifesté surtout vers le XIe siècle.

Quant à son importance dès cette époque et son influence sur les générations successives jusqu'à nos jours, elle a été trop décisive pour qu'il soit utile d'insister longuement sur un pareil sujet.

M. Guizot dans son *Histoire de la civilisation en Europe* (p. 203), l'a résumée ainsi en quelques mots :

« C'est de ces deux sources d'une part, du changement « apporté dans la situation sociale des *bourgeois* et de l'autre « de leur état *communal*, qu'a découlé toute leur influence « sur la civilisation moderne ».

Digitized by Google

Quelle fut l'origine de l'affranchissement des communes?

Le grand historien Augustin Thierry dans ses *Lettres sur les révolutions des communes,* son *Histoire du Tiers-Etat,* ses *Considérations sur l'Histoire de France*, fait remonter les sources de cet affranchissement à l'époque de la querelle des investitures et de la lutte de la papauté contre l'Empire dans la dernière moitié du XIe siècle. A ces époques de guerres et de violences continuelles, les villes de la Lombardie et de la Toscane avaient encore (souvenir de la domination romaine) des dignitaires nommés *consuls* ; elles s'organisèrent alors et un *Consulat* électif fut établi de concert entre l'évêque et les citoyens.

Ce mouvement ne s'arrêta pas en Italie, il se propagea au-delà des Alpes et dans la Gaule.

Toutefois, sur les deux tiers septentrionaux de la France, ce mouvement pour la formation des habitants en corporation régies par elles-mêmes, eut besoin d'un élément plus puissant que l'élément des cités italiennes ; élément qu'il emprunta aux traditions germaniques.

Dans la Scandinavie dès les temps les plus reculés, les guerriers qui se réunissaient à certaines époques solennelles vidaient ensemble la coupe de l'amitié. Cette réunion se nommait *ghilde,* mot qui signifiait *association*, parce que tous *juraient* alors de se défendre l'un l'autre et de s'entr'aider comme des frères.

Les Germains, qui l'avaient adoptée des Scandinaves, portèrent cette pratique avec eux dans leurs émigrations et la conservèrent même après leur conversion au christianisme.

Digitized by Google

Avec les Germains la *ghilde* pénétra dans la Gaule, elle produisit, dit Augustin Thierry, un résultat efficace et durable pour la renaissance de notre civilisation : la *commune jurée.*

La *commune jurée*, institution de paix en dedans et de lutte en dehors eut pour les villes du nord la même vertu régénératrice que le consulat pour les villes du midi, l'honneur de cette création appartient à Cambrai en 1076, il y eut là, après lutte contre l'évêque, *conjuration commune*, selon l'expression d'un vieux chroniqueur.

Je n'entre pas dans un plus long développement de cette thèse de l'éminent historien dont je viens de citer quelques passages.

M. Guizot dans son *Histoire de la civilisation en Europe* n'attribue pas aux communes qui se fondèrent au moyen âge une origine romaine ni germanique. Il se borne seulement à décrire les faits et à en tirer les conséquences.

Après avoir relaté les exactions des seigneurs contre les bourgeois des villes au XIIe siècle et l'esprit de résistance timide d'abord, mais surtout tenace de ces derniers, M. Guizot dit : que l'affranchissement des communes au XIe siècle fut le fruit d'une véritable insurrection, d'une guerre déclarée par la population des villes à ses seigneurs.

Au moment de la confédération, après s'être promis d'agir en commun, *après avoir juré ensemble la commune*, le premier acte de chaque bourgeois était de se mettre chez lui en état de résistance.

Quand la guerre a duré un certain temps, ajoute M. Guizot, quelques soient les parties belligérantes, elle amène nécessairement la paix. Les chartes communales sont de purs traités de paix entre les bourgeois et les seigneurs.

Digitized by Google

L'insurrection fut le résultat d'une même situation et d'un mouvement spontané, général, en ce sens qu'il eut lieu presque partout, mais il ne fut ni unanime ni concerté.

Dès le XIIe siècle, l'affranchissement des communes fut consommé, le fait prévalut ; le droit était reconnu.

Les recherches nouvelles sur l'affranchissement des communes et notamment les savantes études de M. Luchaire, professeur à la Faculté des lettres de Paris. (*Les communes françaises à l'époque des Capétiens directs*), ont restitué à cette grande phase de l'affranchissement sa véritable physionomie.

L'origine de cet affranchissement n'est en réalité ni romaine ni germanique.

Les théories sur le rapprochement des noms au point de vue de l'origine romaine ont pour bases surtout des analogies de mots. Or, les chroniques des XIIe et XIIIe siècles appellent *Consules* les seigneurs et les comtes de l'époque féodale. On ne peut donc pas trouver dans ces appellations des traces des traditions romaines d'où proviendrait l'émancipation des manants, des bourgeois à cette époque.

Le système d'Augustin Thierry qui faisait dériver la commune de la *Ghilde* scandinave est aussi fort discuté maintenant. Le principe d'association dans les villes n'est pas non plus un fait purement *germain* ; les corporations de marchands et d'ouvriers étaient depuis longtemps organisées ainsi que les confréries religieuses et charitables dans le monde romain et gallo-romain. « L'association, dit avec « raison M. Luchaire est un fait qui n'est ni germanique « ni romain ; il est universel et se produit spontanément « chez tous les peuples et dans toutes les classes sociales, « quand les circonstances exigent et favorisent son appa- « rition. »

Digitized by Google

La révolution communale est donc un événement national.

Les habitants des villes se sont réunis, groupés, associés pour échapper à l'arbitraire du seigneur. Voilà d'où est née la commune.

C'est une limitation de l'exploitation seigneuriale obtenue à la suite d'une insurrection ou d'une transaction pacifique entre le seigneur et les bourgeois.

Ces derniers, tout en restant la plupart du temps (comme à Pont-d'Ain) administrés, judiciairement et politiquement, par les officiers seigneuriaux, finirent par acquérir les libertés primordiales et essentielles à leur libre développement.

Voilà le véritable point de départ de l'émancipation populaire.

Quant à la *commune* proprement dite, il ne faudrait pas la considérer comme une manifestation des premières aspirations démocratiques de notre pays. La commune, qui se régissait par elle-même grâce à sa charte, qui avait ses magistrats à elle, élus par elle, ses convocations de *citoyens jurés* au son du beffroi de son hôtel de ville, ne représentait souvent qu'une caste privilégiée de bourgeois peu soucieux des intérêts du menu peuple.

Ces communes fréquemment minées par l'anarchie et l'émeute ne durèrent que deux siècles environ. Leur plus grand ennemi ne fut ni l'évêque, ni le seigneur contre lequel elles s'étaient révoltées, mais la royauté à laquelle elles firent appel lors de leurs guerres intestines et qui finit par les détruire en les absorbant.

A Pont-d'Ain, nous voyons au contraire des bourgeois toujours sous la dépendance du comte de Savoie régis par son châtelain, faisant appel au roi seulement en cas de

Digitized by Google

dissentiment avec le seigneur ou dans des circonstances graves, mais sauvegardant avant tout ce que l'homme a de plus cher au monde, sa famille, sa liberté et ses biens.

Une fois ces traits généraux tracés sur cette question, il me sera plus facile d'aborder l'examen de notre charte de Pont-d'Ain de 1319.

Et d'abord quel était ce comte de Savoie qui a accordé ces franchises en 1319 à la ville de Pont-d'Ain ? Guichenon le désigne sous le nom d'Amé IV (*Histoire de Bresse*, p. 55). Il est plus ordinairement nommé Amé V, mais il s'agit toujours du même prince surnommé Amé-le-Grand.

Amé V fut un des plus grands princes de la maison de Savoie, un habile politique. Sous son règne, long et utile à sa dynastie, il augmenta son territoire par des traités, des alliances. Il commença à régner en 1285 succédant à Philippe, comte de Savoie, son oncle. Lorsqu'il mourut en 1323 à Avignon où il se disposait à aller au secours de l'empereur de Constantinople, son gendre, attaqué par les Turcs et les Sarrasins, il laissa à ses successeurs un véritable petit royaume. Indépendamment de la Savoie, il avait réuni à ses domaines la Bresse et le Revermont, la partie méridionale de Bugey par son mariage avec Sibylle de Bagé. Enfin, il acquit en 1289 de Robert, duc de Bourgogne, moyennant la cession des seigneuries de Savigny et de Cuisery avec une soulte de 16,000 livres les châteaux de Coligny, Treffort, Marboz et Pont-d'Ain.

Pendant son long règne, dit La Teyssonnière (1re partie, page 200), « l'usage des franchises des petits bourgs et « des villes devint général et le Tiers-Etat définitivement « organisé commença à acquérir une réelle importance. La

Digitized by Google

« construction simultanée de deux ponts sur la rivière d'Ain « et le Suran prouve que ce prince aimait les choses utiles. »

Abordons maintenant l'examen du texte de notre charte et lisons d'abord le préambule.

« Nous Amédée, comte de Savoie, marquis en Italie, à « tous ceux qui ces présentes lettres verront, scavoir faisons « que mu par l'affection et très ample dilection que nous « avons pour nostre dite ville du Pont-d'Ain et ses habitans, « satisfaisans à ladite ville, voulant les délivrer de pension « perpétuelle, leur donnons et octrions pour nous, nos « héritiers et successeurs universelz la liberté et franchise « soubs escrite. »

Il ne faudrait pas cependant se méprendre sur cette apparente spontanéité avec laquelle Amé V aurait favorisé l'établissement du régime communal à Pont-d'Ain.

En principe, le seigneur a commencé à résister par la force à ses sujets rebelles; peu à peu, il a reculé devant la lutte. Au XIIe siècle, le mouvement populaire était devenu irrésistible ; il fallut bien alors le tolérer et chercher à en tirer le meilleur parti possible.

C'est là le principal mobile du comte Amé au moment où il concédait la charte de Pont-d'Ain.

Le 1er avril 1286, Amé V accordait des franchises à la ville de Seyssel (Guichenon-Preuves de l'*Histoire de Bresse*), moyennant la somme de *deux cents livres* viennoises, « que « nous reconnaissons, dit le comte, avoir reçu desdits « bourgeois pour cette concession. »

Voici ce que nous lisons à la fin de notre charte :

« Or, nous voulons la franchise pouvoir estre gardée « par toutes les parties et par chacune y estans et qui le

Digitized by Google

« pourront, jusques à ce que de la part de la ville et du « proche habitant il soit prouvé ceux qui par grâce de nos « prédécesseurs ne doivent point la franchise. Ceux qui « sont dans le territoire du lieu prédit pour un an en fran- « chise doivent la franchise pour un an. »

Il résulte clairement de ce texte que les bourgeois qui n'en étaient pas dispensés par la grâce des prédécesseurs d'Amé V devaient lui *payer* leur franchise.

Nous voilà donc bien fixés maintenant sur l'origine, le caractère, la nature même de la charte de 1319.

Arrivons à ses dispositions mêmes et essayons de les analyser.

« Il n'est pas de sujet, dit M. Luchaire (page 125), sur « lequel il soit plus malaisé d'arriver à des conclusions « générales parce que rien n'est plus varié, plus complexe « et se prête moins à la synthèse. »

Les points principaux à fixer sont en général l'organisation intérieure de la commune : les obligations des bourgeois envers le seigneur : les exemptions et les privilèges de ces mêmes bourgeois, enfin, les dispositions de droit civil et de droit criminel.

On ne peut pas dire, en lisant un contrat communal, quel est l'objet essentiel de l'acte.

Ces documents se présentent tous sous la forme d'une énumération désordonnée ; d'autres portent sur des objets les plus divers. On ne peut y voir ni les idées ni le principe d'une *codification*.

Obtenir l'exemption ou la diminution d'impôt, donner de l'argent aux seigneurs le moins souvent possible, garder intacts leurs biens pour les transmettre à leurs enfants.

Digitized by Google

Voilà le but primordial auquel s'efforçaient d'arriver les bourgeois dans leurs pactes avec leurs seigneurs.

Ces chartes n'en sont pas moins utiles à examiner comme étant les sources de notre droit privé et public et l'origine de nos libertés.

Continuons la lecture de notre charte :

« Quiconque sera reçu pour bourgeois sera tenu de « jurer la franchise universelle nostre prédite ville du Pont- « d'Ain, et conservera précisément la franchise et la liberté « de la ville prédite. »

Quel était donc ce serment, que les bourgeois devaient jurer ? *Le Livre des bourgeois de Noyon* donne précisément le texte d'un de ces serments au commencement du XIIIe siècle. Nous avons pensé qu'il était intéressant de le reproduire, le voici : « Vous jurez par la foi de votre corps que la « bourgeoisie que vous requérez, vous ne la demandez pas « pour frauder personne, ni parce que vous êtes chargé de « dettes, ni parce que vous sentez maladie sur vous ou sur « votre femme, ni parce que vous êtes de condition servile. « Vous jurez que vous êtes de condition libre, né de légi- « time mariage. Sachez que si le contraire est démontré, « votre bourgeoisie ne vaut rien. »

Dans les communes du département de l'Ain, voisines du Pont-d'Ain, à *Meximieux, Lagnieu, Jasseron,* avant que les bourgeois de la ville jurassent hommage et fidélité au seigneur, celui-ci était obligé de jurer avec dix chevaliers de garder et de maintenir les libertés desdites villes.

Voici la formule du serment, prêté par le comte Amé V de Savoie, pour le maintien de ses franchises :

« Supposons pour ce, à l'avenir, nos biens présentz et à « venir sur les saintes escritures, corporellement touchées, « de ne venir faire ou dire contre ladite franchise de nostre

Digitized by Google

« ville du Pont-d'Ain, et astreindre en tout ou en partie « ou aussi impugner les peines. Mandons à nos chastelains « d'apposer ou faire apposer le sceau accoutumé aux pré- « sentes lettres ».

La Teyssonnière, dans ses *Recherches historiques* et dans son analyse des franchises accordées aux habitants du département de l'Ain au XIIIe et au XIVe siècle, dit qu'il a trouvé des procès-verbaux de cette double prestation de serment entre les seigneurs et les bourgeois, procès-verbaux qu'il ne reproduit pas.

« Dans les temps anciens cette cérémonie faite par le seigneur ajoute-t-il, devait être imposante ; plus tard il se fit remplacer par ses officiers de Justice et ce fut une formalité illusoire qui finit bientôt par disparaître.

La liberté, le premier des biens de l'homme, est aussi le premier article de la charte de Pont-d'Ain. »

« Premièrement, nous tenons par ces présentes bour- « geois et habitants de la prédite ville pour *libres et francs* en « la prédite ville à perpétuité, affin que de leurs droits et « biens ils jouissent, en tant qu'à nous appartient, suivant « la manière et teneur soubs escrite ».

Notre charte ne mentionne aucun droit du seigneur sur les vins, la boucherie, les récoltes, le bétail, etc., comme on le voit dans d'autres chartes des communes voisines du département de l'Ain, telles que les communes de Cuiseaux, Jasseron, Lagnieu, Coligny, etc.

On voit que les franchises étaient accordées d'une manière plus libérale aux habitants de Pont-d'Ain que partout ailleurs.

Il n'est pas question non plus du service militaire, la charte ne parle que d'une garde de la ville :

« Tout bourgeois, outre les religieux, prestres et clercs,

Digitized by Google

« qui usant du présent privilège, font feu doivent les sen-
« tinelles et *garites* pour la garde de ladite ville. »

Quant à l'obligation du service militaire, la charte n'en dit rien, c'est là évidemment une lacune comme il s'en rencontre si souvent dans les chartes de cette époque. On ne saurait en conclure à l'affranchissement de cette lourde charge des temps féodaux.

Notre charte, plus libérale encore une fois que les autres, affranchit les bourgeois de la *leyde.*

« *Item*, que les bourgeois et habitant de la prédite ville
« ne paient pas la *leyde.* »

C'était un droit assez important, consistant dans la location de certaines places sur l'emplacement des foires et marchés, auquel le seigneur renonçait ainsi en faveur des habitants de Pont d'Ain.

Arrivons maintenant aux principes de droit civil contenus dans la charte.

Comme dans toutes les communes voisines, les bourgeois pouvaient disposer de leurs biens par testament, cette franchise est accordée implicitement dans l'article suivant de la charte :

« *Item*, si quelque bourgeois aux temps passés avait
« paié, soit tenu fermement d'observer le service, et s'il
« meurt *ab intestat*, les plus proches luy succèdent
« ensemble, par succession attendue exclusivement. Et
« s'ils ne l'apprennent que par an et jour, ils soient
« exempts des charges du défunt. *Item*, puissent estre tous
« les biens du défunct contenus en inventaire par notaire
« ou clerc appreuvé de la ville, et par le chastelain dans
« l'an avec intervention de serment. Et si dans ledit temps

Digitized by Google

« ils l'appreuvent, les plus proches dudit défunt les aient,
« ses dettes, obsèques et clameurs auparavant paiées ; si
« moins, les biens du défunt qui sont du présent soient
« nostres. »

Le *Châtelain,* dont il est si souvent question dans les chartes, était à la fois le commandant d'un château ou d'une ville et ses dépendances, le receveur, le régisseur du seigneur, de plus un juge de police.

Toutefois leurs pourvoirs si complexes avaient été sagement restreints par les statuts de Savoie édictés par Amédée VIII, le 17 juin 1430.

Nous voyons, en effet, au chapitre 90 de ces mêmes statuts que le châtelain devait connaître des causes civiles de peu d'importance qui pouvaient être instruites sans écriture préalable.

Si les causes devenaient assez graves et importantes pour être du ressort du juge, et si les parties ne pouvaient se concilier devant les châtelains ou les lieutenants, interdiction était faite à ces derniers de juger ces causes sous peine de *vingt livres fortes* d'amende par chaque contravention aux statuts.

En terminant ce rapide exposé des principes de droit civil les plus saillants de notre charte, je m'arrête à une coutume touchante léguée par les nobles et généreuses traditions de la maison de Savoie à notre génération actuelle ; je veux parler de l''institution de *l'avocat des pauvres* quelque peu antérieure, comme on le voit à notre loi sur l'assistance judiciaire.

« Si le seigneur a procès avec le pauvre ou la veuve, ou
« avec les habitans de la dite ville, si telz n'ont pas de quoi
« faire les fraiz, nostre cour leur doit donner conseil
« comme ils demandent, ou faire pleinement enquérir, et

Digitized by Google

« suivant les solennitez des droits des personnes prédites. »

Par le mot *cour*, le seigneur voulait parler du juge dont l'inférieur était nommé *curial* et qui était institué dans chaque comté; le juge de Pont-d'Ain était le juge de Bresse qui résidait à Bourg et dont la sentence était soumise en appel à la Cour ou plutôt au Sénat de Chambéry.

A Chambéry résidait l'avocat des pauvres payé par le Prince qui devait examiner avec soin gratuitement les causes des pauvres et des misérables.

C'est là une pensée généreuse, dont il faut tenir compte aux princes de la maison de Savoie, qui, à plusieurs reprises, l'ont réalisée et consacrée dans leurs édits.

E. Cuaz.

(*A suivre.*)

Digitized by Google

NOTES

DE

L'ABBÉ RANCHON

CURÉ DE SAINT-CYR-AU-MONT-D'OR

1752-1805.

PRÉFACE

L'ABBÉ Ranchon, curé de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, pendant la seconde moitié du XVIIIe siècle, eut l'heureuse pensée de fermer, chaque année, ses registres paroissiaux en fixant, par écrit, tous les évènements qui se produisaient dans le champ assez large de ses observations, à Saint-Cyr et au-delà des limites de sa paroisse. La plupart de ses notes ont trait, sans doute, aux préoccupations premières du curé, soins spirituels donnés aux fidèles, entretien de l'église et de l'école, conservation des biens de la cure, soulagement des pauvres. Mais souvent aussi il enregistre, en les appréciant d'un esprit assez indépendant, les faits d'importance générale qui avaient leur contre-coup dans la paroisse. De là vient que ces pages écrites sans prétention historique forment pour

Digitized by Google

une période de quarante ans (1752-1792) un chapitre intéressant de l'histoire du Lyonnais.

Ordonné prêtre, le 17 décembre 1746, par Mgr Nicolas Navarre, évêque suffragant de Lyon, l'abbé Ranchon, après avoir été vicaire à Fourvière, prit possession de la cure de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, au commencement de janvier 1752. Il devait y rester jusqu'à sa mort arrivée le 26 août 1805 : même pendant les plus mauvais jours de la Révolution il ne fut pas inquiété, soit à cause du serment qu'il avait prêté à la constitution civile du clergé, soit à cause de son grand âge et de l'affection qu'il avait inspirée aux habitants. Il va sans dire qu'à la distance d'un siècle, la tradition orale ne suffit plus à nous donner une idée complète de la physionomie morale de l'abbé Ranchon. Cependant quelques anecdotes qui m'ont été dites par les vieillards du village confirment bien l'impression qui ressort des notes de l'ancien curé, surtout en ce qui concerne sa largeur d'esprit et la grande autorité dont il jouissait.

L'état de délabrement dans lequel il trouvait son église offrait bel emploi à son activité intelligente, et de fait des réparations continues vinrent transformer l'édifice. Les succès du curé dans les procès qu'il eut à soutenir nous montrent qu'il était homme fort entendu dans les affaires. Il avait un frère, avocat à Paris, qui lui aidait d'ailleurs à protéger ses intérêts : aussi, de ses démêlés avec les chanoines de Saint-Jean, seigneurs de Saint-Cyr, avec son fermier, avec les débiteurs de la luminaire, il sort toujours heureux. Les devoirs du curé étaient alors chose difficile et complexe. D'une part, la possession des immeubles avait, au point de vue social, des avantages réels. Emile Ollivier l'a très bien fait remarquer : « Plus que la possession des meubles elle rattache les ministres des cultes à la vie générale de la na-

Digitized by Google

tion.(1) » De Tocqueville y a même insisté : « J'ose penser « contrairement à une opinion bien générale et fort solidement établie, que les peuples qui ôtent au clergé « catholique toute participation quelconque à la propriété « foncière, et transforment tous ses revenus en salaires, ne « servent que les intérêts du Saint-Siège et se privent eux-« mêmes d'un très grand élément de liberté. Un homme « qui, pour la meilleure partie de lui-même, est soumis à « une autorité étrangère, et qui dans le pays où il habite, « ne peut avoir de famille, n'est pour ainsi dire retenu au « sol que par un seul lien solide, la propriété foncière. « Touchez ce lien, il n'appartient plus en particulier à « aucun lien. Dans celui où le hasard l'a fait naître, il vit « en étranger au milieu d'une société civile dont presque « aucun des intérêts ne peut le toucher directement (2). »

Mais, par contre, cette possession engageait souvent le prêtre dans des litiges où il était exposé à perdre quelque chose de sa dignité et par conséquent de son influence légitime.

Dans la gestion de ses affaires, le curé Ranchon apporta la prudence la plus vigilante. Il n'y avait pas de quantité négligeable pour ce sage économe et il faut voir avec quelle ardeur il se plaint au chapitre de Lyon de son fermier qui mêlait les raisins de Saint-Didier à ceux meilleurs de Saint-Cyr « ce qui fait tort audit curé. »

Voici quel était vers 1758 l'état du revenu de la cure de Saint-Cyr.

---

(1) Em. Ollivier : *Le Concordat est-il respecté ?* page 9.

(2) Cité par le vicomte G. d'Avenel, *Revue des Deux-Mondes*, 15 mai 1890, page 369.

Digitized by Google

1° Sur la dîme 42 bichets de blé et 16 ânées de vin ;

2° Une pension de 60 livres, sur laquelle il faut payer les honoraires d'un vicaire ;

3° Deux petites vignes sises sur la paroisse et dîmerie de Saint-Didier (aux Bélines) ;

4° Un pré sis sous le château contenant une bicherée et quart ;

5° Quelques pensions payées si peu régulièrement qu'elles étaient prescrites en partie ;

6° Droits sur les novales c'est-à-dire sur les terres nouvellement défrichées et mises en valeur. En 1759, M. Ranchon céda ce droit au chapitre de Lyon, moyennant 35 bichets de froment et 60 quintaux de paille de froment.

Le style du curé de Saint-Cyr est ferme et précis. Plus d'un portrait qu'il dessine, en passant, mérite d'être remarqué : tel, celui de M. Chirat, échevin de Lyon.

En terminant, je signalerai une lacune dans les notes qui vont suivre.

Après le traité de Versailles, d'illustres familles d'Allemagne et surtout d'Angleterre vinrent se fixer dans le Mont-d'Or. Comme nous lirions avec plaisir quelques lignes consacrées à cette colonie d'élite, attirée sans doute par la beauté d'une campagne baignée dans un air vif et pur, ouvrant partout au regard de larges horizons et, plus favorisée qu'aujourd'hui, étalant, sur ses coteaux ensoleillés, les pampres joyeux de la vigne !

Dans les registres paroissiaux de l'an 1784 j'ai trouvé 1° l'acte de baptême de Louise Brown, fille légitime de Charles Brown Mostyn, gentilhomme de Kiddington et de Anne Tucker ; 2° l'acte de baptême d'Athea-Elisabeth

Digitized by Google

Turville, fille de M. François Fortescue Turville, gentilhomme anglais de Bosworth, et de Barbara Talbot, son épouse. Une note écrite vers l'an 1827 et que je tiens de M. Falsan, géologue bien connu, complète cette indication. « Les familles Pitt et Canning avaient établi leur séjour à « Saint-Cyr, à l'époque de la Révolution française. On « trouve dans l'église de Saint-Cyr une pierre sépulcrale, « sous laquelle est renfermée la dépouille mortelle de « Joseph Blownt, mort à l'âge de quarante ans. Ce monu- « ment fut élevé par Marie Canning, son épouse, sœur du « grand homme qui vient de périr. A la même époque, « milady Pitt Rivers, tante du chancelier, habitait avec « Georges Pitt, son fils, la belle maison qui appartient « maintenant à M. Guerre, avocat. » L'habitation dont il s'agit passa ensuite aux mains du comte d'Herculais et, aujourd'hui elle est la propriété de M. Camille Bellon.

1752

L'an 1752, la vendange a été fort abondante : les vignes de la cure quoique en mauvais état ont assez produit ; les vignes de Ferrouil dites des burettes (3) n'ont rien produit, soit parce qu'elles étaient partie en terre, partie vieille vigne. Le 25 février 1753, année de fortes gelées et quan-

(3) Sans doute parce qu'elles produisaient le vin blanc destiné à la messe.

Digitized by Google

tité de neige, le mur de la vigne de Ferrouil joignant le chemin ou la cotte ditte des Ponson dit Deveau est tombé pleinement. Je l'ai fait aussitôt reconstruire à mes frais, et pour agrandir et améliorer le terrain, j'ai fait miner le rierre où on a arraché presque 200 charretées de pierre que tous les voisins y avaient mis. — Le testament de Pierre Pernoux qui a donné la vigne est de 1647 du 1er février. Me Perrusel (4) fils a le protocole du testament. La réparation aux vignes de Férouil m'a coûté 30 liv. Les vignes de part et d'autre appartiennent aux frères Desfarges, habitants de Saint-Cyr; l'un et l'autre ont été appelés pour voir poser les bornes de ladite vigne et s'assurer que la porte d'entrée sise au haut de la vigne était commune. Les titres trouvés chez Mr Perrussel fils dans le protocole de Mr Tustan, notaire ne font aucune mention de la contenue. Le droit de passage est incontestable. Incessamment on procédera à faire poser des bornes partout et à faire restituer le terrain dont on s'est emparé. Il y a trois bornes sur place que j'y ai fait faire hautes de 4 pieds. Les bornes ont été posées à Pâques l'an 1753 et coûtent 7 livres. Le pré de la cure est en fort mauvais état. Le mur près la grande porte étant tombé je l'ai fait relever et raccommoder partout ailleurs. Il m'en a coûté sans les voitures de pierres 6 livres; *item* j'y ai fait planter 30 arbres fruitiers, 30 livres : *item* des plans vifs près les Fouzes 3 livres.

Luminiers (5). — L'an 1753 et le 10, 11, 12 mars,

---

(4) Perrussel, notaire à Saint-Cyr (1728-1766) : son fils René exerça à Saint-Cyr le même emploi de septembre 1766 à 1807.

(5) Les Luminiers avaient des fonctions équivalentes à celles de nos fabriciens.

Digitized by Google

Mr Dupon, lieutenant, et le sieur Grand, son greffier, conjointement avec nous avons procédé à faire rendre compte des luminiers qui depuis environ 12 ans étaient débiteurs envers l'église du produit ou restant de tous leurs comptes, et a été employé à payer la somme de 160 dont la luminaire était redevable à l'hoirie de Mr Chazot, curé de Saint-Cyr avant nous, et ce pour neuf chasubles fort propres qu'on a portées à la sacristie. Les comptes des Luminiers ont tous été rendus et paraphés juridiquement jusqu'en 1752 inclusivement. Claude Loras habitant près la croix des Rameaux, a été le dernier Luminier. Le Luminier en charge en 1753 qui devra rendre compte, est André Gayet aussi habitant près la fontaine Petozan.

Courriers du Saint Sacrement. — L'an 1753, du rendement de compte des Luminiers on a aussi procédé juridiquement aux comptes des courriers du St Sacrement, qui depuis l'établissement de ladite confrairie n'ont jamais rendu aucun compte. La confrairie fut établie en 1684, elle a cessé, puis a recommencé en 1733. Me Pierre Dondaine, habitant, et Me Valensot fils furent les premiers courriers. Le produit de tous leurs comptes a été de fort peu de conséquence. Lesdits comptes sont paraphés jusque 1752. Le courrier de 1753 appelé Jean Dupin est chargé du produit des confrères.

Réparations faites a l'église en 1753 (6). — Au mois d'avril, nous avons fait poser une grande porte toute neuve

(6) Depuis qu'on a inauguré une église neuve le 5 mai 1872, l'ancienne, celle dont il est question dans ces notes, est devenue un entrepôt communal. Une école laïque de filles a été bâtie en 1880 sur cette

Digitized by Google

tant pour les tailles, pour les bois, que pour les ferrures. Les frais ont été faicts presque en entier par le frère Claude, garde-chapelle de Mont-Cindre. Les anciennes portes ont été murées. Dans le même temps nous avons fait faire un confessionnal à la sacristie, poser un buffet en pierre et les armoires qui y sont. Il n'y avait dans la sacristie que deux grands coffres pour fermer le linge qui est en très petite quantité. Il y avait aussi une armoire dans laquelle le Luminier fermait ce qui appartenait à l'autel. Les murs et vitraux étaient fort sales, vitres à petit plomb, le pavé en fort mauvais état : ces réparations ont été faites des deniers que le Sr curé a recueilli d'un chacun. Il a fourni plus de deux cents francs de ses dons. Le Sr curé a fait faire et poser à ses frais la coquille, le lavoir, les vitraux qui sont dans la sacristie, ce qui lui a coûté trois louis.

M. de St Aulbon, grand vicaire et comte de Lion, est venu en visite le 25 mars 1753 avec Mr Barrier, secrétaire de l'archevêché et fait rendre les comptes en entier à tous les Luminiers et courriers de façon qu'il serait inutile de chercher plus avant pour découvrir ceux des Luminiers qui n'ont point rendu leur compte par le passé. Les recteurs des pauvres ont aussi rendu compte ; les procès-verbaux sont dans le coffre-fort de la luminaire dans la sacristie. Jean Maitre des Ormes a rendu son compte ayant été recteur en 1724 seulement et sa recette a excédé sa dépense de 3 livres 6 sols qu'il a donné comme il paraît par sa quittance, pour aider à payer le coffre-fort placé dans la sacristie pour fermer les titres et papiers de sa con-

---

façade de l'ancienne église qu'ombrageait poétiquement un noyer aux larges rameaux. C'était là que les villageois, au sortir des offices, aimaient à deviser de leurs affaires et des incidents de la semaine.

Digitized by Google

frairie. Me Antoine Valensot dit Feuillut, recteur depuis 1744 inclusivement jusqu'en 1748 aussi inclusivement, paraît avoir reçu 814 liv. 10 sols et avoir dépensé 809 liv. 14 sols; il a été débiteur de 4 livres 16 sols qu'il a payé et cette somme a été employée à payer partie du coffre comme il paraît par les quittances.

1753

Curé : J.-B. Ranchon.
Vicaire : Joseph-Marie Septaubre.
1er Luminier : André Desauges.
2me id. Jacques Petel.
Porteur du plat pour les âmes du purgatoire : Me Joug, père.
1er Courrier du Saint Sacrement : Jean Dupin.
2me id. id. Michel Deffarges, devenu 1er courrier.

M. le comte de Pingon (7) est en possession de la manse de Saint-Cyr depuis le 3 juin 1753. Les habitants l'ont reçu selon ses souhaits, presque toute la jeunesse était armée de fusils : sa générosité, sa douceur ont raffroidy (?) un chacun. Dans l'année 1753 le sieur curé n'a pu faire reboiser la sacristie, il y a fait faire seulement les deux armoires qui sont à côté de la crédence; il a fait faire et poser le coffre-fort, la fontaine et le confessionnal, le buffet sous la 2me fenêtre et partie du pavé. Les Luminiers André Desauges et Jacques Petel disputèrent la cire des bourgeois

(7) Saint-Cyr était une dépendance du chapitre de Lyon, dont les chanoines avaient le titre de comte.

Digitized by Google

lors des convois et par un règlement fait et signé par le cardinal de Tencin le 21 septembre 1753 la cire est donnée au curé. Ce règlement est transcrit par moi sur le journal le 7e janvier 1754, et les copies originales sont dans le coffre-fort. L'exécution de ce règlement n'est pas facile en égard à l'opiniâtreté des habitants et aux mauvais usages introduits dans cette paroisse à cause de fréquentes mutations de prêtres qui l'ont desservie. Peu à peu nous le ferons mettre à exécution pour ce qui regarde l'administration de la Luminaire et des courriers de la Confrérie. Il doit y avoir incessamment deux troncs dans l'église que le sieur curé fait faire à ses frais.

Orent pro rectore, successores benevoli.

1754

Curé : Ranchon, vicaire : Valentin.

1er Luminier : Jacques Petel ; 2me : Pierre Meyseiller.

Porteur de plat : Joug, père.

1er Courrier : Michel Défarges ; 2me François Défarges (frères).

Pendant l'année 1754, le sieur curé n'a rien négligé pour faire contribuer MM. les bourgeois aux réparations de l'église. De tous les environs l'église de Saint-Cyr est la plus pauvre, attendu que depuis 80 ans il ne s'y était rien fait : une grange mal couverte ressemblait à cette église ; point de linge dans la sacristie, deux vieux coffres et une chaise servaient de confessionnal et d'entrepôt pour tout. Les deux caves de l'église ont été creusées par les habitants et le sieur curé a payé les ouvriers et les cadettes qui sont

Digitized by Google

dessus, attendu qu'il n'y avait que de la terre. Les fonts baptismaux sont faits à neuf ainsi que les ampoules en argent, et tout le reste. La sacristie a été presque boisée en chêne en entier, en 1754, aux dépens du sieur curé, qui prie son successeur de ne pas l'oublier par reconnaissance dans ses prières. Il y a combien d'embarras à mettre ordre à la mauvaise manœuvre des luminiers et courriers. On a acheté la chappe en damas blanc, plusieurs aubes et surplis ont été donnés. Le pavé et les marches ont été posés devant les principales portes de l'église par les soins du curé (8). On travaille à faire faire une sacristie au fond de l'église, ainsi qu'à faire ranger le cimetière qui est sans barrières, semblable au Mont-Cindre : le tout est de grande entreprise, mais le Seigneur y pourvoira. Il y aura dans le coffre-fort de l'église et dans l'armoire du Sr curé un livre pour inscrire tous les bienfaiteurs et où sera dit combien chaque article aura coûté. Il s'est dépensé depuis 1753 plus de 3,500 livres en réparations, sans y comprendre les voitures de pierres, les enlèvements de terre faits par les habitants gratis, avec le vin du Sr curé qui n'a point manqué. *Ora, rector, pro benevolo prædecessore tuo.*

L'abbé DUPLAIN.

(*A suivre.*)

---

(8) Les pierres employées à ce travail, m'ont dit quelques habitants de Saint-Cyr, furent prises à la grande tour qu'on aurait alors découronnée de 18 pieds, sans doute parce que le sommet menaçait ruine.

Digitized by Google

CHAZAY-D'AZERGUES

En Lyonnais (*)

La chapelle La Chana de Notre-Dame avait passé des héritiers de M. de Prignières à la famille de Chaponay, qui avait alors une maison à Chazay, appelée le Mâs-Micollier, située dans la propriété actuelle du Pressin.

Les de Chaponay n'étaient venus s'établir définitivement dans nos contrées, à l'Iserable, à Morancé et à Chazay, que vers le milieu du XVIIe siècle.

Cette famille toute lyonnaise, qui porte : *d'azur à trois coqs d'or, crêtés et barbés de gueules*, a fourni des moines à l'Ile-Barbe et à Ainay, des conseillers et des prévôts des marchands à la ville de Lyon et bien d'autres illustrations. Elle remonte dans les annales lyonnaises au XIIIe siècle, on

---

(*) Voir la *Revue du Lyonnais* de Juin 1891.

Digitized by Google

trouvait de leurs tombeaux à Lyon dans les églises des Cordeliers, des Jacobins et de l'abbaye d'Ainay, et dans celles de Feysin, de Sainte-Claire de Grenoble, de Morancé et du château de Beaulieu en Lyonnais. Le Laboureur donne la généalogie de cette maison (1), que M. de Valous a complétée en y ajoutant une notice fort intéressante (2).

Nous avons parlé de la tradition qui veut que le village de Morancé ait été une de ces colonies sarrasines qui se formèrent dans le Lyonnais au VIIIe siècle, quand Charles Martel eut détruit l'armée et la puissance de ces farouches conquérants. Leurs tronçons épars cherchèrent des retraites dans les lieux les plus retirés au milieu des bois, où ils se formèrent bientôt en tribus distinctes, se tenant à l'écart des chrétiens et bâtissant des villages d'une architecture particulière. Ainsi trouve-t-on dans quelques maisons de Morancé, des morceaux de pierres sculptées et des colonnes brisées qui indiquent une architecture orientale.

D'ailleurs l'église de ce village dénote une grande antiquité, le chœur surtout semble remonter au VIIIe siècle, on le croit bâti par les Sarrasins, qui en auraient fait leur première mosquée dans nos contrées. Dédiée à Notre-Dame cette église fut, jusqu'en 1379, celle du prieuré des Dames Bénédictines, qui relevait de l'abbaye de Saint-Pierre à Lyon (3). Il est prouvé que cette abbaye et ce prieuré avaient de nombreux et riches domaines dans le pays et surtout aux lieux dits de La Chapelle et de Saint-Pierre. Ces biens considérables leur avaient été donnés au IXe siècle par le roi Lothaire, comme l'indique une charte

(1) *Mazures*, t. I p. 356, t. II. 275.

(2) De Valous. *Famille de Chaponay*. Lyon, A. Brun. 1882.

(3) Debombourg. *Atlas hist. du Rhône* de 1323 à 1400.

Digitized by Google

de ce roi, datée de Lyon, le 18 juin 864. Il y est dit que tant pour l'amour de Dieu, que pour le bien spirituel de son père et de sa mère, de son frère Louis, empereur d'Allemagne, et de son frère Charles, roi de France, qui avait reçu sépulture dans le monastère de Saint-Pierre à Lyon, il faisait don aux religieuses de ce couvent de domaines importants au comté Maurensis ou Moriensis (Morancé (4). Ce qui indique que ce bourg était alors le chef-lieu d'un comté, qui fut supprimé au temps où les sires de Châtillon, au xe siècle, étendirent leur domination sur nos pays jusqu'à la Saône et cela sous la haute suzeraineté des Comtes de Forez. — Une noble famille porta le nom de Morancé et en conserva la seigneurie jusqu'en 1323, époque où l'achetèrent les abbés d'Ainay, qui la vendirent à leur tour aux du Gué vers 1630.

Gaspard du Gué ayant épousé Virginie-Edme de Saint-Julien, veuve de Bertrand de Chaponay, chevalier, seigneur d'Eybeins, de qui elle avait eu Octavien de Chaponay, laissa à sa veuve en mourant ses seigneuries de Morancé et de l'Iserable qu'il avait acquises de l'abbé d'Ainay. Virginie-Edme lègue à son tour à Octavien de Chaponay, déjà du chef de son père seigneur d'Eybeins et de Bresson, les seigneuries de Morancé et de l'Isérable, 1661 (5).

---

(4) Le prieuré des dames à Morancé fut supprimé en 1379, lors des incursions anglaises dans nos pays, et ses religieuses furent réunies à celles de Saint-Pierre à Lyon. — Voir grand cart. d'Ainay. T. 2, supplém. Char., 31. Debombourg. *Atlas hist. du Rhône*, Morancé.

(5) De Valous. *Famille de Chaponay*, p. 15.

Les du Gué étaient d'une ancienne famille, qui porte: *d'azur au chevron d'or, accompagné de trois étoiles de même, celle de la pointe sommée d'une couronne royale d'or*. De Magny et Jean Boisseau. — En 1491, Gilbert du Gué était chambellan du roi et sénéchal de Lyon; il reçoit

Digitized by Google

Quant à l'Iserable, vieux fief de l'abbaye d'Ainay, et hôpital important au moyen âge, il avait eu pour seigneurs dépendant d'Ainay, Messires Charles et François Porte, des seigneurs de la Pradelle, qui portent : *d'azur, à la colombe essorante d'argent, portant en son bec un rameau d'olivier d'or, accompagnée d'un croissant de même* (6). Ceux-ci le passèrent aux du Gué, qui le transmirent aux de Chaponay.

Mais ce ne fut que Pierre de Chaponay, petit-fils d'Octavien, qui devient seigneur de Beaulieu. — Cette importante seigneurie qui appartient aux de Chiel jusqu'en 1670, passe alors à messire Gaspard Hindret, qui la lègue à sa fille Françoise, laquelle l'apporta en dot à son mari Joachim de Gangnière 1721. — En 1732, c'est le marquis de Beaufort, qui en est possesseur, en 1740, le marquis de Monspey, seigneur de la Vallière, et en 1743, Pierre de Chaponay, chevalier (7), seigneur de Morancé, Belmont, Marzé, Le Pin, etc.

Pour le fief du Pin, qui avait appartenu aux de la Chana,

---

pour services rendus la moitié des amendes et confiscations faites sur les faux monnayeurs de la sénéchaussée. Docum. Péricaud, *Almanach de Lyon*, 1840, an 1491

(6) Debombourg *Atlas hist. du Rhône*. L'Iserable. — *Livre d'or du Lyonnais*, p. 126.

(7) *Atlas histor.* — De Valous, *Fam. de Chap.*, de Gangnière, armes : *d'azur à trois besants d'or* ; était comte de Souvigny, seigneur de Grézieux-la-Varenne, de Saint-Laurent-d'Agny (Steyert).

De Monspey, seigneur de Vallières, portait : *d'argent aux deux chevrons de sable, chef d'argent.* — *Livre d'or du Lyonnais*, p. 153.

Hindret porte : *bandé d'or et de gueules à douze trèfles d'azur et d'or au chef échiqueté de deux tires d'argent et de sinople.*

De Beaufort : *de gueules au lion d'argent.* (*Fiori del blasoneria Ag. della Chiesa*). — De Monspey : *d'argent aux deux chevrons de sable et au chef d'azur.* — De Magny.

Digitized by Google

il avait passé aux des Verneys vers 1342 ; puis à Guigues de Foudras en 1477, enfin, à Pierre de Chaponay en 1714 (8). Pierre de Chaponay était également seigneur de Marzé, ce vieux fief, berceau de l'illustre famille des de Marzé. Entre les mains de qui passa ce fief du XVIe au XVIIIe siècle ? nous n'avons pu le découvrir ; il est maintenant aux Lassalle de Morancé. La seigneurie importante de Belmont était aussi arrivée aux de Chaponay ; les de Varey l'avait possédée jusqu'à la fin du XVe siècle, puis, en 1614, Antoine de Pure, en 1671, Daniel de Gangnière, baron de Belmont, qui la posséda jusqu'en 1703, Benoît Cachet en 1707, sa veuve Françoise Indret en 1721 et Pierre de Chaponay en 1743 (9). A Pierre de Chaponay succéda Pierre-Elisabeth-Philibert de Chaponay, marié à Suzanne Nicolau. Ce fut son fils, Pierre-Anne de Chaponay, qui le premier prit le titre de marquis, titre concédé par le roi en 1789 ; son épouse fut Marie-Bonne-Antoinette Durand de Châtillon, fille de Paul Durand, seigneur de Châtillon, secrétaire du roi ; Pierre-Elisabeth mourut victime de la Révolution, malgré les nombreux bienfaits qu'il répandit au milieu de ses seigneuries, comme nous le raconterons plus tard. Il laissa deux fils, César-François, marquis de Beaulieu, qui n'a pas laissé de lignée mâle, et le comte Antonin-François-Louis de Chaponay de Saint-Véran, qui a laissé deux fils, le marquis François-Pierre et le comte Joseph-Jean-Humbert (10). Mais cette noble famille n'habite plus

---

(8) Debombourg. *Atl. hist. du Rhône*, Le Pin.

De Foudras : *d'azur à trois fasces d'argent*, *Livre d'or du Lyonnais*, p. 148.

(9) Debombourg. *Atl. hist.* Belmont.

(10) De Valous. *Fam. de Chaponay*, p. 17. A la grande Révolution le seigneur de Beaulieu était Pierre-Elisabeth, comte de Chaponay

Digitized by Google

Morancé, le château de Beaulieu appartient en ce temps à l'honorable famille de Champ, dont les armes, sont : *d'argent à la bande d'azur accompagné en chef d'un lion de sable lampassé de gueules et en pointe d'un hêtre terrassé de sinople, au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or* (*Livre d'or du Lyonnais*, p. 186.)

L'arrière grand-père de M. Raoul de Champ, actuellement possesseur dé Beaulieu, était secrétaire du roi à la cour des aides de Montpellier en 1783. Anobli alors par Louis XVI, ses lettres de noblesse, vu l'époque révolutionnaire, ne furent signées que par Louis XVIII en 1820. Le château, qui vient d'être réparé avec un goût parfait par ses nouveaux maîtres, offre un des plus attrayants buts de promenade pour les touristes qui visitent nos contrées.

La famille de Chaponay posséda également dans notre contrée les seigneuries de Saint-Jean-des-Vignes et de Pourrières.

Saint-Jean-des-Vignes, qui dépendait au XIVe siècle de la baronnie de Chazay, vit sa seigneurie passer vers 1671 à messire Claude de La Chaux ; en 1732, au marquis de

---

chevalier, haut et puissant seigneur de Beaulieu, l'Iserable, Lepiu, Marzé, la Reighière, Lillemeau, Beauregard et la Peronnières, baron de Morancé et de Belmont, résidant à Lyon, rue Sala (1). Son épouse était Suzanne Nicolau. Il périt dans la tourmente révolutionnaire, assassiné par les brigands, laissant six enfants, Pierre-Anne, Pierre-Marie, Christophe, Hugues, Françoise et Hélène (2). Beaulieu a été habité par le marquis César de Chaponay jusqu'en 1884, époque de sa mort. Mme la comtesse de Biencourt, sa fille, a vendu cette belle résidence à la mort de son père. Papiers de la famille Simiand. Acte de vente du 3 mars 1757, Bellot, notaire, voir papiers de la famille Péchet, à Chazay : Traité de partage entre les héritiers Chaponay, le 4 oct. 1793.

Digitized by Google

Beaufort de la Savoie ; en 1740, à messire Joseph-Henri de Monspey de La Vallière ; et enfin en 1743, à messire Pierre de Chaponay (11). Leur résidence, croyons-nous, était la maison actuellement dite de Gros-de-Pèlerin, elle possède encore une tour et un aspect seigneurial. La cheminée de la pièce principale portait un écusson sculpté : *de... aux trois hermines de... au chef de... à l'aigle éployée de...* (12).

Quant à Pourrières, c'était un vieux fief que nous trouvons mentionné au XIVe siècle ; une famille en portait le nom, comme en fait foi la charte de Charles V sur les habitants de Chazay. En 1671, Claude de La Chaux en était seigneur ; en 1722, Antoine Neymes ; en 1733, Martial Dumarest, des seigneurs de Chassagny, peut-être, dont les armes étaient : *d'azur au cigne d'argent chargé de trois mouchetures d'hermines* (13) ; en 1644, ce fut Jean-Jacques Duon et en 1789 le marquis de Chaponay (14).

Cette vaste construction qui peut contenir une dizaine de vignerons avec cuviers et caves suffisantes, a été achetée, il y a quelques années par Mme veuve Monterrad de Civrieux.

En 1723, l'abbé séculier d'Ainay, abénevise des terrains importants, au-dessous de Chazay à M. Butturieux ; ces terrains qui s'étendent entre la rivière et le bief vers le pont de l'Azergues ont conservé le nom de Butturieux qu'ils

---

(11) Debombourg. *Atl. hist. du Rhône.* Saint-Jean-des-Vignes.

(12) M. Gros, qui possédait cette maison, ayant fait le pèlerinage de Saint-Jacques-de-Compostelle en Galice, a gardé de ce pèlerinage le surnom de pèlerin. Quant à la pierre sculptée aux armes des de La Chaux, elle est actuellement dans la maison de M. L. Pagani à Chazay, la cheminée ayant été détruite il y a quelques années.

(13) *Livre d'or du Lyonnais*, p. 103.

(14) Debombourg. *Atl. hist.* Pourrières.

Digitized by Google

portent encore de nos jours (15). En même temps, M. de Vaubecourt abénevisait au même Jacques-Antoine Butturieux, procureur en la cour de Lyon, le chenil du château, situé au nord près de la maison dudit Butturieux, « attendu qu'il ne saurait convenir à un fermier général d'avoir quantité de chiens » ; et cela pour le cens et servis annuels de six livres, acte passé au palais abbatial de Chazay, le 21 août 1723 (16). Or, ce fermier général du château et des revenus de Chazay était le sieur de Saint-Michel, qui, pour une somme de 4.100 livres à donner par an à l'abbé d'Ainay, avait le droit de toucher rentes, cens et servis de la paroisse (17).

Ce fut en 1731 que le fief du moulin de Chazay fut de nouveau abénevisé par l'abbé François d'Haussonville à M. Etienne de Riverieulx de Varax. — Ce fief avait été déjà abénevisé le 22 novembre 1632 par Camille de Neuville, archevêque, à noble Alexandre de Thibaud de la Tulpinière pour une pension de 120 livres. A la mort de M. de Thibaud le moulin passa à François Robonnel, sieur de Pierreherbe, héritier de dame Eléonore de Thibaud (18). Le sieur Robonnel l'avait vendu à Antoine de Saint-Michel, notaire et lieutenant de la baronnie de Chazay, le 2 janvier 1685 ; son fils Gaspard de Saint-Michel lui

(15) Arch. Simiand, chart. 13.

(16) Arch. de M. Simiand à Chazay.

(17) Arch. du Rhône. Ainay. Invent. Pupil., ch. 3.

A Lyon, le fermier général des biens de l'abbaye était le sieur Sivelle. Arch. du Rhône. Ainay. H. 4206, fol. 127, ch. 3. Arch. char. B. 247, ch. 6.

(18) De Thibaud porte *d'argent au chevron d'azur, au chef de même* Steyert.

Digitized by Google

succéda, dans la possession de ce fief. Ce fut l'abbé d'Haussonville qui fit refaire les écluses et le bief depuis le château de Gâges. — Ce sont ces grandes dépenses qui obligèrent l'abbé d'Ainay à abéneviser le moulin et ses dépendances à messire Etienne de Riverieulx de Varax, seigneur de Marcilly, Civrieux, Lozanne, etc., conseiller et secrétaire du roi, et qui possédait déjà le moulin de Lozanne. Il lui abénevisa en même temps le bois dit de l'abbé d'Ainay, situé au territoire de Four à Lozanne, et cela pour 20 livres. Sont louées en même temps au sieur de Varax les terres longeant le chemin des Barratières, touchant au nord, à la terre du sieur Butturieux et du sieur Pierre Thêve ; un bois au territoire de la Galaudière, et un autre au territoire des Mûres. Le moulin devra moudre sans rétribution le blé nécessaire à l'aumône faite tous les dimanches par l'abbé d'Ainay aux pauvres de Chazay. Le meunier donnera 450 livres de fermage par an. Noble Claude Pinet, avocat au parlement de Toulouse, est le fondé de pouvoir de l'abbé, et le notaire de Lyon qui rédige l'acte se nomme Peronnet (19).

En 1736, le 7 avril, mourut l'abbé séculier d'Ainay, M. d'Haussonville de Vaubecourt et l'abbaye fut mise alors en Economat. L'Econome passe un bail à ferme des biens de l'abbaye à sieur Martin, de Lyon. — Le cardinal de la Tour d'Auvergne, devenu abbé d'Ainay, en continue le bail au sieur Martin, et au décès du cardinal 1747, le receveur des revenus de l'abbaye fut M. Bertholon, notaire à Lyon (20).

---

(19) Papiers de M. Simiand à Chazay, nº 1. — Arch. du Rhône. Ainay. H. 4240, 2e p., ch. 14. — Arch. de la Charité. B. 239, 2, XIIII.

(20) Arch. de la Charité. B. 238, ch. 5.

Digitized by Google

Henri Oswald de la Tour d'Auvergne, archevêque de Tours, fut nommé abbé séculier d'Ainay, deux ans après la mort de M. de Vaubecourt 1738. — Il était en même temps abbé commendataire d'Anchin, de Conches, de Saint Sauveur de Redon, de la Valasse et prieur de Souvigny (21). Il portait un des grands noms de France et était de l'illustre famille de Turenne; armes : *Bandé d'or et de gueules de dix pièces* (de Magny).

Créé cardinal, il eut bien d'autres soucis que de s'occuper de son bénéfice d'Ainay et de sa baronnie de Chazay, il se contenta de renouveler le bail à ferme des biens de l'abbaye au sieur Louis Martin et de renommer à Chazay le sieur de Saint-Michel comme capitaine châtelain.

Michel Martin, frère de Louis, marchand drapier à Lyon, agissant comme procureur de Louis Martin, son frère, préposé par un arrêt du Conseil d'Etat, 22 février 1724, à la régie des revenus temporels de la manse abbatiale d'Ainay, avait passé, le 1 janvier 1736, un bail à ferme du château et seigneurie de Chazay au profit de M. Thomas Bonny, notaire royal au baillage de Beaujolais et des Dombes demeurant, à Trévoux et au profit du sieur Claude Gay, marchand à Trévoux. — Ce bail fut fait pour six ans moyennant la somme annuelle de 3,600 livres; et les dits fermiers étaient tenus à faire à leurs frais administrer la justice dans toute l'étendue des terres de Chazay (22). A la mort de M. de Vaubecourt, le roi qui avait fait saisir les revenus d'Ainay pendant la vacance du siège, se les réser-

(21) *Grand cart. d'Ainay*, t. II, p. xxii. Introduction.
(22) Arch. de la Charité. B. 242.

Digitized by Google

vant pour des œuvres pies (23), les rend à Mgr de La Tour d'Auvergne.

Le 15 janvier 1737, Michel Martin, devient le fermier général d'Ainay à Lyon pour 25,000 livres par an et cela pour dix ans (24).

Il renouvelle alors le bail à ferme du château et seigneurie de Chazay aux sieurs Thomas Bonny et Claude Gay, à la réserve du château et rente noble de Gâges aliénés à feu Messire Etienne de Varax, ainsi que le moulin de Chazay (25), qui avait été abénevisé à ce dernier par M. de Vaubecourt, le 7 mars 1731 (26).

Le 29 janvier 1740, le cardinal de La Tour d'Auvergne abénevise à son tour en faveur du sieur Jean de Saint-Michel, capitaine châtelain, un cuvier (remise à cuves) et trois bicherées de terre le long du mur de la terrasse du château (27). — Puis au mois d'avril de l'année suivante 1741, le bail passé avec Michel Martin étant expiré, le cardinal d'Auvergne afferme pour le prix annuel de 4,100 livres toute la baronnie de Chazay, à messire Louis Basset, ancien conseiller du roi, maître particulier des Eaux et Forêts et bourgeois de Lyon (28), qui portait: *d'azur à la fasce bretessée et contrebretessée d'or surmontée d'un lambel de trois pendants d'argent* (29).

Un des notaires de Chazay à cette époque était Jean

(23) Arch. de la Charité. B. 238.
(24) Arch. de la Charité. B. 238.
(25) Arch. de la Charité. B. 242.
(26) Papiers Simiand à Chazay, ch. 1.
(27) Papiers Simiand à Chazay, ch. 2.
(28) Arch. de la Charité, B. 241.
(29) *Livre d'or du Lyonnais*, p. 88.

Digitized by Google

Jarrey, dont la maison était au nord du château près de la maison de Claude Meysias, qui la tenait de Pierre Tournon (30).

En 1742 commence à paraître à Chazay une famille venue du Bois-d'Oingt, qui a joué un certain rôle dans la municipalité et la bourgeoisie de notre ville. André Rimbourg achète de Joseph Butturieux un pré au territoire de la Condamine moyennant le prix de 40 livres (31).

Cet André Rimbourg était le gérant ou régisseur des biens des Baglion, comtes de La Salle, à Quincieux entre les Chères et Trévoux. — Pierre-François-Marie de Baglion, comte de La Salle, haut et puissant seigneur de Vaux, Quincieux, Varennes, Vessieux et autres lieux, maître de camp d'infanterie, gentilhomme de la Chambre du roi et des princes, était en 1788 premier chambellan de Mgr le comte d'Artois (32). Il habitait le château de La Salle, antique fief à Quincieux, qui appartenait aux Comtes de Lyon et dépendait de l'obédience de la ville d'Anse. — Ce fief avait été donné autrefois par le chapitre à saint Thomas Becket, archevêque de Cantorbéry lors de son exil à Lyon, puis cédé à Girard Perrière, chevalier, en 1411, pour aller défendre à Paris les intérêts du Chapitre; puis à Jean Gerson, l'illustre chancelier de l'Université de Paris, 1425 ; enfin à Girard Machet, confesseur du roi et cela pour sa vie durant (33).

Ce fut vers la fin du XVIe siècle que les de Baglion, nobles

---

(30) Papiers Simiand à Chazay, ch. 8.

(31) Papiers Simiand à Chazay.

(32) Papiers de M. Simiand à Chazay.

(33) Debombourg *Atlas hist. du Rhône.* — Péricaud. Documents. *Annuaire de Lyon* 1839.

Digitized by Google

italiens, devinrent possesseurs du château et fief de La Salle, qui fut érigé en comté vers 1654, en faveur de cette famille (34). Les Baglion ou Baillon, comtes de La Salle, portent : *d'azur, au lion d'or rampant contre un tronc de même, trois fleurs de lis d'or rangées en chef, surmontées d'un lambel de quatre pendants de même* (34).

Le fils d'André Rimbourg, Philibert, fut notaire royal à Chazay et commissaire en droits seigneuriaux ; il passa un bail à ferme à son profit avec le comte de La Salle, de son château et comté de La Salle avec cens, servis, pensions, lods et milods, etc., pour neuf ans au prix de 2,600 livres de rente annuelle (35).

La famille Rimbourg devint dès lors une des plus importantes de Chazay.

Frédéric - Guillaume de La Rochefoucaud, abbé d'Ainay et baron de Chazay. — Le 7 mai 1747 le roi nomma abbé d'Ainay, l'archevêque de Bourges, Frédéric-Guillaume de La Rochefoucaud, qui recevait trois jours après son chapeau de cardinal (36). D'une des plus grandes familles de France qui porte : *Burelé d'argent et d'azur de dix pièces*, et *trois chevrons* de *gueules*, *le premier écimé*, *brochant sur le tout* (37), le nouvel abbé continuera à faire administrer son riche bénéfice par des fermiers généraux.

---

(34) Debombourg. *Atlas hist. du Rhône.*

(35) *Livre d'or de Lyonnais*, B. 143. — Une famille à Chazay possède des couverts d'argent aux armes des de Baglion ; ils leur viennent de la famille Rimbourg qui en était possesseur.

(36) *Grand cart. d'Ainay*, t. II. Introd., p. XXII. — Arch. de la Charité. B. 238, ch. 5.

(37) De Magny. *Science des armoiries.* Paris, A. Aubry, 1856, p. 287.

Digitized by Google

En le nommant cardinal, le roi avait envoyé Frédéric-Guillaume de Roye de La Rochefoucauld, abbé d'Ainay, en ambassade à Rome. A son passage à Lyon, le nouvel abbé se fait présenter le chapitre d'Ainay, ayant à sa tête le prévôt, qui était en même temps curé de la paroisse; à savoir : MM. de La Croze de Faramant, prévôt.

Charrier de la Barge.
Boësse, qui a les registres de la paroisse.
Savaron.
Charrier de la Roche.
De Valernod, syndic.
De Messimy.
De Chaponay, trésorier.
De Mongeffond.
De Riverie.
De Rochefort d'Ailly de Saint-Vidal.
De la Croze.
De Rochefort de Saint-Didier.
Des Brosses.
Degy.
De Moiriac.
D'Aoste.
Boësse, neveu.
Savaron, neveu (38).

Le cardinal de La Rochefoucauld conserva à Chazay les officiers précédents; M. de Saint-Michel, capitaine châtelain, M. Dufournel, juge, Bailly, son lieutenant, Deyrieux, procureur fiscal, Chapuis, greffier, et le sieur Piérou, huissier.

Le château et l'église venaient d'être réparés par les soins

(38) *Annuaire de Lyon*, 1748.

Digitized by Google

du cardinal d'Auvergne, 1746, et Pierre Bertholon, notaire à Lyon, fondé de pouvoir du cardinal, en avait payé les dépenses (39). Dans l'inventaire dressé par Charles Godefroy de La Tour d'Auvergne, comme légataire universel du cardinal d'Auvergne, il est dit : Chazay. Son église, sous le vocable de Saint-André est en assez bon état; ses ornements et ses vases sacrés le sont également, mais il est nécessaire de les compléter. —Il est urgent de mettre des grillages en fer aux deux vitraux du chœur, attendu qu'ils donnent sur une place et sont exposés aux enfants qui cassent aisément les vitres: le château est immense et ses salles nombreuses; les prisons, les fours banaux et les pigeonniers de la seigneurie sont en bon état (40).

Conduits sur les bords de l'Azergues, au lieu dit pré de la cure, les experts constatent de graves dégâts commis par les inondations de cette rivière, qui lui a emporté plus de vingt bicherées. Ils reconnaissent que si l'on ne prend de sages mesures le mal ira toujours en augmentant et que les fonds curiaux éprouveront assez de dommage pour que le curé n'ait plus les moyens de vivre, ce qui deviendrait une charge pour l'abbaye.

Ces dégâts sont attribués :

1° A l'extrême rapidité de la rivière, formée par des cours d'eau descendant des montagnes, ce qui rend très-difficiles les moyens de la contenir.

2° Au peu de soin que l'on a mis à s'opposer aux pre-

---

(39) Arch. de la Charité. B. 247.

Haut et puissant prince Charles-Godefroy de La Tour d'Auvergne, duc de Bouillon, vicomte de Turenne, etc., pair de France.

(40) Arch. de la Charité. B. 243, 244, 251.

Digitized by Google

mières dégradations; des plantations d'arbres sagement établies auraient pu garantir les rives.

3° Aux plantations faites par M. de Varax, seigneur de Marcilly, et qui ont rejeté la rivière sur le territoire de Chazay.

On émet alors le vœu que les divers propriétaires riverains s'associent pour contribuer à l'endiguement de la rivière.

Enfin, il est nécessaire de remplacer le bateau de pontonnage, établi sur l'Azergues, par un neuf, attendu que l'ancien a été fracassé par la grande inondation de 1747 (41).

Ce mémoire sur l'Azergues est envoyé à M. d'Ornesson, conseiller d'État, membre du Conseil royal du commerce et intendant des finances.

Ce curé, qui était menacé dans sa portion congrue par les ravages de l'Azergues, était le sieur Charrun J.-Baptiste. Il est chargé en 1752, 7 février, d'installer le sieur Pierre Jarrin, curé de Lissieu, dans sa prise de possession de la prébende de Saint-Laurent, à Chazay. La prébende est collationnée à Pierre Jarrin, par Jeanne Chollet, veuve de Jérôme Magnin, habitant des Chères, et cela après le décès de René Masson, ancien curé de Lissieu et ancien titulaire de la prébende.

Ayant pris connaissance de ladite nomination du sieur Pierre Jarrin, le curé de Chazay, J.-B. Charrun, prit par la main ledit M. Jarrin et le mit en possession de ladite prébende et ce, par l'entrée de la grande porte de l'église de Chazay, aspersion d'eau bénite et baisement d'autel de ladite chapelle de Saint-Laurent, etc. Et cela en présence de

(41) Arch. de la Charité. B. 243, 244.

Digitized by Google

M. Hugues Chanet, prêtre curé de Marcilly, de M. Joseph Bailly, prêtre vicaire de Morancé, de M. Claude Deyme, prêtre vicaire de Chazay, du sieur Jean de Saint-Michel, bourgeois de Lyon, capitaine châtelain de la baronnie et d'Antoine Corbignot, habitant de Chazay. Signé : Chappuis, notaire royal, 7 février 1752 (42).

Les revenus de la prébende de Saint-Laurent étaient de 50 livres sur une terre située au territoire de Marcilly (43).

Outre cette prébende, Chazay avait encore la prébende de Saint-Martin, dont le collateur était l'abbé d'Ainay; le titulaire en 1756 était le sieur Antoine Rochette, et les revenus, 25 livres, rente noble soldée par M. Masso de la Ferrière, sénéchal de Lyon (44).

En troisième lieu, la prébende de Saint-Claude, de Notre-Dame et Saint-Roch, dont le collateur était M. de Saint-Michel, le titulaire, M. Charrun, curé.

Les revenus de 9 livres reposent sur une terre de 12 bicherées à Saint-Jean-des-Vignes, affermée au sieur Berger (45).

En quatrième lieu, la prébende de Saint-Georges, dont la collation appartient au curé de Chazay; le titulaire actuel est M. Charrun, curé et chanoine d'Oulx; les revenus sont de 35 livres qui reposent sur un domaine affermé à Pierre Bibost (46).

Telles étaient à Chazay les prébendes qui avaient eu pour fondateurs à différentes époques les familles de la Tour, de La Chana, Lempereur, de Pignières, etc.

---

(42) Arch. du Rhône. Églises et chapelles. G. nº 7.

(43) Arch. de l'Archevêché, vol. Cures et décimateurs, p. 229.

(44) Arch. de l'Archevêché, p. 229.

(45) Arch. de l'Archevêché, p. 225.

(46) Arch. de l'Archevêché, p. 227.

Digitized by Google

Quant aux revenus de la cure de Chazay, ils étaient en 1755 de 597 livres ainsi réparties :

1° 160 livres en argent.

2° 32 bichets de blé à 2 livres et 5 sols le bichet, soit : 70 livres.

3° 9 ânées de vin à l'anche de la cuve à 6 livres l'ânée, soit : 54 livres.

Le tout payé par les fermiers de M. l'abbé d'Ainay, seigneur décimateur de la paroisse.

4° Une pension annuelle de dix livres payée par M. de Masso, soit : 10 livres.

5° Six bicherées du domaine de la cure affermées à Antoine Corbignot, 14 livres.

6° Casuel, moyenne des dix dernières années, 25 livres.

7° Quête, quatre ânées de vin à 6 livres, soit : 24 livres.

8° Novalles affermées à André Rimbourg, 18 livres par an.

Charges de la cure. — A acquitter, 66 messes pour la fondation de F. Lempereur ; 12 messes pour celle de P. de Pignières ; 52 messes pour celle de P. Légier ; 50 messes pour celle de Gaspard Milliet ; à dix sols l'une = 90 livres. De plus cinq livres pour dire chaque samedi la prière du soir, le *Salve* et le *De profundis* pour F. Lempereur ; 6 livres pour que le curé dise matines les huit principales fêtes de l'année et pendant l'octave du Saint-Sacrement pour la fondation de noble Pierre de Pignières, 6 livres servis, dus à l'abbé d'Ainay, de M. de Varax, de Mme de Saint-Pierre, et de Mme de La Ferrière, = 18 livres.

Messes acquittées pour la paroisse les dimanches et principales fêtes de l'année 60 messes à 10 sols = 30 livres.

Digitized by Google

Façon des vignes de 18 hommes à 2 livres l'une = 36 livres (47).

Il y avait encore une cinquième prébende dite de Saint-Antoine fondée en 1749 par le sieur Landry. L'acte en fut passé par Lambert Pinot, docteur en droit, juge en mayrie et en terrier de la baronnie et juridiction de Chazay-d'Azergues (48). La collateur était M. Butturieux, le titulaire, M. Charrun, curé, et les revenus : une maison neuve, 34 bicherées de terrain, un pré à Morancé affermé à Pierre Lambert, une terre affermée à Benoît Pomeyruel, une rente noble affermée à Claude Billard, notaire royal à Chazay. Les messes étaient dites par un délégué du curé (49).

La piété du sieur Jean de Saint-Michel, capitaine châtelain, et de sa femme Marie-Anne Bret (50), les poussa à faire une fondation, en 1753, pour entretenir à perpétuité la lampe du maître-autel dans l'église de Chazay. La somme de 30 livres qui doit acheter 50 livres d'huile de noix pour la dite lampe, est hypothéquée sur leur propriété qui joint le château de Chazay. Cette fondation est acceptée par le curé J.-B. Charrun, Camille Delorme, luminier ; Pierre Dru, Jean Boulon, Claude Gay, recteur de la confrérie du

---

(47) Arch. de l'archevêché. Volume des revenus des abbayes et des archiprêtés. Anse, nº 328. Chazay-d'Azergues.

(48) Papiers de la Fabrique de l'Église de Chazay, charité, t. X.

Landry. Noble famille lyonnaise, qui portait : *d'azur au trèfle d'or accompagné en chef de deux étoiles d'or et en pointe d'un croissant de même.* De Bussières. *Basilica lugdunensis*, Lyon. 1661. Barbier.

(49) Arch. de l'archevêché. Cures et décim., p. 223.

50) Saint-Michel portait : *d'argent, à trois fasces d'azur chargées de six besants d'or* 3, 2 *et* 1. Rivoire de la Bastie.

Digitized by Google

Saint-Sacrement, André Rimbourg, Antoine Favel et Paul Delassalle. — En retour une messe sera célébrée à perpétuité au mois de novembre pour la famille Saint-Michel.

Les témoins sont : Gabriel Greisollon, capitaine au régiment de l'Isle de France, et bourgeois de Lyon, Claude Deyme, prêtre vicaire de Chazay, Hugues Petit, bourgeois de Lyon et procureur fiscal de Chazay, Joseph Butturieux bourgeois de Lyon.

Chappuis, notaire royal.

Le testament de M. de Saint-Michel, qui relate encore cette fondation, a été fait et déposé, le 13 juin 1759, chez Me Pachot, notaire, place des Carmes à Lyon (51).

L. PAGANI.

(*A suivre.*)

(51) Arch. de la Fabrique de Chazay, ch. 4.

Digitized by Google

LE POÈTE

BÉRENGER DE LA TOUR

ET SES ŒUVRES

AVANT-PROPOS

En 1867, les bibliophiles virent passer à la vente de la bibliothèque de M. Yéméniz un petit volume intitulé : *Le Siècle d'or*, imprimé par Jean de Tournes, à Lyon, en 1551, qui fut payé 300 francs. L'*Amie des Amies* du même auteur, imprimé en caractères de civilité, par Robert Granjon, à Lyon, en 1558, fut enlevé au prix de 200 francs. Ce même exemplaire figurait, en 1879, dans le catalogue de la librairie Auguste Fontaine, sous le n° 561 *bis*, au prix de 450 francs. Un autre exemplaire de l'*Amie des Amies*, relié par Trautz-Bauzonnet, est coté 800 francs dans le même catalogue.

Choréïde, « autrement louenge du bal, aus dames », du même auteur, imprimé par Jean de Tournes en 1556, s'est vendu 125 francs à la vente Chédeau, 205 francs à la vente

Digitized by Google

W. Martin, et 300 francs à celle de Brunet. Un exemplaire, coté 200 francs dans le *Bulletin du Bouquiniste*, de novembre 1890, a été aussitôt demandé par M. Albert Cohn, libraire à Berlin.

Enfin l'*Amie Rustique*, toujours du même auteur, imprimé par Robert Granjon, en 1558, s'est vendu 265 francs à la vente du baron Pichon et revendu 356 francs à celle de Potier.

Quel est donc l'auteur de ces petits volumes, devenus tellement rares, qu'on se les dispute à coups de billets de banque ? C'est Bérenger de la Tour, d'Aubenas.

Nous avons déjà consacré une notice de quelques pages à ce poète du seizième siècle, dans notre *Histoire des poètes du Vivarais*, en 1876, mais, faute de documents authentiques et sur la foi des *Notes* (manuscrites) de M. Henri Deydier, nous avons publié bien des erreurs.

Ayant eu, grâce à l'extrême obligeance de M. Raymond de Gigord (un autre chercheur ardéchois), la bonne fortune de pouvoir compulser les papiers de famille de Bérenger de la Tour, qui se trouvent au château de Rocher, nous avons tenu à redresser nos erreurs et à publier une étude aussi complète que possible, en donnant, sur notre poète albenassien, tant sur sa personnalité que sur ses œuvres, une foule de détails inconnus aux biographes.

Digitized by Google

DE LA TOUR, *à Aubenas.*

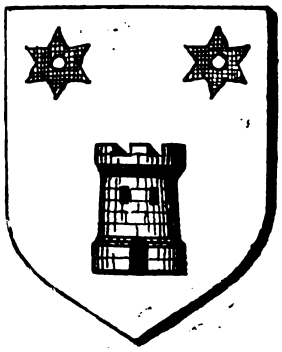

ARMES. — *D'argent à la tour de sable, accostée en chef de deux mollettes de même.*

Cette maison, éteinte au XVIIe siècle, avait la prétention de descendre d'un BERNARD DE LA TOUR, qui fut créé chevalier par Raymond VII, comte de Toulouse, en une cour plénière qu'il tint dans cette ville aux fêtes de Noël de l'an 1244. Rien n'est prouvé à cet égard, seulement Dom Vic et Dom Vaissette, au tome VI, p. 59 de l'*Histoire de Languedoc*, font mention d'un Bernard de la Tour, créé chevalier à cette occasion, avec deux cents autres membres de la noblesse du Languedoc. Ce chevalier était-il le même que le Bernard de la Tour placé en tête de la notice qu'on va lire ? C'est ce qu'on ne peut affirmer.

BERNARD DE LA TOUR (qu'on pourrait quelquefois lire Bermond), possédait, en 1261, des terres et une métairie au

Digitized by Google

mas de l'Hugonenche, dans la paroisse d'Ucel, mas dont il ne reste pas même le nom, sinon dans les compois.

Albert de la Tour, appelé aussi Albert de Jaujac et Albert de Mayres (ou Meyras), possédait le mas de l'Hugonenche en 1278 et 1291, dont il hommagea Héracle et Pons de Montlaur.

Guillaume de la Tour vendit, le 13 mai 1324, une partie de sa directe d'Ucel à noble Jean Clinchin, dudit lieu, ayant maison dans la *ville* d'Ucel et une autre dans celle d'Aubenas, où une rue s'appelle encore *rue des Clinchins*. Guillaume de la Tour épousa Gyrnezette N.

Bernard de la Tour est mentionné dans un acte de 1328, où on le dit étudiant à Toulouse.

Jean de la Tour, dit de Turnelle, habitant à Aubenas en 1339, avait des terres au plan d'Ucel (aujourd'hui quartier de Dugradus).

Hugon de la Tour possédait le mas de l'Hugonenche, et il était coseigneur de Sceautres et de Tataillon en Coiron, relevant de la terre de Cheylus. Ce fut en cette qualité que, le 13 mars 1336, il hommagea Pierre d'Arlempde, coseigneur de Mirabel et de Cheylus. Dans un acte de 1341, noble Hugon de la Tour porte la même qualification.

Arnaud de la Tour, d'Aubenas, épousa, en 1350, Gironde de Pierregourde.

Sibylle de la Tour, dans une reconnaissance de 1450, est dite succédante à Arnaudet, son fils, et héritière du noble chevalier d'Albenas. Elle est dite mère de noble

Digitized by Google

Sibylle de Fourchades, veuve de Guillaume de Lédra et remariée à noble Hugon Artaud, seigneur de la Motte, laquelle Sibylle de Fourchades est héritière, par sa mère, du chevalier d'Albenas.

Louis de la Tour, apothicaire, et Simonne Leyronas, sa femme, figurent au compois de la ville d'Aubenas, de 1491, à la rue de la Farnerie.

Françoise de la Tour épousa, en 1506, Guillaume de Chalendar, sieur de Cornillon.

Jacques de la Tour (probablement frère de Louis et de Françoise de la Tour), licencié ès lois, juge royal de Borne, Montbrison (1), et Joyeuse épousa Catherine Dupont, fille d'un bourgeois de la ville d'Aubenas, laquelle avait un frère nommé Louis Dupont, marié à Jeanne Sabatier, veuve en premières noces de Jean Charbonnier. Elle n'eut pas d'enfants de son premier mari, ni de son second, qui était lui-même veuf lorsqu'il épousa Jeanne Sabatier.

Jeanne Sabatier était fille de noble Vidal Sabatier. Elle vendit, le 25 janvier 1557, à son neveu Bérenger de la Tour (notre poète), tous les biens, droits et actions qu'elle avait dans le mandement d'Aubenas. Telle est l'histoire de cette Anne ou Jeanne Sabatier que, d'après M. Henri Deydier, nous avons donnée pour mère à Bérenger de la Tour, tandis qu'elle n'était que sa tante par alliance.

Jacques de la Tour, juge d'Aubenas en 1520, mourut en

(1) Mont Brison, commune de Sanilhac, au sommet duquel est bâtie la tour de ce nom.

Digitized by Google

1540, laissant, de son mariage avec Catherine Dupont, quatre enfants (2) :

LOUIS DE LA TOUR, docteur en droits ;

BÉRENGER, notre poète ;

JEAN, d'abord recteur de la chapelle Sainte-Anne à l'hôpital d'Aubenas, puis moine à l'abbaye des Chambons,

Et FRANÇOISE, mariée à Louis Lavenu.

*
* *

LOUIS DE LA TOUR, docteur en droits, lieutenant général du bailli de Vivarais, fut marié deux fois : en premier lieu avec demoiselle Claude de Mézeyrac, fille de noble Jean de Mézeyrac et de Jeanne Audonne, de Burzet ; en second lieu, le 25 juillet 1571, avec demoiselle Claude Dachier, veuve à feu Aymar de Laneragne et fille de feu noble Jean Dachier et de Louise Henricque, de Châteauneuf-sur-Rhône. Reçu Hermentier, notaire.

Nous ne connaissons pas la date de son premier mariage, mais nous le voyons, « le 25 juin 1548, tant en son nom que comme mary de damoyselle Claude de Mezeyrac, sa femme, reconnaître à fief franc et noble, au seigneur de Montlor, les censes qu'ils lèvent dans le mandement d'Aubenas. »

Louis de la Tour n'eut d'enfants d'aucune de ses femmes.

Le 6 novembre 1552, Louis de la Tour assista au Conseil

(2) Et non pas sept comme nous l'avions dit.

Digitized by Google

général de la communauté d'Aubenas, où il fut délibéré 1° Que l'on enverrait aux États, qui devaient se tenir à La Voulte, Monseigneur Étienne Sanglier, premier régent; 2° Que l'on poursuivrait l'affaire des estimes ; 3° Que la ville et mandement auraient pour agréable Me Michel Veyrent, nouvellement institué juge par Monseigneur et Madame de Montlor, à condition qu'il garde les Libertés (3) de la ville sous serment ; 4° Si on mettrait nouvelle charge et imposition de dix livres aux étrangers qui voudraient dorénavant habiter dans cette ville (4).

Le 15 juin 1553, il assista comme témoin à la reddition des comptes de Guillaume Colombier, ancien régent, et à ceux de Louis de Serre et Louis Celier, régents en 1551. L'acte fut passé « par Me de Mars en l'host de Bernard la Teule, à l'auberge des *Trois Roys* (5). »

Le 23 septembre 1559, il passa, devant Me Soche, notaire à Montpezat, un arrentement de son domaine de Mézeyrac, à Burzet, à Jean Abrigeon, notaire, et à Bernard, praticien, de Burzet, pour une durée de quatre années, au prix de 35 livres tournois chaque année.

Le 27 décembre 1578, il acheta de Catherine Cornilhon, dame de La Baume, diverses censes et rentes par elle acquises de noble Maurice Dagier, sieur de Mézeyrac, devant Pierre Soche, notaire à Montpezat, le 21 mai 1546.

Louis de la Tour mourut le 25 août 1581, « occis de guet apens en chemin, en la juridiction de Privas, étant

(3) Nous avons découvert et publié pour la première fois, en 1877, les *Privilèges, franchises et Libertés* de la ville d'Aubenas.

(4) Livre du notaire Demars.

(5) L'auberge des *Trois Roys* était située à la place de *l'Horme*, aujourd'hui place des Souliers.

Digitized by Google

juge d'icelle. » Il était calviniste zélé et attira à sa religion son frère Jean, qui suit.

*
* *

Jean de la Tour, né en 1532 (6), se destina de bonne heure à la prêtrise. Il fut d'abord recteur de la chapelle Sainte-Anne à l'hôpital d'Aubenas, fondée par Jean Boiron ; puis moine à l'abbaye des Chambons, qu'il quitta « à cause de l'intempérance de l'ordre. » Il fut admis à l'abbaye d'Ainay à Lyon, dont il sortit en 1561, sur les conseils de son frère Louis, qui fit deux voyages exprès pour l'instruire en la religion réformée. « Au moyen de quoy il laissa (Louis) son revenu de la somme de cent cinquante escus chacun an, sous promesse que ses biens lui seroient en commun. Aussy il le retira dans la maison paternelle assize dans la ville d'Albenas, le nourrissant, habillant et entretenant comme sa personne, et lui laissa en charge tous ses effets, domestiques ruraux ; le sollicitant de se marier, attendu qu'il n'avoit point d'enfans, et se mit en devoir de lui treuver une femme tant au Montélimard que ailleurs ; lequel traitement lui continua l'espace de douze ans, et jusqu'après qu'il eust contracté un second mariage avec damoyselle Claude Dachier, laquelle chassa ledit Jehan et semblablement tous les parents maritaux ; dont il a vescu en grande pauvreté depuis en ça. Et s'est marié en l'Église réformée avec une femme de bonnes mœurs ; lequel mariage a esté approuvé par ledit Me Loys de la Tour, l'appelant sa sœur et ses enfans qu'elle lui a procréés ses niepces, parlant à eux ou d'eux. »

(6) D'après une transaction authentique, en 1582, il avait 50 ans.

Digitized by Google

Ces détails ont été copiés textuellement sur un document authentique très intéressant ; une transaction survenue à la suite d'un procès, entre « Jehan de la Tour, habitant à Paris, d'une part, et monsieur maistre Berenger de la Tour, docteur ez droits son frère, d'autre part », le 31 mars 1582. La Faye, notaire.

Dans le procès qu'il intenta devant la cour royale de Villeneuve-de-Berg, à Claude Dachier sa belle-sœur, à Bérenger, son frère, et à Françoise, sa sœur, Jean de la Tour disait qu'il était fils de légitime mariage de Jacques de la Tour et de Catherine Dupont qui, par leur dernier testament, avaient institué leur héritier universel « Loys de la Tour, leur fils aîné et légué son habillement et aliments audit Jehan demandeur, lequel ne pouvant avoir raison avait tiré sesdites parties en action possessoire en ladite cour royale pour la douzième partie des biens paternels et maternels, attendu le nombre de quatre enfants, et pour la troisième des biens dudit Loys. »

« Pour avoir paix, afin que la maison demeure dans son entier, pour la renommée de leurs parents, aussi pour ne manifester le fond d'icelle par estimation de prudhommes, Bérenger de la Tour, comme héritier et successeur sous bénéfice d'inventaire audit Me Loys son frère, semblablement héritier de ladite damoiselle Catherine Dupont, sa mère, d'une part, et Jehan de la Tour, d'autre, ont accordé et transigé entre eux en la forme et manière que s'ensuit : « Pour les arrérages des aliments adjugés audit Jehan pour huit années et jusqu'aujourd'hui (31 mars 1582), Bérenger de la Tour lui a baillé la somme de 240 livres, à raison de trente livres pour chaque année.

« Pour le droit de légitime compétant audit Jehan de la Tour, tant sur les biens paternels que maternels revenant

Digitized by Google

à un douzième ; aussi pour le tiers de la succession de leur frère Loys, Bérenger lui a promis payer et bailler la somme de 133 escus, et tiers par terme ; et sept escus dix sols, cinq escus pistolles, le reste testons et monnay de roullement comptés, pris et reçus par ledit Jehan ; qui moyennant ce a quitté, cédé et remis tout droit de possession et seigneurie qui lui appartient sur les biens tant paternels que maternels et supplément de sa légitime, comme aussi des légats à lui fait, de succession proportionnelle de leur frère Loys. »

*
* *

Françoise de la Tour épousa Louis Lavenu, dont elle eut un fils, Louis Lavenu, qui se maria avec Isabeau Valeton, sœur du poète François Valeton. Il fit, avec son oncle Bérenger de la Tour, le partage des biens auxquels il pouvait prétendre du chef de sa mère ; il lui fut attribué la moitié du domaine de Mézeyrac, ce qui justifie jusqu'à un certain point le nom de Lavenu de Mézeyrac qu'on lui donne.

Le 20 mars 1584, il signa également, avec son oncle Bérenger, une transaction et accord au sujet des biens de feu Louis de la Tour, son oncle. Ils renonçaient à tous procès et choisirent pour arbitres les notaires de la Faye et Arcajon. Il fut convenu que Bérenger de la Tour ferait le partage et que le choix serait donné à Lavenu, et toutes les dettes payées également chacun pour moitié (7).

*
* *

Bérenger de la Tour, second fils de Jacques et de Catherine Dupont, naquit à Aubenas vers 1522. Il fit ses

(7) Mémoire autographe de Bérenger de la Tour.

Digitized by Google

études à Toulouse. On sait, par la dédicace, de son *Amie Rustique*, à M. Albert, seigneur de Saint-Alban, qu'il étudia le droit, pour remplir, selon le vœu de ses parents, un emploi dans la magistrature ; mais il ne cessa point de donner une part de son temps à la muse. Cette maîtresse, d'ordinaire si jalouse, s'accommoda de ce partage et combla Bérenger de ses faveurs. Il passa quelques années à Bordeaux et à Paris, et la fréquentation de Clément Marot lui inspira un goût extraordinaire pour la poésie. Dans l'*Amie des Amies*, nous voyons qu'il s'était lié d'amitié avec Antoine du Moulin, Charles Fontaine, Guillaume de la Perrière, Laurent de la Gravière et tous les poètes de l'époque.

« C'était un des plus beaux génies de son siècle et des « mieux nés à la poésie héroïque, et, en tout ce qu'il tenta « et en tout ce qu'il accomplit, ses desseins étaient nobles « et ses imaginations relevées ; et, s'il eust aussi bien vécu « sous le reigne de Louis XIV que sous le reigne de François Ier, c'est-à-dire au temps de nostre langue épurée, « je m'assure tant de la bonté de son esprit que le beau « tour du vers et que la belle diction eussent bien fait « paroistre davantage la fécondité de ses pensées.

« L'estude des lettres humaînes estoit sa plus douce et « sa plus ardente passion ; jusque-là mesme que pour « enrichir sa langue des despouilles des langues étrangères, il se rendit si familières les langues grecques et « latines et l'italienne mesme, que l'on en voit esclatter « mille beaux traits dans ses escrits (8). »

Bérenger de la Tour était à Bordeaux un peu après la terrible émeute des Gabelles, en 1548. Il quitta cette ville

(8) Guill. Colletet. *Vie des poètes françois.*

Digitized by Google

pour aller passer quelque temps à Paris, puis vint se fixer à Aubenas, son pays natal, vers la fin de l'année 1550, consacrant une partie de son temps à la littérature, et l'autre à l'étude des lois.

En 1551, il publia chez Jean de Tournes, à Lyon, son premier ouvrage : *Le Siècle d'or*. Cinq ans après paraissait, chez le même imprimeur, *Choréïde*. Dans le courant de l'année 1558, il faisait imprimer chez Robert Granjon, à Lyon, l'*Amie des Amies* et l'*Amie Rustique*.

Le 3 août 1558, il acheta, de Jean de la Tour, recteur de la chapelle Sainte-Anne, fondée à l'hôpital d'Aubenas, une maison et jardin situés à la rue appelée Saint-Laurent ou de Barris, confrontant du levant avec la maison de Guillaume Sabatier ; du couchant avec un chazal du seigneur de Barys et de bise avec les murailles de la ville, pour le prix de 225 livres (9).

Le 14 mai 1559, il épousa Marguerite de Marnas, de Villeneuve-de-Berg. Voici la copie textuelle de son contrat de mariage.

« *Mariage entre M. Berengier de la Tour, habitant de la ville d'Albenas, d'une part, et Marguerite de Marnas, damoiselle filhe à feu Guillaume, habitant de Villeneuve d'autre part.*

« L'an de Notre-Seigneur mil cinq cens cinquante neuf et quatorziesme jour du mois de may, reignant Henry Roy de France, devant moy notaire royal et tesmoings. Establis en personne Me Berengier de la Tour, licencié de la ville d'Aulbenas, fils à feu Me Jacques d'une part et damoiselle Marguerite de Marnas, filhe à feu Guillaume, habitant de Villeneuve d'autre part. Lesquelles parties de leur bon gré,

(9) Acte d'investissement passé devant Me Jullien, notaire royal d'Alps, établi à Montélimar.

Digitized by Google

led. Me Berengier de la licence vouloir et consentement de M. Loys de la Tour dr ez droictz bailly de hault puissant seigneur monseigneur de Tornon son frère. Et lad. de Marnas, de la licence, vouloir et consentement de damoiselle Ysabel des Alhauds sa mère et Me Charles Ganhat mary à lad. des Alhauds, viguier dud. Villeneuve et de plusieurs personnes icy assemblées pour le faict dud. présent mariage promis. Voulhans chascun d'eux faire jurer, passer le présent contract à eulx donnants. Ont promis juré aux saincts evangilles de Dieu se prendre en mariage, espouser en saincte mère Esglise l'un à la première requisition de l'autre ou aucun empeschement y surviendroit. Lequel mariage ainsi juré, illec personnellement constitué lad. damoiselle Ysabel des Alhauds, mère à lad. damoiselle Marguerite, laquelle de son bon gré, pure et franche volonté pour elle et siens de la licence, vouloir consentement dudit Charles Ganhat, viguier susd. son mary présent, voulhant chascun d'eux faire jurer et passer le présent contract à elle donnant ayant agréable le présent mariage, pour faveur et contemplation d'icelluy, lad. des Alhauds, pour l'amour et volunté bonne que porte à lad. Marguerite, sa filhe, a donné, constitué et assigné en ses despens par donnation pure et irrévocable qui sera estre faicte entre les vivans et pour causes de faveur et contemplation dud. présent mariage et constitution de dot à lad. Marguerite de Marnas, sa filhe présente stipulant pour elle et les siens avec sond. mary. Et ce pour tous et chascuns ses biens, droictz et actions paternelles, maternelles, fraternelles et sorornes, les chouses, biens et sommes que s'ensuivent. *Premièrement* quatre robbes nupcialles avec leurs forrures sellon l'estat de sa personne à dicte d'amys et personnes. *Item* une maison assize aud. Villeneuve acquise par Me Pierre de Marnas, de Blanche des

Digitized by Google

Astards damoizelle, comme a dit appartenir note receu par Me Jacques Sabatier avec ses deux confrons confrontés. *Plus* une terre et prés situés dans ce mandement et près le lieu de Saint-Pons acquis des Fargier par feu Guillaume de Marnas, père de lad. Marguerite, avec leurs deubz confrons confrontés. *Item* les terres et prés que lad. des Alhauds a prins comme héritière dud. feu Guillaume de Marnas, tient et possède au lieu et mandement de la Prade de Nivolais, sans en comprendre les prés par elle acquis du seigneur de Laudun. *Plus*, oultre lad. maison et terres, la somme de cinq cens cinquante livres tournois payables lesdits cinq cens livres tournois le jour de la célébration dud. présent mariage, et les cinquante restants dans deux ans, payans les robbes à la première requeste desd. mariés en payans despens. Et ont faict ce dessus soubz et avec les pactes que s'ensuyvent. *Premièrement* a esté de pacte que led. Me de la Tour espoux sera tenu, promet donner et bailler des joyaulx à lad. Marguerite sa femme présente stipulant jusques à la somme de cinquante livres tournois. *Item* et si led. Berengier alloit de vie à trespas advant lad. Marguerite advienne à lad. Marguerite sa femme sur tous et chascuns ses biens ses vie et allimens, chausser et vestir durant sa vie selon l'estat de sa personne et faculté de ses biens, tenant une vidualité honneste. Et en augmentation de sa dot, se remariant ou non, la somme de cens livres tournois payables après la restitution de lad. dot. Et au contraire si elle prémourait advant led. M. de la Tour a donné à son dit mary de sad. dot cinquante livres tournois. *Item* et si lad. dot advint lieu de restitution sera rendue en la forme et manière pour les payer que se trouvera avoir esté payés et à qui de droict. *Item* lad. Marguerite son espouze sera tenue quitte moyennant ce dessus. Donnant

Digitized by Google

lad. des Alhauds licence, authorité, puyssance spécial et général mandement auxdits mariés prendre la possession réalle, actuelle et corporelle desd. maison, terres et propriétés données et constituées en dot quant il plaira et jusques l'avoir prinse d'eulx, a confessé les tenir en non précaire et non autrement les en faisant vrays seigneurs et maistres pour en faire à leurs voluntés, et stipulant pour eulx et les leurs à l'advenir faire avoir valoir, jouyr et tenir lesd. maison, prés, terres et propriétés sus donnés et constitués, en outre tenir en jugement de dehors petitoire et possessoire de leur estre de toute éviction suyvant la nature d'icelle, supplément de justice, droicts et actions à intempter sur iceulx. Et les choses susd. chascune d'icelle lesd. parties chascune d'elles en ce qui les concerne ont promis de tenir et guarder par leurs serments prestés aux saincts evangilles de Dieu et obligation de tous et chascuns leurs biens en courtz royalle de Villeneuve et Pre de Nismes avec renonciation nécessaire, de quoy ont requis acte. Fait et recite aud. Villeneuve en la chambre d'en haut la maison dud. Me Ganhat viguier susd. tesmoins présens M. François Lafaye, licencié d'Aulbenas, Jacques Arcons, licencié, Raymond Platel, licencié, juge dud. Villeneuve, Jehan Barbier, notaire. Olivier de Serres, marchand dud. Villeneuve, Loys Dupont d'Aulbenas et moy Jehan Soche, notaire royal de Montpezat, soubsigné (10).

(*A suivre.*) Dr VASCHALDE.

---

(10) Nous devons la communication de ce contrat de mariage à l'obligeance de M. Eschalier, notaire à Montpezat, dépositaire des minutes de son ancien prédécesseur Soche, qu'il nous a communiquées avec le plus grand empressement.

Digitized by Google

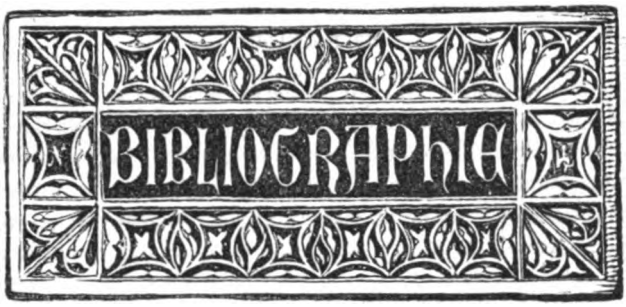

JÉSUS CHRIST, par le R. P. DIDON. — Nouvelle édition, en 1 vol. in-12, prix : 5 francs, *franco*. En vente à la librairie Emmanuel VITTE, place Bellecour, 3, Lyon.

PEU de livres ont reçu du public un accueil plus bruyant que celui du P. Didon sur Jésus Christ. Il a été annoncé, attendu, analysé même, avant sa publication. C'était parmi les reporters en haleine, à qui nous dirait le nombre de ses pages et la nature de ses chapitres.

Depuis qu'il est en vente, le calme s'est fait sur le nom de son auteur. Je demeure surpris qu'il ne provoque pas de plus chauds enthousiasmes. J'aimerais à le voir grandir dans l'opinion et susciter par lui-même cette curiosité indiscrète qui soulevait naguère les voiles de son berceau.

Des confidences, habilement ménagées, nous avaient appris que l'ardent Dominicain travaillait, depuis plusieurs années, à la *Vie de Jésus Christ*, qu'il s'était assis dans ce but sur les bancs des universités allemandes, qu'il avait visité deux fois l'Égypte et la Palestine, que son œuvre avait été soumise à l'approbation, qu'elle était digne de ravir tous les suffrages.

Nous l'avons lue. Si l'impression qu'elle nous laisse ne répond pas complètement à notre attente, c'est moins la faute du livre que de ses prophètes.

Toute l'introduction est d'une éloquence vibrante, d'une logique hardie, qui accule le rationalisme dans ses derniers retranchements et

Digitized by Google

le force à reconnaître, s'il est de bonne foi, la légitimité du surnaturel, la divinité du Christ, la véridicité et l'authenticité de ses historiens. Le caractère et le but des quatre *Évangiles* sont dessinés avec une vigueur et une netteté que personne n'avait encore égalées.

Mais ce souffle impétueux, qui emporte l'écrivain, dès les premières pages, se tempère et ne lui maintient pas cette allure triomphante dans le corps de l'ouvrage. Il y a dans certaines parties une absence de liaison et de chronologie que l'auteur aurait pu, ce semble, atténuer, s'il s'était seulement servi des remarquables études de l'abbé Dehaut sur l'*Évangile*, dont il reproduit d'ailleurs presque fidèlement la table synoptique. Le commentaire du texte sacré est quelquefois surabondant, et çà et là, d'une sécheresse et d'une pauvreté qui étonnent.

Toute la période du ministère public du Sauveur est racontée, sans que l'auteur ait cherché, en dehors de ses trois grandes divisions, à coordonner les faits intermédiaires, à leur assigner une date et un lieu, qu'il est possible d'établir d'une manière certaine, d'après le contexte des synoptiques et leurs allusions à des évènements contemporains. Le cadre chronologique et topographique, où Jésus multiplie les enseignements et les miracles, n'a pas dans ses lignes la précision que les conclusions de l'exégèse moderne permettent de lui tracer. Ainsi, il laisse flotter la naissance du Sauveur entre les années 748 et 751 de Rome. Pourquoi ne pas la fixer, comme d'autres historiens l'ont fait, avec preuves à l'appui, au 25 décembre de l'année 749 ? Comme Jésus est mort le 7 avril ou 15 Nisan de l'an 783, nous saurions qu'il était dans la trente-quatrième année de sa vie.

Cette hésitation de l'écrivain n'est pas constante, et, sur d'autres points, il se range carrément du côté de la tradition la plus autorisée. Il n'hésite pas à affirmer qu'au moment de l'Annonciation, Marie et Joseph étaient seulement fiancés, comme cela ressort des textes 18 et 20 du chapitre I de saint Mathieu, et qu'ils furent mariés après la visite de la fille de Joachim à Élisabeth, à son retour à Nazareth. Il n'hésite pas davantage à placer la naissance de Jean à Aïn-Karim, fidèle en ce point à la tradition, qu'attestait au douzième siècle l'igoumène Daniel et, avant lui, les moines de Mar Sabas, et que soutiennent avec raison de nos jours V. Guérin et Fr. Liévin, contrairement aux hypothèses de ceux qui placent arbitrairement la demeure de Zacharie à Hébron ou à Jutta.

Je reconnais dans le P. Didon le pèlerin consciencieux qui a visité

Digitized by Google

les régions sanctifiées par le Sauveur dans la manière convaincue dont il admet le Thabor pour le lieu authentique de la Transfiguration. La tradition sur ce point n'a jamais varié. Elle est apostolique. Les auteurs, qui prétendent ne la faire remonter qu'au quatrième siècle, confondent la tradition elle-même avec les monuments qui en sont le témoignage. Quand sainte Hélène, vers l'an 327, élevait sur le Thabor à Moïse, à Élie et à Jésus les trois sanctuaires dont les ruines sont encore visibles, elle ne créait pas, elle n'inaugurait pas la croyance des chrétiens à l'authenticité de la transfiguration sur cette montagne, appelée par une bizarre alliance de latin et de grec, *Agemont*, la montagne sainte, à laquelle saint Pierre fait allusion dans sa deuxième épître. Mais elle attestait cette croyance déjà ancienne ; elle en perpétuait la mémoire aux siècles futurs, comme le faisaient dans leurs écrits saint Eusèbe de Césarée, saint Gyrille, saint Jérôme. Nous félicitons vivement le P. Didon de n'avoir pas souscrit à l'hypothèse arbitraire d'auteurs modernes, estimables d'ailleurs, qui tentent de transporter la gloire du Thabor aux cimes de l'Hermon et se mettent ainsi en contradiction avec le témoignage des monuments, des Pères et du Bréviaire romain.

J'admire presque sans restriction le tableau synthétique et éloquent que l'auteur fait de la société romaine, de sa politique, de sa religion, de sa philosophie. Il est même intéressant de rapprocher cette étude de celle que le P. Fontaine nous a donnée, sur le même sujet, dans *Le Nouveau Testament* et *les Origines du christianisme*, et de constater comment le Dominicain et le Jésuite, partis d'un point différent, se sont rencontrés développant la même thèse avec un talent et sous des aspects divers. L'un nous montre cette société au moment où parait l'astre de Jacob, et l'autre la peint déjà en lutte avec l'esprit et les lumières de l'Évangile qui la pénètrent, la modifient et contre lesquels elle se défend.

Le P. Didon n'est pas moins attachant, lorsqu'il examine et dissèque les mœurs, les idées et les pratiques de la société juive, qui, soumise à l'infidèle, garde son autonomie, attend le restaurateur de sa puissance et se maintient malgré les sectes qui partagent la classe influente en Pharisiens, Sadducéens, Hérodiens, Esséniens. Il met à nu le scepticisme secret et le formalisme hypocrite des scribes et des docteurs.

La scène de la Transfiguration sur le Thabor est exposée avec un éclat incomparable. D'autres ont vanté déjà les descriptions mêlées au récit. Je me plais à dire qu'elles sont exactes, qu'elles donnent presque

Digitized by Google

la sensation de la réalité. Si quelques-unes paraissent trop éclatantes et riches en couleurs, ce n'est pas l'imagination de l'écrivain qu'il faut taxer d'exagération, mais plutôt cette lumière étincelante et ces paysages de l'Orient, dont le relief et la magnificence étonnent les regards habitués aux tons gris d'un ciel terne et presque toujours nébuleux.

Le P. Didon excelle à opposer la surhumaine douceur de Jésus à la cruauté hypocrite et froidement calculée de ses adversaires. Les chapitres des grandes luttes à Jérusalem et de la mort du Christ sont remarquables. Tout le livre est écrit avec une conviction sincère et un ardent amour, où se trahit l'admiration de l'homme pour le Fils de Dieu.

Faut-il parler du style ? Son principal mérite est dans la clarté, la vigueur et le mouvement. L'orateur se devine derrière l'historien, et la chaleur de son âme passe plus d'une fois dans les pages où il fixe sa pensée encore brûlante des ardeurs de la contemplation. Quelquefois même il oublie de se contenir ; sa parole n'offre plus alors un exutoire suffisant aux noms, aux dates, aux faits, aux images, aux allusions qui gonflent son esprit et l'oppressent. Sa phrase, fiévreuse, turbulente, presque incorrecte, se pare de mots qu'elle fait sonner comme un collier de grelots. Je n'en cite qu'un exemple, emprunté à la page 9. Il s'agit du paganisme.

« La conscience n'a rien à espérer du vain culte de cet univers et des « divinités qui l'emplissent. Quelque nom qu'elle invoque, n'est-ce pas « toujours la grande Nature inconsciente qui la presse de toutes parts « sous le poids de ses énergies, qu'on ne lui apprend pas à dompter? « A quoi bon les eaux lustrales, les aspersions sanglantes des tauro- « boles ou des crioboles, les hécatombes et le sang des taureaux de la « grande déesse et des béliers d'Attis ? A quoi bon ces initiations aux « mystères, quel que fut leur nom ou leur provenance ? Ceux des « Cabires, de Bacchus et de Cérès, d'Osiris ou de Mithra, à Philæ, à « Eleusis, à Samothrace, à Lesbos, en Crète, à Rome ? *Quand* les « initiés revenaient de ces cérémonies, *lorsque*, conduits par l'hiéro- « phante, la tête ceinte d'une couronne de myrte et purifiés par l'hy- « dranus, ils avaient revêtu la nébride, regardé derrière le voile des « temples et celui des mythologies, qu'avaient-ils vu, qu'avaient-ils « senti dans ces nuits lumineuses ? »

Heureusement peu de passages sont écrits avec cette verve de pythonisse. En général la pensée plus calme revêt une expression plus limpide.

Digitized by Google

On a demandé si ce livre trancherait le perpétuel débat qui existe entre la science et la Foi. Quelle est donc cette science toujours ennemie des vérités surnaturelles? S'il s'agit simplement des données de la raison, le P. Didon a nettement établi que, loin de se contredire, la raison et la Foi se complètent et se prêtent un mutuel appui. Mais si par science il faut entendre les systèmes plus ou moins compliqués des adversaires du catholicisme, je déclare que le terme n'est plus exact. Il n'y a pas de science hors de la vérité. Cessons donc de glorifier de ce nom une école où les solutions certaines des problèmes agités sont rares, où les hypothèses abondent, où la fantaisie est de bon ton. En opposant sans cesse les prétentions rationalistes sous le nom de science aux vérités de la Foi, nous prêtons à croire qu'il existe réellement deux vérités contradictoires, dont l'une forme le domaine de la libre pensée.

C'est pour avoir vaillamment combattu en faveur de la vérité que la *Vie de Jésus Christ* par le P. Didon n'est pas seulement un beau livre, mais aussi une bonne action.

P. Bauron.

Digitized by Google

SOCIÉTÉS SAVANTES

ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE LYON. — *Séance du 5 mai 1891.* — Présidence de M. Morin-Pons. — M. Arloing donne communication de trois pièces anciennes, appartenant au fonds Coste, qui nous révèlent quelques faits intéressants au sujet de l'hypnotisme, à la fin du siècle dernier. A cette époque, le magnétisme animal, devenu aujourd'hui l'hypnotisme, fut appliqué particulièrement au diagnostic des maladies par l'école de Mesmer. Mais tout autre fut le système pratiqué, dans le même temps, dans notre ville, par le chevalier de Monspey et le chevalier de Barberin. Car, d'après cette école, le magnétiseur magnétisait les malades pour découvrir leurs maladies. Pour convaincre les incrédules, on essaya de faire, à ce sujet, des expériences sur les animaux, à l'École vétérinaire. Et telle est l'origine des trois documents, dont M. Arloing fait l'analyse. Ce qu'ils nous révèlent de plus intéressant, c'est que les auteurs de ces expériences avaient recours à des procédés cachés, qui paraissent n'être rien autre chose que l'auscultation. De sorte que les expérimentateurs de cette époque seraient, peut-être, des précurseurs de Laënnec. Dans tous les cas, ces documents présentent un grand intérêt pour l'histoire du magnétisme à Lyon. M. Bonnel signale à cet égard, deux passages de l'*Histoire de*

Digitized by Google

l'Académie, de Dumas (p. 178 et 322 du t. Ier), qui nous révèlent l'intérêt que la Compagnie avait attaché aux expériences du chevalier de Barberin et de son élève Millanois. — M. Lafon annonce que depuis la découverte qu'il a faite, dans sa propriété de Fourvière, des substructions de l'ancien amphithéâtre de Lugdunum, il n'a point abandonné ses recherches. De nouvelles fouilles lui ont fait découvrir ainsi un long couloir voûté, mesurant plus de six mètres de largeur, et qui a dû servir d'accès à la porte ouverte dans la face septentrionale du monument. D'autres recherches lui ont fait découvrir aussi les restes d'un ancien aqueduc, qui devait servir à amener l'eau dans l'amphithéâtre.

Séance du 12 mai 1891. — Présidence de M. Morin-Pons. — M. Léon Malo dépose le manuscrit de son discours de réception, lequel a pour titre : *La Croix-Rouge de France.* — M. le Président donne ensuite lecture du discours qu'il a prononcé sur la tombe de M. Valentin-Smith, membre émérite, décédé à Lyon le 8 mai, et dont les funérailles ont eu lieu le 11 mai. Après cette lecture, la séance est levée en signe de deuil.

Cette séance est suivie de la réunion de la Commission du prix Christin et de Ruolz. La Commission met au concours le sujet suivant : *De la variabilité dans les microbes, au point de vue morphologique et physiologique.* La clôture du concours est fixée au 30 juin 1892. Le prix à décerner est de 500 francs. L'Académie se réserve de publier dans ses Mémoires le travail couronné, si elle le juge convenable.

Séance du 19 mai 1891. — Présidence de M. Morin-Pons. — M. Humbert Mollière présente un rapport sur la candidature de M. le docteur Bouillet, de Béziers, au titre de membre correspondant dans la classe des sciences. — M. Morin-Pons présente aussi un rapport sur la candidature de M. Hermann Lombard de Buffières, au titre de correspondant dans la classe des lettres. — M. le Président fait ensuite le compte rendu sommaire d'une séance publique de l'Académie de Mâcon, à laquelle il a assisté. Dans cette séance ont été lues notamment une notice sur cette Académie, qui a été fondée en 1805, et une étude sur la jeunesse de Lamartine, par M. Reissier. — A la suite de cette communication, l'orateur donne lecture d'un travail sur un sceau de Vautier Bonjour, chanoine de Genève au XIVe siècle, qui vivait entre les années 1317 et 1388. Le nom de Bonjour se retrouve assez fré-

Digitized by Google

quemment dans les documents du Moyen Age. Mais on en est réduit encore aux conjectures sur la véritable origine de la famille du possesseur de ce sceau, qui fait partie de la collection de l'orateur. — M. Leger entretient la Compagnie de la question de la soie artificielle, qu'un habile chimiste de Besançon est parvenu à extraire de la pâte de bois, réduite à l'état de substance visqueuse. Cette soie est aussi fine et aussi résistante que la soie véritable, de même qu'elle est aussi souple et élastique que cette dernière. Enfin, après quelques difficultés, on est parvenu à la soumettre à la teinture. Pour obtenir ce produit, on emploie de préférence le bois de buis ou de peuplier noir, mais non le bois de sapin, à cause de la résine qu'il renferme. — M. Arloing fait observer que déjà des naturalistes, et notamment M. Blanchard, avaient essayé de tirer de la soie des feuilles de murier, ce qui n'a pas paru étonnant, vu la nature de la cellulose. — M. Leger répond que toutefois l'essai tenté par M. Blanchard, n'avait pas produit des résultats pratiques. Dans tous les cas, la question intéresse vivement la fabrique lyonnaise, à raison du bas prix du nouveau produit.

Séance du 26 mai 1891. — Présidence de M. Morin-Pons. — M. l'abbé Ulysse Chevalier dépose son discours de réception, qui a pour titre : *Poésie liturgique du Moyen Age. Rythme et histoire.* — M. Bleton présente un rapport sur les œuvres de M. Fontaine, doyen de la Faculté des Lettres et candidat à une place de membre titulaire dans la section de littérature. — M. l'abbé Chevalier communique quelques observations sur la charte 97 du *Cartulaire lyonnais*, portant la date du 6 mai 1206, et qui renferme l'énumération des possessions de l'ordre de Saint-Ruf. Il fait observer, à cet égard, que le texte de cette charte, publiée par M. Guigue, d'après un *Vidimus* de l'évêché de Valence, est très défectueux, en ce qui concerne un certain nombre de noms de localités. Or, en comparant entre eux plusieurs anciens manuscrits de cette charte, qui, d'ailleurs, a été déjà publiée à trois reprises, il est possible de rétablir, d'une manière exacte, les noms des lieux, dont la forme est inexacte. M. l'abbé Chevalier présente ainsi une longue liste de ces noms, dont il rétablit l'orthographe, en indiquant la situation topographique de chaque localité. — M. Leger fait ensuite une communication sur deux projets de funiculaires de Lyon à Fourvière. L'orateur expose d'abord que l'emploi des funiculaires est assez récent, puisque le premier, qui ait été créé, est celui de la Croix-Rousse. Mais

Digitized by Google

le système à machine fixe n'est guère possible que lorsque la ligne est directe et ne dépasse pas trois ou quatre kilomètres. Dès que ces deux conditions ne sont plus remplies, il faut revenir, comme on l'a fait en Suisse, aux machines mobiles, en faisant emploi d'un rail central à crémaillère. Pour desservir le plateau de Fourvière, deux projets ont été proposés. Le premier, en plein air, aurait conduit de la place de la Brèche à Fourvière, avec un parcours de 263 mètres, mais, pour diverses considérations, il a été abandonné. Le second, souterrain, partirait du bas du Chemin-Neuf et aboutirait à l'angle nord-est de la terrasse de Fourvière. Son parcours serait de 257 mètres seulement. Il serait à double voie, et le train descendant, entraîné par le poids d'une bâche, pleine d'eau, remonterait le train ascendant. En outre, un frein automatique assurerait une sécurité aussi grande que celle offerte par les chemins de fer Suisses. Enfin, ce projet présente une économie sérieuse, car les frais d'établissement ne dépasseraient pas 700,000 francs.

SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE, HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE LYON. — *Séance du 6 mai 1891.* — Présidence de M. Alexandre Poidebard. — M. Beauverie donne lecture d'une poésie, ayant pour titre : *Les Œuvres et les jours.* — M. l'abbé Relave communique une étude littéraire, intitulée : *Les transformations du Romantisme dans Victor Hugo, de 1822 à 1828.* — M. Léon Mayet donne lecture de propos humouristiques, intitulés : *Les Petits côtés du bonheur.* — M. Aug. Vettard termine la séance par la communication de plusieurs pièces de vers : *La Transfusion du sang ; Le Fou de la Croix-Rousse ; Le Chant du gai savoir ; Le Songe du juge d'instruction.*

Séance du 20 mai 1891. — Présidence de M. Alexandre Poidebard. — M. le Président souhaite la bienvenue à M. Théodore Camus, membre nouvellement admis. — Lecture est donnée d'une lettre de M. Ernest Pariset, qui sollicite le titre de membre titulaire. — Cette demande est accompagnée de l'envoi d'un volume, intitulé : *Les Monuments historiques.* Une Commission, composée de MM. Poidebard, Conil et Grillet, est chargée de l'examen de cette candidature. — M. Ernest Cuaz communique un chapitre de son *Histoire du château de Pont-d'Ain,* intitulé : *La Famille de Coligny.* — M. Aimé Vingtrinier donne ensuite lecture d'un *Essai d'un Folk-lore lyonnais. Mœurs, coutumes, langage, traditions, superstitions, contes et chansons populaires.*

Digitized by Google

Séance du 3 juin 1891. — Présidence de M. Alexandre Poidebard. — M. le Président exprime, au nom de la Compagnie, les regrets inspirés par la mort récente de M. Valentin-Smith, membre honoraire, dont il fait l'éloge. — M. l'abbé Relave communique une étude de critique historique et littéraire sur le roman de *Notre-Dame de Paris*, de Victor-Hugo. — M. Ernest Pariset est élu membre titulaire, sur un rapport présenté par M. l'abbé Conil. — M. Aug. Bleton donne lecture d'un chapitre de son ouvrage sur les *Environs de Lyon*, concernant Rochefort, Messimy, Thurins et Brindas. — M. Léon Mayet donne communication de propos humouristiques, intitulés : *Le Manteau de la Charité.*

Séance du 17 juin 1891. — Présidence de M. Alexandre Poidebard. — M. Ernest Cuaz continue la lecture de son *Histoire du château de Pont-d'Ain.* — M. Beauverie lit un poème philosophique ayant pour titre : *Agir, rêver.* — M. Aug. Vettard donne lecture de quatre sonnets, intitulés : *Les Trois clefs* ; *Les Deux voyageurs; la Preuve de l'amour ; Le Verre d'eau.*

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, HISTOIRE NATURELLE ET ARTS UTILES DE LYON. — *Séance du 1er mai 1891.* — Présidence de M. Gensoul. — M. Locard fait une communication étendue sur les transformations artificielles ou naturelles que produisent les conditions de milieu, de nourriture, etc., dans le règne animal et en particulier dans la classe des mollusques. Ces modifications sont beaucoup plus accusées chez les mollusques terrestres et d'eau douce que chez les mollusques marins, par la raison que, ces derniers cantonnés d'une façon plus stable, sont moins exposés à subir l'influence des changements de milieu. — M. Cornevin rapproche de ce que vient de dire M. Locard des faits signalés par M. Chauveau au sujet de l'influence des bouillons de culture sur les microorganismes. Les faits signalés de part et d'autre apportent une nouvelle confirmation à la loi déjà formulée : c'est le milieu qui fait l'espèce.

Séance du 15 mai 1891. — Présidence de M. Gensoul. — La séance est consacrée à la discussion du rapport et du projet présentés par la Commission spéciale chargée d'étudier les modifications qu'il y aurait à apporter au règlement, en ce qui concerne notamment le nombre des membres, les formalités pour l'admission et le chiffre des cotisations.

Digitized by Google

Aucune décision n'est arrêtée définitivement. — La Société s'occupe ensuite du mode d'emploi de l'allocation ministérielle attribuée aux améliorations agricoles.

Séance du 5 juin 1891. — Présidence de M. Gensoul. — La Société reprend la discussion du projet de règlement proposé par la Commission spéciale nommée à cet effet. Une nouvelle rédaction sera présentée avant le vote définitif.

Séance du 19 juin 1891. — Présidence de M. Gensoul. — M. Cornevin inscrit pour une communication sur le développement des animaux domestiques, dit qu'il a d'abord un devoir à remplir en annonçant la mort de M. Gayot, membre correspondant, et en rendant hommage à sa mémoire. M. Gayot, après avoir occupé la haute position de directeur général des Haras, s'était fait une place à part comme écrivain en publiant des ouvrages techniques sur la zootechnie et l'économie rurale. — En 1852, il n'a pas hésité à abandonner une position officielle, pour ne vivre désormais que de sa plume. — Après cette communication, M. Cornevin donne lecture du mémoire dont la présentation figure à l'ordre du jour. Ce travail prendra place dans les publications de la Société. — M. Depéret expose certaines découvertes paléontologiques qui lui permettent d'établir une relation presque sans solution de continuité entre les terrains soi-disant quaternaires des environs de Gray, et le miocène de la Grive-Saint-Alban. — M. Depéret présente ensuite, au nom de M. Nicolas, conducteur des ponts et chaussées, un manuscrit, intitulé : *Complément monographique des genres Lortetia, Moitessieria, Rhitinella et Acme.* A ces genres, jusqu'ici inconnus dans le Midi de la France, l'auteur ajoute un genre nouveau, sous le nom d'*Aveniana*. Le travail de M. Nicolas est renvoyé à la Commission de publication.

Digitized by Google

Chronique de Juillet 1891

5 Juillet. — Conférence faite par M. Frédéric Passy, membre de l'Institut, dans le grand amphithéâtre de la Faculté des Lettres, au Palais Saint-Pierre : *Du prochain régime douanier de la France et de ses conséquences au point de vue de l'alimentation des classes laborieuses et du travail national.*

7 Juillet. — M. Bonnardel (Jean), président du Comptoir d'Escompte de Lyon, est nommé officier de la Légion d'honneur.

9 Juillet. — Mort de M. l'abbé Goutard, doyen honoraire du Chapitre primatial et curé démissionnaire de Saint-Jean, décédé à l'âge de 85 ans.

11 Juillet. — MM. Lilienthal, membre de la Chambre de Commerce, et Mengin, publiciste, sont nommés chevaliers de la Légion d'honneur.

12 Juillet. — Ouverture du 4e grand concours national de tir.

— Consécration, dans l'église Primatiale, de Mgr J.-B. Chausse, évêque de Comana (Asie-Mineure), vicaire apostolique de la Côte de Benin, et membre de la Société des Missions Africaines, par Mgr le cardinal Foulon, archevêque de Lyon, assisté de Mgr Gouthe-Soulard, archevêque d'Aix, et de Mgr Vidal, évêque mariste d'Océanie.

Digitized by Google

— Premier tour de scrutin, dans le 5e canton de Lyon, pour l'élection d'un conseiller général, en remplacement de M. Courtois, décédé. — Ballottage.

13 Juillet. — Inauguration du Pont du Midi, sur le Rhône.

— MM. Chavanne (Alexis), médecin et ancien député du Rhône, et Galtier (Victor-Pierre), professeur à l'école vétérinaire de Lyon, sont nommés chevaliers de la Légion d'honneur.

17 Juillet. — Arrivée à Lyon de M. Barbey, ministre de la marine, chargé de représenter le Gouvernement au 4e grand concours national de tir. Le Ministre est reçu solennellement et toutes les troupes de la garnison lui rendent les honneurs prévus par le décret de messidor.

18 Juillet. — Réception officielle des tireurs italiens, venus à Lyon pour prendre part au grand concours de tir.

19 Juillet. — MM. Castex-Dégrange, professeur à l'École des Beaux-Arts, Reynaud, professeur à la Faculté des Lettres, et Viry (Charles), sous-directeur de l'École de service de santé militaire de Lyon, sont nommés chevaliers de la Légion d'honneur.

— M. Ravarin, auditeur au Conseil d'État, est nommé membre du Conseil général, pour le 5e canton de Lyon.

22 Juillet. — Clôture du 4e grand concours national de tir.

23 Juillet. — Élection du bâtonnier et des membres du Conseil de l'ordre des Avocats. Me Vachez, bâtonnier sortant, est réélu bâtonnier pour l'année judiciaire 1891-1892. Sont élus membres du Conseil : Mes Brac de la Perrière, Mathevon, Bonnet, Vachon, Desprez, Dubreuil, de Villeneuve, Perrin, Munet, Bonnard, Boucaud, Tavernier, Jacquier et Morin.

— M. Xavier-Antoine Broquère fils, licencié en droit, est nommé avoué à la Cour d'appel de Lyon, en remplacement de son père, démissionnaire en sa faveur.

— Grand concours du Conservatoire au Théâtre des Célestins.

— Distribution des prix à l'Institution de Notre-Dame des Minimes. Discours prononcé par M. le chanoine Genin, supérieur : *Le Patriotisme.*

Digitized by Google

25 Juillet. — MM. Jacomet et Devienne, conseillers à la Cour d'appel, sont nommés chevaliers de la Légion d'honneur.

— Distribution des prix à l'Institution des Chartreux, sous la présidence de Mgr Gouthe-Soulard, archevêque d'Aix. Discours de M. Déchelette, nouveau supérieur : *Les Utilitaires* et *Les Belles-lettres*.

26 Juillet. — Distribution des prix aux élèves de l'École des Beaux-Arts, dans la salle des fêtes de la Faculté de médecine, sous la présidence de M. Larroumet, directeur des Beaux-Arts, qui félicite, dans son discours, l'École lyonnaise du développement qu'elle a donné à l'enseignement de l'art décoratif. M. Armand-Calliat, l'un des administrateurs de l'École, prononce aussi un discours, dans lequel il fait, de même, l'éloge de l'art décoratif.

30 Juillet. — Distribution des prix aux élèves du petit Lycée de Saint-Rambert, sous la présidence de M. Poirier, inspecteur d'Académie de Lyon.

31 Juillet. — Distribution des prix, au grand Lycée, sous la présidence de M. Rivaud, préfet du Rhône. Après le discours d'usage, prononcé par M. Viret, professeur de troisième, M. Rivaud prononce une allocution, dans laquelle il fait l'éloge de la culture classique, qui forme les âmes, élève les cœurs, et prépare les citoyens à toutes les vertus qui constituent le patriotisme.

L'Administrateur-Gérant, MOUGIN-RUSAND.

Typog. MOUGIN-RUSAND. — Lyon.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

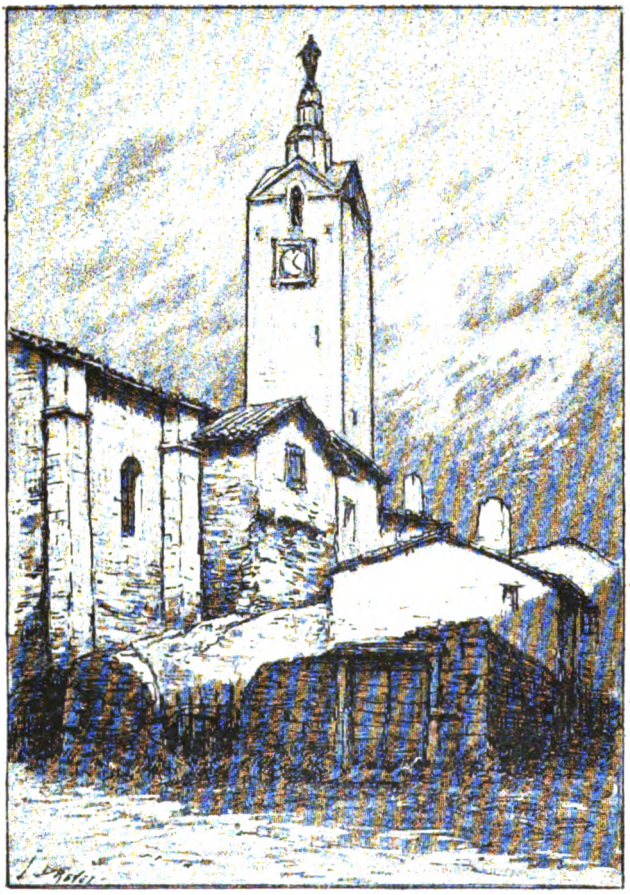

CHAZAY-D'AZERGUES

—

Vieille église de Saint-André.

—

D'après un dessin de M. Joannès Drevet.

Digitized by Google

NOTES

DE

L'ABBÉ RANCHON

CURÉ DE SAINT-CYR-AU-MONT-D'OR

1752-1805 (1).

1755

La sacristie a coûté plus 1,000 livres, elle est achevée et vernie. La sacristie au fond de l'église a été faite à neuf ainsi que le mur du cimetière, ce qui a fait une réparation fort considérable, tant par l'enlèvement du terrain que par les pierres, sables et chaux et main d'œuvre que le Sr curé a payé. Les fonts baptismaux ont été vernis en novembre 1755. L'autel des Pénitents et les quatre petits autels, tant hors que dans le chœur, ont été placés tels qu'ils sont : les marchepieds en plateau de chêne et les pierres faites à neuf, ainsi que l'élèvement du

(1) Voir la *Revue du Lyonnais* de Juillet 1891.

Digitized by Google

chœur, la cave en entrant au chœur et le cadetage ; il n'y a que le Sr curé Ranchon qui sache la peine qu'il a eu et l'argent qu'il a dépensé pour cela : ainsi, successeur, en reconnaissance, prie pour le bienfaiteur.

Le 17 février 1756, Jeanne Manissier a reconnu, comme veuve et héritière de Jean Rey, une pension de 12 livres 6 sols par an en faveur du Sr curé Ranchon, l'acte reçu par Me Perrussel, notaire royal, controllé et levé à Lion le 4 mars 1756 par M. Tournal ; ladite pension est imposée sur partie des vignes dites des cures. Autre pension de 12 livres 6 sols reconnue sur les mêmes fonds par Antoine Mortier et Françoise Noir, sa femme, reçu par le même notaire, controllé jour et an que ci-dessus. Même jour pour partie des mêmes fonds Jean Guillot, dit Tassin, tuteur des enfants de Pierre Beney, a reconnu la pension de 25 sols par an au profit du Sr curé.

M. Noël, bourgeois dudit Saint-Cyr, possède autant de fonds lui seul que les trois ci-dessus et doit annuellement 2 livres 10 sols au Sr curé, il reconnaîtra incessamment ; il est en procès pour ledit fonds et reconnaît dans ses écrits devoir cette pension imposée sur la vigne dite des cures. M. Noël a reconnu, le 16 juillet par devant Me Perrussel père, notaire, ladite pension de 2 livres 10 sols ; il n'a point payé les arrérages. La maison curiale est tombée en ruine la présente année par la chute du toit ; il y a eu procès-verbal en reigle ; le Sr curé a fait couvrir partie du bâtiment pour y tenir un maître d'école, et ce du consentement par écrit des habitants.

1756

L'an 1756, M. Charles-Joseph Monatte, de l'ordre de

Digitized by Google

Malte, bourgeois dans cette paroisse, quartier de Vacco (1), a fait élection de sépulturre pour lui et les siens dans l'église de Saint-Cyr; il a fait faire à ses frais le cavot qui est dans le chœur, dont l'entrée est dans la nef fermée à clef. Ledit Sr Monatte fit élever et recadetter le chœur, a payé la somme de 212 livres, laquelle somme jointe à celle de 48 livres donnée par les seigneurs comtes de Lion a payé en entier le Sr Bernarlin Mre menuisier, qui a fait le maître-autel qu'on voit dans le chœur. Il y a une pension portée dans les titres cy-dessus de 6 livres pour le *libera me* qui se chante chaque dimanche à l'issue des vêpres. Le Sr curé a 3 livres chacun an pour sa rétribution, et la luminaire a les trois restantes. Cette fondation est payable au 1er mai de chaque année. Le maître-autel a été fini en juin 1757.

1757

Curé : Ranchon ; vicaire : Richard.

1er Luminier : Jean Robier, dit Bibeau.

2me Luminier : Antoine Bernalin.

Le 21 février 1757, l'instance du procès entre les Srs curés de St Cire a été terminée. Cette cure aurait été en litige depuis 1733. M. Monatte nous a payé 212 livres qu'il avait promis pour faire faire le maître-autel, et Mrs les comtes de Lion dûment invités à cette réparation ont donné 48 livres, de sorte que Ant. Bernalin, menuisier de St Cire, l'a fait pour la somme de 260 livres qu'il a reçu et dont la luminaire a quittance. Le vernis dont l'autel est

(1) Vacco ou Vacques, la Sauvagère ne firent partie de Saint-Rambert-l'Ile-Barbe qu'à partir de 1836.

Digitized by Google

couvert, ainsi que la peinture, ont coûté au curé 65 livres 10 sols la même année 1757. Les quattre niches faites dans le mur autour du grand autel, ont coûté au curé 24 livres les quatre. On mettait auparavant les statues des saints sur le maître-autel, ce qui le rendait très malpropre. Le grand autel ayant été fait à neuf, le Sr Ranchon a fait des diligences pour avoir des chandeliers propres et convenables audit maître-autel. On est convenu avec maître Laurent Chabaut, marchand, de la somme de 500 livres pour les 6 chandeliers sans croix qui sont actuellement dans l'église.

Le Sr curé a engagé les seigneurs comtes à faire recouvrir le clocher, et parce que lesdits comtes auraient prié le Sr curé de faire les réparations convenables tant au chœur qu'au toit dudit clocher et qu'ils lui rembourseraient tous ses déboursés sur les quittances des ouvriers, le Sr curé a fait mettre en bon état ledit toit avec la poutre qui traverse, a fait blanchir, crépir le dehors dudit clocher qui avait une quantité de corruptions dans les murs : *item* a fait paver ou cadetter le cerceau sphérique de la voûte sur laquelle se tiennent les sonneurs et enfin a fait piquer et renduire le chœur en entier, attendu qu'il était fort noir. Il en a coûté à MM. les comtes 317 livres 14 sols. La même année le Sr curé a fait rehausser le chœur, poser partie des stalles, poser la table de communion en fer et enfin mettre la porte en chêne et en menuiserie à la sacristie. L'élévation du sol du chœur est cause qu'il y a deux marches pour descendre dans la sacristie. Ainsi la sacristie est finie et en bon état. Quant au linge, il n'y en a presque pas, on travaillera à munir la sacristie tant en linge qu'en cire. Il n'est dû qu'une pension de 10 livres à l'église sur un pré situé aux Greffières pour fondation faite par M. Colliet. L'an 1757

Digitized by Google

pas abondant en vin et vaut 15 à 18 livres l'ânée. La guerre avec le roi de Prusse fatigue tout le monde par la cessation du commerce dans la ville de Lion. Le Sr curé a présenté requête à Mrs les comtes de Lion pour demander à rentrer dans le jardin de la cure, près l'ancienne cure, au dessous de la terrasse qui va au plâtre. Cette requête est fondée en titre ; il n'y a encore point de réponse jusqu'en janvier 1758, on dira ensuite ce qui en résultera, ainsi que pour les novales.

En 1751, les vendanges furent assez considérables, les vins se vendaient 10 à 12 livres l'ânée.

En 1752, grande quantité de fruits et de vendanges, année pluvieuse, les vins valent 7 à 8 livres l'ânée. Les vignes de la cure, malgré leur mauvais état, rendirent 20 ânées de vin.

En 1573, temps très beau, très chaud, bonne récolte, excepté à St Cire, ravagé par la grêle en juin et le 11 juillet : les vins 10 à 12 livres l'ânée.

1754, hiver fut long, bonne récolte en vin, pas de fruit, à cause des chenilles.

1755, bonne récolte de vin.

1756, *item.*

1757, grêle au mois de mai, beaucoup de fruits.

Le 19 avril 1758, les vignes qui étaient très avancées gelèrent pleinement, il y eut beaucoup de neige, ce qui préserva les bleds. Dans la nuit du 13 avril les vignes, les arbres, les noyers surtout gelèrent et devinrent noirs et aussi retardés que si nous eussions été en janvier. La désolation était dans toute la province. On n'espère aucune récolte.

Du 20 mai 1758. Les vignes ont repoussé par le pied et par le col, les bleds sont peu abondants ; pour faire du vin,

Digitized by Google

il n'y a que des raisins coulés. Les fruits sont très rares et très chers. Les cerises valent 8 sols la livre, les prunes deux sols pièce, les noix et pêches n'ont pas de prix, il n'y en a point dans cette paroisse. Il y a cependant quelques pommes et quelques poires.

23 décembre 1758. Il n'y a eu au dîme que 20 ânées de vin. L'ânée de vin nouveau se vend 30 livres. Les vins eussent été plus chers, mais les ouvriers ont fait du vin de composition avec des fruits ; la misère est fort grande. Il y a grande guerre avec le roi de la Prusse (2) ; le commerce de Lion tombe chaque jour. Il est plus des trois quarts des ouvriers en soie qui se sont engagés ou qui mendient leur pain. Le luxe cependant est plus grand qu'à l'ordinaire. On a fait pour réparation cette année un mur au cimetière couvert de bons crets.

L'an 1758 et le 3e mars est décédé Mgr Pierre de Guérin de Tencin, cardinal archevêque comte de Lion, ministre d'État. Ce prélat était très puissant, chéri des riches et des pauvres ; ses charités continuelles le feront regretter de tous les citoyens, et le clergé du diocèse de Lion avait le plus tendre des pères. *Oravimus, orabimus pro eo. R. in pace.*

Mgr de Montazet, évêque d'Autun, a succédé au dit seigneur de Tencin.

1758

Curé : J.-B. Ranchon ; vicaire : Bugnet.

1er Luminier : Antoine Bernalin.

2me Luminier : Jean Défarge.

La récolte en bled n'a point été mauvaise, le bled se vend

(2) Guerre de Sept Ans (1756-1763.)

Digitized by Google

5 livres 5 sols le bichet, il sera cher toute l'année parce que les Anglais bouchent les passages de la Sicile ; la Bourgogne fournit les bleds à la Savoie et à la Provence. Il n'y a point de fèves à cause d'un brouillard qui a gâté les fleurs. Les vins se vendent 24 livres l'ânée ; le commerce est très mauvais à cause des guerres avec la Prusse et les Anglais. Point de réparations à l'église, acquisition de deux lampes et deux bras dorés pour l'autel. Point de maladies dans la paroisse. Le curé est en instance auprès des comtes au sujet des novales. On a constaté par acte que la cure était en mauvais état. M. l'Intendant n'a point voulu accorder des lettres pour la construction jusqu'à ce que les temps soient moins mauvais.

1759

En l'année 1759, il y a eu grande guerre entre la reine de Hongrie et le roi de Prusse, entre la France et les Anglais (3). Ces guerres ont occasionné des impôts extraordinaires. On a obligé chaque particulier, même les églises, à porter leur argenterie et vaisselle à la monnaie. M^rs^ les comtes de Lion ont fait porter entre autre argenterie 6 chandeliers d'argent et une croix, dont la façon seule avait coûté en 1756 15,000 livres. Il n'y a pas eu de récolte, le vin se vend 10 livres l'ânée ; les entrées valent à Lyon 7 livres 2 sols ; les bleds 6 livres le bichet. On va faire clore le cimetière par un grand mur. En novembre 1759, le S^r^ curé a gagné son procès des novales, dont les

(3) Guerre de Sept Ans qui aboutit au traité humiliant de Paris qui nous fit perdre le Canada, le Sénégal, etc. Marie-Thérèse, notre alliée, perdit la Silésie.

Digitized by Google

titres sont dans le coffre-fort, et par un accomodement il a été réglé au chapitre général de Mrs les comtes qu'il sera payé à perpétuité aux curés de St Cire 35 bichets bled, froment et 60 quintaux de paille. L'an 1759, en janvier, le Sr Ranchon a fait faire le mur qui enclôt le cimetière, ainsi que la porte dans le mur du vingtain, on a aussi nivelé le terrain dudit cimetière.

1760

Dans le cours de l'an 1760, le Sr Ranchon, curé, en suite des transactions faites en 1759 avec les seigneurs comtes de Lyon au sujet des novales, a prétendu que les fermiers étaient tenus non seulement de lui rendre dans la maison curiale les bleds de la portion congrue, mais encore ceux des novales et la paille même. Le fermier Bernard Rey refuse. En conséquence, le Sr curé a poursuivi juridiquement et ledit Rey prévoyant la perte de son procès, a transigé avec nous, et il a été dit que les fermiers délivreraient annuellement dans la maison d'habitation du curé 77 bichets bled froment, pur, net, loyal et marchand, et 60 quintaux de paille froment aussi portable. Les vins se vendent en 1760 et 1761 janv., de 8 à 9 livres l'ânée. Les bleds 4 livres 20 le bichet ; la misère est très grande par la multiplicité des impôts occasionnés par les guerres avec le roi de Prusse et les Anglais. La croix neuve dans l'église a coûté 124 livres. La glace sur le tabernacle a été donnée par M. François Noël, bourgeois de St Cyr.

1761

L'an 1761, le curé de St Cyr a fait faire à ses frais le pavé, depuis la porte principale du château jusqu'à la porte de

Digitized by Google

l'église, et depuis la porte de l'église jusqu'au bout du chemin du cimetière ; 2° les bois pour le toit de la chapelle dite des Pénitents.

La guerre est si allumée entre la France et le roi de Prusse et les Anglais, que les impôts réduisent et MM. les bourgeois et les habitants à la dernière misère. Cependant le bled ne vaut que 22 livres l'ânée et le vin 8 livres ; encore ne trouve-t-on pas à le vendre, quoique la récolte de 1760 n'ait pas été abondante. La misère dans le commerce en est la vraie cause.

20 août 1762. Affaires des jésuites. — Par arrêt du Parlement de Paris du 6 août 1762, il est ordonné à tous les jésuites de quitter leur habit, renoncer à leur institut, prêter serment de fidélité au roy et à l'état, et ordre à eux de déloger de leur maison (4). Cet arrêt est conséquent à grand nombre d'autres rendus depuis... en sorte que dès le 1er janv. que dessus cette société est éteinte.

1762

Vicaire : J.-B. Vallet, de Pont de Veau (Bresse).

1er Luminier : Pierre Penet.

2me Luminier : Mathieu Viallon.

1er Recteur de la confrérie : J.-B. Deffarge.

2me Recteur : Pierre Rey, dit Vizet.

Porteur de plat : André Deffarge.

L'année 1762 a été fort abondante en bled : il y a eu peu de vin, presque point de foin. La sécheresse a été des

(4) Les jésuites durent quitter dans la huitaine leurs maisons et leurs collèges, où l'on envoya d'autres maîtres. Une déclaration royale de novembre 1764 supprima la société.

Digitized by Google

plus grandes de février à la fin de septembre ; il n'y a point eu de bonnes pluies ; les fontaines étaient taries partout; on allait chercher de l'eau aux Greffières. Il faut observer que l'église est en ruine, que le toit est étampé dans plusieurs endroits et que le Sr curé a fait diligence pour que ces réparations se fassent sans force ni autorité de justice à cause de la grande misère des habitants, les impôts étant très considérables, cette réparation coûtera plus de deux mille livres.

L'instance au sujet de la pension de 10 livres que les héritiers Grand doivent à la luminaire dure depuis 6 ans et n'est point encore finie. La guerre avec l'Angleterre est finie cette année 1762 ; la paix doit se publier à la Saint-Jean (1763).

1763

L'an 1763, le plafond ainsi que le toit de l'église ont été faits ; le plafond à neuf et le toit fortement réparé ; les deux grands vitreaux ont été faits aussi à neuf. Ces réparations ont coûté plus de 1,200 livres, mais le Sr curé avait commencé à réparer cette église ruinée et a voulu faire parachever, malgré les misères du temps et les grands impôts.

1764

L'an 1764 on peut remarquer qu'il n'y a point eu de gelée pendant le mois de décembre 1763 et janvier 1764 ; il n'est pas un malade dans la paroisse.

Sentence est intervenue au présidial de Lyon, en faveur de la luminaire de St Cire contre les héritiers Grand qui en ont rappelé au Parlement. Le Sr curé de St Cire s'est chargé de conduire le procès, dont on espère les conclu-

Digitized by Google

sions l'an 1765. La récolte en bled n'a pas été mauvaise; les bleds ont valu le bichet 4 livres, parce que l'Espagne et l'Italie ont tiré de Bourgogne, n'ayant point eu de récolte en 1763. Les négociants de Lyon s'étaient mis négociants de bleds et ont enlevé tous les bleds vieux de païs, ce qui a occasionné que le bled s'est maintenu à un prix honnête.

En 1764 les vins ont été abondants et se vendent en janvier 1765 à raison de 8 livres et 9 livres l'ânée; on espère qu'ils seront à plus haut prix dans le cours de l'année, parce que les Parisiens tirent ceux du Beaujolais. Il n'y a rien eu de remarquable dans la paroisse, point de malades, la misère abondante montée sur un grand luxe.

Mrs les bourgeois qui passent par le chemin près le pont de Geliais, tendant au Montellier, ont fait de grandes réparations cette année dans ce chemin, l'ont fait élargir, ce qui le rend praticable.

L'abbé DUPLAIN.

(*A suivre.*)

Digitized by Google

CHAZAY-D'AZERGUES

En Lyonnais (*)

CHAPITRE XV

PIERRE GUÉRIN DE TENCIN, ABBÉ D'AINAY ET BARON DE CHAZAY, 1757. — LAZARE VICTOR DE JARENTE, DERNIER BARON DE CHAZAY, 1758.

PIERRE GUÉRIN DE TENCIN, cardinal, archevêque de Lyon, abbé d'Ainay et baron de Chazay, 1757. — Le cardinal de La Rochefoucault, étant mort le 29 avril 1757, le roi nomma à l'abbaye d'Ainay le cardinal-archevêque de Lyon, Pierre Guérin de Tencin, le 9 juin 1757 (1).

Il était d'une noble famille de Grenoble, où son père, Antoine de Guérin, chevalier, seigneur de Tencin et de

---

(*) Voir la *Revue du Lyonnais* de Juillet 1891.

(1) Arch. de la Charité. B. 238, ch. 5. *Grand Cart. d'Ainay*, t. II. Introd., p. XXII.

Digitized by Google

Forges, sénateur à Chambéry, était président à mortier au parlement. Les armes du nouvel abbé étaient : *d'or, à l'arbre arraché de sinople, au chef de gueules, chargé de trois besants d'argent* (2).

A son arrivée, il prend pour fermier général des revenus d'Ainay le sieur Catherin Boulard de Guâstellier et passe avec lui un bail de 9 ans (3).

Simon-Claude Boulard de Guâstellier, fils de Catherin, croyons-nous, était en 1778, échevin de Lyon, écuyer, seigneur de Guâstellier, du Mars, du Mont-Genouilly, de Ruyère, Cuire, Caluire, la Croix-Rousse et la Pape ; armes : *d'azur, au créquier à 7 branches d'argent, feuillé d'or ; au chef cousu de gueules, chargé de trois besants d'or* (4). Après la grande révolution, la famille de Guâstellier acheta des de Clerico le fief et château de Genzé à Marcilly, qu'elle possède encore aujourd'hui.

Le cardinal de Tencin voulant connaître l'état de sa baronnie, délégua Charles Dumarest, docteur en Sorbonne, sacristain de Saint-Paul à Lyon, conseiller clerc au parlement des Dombes et vicaire général de Son Éminence, pour aller faire une inspection des biens de l'abbaye à Chazay. En conséquence de cette commission, Charles Dumarest se transporta en notre petite ville et examina l'incommodité ou commodité des bâtiments, les terrains appartenant à l'abbaye, que l'on pourrait abenéviser.

Dans son rapport il est dit :

On entre dans l'ancien château fort, ne formant maintenant qu'une suite de masures et de galeries démantelées,

---

(2) *Recueil de l'ancien gouvern. de Lyon*, p. 188.

(3) Arch. de la Charité. B. 238, ch. 5.

(4) *Livre d'or du Lyonnais*, p. 92.

Digitized by Google

du côté de l'orient par une porte pratiquée au rez-de-chaussée dans une grosse tour carrée (5), de là on entre dans une avant-cour à peu près triangulaire, ayant à l'orient une autre porte d'entrée pour la seconde cour, au-dessus de laquelle sont les prisons, qui se trouvent au premier étage d'une tour à l'orient, et tout à côté la salle d'audience. Toutes ces masures sont dans le plus déplorable état, et il est reconnu qu'il serait avantageux de les abenéviser (6).

Par suite de ce rapport, le cardinal décide d'abenéviser à M. de Saint-Michel, qui le demande, toutes ces masures, au prix annuel d'un bichet et d'un coupon de froment (7). Ce fut sur ces ruines que fut bâti, en 1827, le pensionnat des Sœurs Saint-Charles. Ces mêmes masures furent vendues par le sieur Jean de Saint-Michel, en 1771, à Claude Chapolard, charpentier, fils de Antoine Chapolard, maître maçon (8).

Le sacristain, qui restait toujours indépendant du curé, était, en 1754, Barthélemy Vautherin. Il reconnaît devoir annuellement au couvent d'Ainay 59 sols et 6 livres de cire, au jour de la Saint-Martin ; cette redevance datait des temps

---

(5) C'est la tour carrée qui donne sur le jardin des Sœurs, et qui porte actuellement un balcon.

(6) Papiers Simiand à Chazay. — Cette porte est la poterne qui existe encore à l'orient et qui sert de passage, et à l'écoulement des eaux de la cour du château. Quant aux prisons elles étaient situées à droite de cette poterne, dans la tour ronde qui existe encore sur la façade.

(7) Papiers de M. Simiand, à Chazay.

(8) Papiers de M. Simiand, à Chazay. — La famille Chapolard, qui existe encore à Chazay, est très ancienne dans le pays et dit avoir des actes du XVIe siècle où elle serait nommée.

Digitized by Google

les plus reculés (9), et était appelé le bâton de saint Martin.

La sacristie de Chazay rendait, à cette époque, 200 livres de revenus (10).

L'abbé d'Ainay était décimateur de Chasselay, et par conséquent des Chères, qui dépendaient de cette paroisse. Les Chères n'appartenaient pas entièrement à Chasselay, une partie était de Lissieu ; la grande route de Lyon à Paris servant de limite à l'une et l'autre paroisse. La population des Chères ayant augmenté par suite des nombreux roulages qui s'arrêtaient là pour les relais, nécessaires à la montée de Limonest, ceux des habitants qui dépendaient de Chasselay, se fondant sur un éloignement de plus d'une demi-lieue et la difficulté de communication avec ce bourg, obtinrent, en 1758, du cardinal de Tencin, l'érection des Chères en annexe de Chasselay. Les habitants des Chères, qui appartenaient au village de Lissieu, demandèrent à jouir du même privilège et de se réunir à ceux qui dépendaient de Chasselay, dans le but de former une paroisse indépendante. Mais l'affaire traîna en longueur, et les deux éléments ne furent réunis qu'en 1765 (11).

Les habitants de cette nouvelle paroisse des Chères, annexe de Chasselay, s'occupèrent aussitôt de faire de leur chapelle de Saint-Roch une église plus convenable. L'abbé d'Ainay aida à la réparation de l'église et du clocher, qui put dès lors recevoir des cloches. Les habitants se montrèrent fort empressés à contribuer à ces réparations et

(9) Arch. du Rhône. Ainay, 2e arm., vol. 47, ch. 25.
(10) Arch. de la Charité. B. 239, ch. 1.
(11) Arch. de la Charité. B. 240.

Digitized by Google

voiturer les matériaux nécessaires (12). Mais ce ne fut qu'en 1803 que les Chères devinrent commune et paroisse indépendantes. En 1773 le seigneur des Chères était messire Pierre des Brosses (13).

Entre Les Chères et Morancé se trouvait le fief de l'Iserable, connu dès le XIIe siècle par son hôpital, situé près des bords de l'Azergues. Ce petit hôpital avait reçu des legs à différentes époques, en 1343, de Guillemette, femme d'André Paschal de Morancé; en 1344, de Jeannette de La Flachillières; en 1345, de Pierre Bordelin, notaire à Marcilly; en 1347, de Guillomet Revol de Lozanne; et en 1361, de Henri Anseu, damoiseau (14).

Une maison forte était bâtie non loin de là, qui fut désignée sous le nom de seigneurie de l'Iserable; nous en avons donné les maîtres.

En ce temps, le seigneur de cette demeure était le baron Pierre-Elisabeth de Chaponay, devenu seigneur de Morancé depuis 1750 (15). Le baron de Chaponay avait déjà de nombreux et riches domaines dans nos pays; à Chazay, en 1757, il vend à Pierre Delorme, boucher, le domaine appelé le Mâs-Micollier, de 40 bicherées, au prix de 1,800 livres et avec la charge de solder la somme de 12 livres annuelles de pension à la cure de Chazay et cela à perpétuité. Cette somme est pour acquitter les messes et prières fondées par noble Pierre de Pignières en la chapelle de Notre-Dame dans l'église de Chazay. Cette chapelle appartient au dit

(12) Arch. de la Charité. B. 250.

(13) Arch. de l'Archevêché, arm. Jacob, vol. 27, p. 36.

(14) Guigue. *Hôpitaux du Moyen Age.*

(15) Arch. de la Charité, B. 241.

Digitized by Google

seigneur de Morancé, qui se la réserve ainsi que les tombeaux qui s'y trouvent (16). Témoins : J.-B. Charrun, curé ; J. Fr. Longchamp, commissaire en droits seigneuriaux à Chazay, et Antoine Rochas, prêtre, vicaire de la paroisse ; Bellot, not. royal.

L'on y rappelle que le testament de noble Pierre de Pignières est du 3 janvier 1612.

C'est la chapelle gothique, qui se trouve à la porte de l'église, à gauche en entrant, construite au XIVe siècle par le chanoine Guy de La Chana. Le seigneur abbé avait droit de toucher sur cette chapelle de la part des sires de Chaponay, la rente annuelle de douze livres et trois sols (17) et le baron Pierre de Chaponay hypothèque cette rente sur le Mâs-Micollier, vendu au sieur Pierre Delorme.

Pierre-Élisabeth de Chaponay, qui n'obtint son titre de marquis qu'en 1789, vendit cette chapelle, le 22 avril 1766, à M. Jean de Saint-Michel. Celui-ci la céda au citoyen Louis Gambet, tanneur à Chazay, le 1er fructidor, an VII ; à son tour L. Gambet la vend au citoyen Joseph Fleury Lacoste, bourgeois de Lyon, qui avait acheté, vers 1780, le Mâs-Micollier et le domaine du Pressin, qui se touchaient. Fleury Lacoste prend alors l'engagement de solder à la fabrique de Chazay huit livres sur les douze dues pour la rente de Pignières, 9 frimaire an XII ; les quatre autres devaient être soldées à la Fabrique par Claude-Marie Perret, officier de santé, possédant une partie du Mâs-Micollier. M. Jean-Guillaume Chapuis, notaire, acheta le domaine du Pressin, ainsi que la chapelle

(16) Archives Rimbourg, Simiand. Chazay.

(17) Arch. du Rhône. Ainay, 2e arm., fol. 368, ch. 6 *bis*.

Digitized by Google

La Chana, du sieur Lacoste, en 1808, et les revendit, en 1836, à M. François Pagani ; à ce moment on déchargea le Mâs-Micollier et la chapelle de la rente de huit livres en donnant à la Fabrique la somme de 165 francs (18).

Les visites à Chazay des abbés seigneurs devenaient de plus en plus rares ; c'est à peine si chaque année ils apparaissaient une fois pour surveiller la bonne administration du domaine, passer quelques baux, renouveler leurs droits seigneuriaux, mettre en ordre les terriers, prendre des mesures de police et pourvoir à la justice (19).

Ce fut là comme ailleurs un mal sérieux à l'approche de la Révolution Française. On ne voyait plus le seigneur consoler par sa présence les tenanciers et soulager leur misère. L'indifférence fit bientôt place à la haine envers ces grands seigneurs qu'on ne connaissait que par les cens, servis, etc., qu'ils faisaient toucher pour aller dépenser leurs revenus à Lyon ou à Paris.

Une bourgeoisie nombreuse et riche, travaillée par les écrivains rationalistes et impies du XVIIIe siécle, préparait la révolution, qui arrivait à grands pas. Le paysan lui-même supportait avec impatience cette multitude de droits, lods et milods dont il désirait affranchir ses terres. On discutait les droits féodaux, les impôts, cens et servis ; on attaquait les privilèges de la noblesse et du clergé ; tout en un mot préparait les esprits aux idées nouvelles qui allaient bouleverser la France.

Chazay se ressentait vivement de l'abandon de ses seigneurs, la vieille demeure abbatiale voyait se produire de graves dégâts, et des réparations sérieuses paraissaient

(18) Archives. Pagani. Chazay.

(19) Arch. du Rhône. Ainay, 2e arm., fol. 368, ch. 6 *bis*.

Digitized by Google

urgentes ; elles sont réclamées par le capitaine châtelain de Saint-Michel, en 1757.

Le 2 mars de l'année suivante mourait l'abbé seigneur, cardinal de Tencin, sans avoir entrepris les réparations nécessaires ; la même année le roi nomma son remplaçant.

Lazare Victor de Jarente de La Bruyère, abbé d'Ainay et dernier baron de Chazay. — L'abbé de Jarente, qui fut abbé séculier d'Ainay jusqu'à la grande Révolution, était en même temps chanoine-comte de l'abbaye de Saint-Victor, à Marseille, dont il était trésorier (20).

Ses armes étaient : *d'or au sautoir de gueules* (Steyert).

Son frère Louis Sextius de Jarente, évêque d'Orléans, fut un des rares évêques, qui prêtèrent serment à la constitution civile du clergé avec Talleyrand, en 1789.

Lazare de Jarente ou Gérente était grand vicaire de Marseille quand il fut nommé par le roi, le 13 mars 1758, titulaire d'Ainay avec la charge de payer sur les revenus de l'abbaye deux pensions annuelles, 8,000 livres à Joseph de Jarente, chanoine de Marseillle, et 1,500 livres, à François-J.-B. de Ligny, prêtre d'Aix en Provence (21).

En arrivant à ce bénéfice il se trouva dépouillé de toute juridiction sur les chanoines d'Ainay, qui avaient passé sous celle de l'archevêque par un arrangement du cardinal de Tencin avec le roi de France (22).

Le nouvel abbé confirme dans leurs charges les officiers de l'abbaye et passe un nouveau bail à ferme avec messire

(20) *Grand cart. d'Ainay*, t. II. Introduction, p. XXII.
(21) Arch. de la Charité. B. 239.
(22) Arch. de la Charité. B. 238.

Digitized by Google

Boulard de Guâstellier, moyennant la somme de 31,500 livres par an (23) pour 9 ans.

Le curé de Chazay est toujours M. Charrun, le capitaine châtelain, M. de Saint-Michel ; le juge M. Du Fournel, seigneur de Poleymieux ; le lieutenant du juge, M. Descot, notaire royal ; le procureur fiscal, M. Caillot, notaire ; le greffier, M. Chappuis, et l'huissier M. Piérou (24). Mais dans le cours de l'année, M. de Lurieu (Pierre-Thomas Gonin de Lurieu), avocat au parlement de Lyon et ancien échevin, est nommé juge de la juridiction à la place du sieur Du Fournel (25).

Puis le sieur Jean Daoustenc est délégué par l'abbé de Jarente pour faire un rapport au nouvel abbé sur l'état de la baronnie de Chazay. Il est aidé dans ce travail par son greffier Louis Ravet. Il y est dit que le château de Chazay est devenu inhabitable, qu'il a besoin de grandes réparations, qu'une partie des anciennes constructions a été aliénée par le cardinal de Tencin, qu'il serait nécessaire pour les intérêts de l'abbé d'en aliéner le reste ainsi que la justice et la rente noble qui ne sont que des charges pour le bénéficier. D'après cela, Chazay ne rapportant plus que 4,500 livres, dont 3,600 livres de dîmes, 800 livres de rente noble, et 100 livres pour un pré qui en dépend, M. Boulard, fermier général, demanda une diminution de 1,000 livres.

Il y est reconnu que le grand clocher, où se trouvent les

(23) Arch. de la Charité. B. 238, ch. 5. B. 241, 242, 247.

(24) *Annuaire de Lyon*, 1760.

(25) Arch. de la Charité. B. 240. — De Lurieu : *de gueules au chevron d'or, accompagné en pointe d'un chien d'argent.* (*Livre d'or du Lyonnais.*)

Digitized by Google

cloches, n'est pas à la charge du seigneur, mais bien à la charge de la communauté, c'est-à-dire de l'abbaye, parce qu'il se trouve sur le chœur de l'église paroissiale un petit clocher nommé *campanile*, qui ne contient qu'une cloche. Le grand clocher, qui en contient six, est celui de l'ancienne église du prieuré, et lorsque les moines quittèrent Chazay pour être réunis au grand couvent d'Ainay, ils n'emportèrent point les cloches, qui restèrent dans ce clocher de l'église romane et furent ainsi au service de la paroisse. Ce serait une dépense considérable pour le seigneur décimateur s'il fallait remettre ce clocher en état, car il est d'une grande élévation.

Le délégué propose de le démolir et de se servir des matériaux pour en construire un nouveau moins élevé, et qui serait adossé au chœur de l'église paroissiale ; puis d'en faire supporter les frais à la succession de M. de La Rochefoucault. Signé Daoustenc (26).

Heureusement ce mémoire ne fut pas pris en considération, la vieille tour fut conservée, réparée et continua à lancer au loin son carillon de six cloches (27). Le compte du maître-maçon Chapolard, qui le répara, s'éleva à 82 livres, payées par M. de Saint-Michel au compte de M. l'abbé de Jarente (28).

Devant cette diminution de revenus et le mauvais état des biens du couvent, l'abbé de Jarente rédige un mémoire au roi sur la situation matérielle de l'abbaye et sur les moyens de relever ce bénéfice, tombé en décadence par

(26) Arch. de la Charité. B. 250, ch. 44.

(27) C'est la tour qui est actuellement surmontée de la statue de la Vierge.

(28) Arch. de la Charité. B. 247, ch. 97, 102.

Digitized by Google

suite de la négligence de ses prédécesseurs. « Tous grands seigneurs fort riches, ils l'ont abandonné, depuis bien des années, à une régie générale, qui faite loin de l'œil du maître, a laissé perdre une partie des plus beaux droits de l'abbaye ; il demande alors l'union de la manse de Savigny à celle d'Ainay (29). » Le roi n'accorda pas cette réunion, mais le 27 octobre 1766, M. de Jarente recevait l'assurance qu'il lui serait payé une pension de 6,000 livres pendant dix ans, prise sur le trésor.

Cela n'empêchait pas M. de Jarente d'aliéner la maison abbatiale d'Ainay à Lyon, et de la louer au sieur Roland, ouvrier en bas de soie, pour la somme annuelle de 3,500 livres (30) ; une partie de la rente noble de Chazay au sieur Philibert Rimbourg, pour la somme de 645 francs par an ; le château de Chazay, le pré, la barque, le pressoir, les fours banaux et les dîmes de Chazay et de Rottaval aux sieurs Benoît Brousin et Laurent Suiffet, pour onze cents livres par an (31).

En même temps l'abbé de Jarente déclare que ne voulant plus de fermier général, 1767, il fera exploiter l'abbaye en son nom et par un fondé de pouvoir, qui touchera le 5 o/o sur les revenus. Ce qui fut fait jusqu'en 1790 (32).

Le joli village de Marcilly dépendait de la baronnie de Chazay, et les abbés d'Ainay en étaient seigneurs depuis 1173. Ils aliénent la seigneurie de ce village en 1718, en faveur de la famille de Riverieulx de Varax. Mais avant cette famille la rente noble de Marcilly avait appartenu, en

(29) Arch. de la Charité. B. 240.
(30) Arch. de la Charité. B. 245.
(31) Arch. de la Charité. B. 247, ch. 4.
(32) Arch. de la Charité. B. 242 et 243.

Digitized by Google

1554, à messire Claude Baronnat, chevalier et seigneur de Poleymieux, puis en 1657 à messire Alexandre Mazuyer, seigneur de la Tourette et trésorier de France (33).

En 1757, messire Hugues de Riverieulx de Varax, seigneur de Marcilly, était déjà possesseur du moulin de Lozanne,

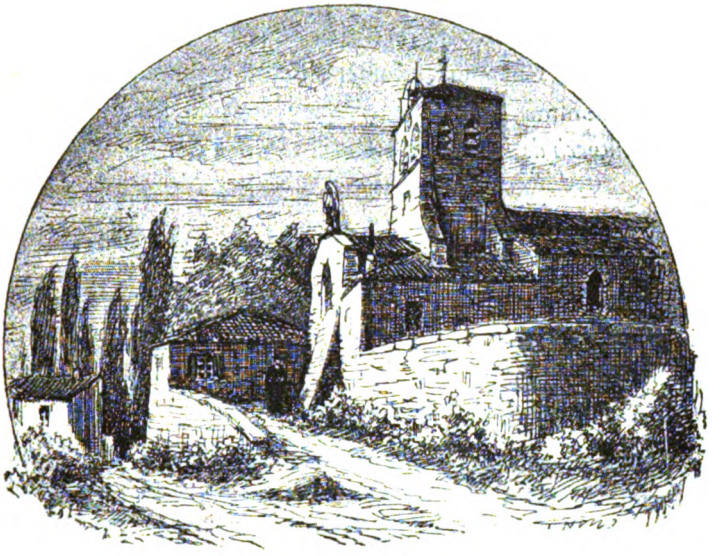

ÉGLISE DE LOZANNE

comme nous le constatons par le traité qu'il passe avec sieur Faure de la Renaudière au sujet du passage du bief sur les terrains de ce dernier (34), 10 mars 1741. Voulant

(33) Voir le terrier de la rente noble de Marcilly, signé Collignon, actuellement entre les mains de M. l'abbé Boisset, chapelain à Fourvière.

(34) Archiv. Simiand à Chazay, ch. 27. — Le village de Marcilly, dont nous avons parlé plusieurs fois dans cette histoire, est gracieusement situé à l'orient, en face de Chazay, de l'autre côté de

Digitized by Google

également posséder celui de Chazay, il le prend en abenévis, ainsi que le grand vivier, dit des abbés d'Ainay, qui se trouvait au bas de la balme orientale au-dessous du château (une partie de son emplacement est encore visible).

M. de Varax possédait la justice de Marcilly, ses officiers étaient : M. Brac, fils, avocat, juge ; (famille Brac de la Perrière, armes : *d'argent à trois bandes d'azur*) ; M. Bailly, châtelain ; Chappuis, greffier ; Petit, procureur fiscal. Le curé nommé par l'abbé d'Ainay était le sieur Chanay. (*Almanach de Lyon*, 1754.)

L. PAGANI.

(*A suivre.*)

---

l'Azergues, que l'on traverse sur un pont en fils de fer. Dans les chartes du Moyen Age il est désigné sous le nom de Marcilleu, Marceliacus et Marcilliacus ; le Père Menestrier croit que son nom lui vient de Marcellus, lieutenant de César. C'est un village fort ancien, qui a été habité par de nobles familles à cause de ses sites gracieux et de ses fiefs importants. Sur son territoire est la côte de Rosenvin, qui possède deux localités renommées par leurs vins, Avolorges et Montessuis (Avolorgo et Monte-sicco). Son église romane est du XIIIe siècle, et a pour patron saint Barthélemy. Son château, qui a été construit par les de Varax, est entouré d'un très beau parc et appartient maintenant à M. Bourseret. Le curé actuel de Marcilly est M. Bony. Les Riverieulx de Varax portent : *d'azur au croissant d'argent en chef, et d'une rivière de même en pointe.*

1770. M. de Riverieulx payait annuellement à l'abbé d'Ainay 765 francs pour les rentes nobles démembrées de Chazay et pour la justice de Marcilly, Civrieux, etc.

Arch. de la Charité. B. 247, ch. 19.

Digitized by Google

LE POÈTE

BÉRENGER DE LA TOUR

ET SES ŒUVRES (*)

Bérenger de la Tour jouissait d'une haute considération à Aubenas, soit comme écrivain, soit comme homme politique ; ses concitoyens ne tardèrent pas à le choisir comme un de leurs représentants au Conseil général de la communauté.

Le 16 janvier 1560, il assista à la séance où François DAUTROS, général des mines et eaux salines de Piémont, fit la proposition d'amener les eaux d'une fontaine voisine sur les places d'Aubenas. Il fut désigné pour faire partie de la commission chargée de s'entendre avec Dautros. On lui donna, pour ce travail, à prix fait, six cents écus d'or valant cinquante sous pièce.

(*) Voir la *Revue du Lyonnais* de Juillet 1891.

Digitized by Google

Le 16 avril 1560, Bérenger assista, comme membre du Conseil général, à l'assemblée convoquée par les régents Claude Valleton et Vital Colombier « à la suite du rompe-« ment et brisement, démolition des croix qui estoient « plantées tout autour de la ville et vers icelles on faisoit « des processions à certains jours de l'année. »

Il fut décidé qu'on se transporterait en procession aux lieux où ces croix étaient placées, qu'on les ferait redresser et qu'on emploierait contre les coupables tous les moyens que la justice, tant temporelle que spirituelle, avait en son pouvoir.

Bérenger de la Tour surenchérit sur ces diverses propositions et offrit de donner dix livres à celui qui dénoncerait les coupables, que l'on croyait, du reste, étrangers à la ville.

Le 11 janvier 1571, il assista au Conseil, où il fut question de certaines mesures pour la sûreté de la ville. Il émit l'avis qu'il fallait changer les clefs des portes, parce qu'on croyait qu'il en existait des doubles; qu'il fallait faire payer la taille due par tout le monde ; faire sonner la retraite matin et soir ; requérir le seigneur de Montlor et ses officiers pour faire la police, celui qui en était chargé étant trop vieux ; enfin qu'il fût donné aux marchands étrangers (les juifs), un lieu autre que la Place, le samedi.

Lors de l'attaque et du siège d'Aubenas, en 1562, par Jean de Balazuc, Bérenger de la Tour et Guillaume Colombier furent députés vers le baron de Lestrange pour le supplier « de faire faire revue à tout son mandement pour ravoir les forces et armes d'icelles pour la défense de la ville » (1).

(1) Livre du notaire Demars.

Digitized by Google

Le 8 mai 1565, Bérenger acheta d'Antoine Sabatier, praticien, un porche et une citerne « confrontant du couchant et de bize à la maison et jardin dudit Bérenger et rue tendant au trou (au Trau) et esgout de ladite, du marin aux murailles de la ville d'Aubenas, pour le prix de 80 livres. »

Le 27 mars 1579, Bérenger de la Tour acheta encore une maison des héritiers de Jean Dumain « consistant en deux membres de bas en haut, rue de Barris, confrontant du levant avec autre maison tenant le milieu de ladite rue, appartenant à Jean Avond, notaire royal; de bize avec la maison dudit de la Tour, pour le prix de 13 escus. »

Cette maison de Dumain, « contenant deux membres, fut vendue avec son entrée appelée du *Dolphin*, dans la rue publique de Barris.

On remarquera que ces deux derniers achats avaient pour but d'augmenter et d'agrandir la maison que Bérenger avait achetée, en 1558, dans la rue de Barris. C'était la maison Embry, appartenant aujourd'hui à M. Calixte Court.

Le 4 janvier 1576, Bérenger assista à l'assemblée de la noblesse, réunie à Largentière chez Guillaume de Fages, pour préparer une trève qui fut signée à La Beaume, le 3 février suivant :

Le 5 novembre 1580, par devant Me Arcajon, notaire, Michel Gardon, de Genestelle, vendit à Bérenger de la Tour, pour le prix de 53 livres un tiers, un bois et pré appelés Lestradarèche.

Le 11 juin 1581, Bérenger fit un nouvel achat bien plus important, à Jean Déligant, « dans lequel est compris un « grand héritage où y a maysons, prés, boys, vignes, jardin « et autres terres, le tout audit mandement de Genestelle, « pour le prix de 280 escus, comme appert aux notes de

Digitized by Google

« Me Bernard, not. de Montpezat, demeurant à présent en « Vals le XI juin 1581 » (2.)

*
* *

Il résulte des documents authentiques que nous avons compulsés avec le plus grand soin, que de son mariage avec Marguerite de Marnas, Bérenger de la Tour n'eut qu'une fille, Suzanne, qui épousa, le 26 janvier 1607, « noble « Sampzon de Laborye, docteur en droit, fils de noble « Charles de Laborye, de Vallon (Dalzon, not.).»

Devenu veuf, nous ne savons en quelle année, Bérenger de la Tour se remaria le 4 juin 1584, avec demoiselle Claude de Maurin, de Banne.

Voici un extrait (les parties les plus importantes) de ce second contrat de mariage :

« Scachent toutz presentz et advenir que lan mil cinq cens huitante quatre et le quatriesme jour du mois de juin après mydy excellent prince Henry par la grace de dieu Roy de france et de pologne reignant et en présence des tesmoingz ci apres nommez de nous Loys Arcajon notaire Royal de la ville d'albenas et Jehan Merle, notaire Royal de la ville des Vans soubznés comme avec layde de dieu et suyvant sa saincte ordonnance, mariaige a esté traité entre noble Bérangier de La Tour docteur es droicts sgr de Mezerac juge des juridictions de Burzet, Chazaux et Sardiges, habitant de lad. ville d'Albenas en Viveroys, d'une

(2) Toutes ces notes sont extraites d'un mémoire autographe de Bérenger de la Tour, intitulé : *Inventaire général de mes documents pour l'instruction de ma fille.*

Digitized by Google

part — Et damoyselle Glaude de Maurin, filhe de noble Guillaume de Maurin, sgr de Larque, habitant du lieu et paroisse de Bane dioceze de Viviers, daultre part. Lad. de Maurin procédant de la license et consantement dud. noble Guillaume de Maurin son père et de damoyselle Marguerite de Bane sa mère et de noble Claude de Bane seigneur d'Avejan, Bane et fereyrolles son oncle, comme aussy led. de La tour de l'advis et consentement de ses parans et amys icy présentz. De leur gré ont promys et juré, comme devant Dieu, de prandre et d'espouser l'ung l'autre en vray et légitime mariaige, icelluy solempniser comme est accoustumé et observé en l'église catholique. . . . . .

« Led. noble Guillaume de Maurin, ayant le présent mariaige agréable, a donné et constitué en dot à lad. damoyselle Glaude de Maurin sa fille légitime et naturelle présente, la somme de quatre cens escuz sol de soixante sols pièce, comprins deux robes nupcialles que led. sgr de La tour sera tenu achepter à lad. de Maurin sa fyancée bonnes et honnestes selon la qualité de sa personne. . . . . .

« Ledit sgr de La tour sera tenu recognoistre et assurer lad. somme de quatre cens escuz sol sur toutz et chascuns ses biens présentz et advenir. . . . . .

« *Item* et led. de La tour a donné et donne à sad. fyancée pour les joyaux nupcialz la somme de cinquante escuz sol de ladite valeur et oultre ce, pour son augment de dot, la somme de cent escuz sol de valleur susdite. Lad. de Larque a donné aud. de La tour, son futeur mary, en cas de survivance, la somme de cinquante escuz sol de lad. valleur.

« Faict aud. lieu de Bane dans la maison dud. sgr de Larque, présentz nobles bernard de Cheyllar sgr de Villè ; pierre de..... sgr de fontanilhes ; Me Jehan Griaffardon,

Digitized by Google

not. royal de Barjac, Monsieur Me pierre de Marnas, docteur ez droictz advocat aud. siège royal de Villeneufve de berc (c'est le beau-frère de Bérenger de la Tour), noble Aymar de Sanglier de lad. ville d'Albenas ; M. André Chabert second régent de lad. ville ; bertrand Guanhat, Jacques Perrotin, dict cappne Rousset de Villeneufve deberc, Loys Toulon dud. Albenas soubssignéz. . . . . .

et moy Loys Arcajon not. royal recepvant avec ledit Merle aussi not. de la ville des Vans. »

*
* *

En 1587, Bérenger de la Tour venait d'être élu régent d'Aubenas quand, le 11 février, Guillaume de Balazuc, se saisit de cette ville et en fut aussitôt nommé Gouverneur. Bérenger, pour éviter les dangers d'un premier moment de réaction, se retira à Vals, chez Sampzon de la Borie, et au bout de quelques jours sa qualité de catholique lui facilita son retour à Aubenas.

Le 26 août 1592, la ville d'Aubenas l'envoya à Montpellier pour ses affaires, tombées dans une grande confusion par suite de la rivalité des partis : celui des Guise ou des Seize, soutenu par Jacques de Modène et Guillaume de Balazuc, celui du cardinal de Bourbon, dont le curé Jean de Martine et Dom Simon Nicolas, syndic des Cordeliers, étaient les défenseurs, celui enfin du roi de France, soutenu à Aubenas par Bérenger de la Tour, et dont les chefs en Vivarais étaient Gilbert de Lévis, duc de Ventadour et Jacques de Chambaud. Bérenger occupa une place prépondérante à Aubenas quand la ville eut été reprise, le 5 février, par Sampzon de la Borie et le sieur de Sarjas.

Digitized by Google

Bérenger de la Tour paraît avoir eu plusieurs enfants de son second mariage, c'est lui-même qui nous l'apprend. Nous avons relevé dans son mémoire autographe, ce qui suit : « Donnation d'entre vifs faicte par Jehanne et Cathe-
« rine Coste sœurs..... de tous leurs biens sauf les fruicts
« et 10 livres pour une fois à moy et à damoiselle Claude
« de Larque ma femme et à mes enfants héritiers. Receu
« par Me Jehan Avond, notaire d'Albenas, au mois de
« mai 1588.

« Acte d'insinuation d'icelle faicte à Largentière, la
« Court royale y estant à cause des troubles audit temps. »

Un peu plus bas, nous lisons encore :

« Transaction entre Jehanne Coste et ses sœurs moy
« assistant, par laquelle je leur ay baillé leur légitime en
« fonds... le 10 août 1591. »

Bérenger n'était que donataire et non parent. Ce genre de donation était assez fréquent et nous en avons relevé plusieurs exemples.

Nous n'avons pas trouvé trace des enfants de son second mariage ; il est probable qu'ils ne lui ont pas survécu.

Nous avons dit que Bérenger de la Tour, de son alliance avec Marguerite de Marnas, eut une fille unique, Suzanne, qui épousa, le 26 janvier 1607, noble Sampzon de Laborie.

Dans le contrat de mariage nous lisons :

« Ladite Suzanne (qui avait perdu son père et sa mère)
« s'est constituée en dot tous et chascuns ses biens, fruicts
« et revenus..... Plus ledit Laborye a promis donner à lad.
« damoiselle de la Tour en bagues et joyaulx jusques à la
« somme de cent escus — plus en cas de prédécès se sont
« lesdites parties promis donner l'un à l'autre, le prémou-
« rant au survivant, la somme de six cents livres.

« Damoiselle de la Tour procédant de l'avis et conseil

Digitized by Google

« de Me Jacques Rally son cousin allié, ministre de la « parole de Dieu, originaire de la ville de Nîmes. »

De ce mariage naquit une fille, nommée Marie, qui épousa noble Jean d'Auriples (alias Doriples) d'où vint Jean-Baptiste Doriples, marié à Anne de Chambaud de Saint-Lager, qui eut pour fils Hector Doriples, marié à Louise d'Hérail de Brisis.

De cette union naquit Réné Doriples de Saint-Nazaire, marié à Marguerite de Rose de Provenchères, dont une fille, Françoise Doriples, mariée à Jean-Marc de Marcha de Saint-Pierreville. De ce mariage naquit Louise, qui épousa, en 1763, Etienne de Gigord, de Rocher, arrière-grand-père de M. Raymond de Gigord, qui a eu l'extrême obligeance de nous communiquer les papiers de la famille Bérenger de la Tour.

*
* *

Contrairement à ce que nous avons écrit en 1876, dans notre *Histoire des poètes du Vivarais*, Bérenger de la Tour est unique du nom, il n'a eu qu'une fille. Cadet de son frère Louis, mort en 1581, il n'est pas admissible, dans le cas où le poète serait mort en 1459, ainsi que nous l'avons écrit, sur la foi des *Notes* de M. H. Deydier, qu'en 1560 il eût un fils en âge d'être membre du Conseil général de la communauté d'Aubenas.

Nous ne connaissons pas exactement la date de la mort de Bérenger de la Tour, mais dans son Mémoire autographe, dont nous allons donner quelques extraits, figurent deux actes portant la date de 1591. Le 24 mars 1594, nous le voyons figurer dans un acte de dressement de limites entre lui et Anne de Suchet, veuve à feu Gleysal de la ville

Digitized by Google

d'Aubenas. M. de Gigord nous a affirmé l'avoir vu bien plus tard. Vivait-il en 1599, lors de la publication du *Théâtre d'agriculture* ? A-t-il adressé à Olivier de Serres une épître en vers français pour le féliciter, ainsi que nous l'avons écrit ? C'est possible, mais nous n'en avons trouvé la preuve nulle part : M. Deydier a oublié d'indiquer la source de ce détail historique.

MÉMOIRE AUTOGRAPHE DE BÉRENGER DE LA TOUR

Inventaire général de mes documents pour l'instruction de ma fille.

Le procès que j'eus contre M. de Marnas pour la dot de ma femme sa sœur, et lettre de mon frère pour mon voyage en Court..... notamment servant Madame de la Motte et de ce qu'elle me doit..... à cause de tems et de gendarmerie ayant lotgé dans ma mayson durant les troubles, si bien que je feus constrainct la quitter et aller demourer à Privas..... La Tour de Prinsac ? et ville de berc... 1567.

Les pièces cotées Loys Fargier pour le pré et terre de St Pons constitués en dot à feue ma femme lequel despuis avons vendu au bayle de St Pons.

. . . . . .

Lettres de mon premier degré et certaine myssive de mon frère touchant mon voyage à Paris.

. . . . . .

Digitized by Google

Testament de feue damoyselle Catherine du pont ma mère auquel je feus substitué à mon frère, receu par Claude Lafaye not. le penultième novembre 1555.

Transaction que j'ay passée avec Monsr de Marnas pour rayson de la dot de ma femme après un long procès, signé Tailland not. en 1566 et le dernier juillet.

Contrat de mon mariatge avec damoyselle Marguerite de Marnas du XIIII may 1559, signé Soche, not. de Montpezat.

. . . . . .

Testament de mon père.

. . . . . .

Doit de taille royale en l'an 1583 4 sols 7 den... pour le tiers des restes de l'an 1582 monte 6 sols V den.

. . . . . .

Mon livre couvert de parchemin blancq où sont tous les mémoyres de mes contracts et anciennes affayres.

L'histoire de la Mosquée (probablement Moschea), plus les nottes historiques corrigées dans 2 sacs de cuyrs.

Lettres dans un petit sac du temps que j'estoys prisonnier.

J'ay envoyé à Monsr de Ville pour me les garder les titres de mes..... et autres biens de Coyrot (Coiron) dans de petits sacs, ce X octobre 1580 par Catherine ma chambrière.

. . . . . .

Remission en parchemin d'un procès en la..... faicte à feue damoyselle Ysabel Aillaux ma belle-mère — signé Aleyrac not. 1578.

. . . . . .

Mémoyre escript en pappier.

. . . . . .

Digitized by Google

Quittance faicte à Jehanne Coste, ma donatrice, par Anthoinette sa sœur... 5 mai 1578.

Transaction entre Jehanne Coste et ses sœurs moy assistant par laquelle je leur ay baillé leur légitime en fonds,.. le 10 aoust 1591.

Achapt de deux petits prés contenant un jornal deux quarts d'aultre au lieu de Serre pour le prix de XXV liv. receu par Me Jacques Barthelemy not. d'Albenas 12 octobre 1591.

Digitized by Google

LES ŒUVRES
DE BÉRENGER DE LA TOUR

C'est en 1551 que Bérenger fit imprimer, par Jean de Tournes (3), à Lyon, son premier ouvrage, dont voici la reproduction du titre :

---

(3) Jean de Tournes était imprimeur à Lyon dès 1544. Plusieurs de ses éditions sont recherchées. Il avait pour marque deux vipères entrelacées, avec cette devise : *Quod tibi fieri non vis alteri ne feceris* et quelquefois un ange debout, avec cette anagramme : *Son art en Dieu.*

Son imprimerie était dans la rue Raisin (aujourd'hui rue Jean-de-Tournes), à l'enseigne des deux vipères. Il fut, pendant quelque temps, associé de Guillaume Gazeau. Sa famille, originaire de Noyon en Picardie, était établie à Lyon depuis plusieurs années. Jean de Tournes se distingua par la beauté et la netteté de ses caractères, par l'exactitude de sa correction, par le bon choix et le grand nombre de livres qu'il publia.

Il y avait chez lui plusieurs correcteurs étrangers, qui étaient savants. Il mourut à Lyon en 1550.

Jean second de Tournes, son fils, ne l'égala pas dans l'art de l'imprimerie ; il le surpassa du côté des connaissances et de l'érudition. Nous avons quelques bonnes traductions et des vies latines de plusieurs illustres philosophes, dont il fut l'auteur, l'éditeur et l'imprimeur.

On lui attribue des notes sur Pétrone. Il quitta Lyon, sa patrie, pour se retirer à Genève à la fin du XVIe siècle, d'où ses descendants, après y avoir continué l'exercice de leur art, sont revenus à Lyon, vers le milieu du XVIIIe siècle. (Pernetti. *Lyonnais dignes de mémoire.*)

Voici la marquue qui se trouve sur le *Recveil des œvures de fev Bonaventure des Périers*, imprimé en 1544 :

Digitized by Google

LE SIÈCLE D'OR

Et autres Vers diuers.

A LYON,
PAR JEAN DE TOVRNES.
ET GVIL. GAZEAV.

M. D. LI.

Digitized by Google

Ce volume se compose de 230 pages, depuis et y compris le titre, au verso duquel on lit (4) :

Le contenu de cest opuscule.

Le Siècle d'or.
Traductions de Zérémie.
Chants Royaux.
Cantiques.
Épistres.
Chansons.
Élégies.
Épigrammes.
Marques de fol Amour.
Marques d'Amour honneste.
Marques d'Amour diuin.
Blason du Miroir.
Épitaphes.
Énigmes.

On remarquera que *Le Siècle d'or* ne porte point de nom d'auteur, mais la dédicace, datée d'Aubenas et surtout celle de l'*Amie rustique* à Noé Albert, seigneur de Saint-Alban, indiquent bien qu'il est l'œuvre de Bérenger de la Tour.

La dédicace commence ainsi :

(4) Nous devons à l'obligeance de M. Louis Bihn, libraire, voisin de la Bibliothèque nationale, une partie des notes relatives à ce volume et la reproduction du titre à notre cousine Mad. Allemand.

Digitized by Google

A MONSEIGNEVR, MONSIEVR DE BRESE EVESQUE DE VIVIERS

« CORINTHE ville d'Achaie (Prélat très honoré), ayant la « venue du Roy Alexandre Macédonien, pour reco- « gnoissance de sa majesté, lui offrit nom de citoyen : « chose, laquelle au respect de sa Monarchie, ne deuoit « tenir à estime. Toutesfois, mesurant la seule volunté, « doucement receut l'offre comme si elle eust peu ayder à « croistre son Empire et authorité. Cest exemple réduisant « en mémoire, fait de moy la honte eslongner : honte dy « je qui pourroit retarder le présent que je vous fais de mes « fantaisies, ou, pour mieux dire, jeunes erreurs prouenant « d'une Tour plus vostre que Corinthe ne feut d'Alexandre ; « lesquelles je vous dédie pour congratulation et indice de « joye à vostre heureux aduènement au païs de Vivarez... « . . . . . J'auois intention escrire « les faicts valeureux de maint Hector de Gaule. . . . « estimant que l'œuvre auriez agréable y voyant resplendir « la hardiesse de ceux de votre sang. Mais considérant que « les esprits longuement vexez et tenus souz le joug de la « guerre appèlent la douceur du repos : depuis aussi que la « France a cest heur de l'auoir recouvert par le moyen de « son César Auguste, non moins que l'autre heureux cau- « sant la paix universelle : m'ha semblé bon de peindre une « ombre au siècle d'or encore un coup renouvellé; laissant « les harnois martiaux manger à la rouillière inutilz et sans

Digitized by Google

« proufit. C'est le subjet où mon œil s'est arresté lequel si « trouvez rude ne s'en faut donner merueille, car il repré- « sente l'aage guidé par nature et non encore soumis à la « correction des arts.

Elle se termine ainsi : « Si vous plaît donq le receurez « non pour son mérite, mais pour le rôle duquel vous est « donné : et perpétuellement Monseigneur prieray Dieu « vous faire prospérer à la gloire de vos très humbles ser- « viteurs.

« D'Albenas ce premier de may M. D. LI. »

Le *Siècle d'or* est une description, en 71 sixains de dix syllabes, de ce temps fortuné, célébré si souvent depuis Ovide et avant lui comme ayant succédé immédiatement au chaos, dont la peinture précède aussi le poème de Bérenger de la Tour.

AVANT moymesme, avant l'homme formé,
Un vil chaos, en soy, tenoit fermé
Le pur Néant dont prouint toute chose :
Infuse estoit l'humidité au sec,
Le chaud au froid, le bien au mal auec,
Et l'union en guerre y estoient close,

Le hault, le bas, le milieu et l'extreme,
Le plus, le moins alors estoient un mesme :
L'amer, le doux, le mol, l'aspre et le dur
Se compartoient ensemble sans contendre
Le cours du temps ne se pouuoit estendre,
Car le passé se joingnoit au futur
. . . . . .

Digitized by Google

Ardans esclairs l'Occident vomissoit :
Septentrion l'air, contre l'air poulsoit :
Et le hault ciel jettoit pierres sur terre,
Foudres tomboient aux environs de moy :
Ainsi j'avois continuel esmoy,
De trouver paix contre si forte guerre.
. . . . . .

Honneur et honte, à moy sont incongnus :
Il ne me chault si les membres ay nuds :
Ma volunté en mes plaisirs consiste.
Et si le froid me poursuit de trop près,
Je faits de mousse habillement exprès,
Avec lequel contre lui je résiste.

Le *Siècle d'or* finit à la page 24 et se termine par ces mots : SOUSPIR D'ESPOIR, devise de Bérenger. Puis vient une traduction des Lamentations du prophète Jérémie, qui commence ainsi :

En mondaine affection
Ne soit vostre ame endormie :
Mais oyez l'affiction
Du Prophète Jérémie.

Hélas ! comment la cité
Jadis la plus avancée,
Est par dure adversité
A bas mise et renversée ?
. . . . . .

O Seigneur regarde icy
S'il te plait, et considère
Comment je suis faite ainsi
Serve, vile et tributaire.
. . . . . .

Digitized by Google

Seigneur Dieu regarde icy
La tristesse que je mène :
Je n'ai os, entraille aussi,
Qu'il ne soit en trouble et peine.

(*A suivre.*) Henry VASCHALDE.

Digitized by Google

HISTOIRE D'UNE CHARTE

—

PONT-D'AIN

(1319)

Passons maintenant à la partie de notre charte la plus intéressante, car elle est le fidèle miroir des mœurs du temps. Je veux parler des dispositions relatives au droit *criminel*.

Presque toujours nous voyons que la punition des délits est une amende.

Dans ce temps de violences ce sont les coups, les attentats contre les personnes dont il est le plus souvent question dans cette charte.

Coups et blessures. — *Item*. Si quelque vile personne « dit ou fait tort au prud'homme ou preude femme ou « quelque chose pour laquelle elle doit estre injurieuse, et

---

(*) Voir la *Revue du Lyonnais* de Juillet 1891.

Digitized by Google

« le prud'homme ou preude femme la frappe de la paulme; « j'açoit qu'il luy eût fait le sang ou le feu, a sçavoir du nez « ou des dents ou de la bouche, n'est tenu à aucun ban. « Et si cette vile personne en se vengeant frappait le « prud'homme ou la preude femme, soit permis à ce « prud'homme et à cette preude femme frapper des pieds « et des mains cette ville personne sans grand excez; et « quoy qu'il oppose de la blessure du pied, ne soit tenu à « aucun ban. »

Le ban était l'arrêté publié par le seigneur et dont la violation entraînait des amendes à lui dues.

C'étaient ces amendes qui étaient indiquées par ces mots pour le *ban*.

Le mot ban indiquait dans l'origine toute espèce de *proclamation*, de là le mot de *bannissement* pour désigner le châtiment auquel était condamné l'individu expulsé de son pays, condamnation proclamée sur la voie publique (1).

« Si quelqu'un frappait un autre avec couteau ou espée, « ou si c'est une *vraie pierre*, ou autre glaive, et s'il a « commis le crime dans la franchise de la dite ville, paie « pour le ban soixante solz viennois. S'il frappe hors la ville « et la franchise doit payer seulement seize solz viennois. « Si quelqu'un dans la ville franche frappe un autre soit de « couteau ou d'espèce, doit soixante solz viennois. Celui « qui frappe un autre d'une pierre et le frappe de la pierre « aura rapporté ce qui est fait, doit soixante solz viennois. »

« Celui qui malicieusement aura juré et fait sang à un « autre, sans glaive excepté le sang de guerre, paie dix solz « viennois. »

---

(1) Chéruel. *Dictionnaire des Institutions et Coutumes de France*, 1re partie, page 60.

Digitized by Google

« *Item*, si quelqu'un offense quelqu'un ou blâme un « autre ou le frappe, paie pour le ban soixante solz vien- « nois à rendre annuellement. *Item*, si quelqu'un person- « nellement fait feu, doit trente deniers tournois. »

« Si quelqu'un avait frappé un autre du poing, et soit « preuvé, ou du pied, doit paier soixante solz viennois. « comme dessus. Si quelques avaient frappé du poing les « passans ou se tenans droit dans la ville, s'il est preuvé, « paient deux deniers viennois pour le ban, comme « dessus. »

« *Item*, ne voulons les hommes pouvoir armer pour les « offenses et délicts légers, et que par les présentes les « parties délinquantes soient punies, comme s'il y avait « dol ou batture. »

La comparaison entre les chiffres de ces amendes et celles édictées dans les chartes des communes voisines pour les mêmes délits, donne un résultat à peu près identique.

Nous ne voyons pas toutefois dans la charte de Pont-d'Ain la reproduction des dispositions suivantes insérées dans les chartes des communes de *Meximieux* et de *Montréal* et qui donnent une triste idée des mœurs de cette époque :

« Si un bourgeois bat sa femme, et même la blesse, le « seigneur ne doit point en recevoir de plainte ni exiger « d'amende pour cela, à moins que la femme *ne soit morte* « *par suite de ces coups* (2). »

Homicide-rapt. — « *Item*, si quelqu'un tue un autre il « est en nostre garde, et selon ce qu'il aura fait et que la « qualité de la *coulpe* exigera, doit être puni. »

---

(2) La Teyssonnière, *Recherches historiques*, 3e partie, livre II, p. 315.

Digitized by Google

Le seigneur voulait évidemment, en ce cas, que le coupable fût déféré à la juridiction de *sa Cour*. Il en était de même pour le fait suivant :

« Si quelqu'un cognoissoit ou ravissoit une femme ou « mariée ou veuve, non dans la boutique ou par hostilité « dans la franchise ou mandement de la ville soit en nostre « garde. »

Vol. — Si quelqu'un avait dérobé des marchandises, « sommes, draps ou chairs ou quelque autre chose à « l'usage du manger, jusques à suffisance d'un repas, doit « estre seulement injurié et tancé, ou s'il s'est trouvé avoir « de l'argent avec luy doit estre fustigé et pour ce déjetté « de la ville. »

Faux témoignage. — Celuy qui rendra faux témoignage « et qui, le sachant, produira faux témoin soit puni pécu- « niairement à l'arbitrage du juge. »

Police. — « Celuy qui aura fausse mesure ou fausse « aulne ou faux poids selon la ville doit payer seize solz « viennois. »

« Si les bolangers, en esgard au marché du blé, ne font « le pain de légitime façon, l'advis général préalablement « fait dans l'église, réduisent le pain à sa façon légitime. Si « l'acheteur ne paie le pain, soit pris par le chastelain et « rompu, et soit donné aux pauvres. »

« Celui qui aura des chairs corrompues et gastées en la « boucherie et les vendra, le serment du boucher requis, « doit pour le ban soixante solz viennois. »

Adultère. — « Celuy qui aura esté repris en adultère « par nostre sergent ou *familier*, et l'adultère occulte soit

Digitized by Google

« preuvé doit soixante solz viennois, où il aura rapporté le « moien dudit adultère, et quiconque partout ferait scan- « dale par nostre ville, sans autre preuve, paie soixante « solz viennois. »

Chaque seigneur avait des agents subalternes chargés d'assurer la tranquillité publique ; dans les chartes la réunion de ces agents était appelée *Familia*, un agent *familiaris ;* d'où ce nom de *familier* inséré dans le texte de notre charte.

L'amende de soixante solz viennois était prononcée également pour l'adultère dans les chartes de Bâgé et de Bourg ; c'était en quelque sorte un tarif.

Dans d'autres communes comme à Meximieux, Miribel, Brion, les individus convaincus d'adultère étaient en outre obligés de courir nus dans la ville.

Cette disposition si bizarre ne se retrouve pas dans la charte de Pont-d'Ain. Il en existe une autre néanmoins assez originale et que j'ai cru devoir reproduire ici.

« Si quelqu'un avoit cognu non violemment une femme « de *Portugal* ou d'*Espagne*, paie pour les frais vingt solz « viennois. »

Le Pont-d'Ain par situation même devait servir de lieu de passage à de nombreuses caravanes de *bohémiens* et de *bohémiennes*, de *Moresques* comme on les appelait alors. C'étaient ces femmes que la charte désignait sous le nom de femmes de *Portugal* ou d'*Espagne* et avec lesquelles dans un intérêt de moralité et de salubrité publique elle interdisait aux bons bourgeois de Pont-d'Ain d'avoir aucun rapport.

Il est intéressant de connaître la valeur des amendes ainsi édictées par la charte de 1319.

Digitized by Google

Suivant une note que je dois à l'obligeance de M. Dissard, conservateur du Musée du Palais Saint-Pierre : La livre tournois avait en 1319 une valeur intrinsèque de 16 francs 53 centimes ; le sol une valeur intrinsèque de 0,82 centimes ; le denier, de 0,06 centimes. La monnaie viennoise valait *moitié moins*.

Nous voyons que l'amende la plus souvent prononcée est de 60 sous viennois (coups et blessures, adultère, mise en vente de viandes gâtées), ce qui représenterait à peu près 25 francs de notre monnaie actuelle. Le sou viennois se divisait en 12 deniers. Or, quand on constate qu'à cette époque (1319) (3), une poule valait 9 deniers *viennois*, un peu plus de la moitié du sou viennois, une paire de souliers 2 sous viennois, une ânée de vin 12 sous viennois, un char de paille 7 sous viennois, il est facile de se rendre compte de l'importance, dans ce temps-là, des amendes auxquelles étaient condamnés les contrevenants aux dispositions de la charte de 1319.

Ces amendes étaient-elles prononcées et payées en réalité ? Nul doute à cet égard. Dans les recherches auxquelles je me suis livré aux archives ducales de Dijon, j'ai retrouvé un grand nombre de comptes dressés par les châtelains de Pont-d'Ain ; j'ai la copie de la plupart de ces comptes à ces époques, et j'en ai extrait par ordre chronologique les passages suivants ayant trait au sujet qui nous occupe actuellement et pouvant présenter quelque intérêt.

Je vois dans le premier de ces comptes de Guillaume Musi, de 1303 à 1304 (Rouleau de parchemin de 2 mètres de long, sur 28 centimètres de large).

---

(3) Voir La Teyssonnière. *Recherches historiques*, 1re partie, p. 377.

Digitized by Google

Reçu 20 sous viennois d'un valet de Rosseylion pour parjure.

Compte du châtelain Guillaume d'Epoisses, 1305.

Reçu 10 sous viennois d'Étienne Bolonchat, qui avait été vu dans la forêt du Comte *avant jour* coupant du bois. (*Ante diem.*)

Compte de Guillaume d'Oncieu, 1312-1313.

Composition de 5 sous payés par un quodam (*sic*) de Bourg, qui avait connu charnellement une religieuse.

Compte de Bonacorsi de Florence (1362-1364).

Composition de 60 sous viennois payés par Jeannette Morel qui avait commis un adultère avec Hugues Baunce et qui en avait été quitte pour cette somme, *selon les franchises de Pont-d'Ain.*

Une application bien ancienne de la Loi Grammont.

Compte de Jean Lyabaud (1440-1442.)

Amende de 10 sous à Pierre Guillet pour avoir frappé un bœuf avec un rateau.

Injure.

3 sous d'amende à Humbert Fournier pour avoir dit à Jean Michel « tu m'as baillé un florin d'*Allemame*, que tu « m'as faussement *barrata !* »

Quant aux voleurs ils ne s'en tiraient pas à aussi bon marché.

Compte de Pierre Bel, 1306-1307. Frais d'exécution d'Ogier de Douvres, voleur, et de Rolet de Nécudey, guetteur, qui l'avait fait échapper de la prison, tous deux pendus, et *Alard*, son complice, a l'oreille coupée.

Digitized by Google

Enfin compte de Jean du Saix, 1433. Allocation de 57 florins (ou 57 livres viennoises), pour les frais du procès de Pierre Duchamp, voleur arrêté à Lent, sur la terre du duc de Bourbon, réclamé par la justice de Pont-d'Ain, ramené et jugé à Pont-d'Ain et exécuté aux fourches élevées tout exprès par Me Jean Guenille, bourreau de Mâcon, lequel reçut 10 florins pour son salaire.

Revenons maintenant aux dernières dispositions de la charte de 1319.

Enfin, la dernière des dispositions à citer est le recours au roi dans les affaires graves. Cette disposition est importante, car elle indique déjà à cette époque l'ingérence de la Royauté dans les difficultés survenant entre les bourgeois et leurs seigneurs.

« *Item,* si quelqu'un voulait récuser les juges pendant le « procez, et ils ne s'opposent, voulons, comme la raison le « demande, estre à ceux du *Roy* reconnu, ainsi qu'il a esté « accoutumé aux prestres, comme dessus. »

La royauté, en effet, finit par absorber les communes, qui relevèrent peu directement d'elle seule.

Nous en trouvons la preuve évidente dans l'édit intitulé : *Privilèges du païs de Bresse confirmez par Sa Majesté.*

Cet édit fut rendu par Henri IV, en novembre 1601, au moment du traité passé entre lui et Charles Emmanuel Ier, duc de Savoie, traité qui réunissait à la France les provinces de Bresse, Bugey et Gex (4).

---

(4) Voir l'Histoire de cette réunion par l'archiviste Jules Baux, pièces justificatives, no 9.

Digitized by Google

Voici un passage important de cet édit que j'ai cru devoir relater textuellement :

« Nous avons à iceux habitants de Bourg particulière-
« ment, comme en général aux habitants *des autres villes* et
« lieux de nostre *dite province de Bresse*, délaissez et cédez
« par nostre dit frère le duc de Savoie, continué, confirmé,
« approuvé, continuons, confirmons et approuvons tous et
« chacuns les privilèges, *franchises*, libertez et immunitez,
« dons, concessions et octrois dont ils sont en bonne et
« deuë possession, et qui leur ont esté octroyez et concédez,
« soit par les roys nos prédécesseurs, tenants et occupants
« le mesme païs, soit auparavant, et depuis aussi par les
« *ducs et autres seigneurs d'iceux païs ;* si leur avons le tout,
« comme s'il estait cy spécifié, en tant que besoin est ou
« serait, de nouveau concédé et *octroyé*, ainsi que de nos
« graces spéciales, plaine puissance et autorité royale, nous
« leur donnons, CONCÉDONS et *octroyons*, pour en jouyr ores
« et pour l'advenir sous *nostre autorité*, ainsi qu'ils en ont
« cy devant bien et deuëment jouy et usé, jouyssoient et
« usoient encore lors de l'eschange, cession et transport à
« nous fait d'iceluy païs, sans qu'en général ny particulier
« il leur soit besoin d'en obtenir autres lettres de concession
« et octroy, que ces dites présentes, pourveu néanmoins
« qu'esdits privilèges il n'y ait rien de contraire et dero-
« geant à *nos dites ordonnances*, dont à cette fin ils seront
« tenus de faire apparoir en nostre cour de parlement,
« lors de la vérification et intérinement qui y sera fait des-
« dites présentes. »

En présence de pareilles dispositions, que devenait la commune indépendante ; il est facile de voir que depuis longtemps son existence avait cessé.

Digitized by Google

Quant à la cité bourgeoise, comme la ville de Pont-d'Ain, il en était autrement, elle se développait, s'agrandissait même, à l'abri de l'autorité royale.

Et quel singulier rapprochement ! nous voyons en 1789 le marquis de Grollier (qui malgré cette généreuse initiative périt plus tard sur l'échafaud en 1793), faire en sa qualité de député de la Noblesse de la Bresse et du Bugey, une renonciation publique à tous les *privilèges* et exemptions dont il avait joui jusqu'alors.

Ainsi c'était le successeur des Coligny, des ducs de Savoie, le marquis de Treffort, le *Seigneur de Pont-d'Ain*, qui abandonnait ses privilèges, ses droits seigneuriaux et se mettait pour les impôts au même rang que ces bourgeois dont les franchises reconnues par la charte de 1319 avaient amené avec le temps un pareil résultat.

En résumé, ainsi que l'ont observé les auteurs des recherches récentes sur l'affranchissement des communes, pendant que la commune indépendante s'organisait et s'agitait, la cité bourgeoise à l'aide d'efforts, de patience, de temps, finissait par acquérir les libertés primordiales qui ont été la base des libertés politiques.

La ville bourgeoise qui avait manifesté son existence déjà avant la commune proprement dite, lui succéda et s'agrandit même au moment où celle-ci disparaissait.

C'est elle qui a développé les progrès de la classe populaire et qui a affirmé l'existence du *tiers* Etat.

C'est à ce point de vue qu'il m'a paru utile d'examiner cette esquisse, en quelque sorte de nos droits actuels.

Nous voyons en effet, il y a près de six siècles, les habitants d'une petite ville se réunir, se concerter ; puis par leur action lente mais tenace, à l'aide de leurs propres

Digitized by Google

ressources assurer leur liberté, la disposition de leurs biens, la protection de leur vie, de leurs personnes, se constituer en un mot un véritable état social.

Dans une sphère fort modeste, il est vrai, ils ont contribué, eux aussi, à l'établissement de l'édifice social de nos jours.

Ce sont ces considérations qui m'ont déterminé à me livrer à l'examen de la charte de 1319.

Puisse cette étude toute imparfaite qu'elle est, offrir encore quelque intérêt à ceux qui sont désireux de bien connaître l'histoire de notre pays.

E. Cuaz.

Digitized by Google

CHARTE

DES

LIBERTÉS ET FRANCHISES

De Pont-d'Ain

(AVRIL 1319)

Au nom du Seigneur ainsy soit il. — L'auctorité du droit a introduit que le contract auctentique par privilége de la volonté du juge et de deux exemplaires fasse foy, affin que l'original visible aux extraits puisse estre grossoié et par propre serment tiré avec ses clauses de l'original. Nous Jean de Montcimont, juge de la terre de Baugé pour illustre seigneur et magnifique prince Amédée, comte de Savoie et seigneur de la dite terre de Baugé, avons veu et leu un original des libertéz octroiées aux habitans, demeurans et bourgeois du Pont-d'Ain, par illustre prince seigneur Amédée, jadis de bonne mémoire, comte de Savoie, non cancellé, non viéré, non aboli, non raié, accordé aux bourgeois, ny en la plus grande sienne partie suspect, comme plus à plain est contenu en leurs prédites lettres ou leurs extraits, vulgairement soubscrit, comme jusques à présent est rapporté, duquel le très ample proffit et le chef de la croix proposée est agité, laquelle a esté édifiée pour le bonheur de la Croix, affin que les corps fussent visiblement sauvéz, sinon et quand le privilége est ou seroit visiblement divers. La teneur duquel escrit ou privilége de nostre auctorité et nostre mandement et du prince illustre est escrite de la main d'Estienne de Moysaclon, clerc public et de nos prédites cours, notaire juré, la teneur duquel privilége s'ensuit et est telle.

Nous Amédée, comte de Savoie, marquis en Italie, à tous ceux qui ces présentes lettres verront sçavoir faisons que Nous par l'affection et

Digitized by Google

très ample dilection que nous avons pour nostre dite ville du Pont-d'Ain et ses habitans, satisfaisans à la dite ville, voulans les délivrer de pension perpétuelle, leur donnons et octroions pour nous, nos héritiers et successeurs universelz la liberté et franchise soubs escrite. Premièrement, Nous tenons par ces présentes bourgeois et habitans de la prédite ville pour libres et francs, en la prédite ville, à perpétuité, affin que de leurs droits et biens ilz jouissent, en tant qu'à nous appartient, suivant la manière et teneur soubs escrite. *Item*, sont tenus recevoir pour bourgeois qui que ce soit, qui pourra tousjours procurer la bonne renommée de la prédite ville contre toutes personnes privées et publiques. *Item*, celuy qui aura esté receu pour bourgeois soit tenu avoir dans un an une maison propre, compétante, en la dite ville. Quiconque sera receu pour bourgeois sera tenu de jurer la franchise en icelle nostre prédite ville du Pont-d'Ain, et conserver précisément la franchise et la liberté de la ville prédite, pourveu que le dommage de nostre ville soit arrivé à sa cognoissance, doit le détourner de son possible, et le dénoncer par luy ou par autre au chastelain de la dite ville. Or, si quelque libre ou autres, quelz qu'ilz soient, pervertissoit par force la liberté et franchise de la dite ville du Pont-d'Ain et de ses habitans, le bourgeois aiant souffert le tort sur ce de fère (faire) au chastelain sa question, et le chastelain soit tenu d'acquérir la franchise aux bourgeois et fait distribuer dans quinze jours les amendes des delects et de sang adjugées, paiées de volonté ; dez lors le chastelain et bourgeois de la ville soient tenus aider aux propres dépens de la ville et du chastelain pour recouvrer son droit. *Item*, soient tenus les habitans de la susdite ville aider à prendre le malfaiteur, jusques à ce qu'il ait esté satisfait au seigneur comte, qui pour lors sera de la chose adjugée, jusques à ce aussy que dans an et jour il ait paié l'amende de ses délicts et de sang, sans requeste de dommage au seigneur, comme sus est dit, et dez lors les bourgeois aident à recouvrer la liberté à leurs dépens, comme il semblera devoir estre fait, soit que le malfaiteur soit habitant ou non en la dite ville du Pont-d'Ain. *Item*, et moiennant ce, les bourgeois et habitans de la prédite ville, quelz qu'ils soient et pourroient estre de la dite ville, soient tenus de recognoître leurs biens, quoy que acquis à certaine condition, encore que ce soit de nostre mandement, et de chacun autre tellement, qu'il soit tenu pour bourgeois en retenant les droits, usages et charges, sauf toutesfois nostre droit et d'autre personne quelconque. Si quelque bourgeois ou habitant

Digitized by Google

de ladite ville et lieux prédits vouloit avoir des porcs en la forest, doit porter les charges, satisfaire en peu de temps au baron de la ville et aux autres hommes nos sujets ; quoy fait, nous de la ville les devons mener et ramener une nuit et un jour partout où ilz voudront aller. *Item,* si quelque bourgeois aux temps passez avoit paié, soit tenu fermement d'observer le service, et s'il meurt *ab intestat*, les plus proches lui succèdent ensemble, par succession attendue exclusivement. Et s'ilz ne l'apprennent que par an et jour, ilz soient exempts des charges du défunct. *Item*, puissent estre tous les biens du défunct contenus en inventaire par notaire ou clerc appreuvé de la ville, et par le chastelain dans l'an, avec intervention de serment. Et si dans le dit temps ils l'appreuvent, les plus proches du dit défunct les aient, ses debtes, obsèques et clameurs auparavant paiées ; si moins, les biens du défunct qui sont de présent soient nostres. Si le marchand ou pélerin ou voyageur vouloit habiter dans la ville ou la franchise de la dite ville, cela soit fait à bons tiltres, et le mesme moien qui est dit des bourgeois et habitans soit pour tous gardé. C'est pourquoi nous voulons et à nos bourgeois et habitans octroions à perpétuité pour nos héritiers et successeurs estre imposée peine aux usuriers manifestes ou non manifestes, soit qu'ilz meurent aians testé ou non ; et de quelle façon que ce soit qu'ilz disposent de leurs biens, n'y doivent posséder quelques moiens, ny à raison ou occasion des usures en disposer ou avoir durant leur vie, ny en leur mort, ny après leur mort, ains leurs raisons, moiens et biens arrivent à leurs héritiers et plus proches. *Item*, nous deffendons et ne commandons à tous bourgeois imposer sur les biens taille deservis. Si à l'occasion prédite elle se fait par quelque sequestre ou saisie, et si peut estre elle se fait, qu'elle demeure nulle de droit, ny par le prétexte d'icelle saisie soient chargez ceux qui sans notre indignation et des nostres tiendront les biens du défunt, et sans prestation de quelque ban ou peine, les héritiers et plus proches du défunt usent librement, de leur propre auctorité, de leurs biens et moiens. *Item*, que les bourgeois et habitans de la prédite ville ne paient la *leyde*. Nul bourgeois et habitant de la dite ville du Pont-d'Ain par nous ou nostre messager soit tenu de faire establir procureur en nos cours à quelques uns, ny cautionner à propos de son possible, sinon si le larron ou voleur ou telle personne que ce soit, confessée, conneue ou arbitrée avoit encouru peine compétente. *Item*, si les bourgeois et habitans de la ville du Pont-d'Ain demandoient leur estre fait justice de quelque vile question

Digitized by Google

sur les prédites, soit sévèrement jugée et même justice leur soit faite. *Item*, si quelque vile personne dit ou fait tort au prud'homme ou preude femme ou quelque chose pour laquelle elle doit estre dite injurieuse, et le prud'homme ou preude femme la frappe de la paulme, jaçoit qu'il luy eût fait le sang ou le feu, à sçavoir du nez ou des dents ou de la bouche, n'est tenu à aucun ban. Et si cette vile personne, en se vengeant, frappoit le prud'homme ou la preude femme, soit permis à ce prud'homme et à cette preude femme frapper des pieds et des mains cette vile personne sans grand excez ; et quoy qu'il oppose de la blessure du pied, ne soit tenu à aucun ban. Si le seigneur a procès avec le pauvre ou la vefve ou avec les habitans de la dite ville, si telz n'ont pas de quoy faire les frais, nostre Cour leur doit donner conseil comme ilz demandent, ou faire pleinement enquérir, et suivant les *solemnitez des droits des personnes prédites*. Tous bourgeois, outre les religieux, prestres et clercs, qui, usans du présent privilége, font feu doivent les sentinelles et garites pour la garde de la dite ville. Tous bourgeois doivent mettre au commun, lequel, quand il sera fait, doit estre fait raisonnablement par le chastelain ou par quatre et plusieurs autres bourgeois spécialement députez faire considération physique aux maisons et possessions que le chastelain a dans la ville et franchise. *Item*, le bourgeois, si nostre gage luy est donné pour debte, soit tenu le garder jour et nuict, et une autre personne doive garder le gage sept jours, passez lesquelz peut vendre le dit gage au marché et conserver ledit gage jusques à ce qu'il soit vendu sur toutes personnes pareillement et fidéjusseurs. Si le bourgeois ou habitant de la prédite ville, sur quelque contract ou quelque transaction, obtient nos lettres et de nostre Cour, le debteur soit contraint directement pour la debte, à la requeste des bourgeois et habitans de la prédite ville, sinon que de nostre mandement soit opposé paiement ou quittance ou fausseté, et soit preuvé. Et s'il n'est preuvé que l'opposition ou fausseté rapporte quelque dommage au bourgeois à cause de l'opposition, soit amendé. S'il jure du dommage soit rendu au bourgeois, et celuy qui oppose soit contraint à l'amende par le chastelain ; or, si l'hoste pour ce exige quelque chose ou retorque, restitue ce qu'il aura eu, ou pour peine nous soit tenu au double. Les bourgeois et biens des bourgeois ne soient pris ou saisis, ny leurs maisons saisies en nostre cour, ny soient tenus de l'argent, ny peine leur soit imposée tant qu'elle sera sauvée par nos grâces, ny cautionner à propos. Si fait est au contraire, ne voulons avoir fermeté

Digitized by Google

de quelque force. L'inquisition ne doit point estre faite contre les bourgeois, sinon du fait pour lequel est enquis ou soit informé, ou sinon que par les parens la competence de jugée soit opposée. Si crime est imposé à quelqu'un en nostre cour et celuy auquel le crime est imposé ne se deffend, soit tenu pour convaincu. Et si celuy qui impose peine ne vouloit ny pouvoit poursuivre, certifie n'estre tenu à la peine et soit procedé en l'un et l'autre cas comme de droit doit estre procédé. Si quelqu'un avait dérobé des marchandises, sommes, draps ou chairs ou quelque autre chose à l'usage du manger, jusques à suffisance d'un repas, doit être seulement injurié et tancé, ou s'il s'est trouvé avoir de l'argent avec luy doit estre fustigé et pour ce dejetté de la ville. Le crime ne soit point supposé à ceux aux quelz il n'est point secouru. Si les bolangers, eu esgard au marché du blé, ne font le pain de légitime façon, l'advis général préalablement fait dans l'église, réduisent le pain à sa façon légitime. Si l'acheteur ne paie le pain, soit pris par le chastelain et rompu, et soit donné aux pauvres. Des offenses légères et injures des quelles clameur ne nous aura pas été faite ou à nostre chastelain, le ban ne doit estre donné. Si quelques uns ou quelques unes en cette publication avoient rabattu leur homicide, et le crime ne fût treuvé preuvé à raison d'une blessure, ne doivent le ban. Nostre chastelain ne doit pas lever des bans jusques à ce que le crime ait esté jugé par nostre juge ou autre donné de nous commis. *Item*, les recourans à nous doivent le ban de la croix vénérable de dehors, comme il est accoutumé. Si quelqu'un a esté condamné au corps ou pour ses moiens et biens soient réservez à ses plus proches héritiers et de tous et chacuns d'iceux comme les droits l'accordent, exceptez les crimes de manifeste hérésie, leze-majesté et si quelqu'un s'est tué lui-mesme. *Item*, si quelqu'un tue un ausre il est en nostre garde, et selon ce qu'il aura fait et que la qualité de la coulpe exigera, doit estre puni. Le louager dans les termes de franchise en la maison qu'il portera au marché, au son ou autrement, soit en nostre garde. Si quelqu'un cognoissoit violemment ou ravissoit une femme ou mariée ou vefve, non dans la boutique ou par hostilité dans la franchise ou mandement de la ville, soit en nostre garde. Si quelqu'un avoit cogneu non violemment une femme de Portugal ou d'Espagne, paie pour les fraiz vingt solz viennois. Si quelqu'un frappoit un autre avec couteau ou espée, ou si c'est une vraie pierre ou autre glaive, et s'il a commis le crime dans la franchise de la dite ville, paie pour le ban soixante solz viennois. S'il frappe

Digitized by Google

hors la ville et la franchise, doit payer seulement seize solz viennois. Si quelqu'un dans la ville franche frappe un autre, soit de couteau ou d'espée, doit soixante solz viennois. Celui qui rejetteroit le possesseur de la vilie hors sa maison doit soixante solz viennois. Celuy qui frappe un autre d'une pierre et le frappé de la pierre aura rapporté ce qui est fait, doit soixante solz viennois. Celuy qui, par malice, rompra quelque chose, doit soixante solz viennois. Si les serviteurs déjettent un autre de possession, si avec des armes, doit six livres tournoises, si sans armes, doit soixante solz viennois. Celui qui rompra le marché public doit soixante solz viennois et soit tenu paier ; si c'estoit le voisin, doit vingt-cinq solz viennois. Celui qui rendra faux témoignage et qui, le sachant, produira faux témoin soit puni pécuniairement à l'arbitrage du juge. Si quelqu'un dans la franchise avoit rompu la maison d'autruy ou seroit entré violemment, ou voulût faire des insultes perpétuellement, si de jour, doit cent solz viennois, si de nuit, dix livres tournoises. Celuy qui malicieusement aura juré et fait sang à un autre, sans glaive, excepté le sang de guerre, paie dix solz viennois. Celuy qui aura usurpé la leyde et les droits du marché, et les aura célés huict jours durant doit seize solz viennois. Celuy qui aura fausse mesure ou fausse aulne ou faux poids selon la ville doit payer seize solz viennois. Celuy qui aura esté repris en adultère par nostre sergent ou familier, et l'adultère occulte soit prouvé doit soixante solz viennois, ou il aura rapporté le moyen du dit adultère, et quiconque partout feroit scandale par nostre ville, sans autre preuve, paie soixante solz viennois. *Item*, si semblablement le ban prédit estoit à nous, exceptez les vefves et clercs nos sujets, et si par nostre chastelain de ladite ville ilz avoient esté requis, et premièrement auroit esté procuré, soit tenu de le suivre un jour et une nuict. Exceptez nos serviteurs, si la chose nous avoit pleu, ou le crime vuidé soit prouvé expressément leur avoit esté quitté de toute façon par autres causes suffisantes, et quand il ne seroit preuvé avoir esté remis ou luy aura esté envoiée la suffisante, si la matière y est ou quelques uns aient cause légitime, doit pour le ban soixante solz viennois. Celuy qui aura des chairs corrompues et gastées en la boucherie et les vendra, le serment du boucher requis, doit pour le ban soixante solz viennois. Celuy qui aura planté un taillis ou une forest de pin ou de chesne, en quelque lieu, soit tenu paier le dommage à qui pourra y avoir intérest, extimé là par trois expers ; ou s'il y avoit feu, soit tenu paier, par le bedeau ou sergent, soixante solz viennois, et, de

Digitized by Google

jour, doit pour le ban cinq solz viennois. Qui arrache ou déracine la peau de quelque arbre familier qu'un autre aura planté en quelque lieu, comme il ne le peut preuver sans effusion de sang, doit pour le ban trente solz viennois et pour l'amende cinq solz viennois. Si quelqu'un prend des brebis paissans dans les bled et les rend, le dommage d'autruy doit estre estimé par prud'hommes, et pour le ban soit tenu paier cinq solz viennois. *Item*, si quelqu'un offense quelqu'un ou blâme un autre ou le frappe, paie pour le ban soixante solz viennois à rendre annuellement. *Item*, si quelqu'un personnellement fait feu, doit trente deniers tournois. *Item*, si quelqu'un déclare la guerre à quelque seigneur du dit lieu sus et soubsdit, le conseil auparavant assemblé de son commandement, ses biens doivent appartenir aux plus proches par sentence, le seigneur d'iceluy lieu satisfait, comme il nous semblera à propos, jusques à ce que, veus quelques uns des proches parens naturels de l'adverse partie, il fut preuvé d'avoir rapporté quelque dommage. Si quelqu'un avoit frappé un autre du poing, et soit preuvé, ou du pied, doit paier soixante solz viennois, comme dessus. Si quelques uns avoient frappé du poing les passans ou se tenans droit dans la ville, s'il est preuvé, paient deux deniers viennois pour le ban, comme dessus. Plus s'il estoit treuvé et preuvé que quelqu'un passant en la ville prédite du Pont-d'Ain troublât la garde et, à préjudice, troublât les sentinelles des habitans et personnes de la ville, considéré que la raison est de toute façon que ce soit comme il semble décent qu'elle soit doucement faite, et comme il est requis doit paier soixante solz viennois. *Item*, si quelqu'un faisoit injure par quelque autre de nos sujets à quelqu'un, devra preuver qu'elle est juste. Est à délibérer sur toutes choses que voulons celuy qui sera digne de miséricorde estre gardé dans les maisons de nos sujets, à ses dépens, et paie civilement soixante solz viennois. *Item*, si quelqu'un vouloit récuser les juges pendant le procez, et ilz ne s'opposent, voulons, comme la raison le demande, estre à ceux du Roy recouru, ainsi qu'il a esté accoustumé aux prestres, comme dessus. *Item*, ne voulons les hommes pouvoir armer pour les offenses et délicts légers, et que par les présentes les parties délinquantes soient punies, comme s'il y avoit dol ou batture. Or, nous voulons la franchise pouvoir estre gardée par toutes les parties et par chacune y estans et qui le pourront, jusques à ce que de la part de la ville et du proche habitant il soit preuvé ceux qui par grâce de nos prédécesseurs ne doivent paier la franchise. Ceux

Digitized by Google

qui sont dans le territoire du lieu prédit pour un an en franchise, doivent paier la franchise pour un an.

Pour ce promettans la franchise et toutes et chacunes les choses susdites pour nous, nos héritiers et successeurs de la ville prédite, que voulans avoir perpétuelle, ferme et stable. Supposans pour ce, à l'avenir, nos biens présentz et à venir sur les saintes escritures, corporellement touchées, de ne venir faire ou dire contre la dite franchise de nostre ville du Pont-d'Ain, et astreindre en tout ou en partie ou aussi impugner les peines. Mandans à nos chastelains d'apposer ou faire apposer le sceau accoutumé aux présentes lettres.

Donné, comme dessus, au Pont-d'Ain, le vingt-unième jour du mois d'avril l'an du Seigneur mil trois cent dix-neuf.

Nous, Guy de Forest, aians pris l'original de nostre cour, veues et diligemment leues les lettres originales des priviléges prédits, comme est de coutume, là mesme, juré, oy (ouï), veu et confronté le transumpt ou extrait, comme il est accoutuumé, l'an présent mil cinqs centz trois, le onzième avril, des présents priviléges, collationner et fait expédier du mesme feuillet mot à mot du dit exemplaire présent, pris par homme sage François Jacquemet, nostre juré notaire publié soubs escrit et soubsigné. En foy et témoignage perpétuel de la quelle chose pour l'y adjouter et l'auctorité, nous avons fait mettre nostre séél et de nostre judicature au présent transumpt et exemplaire. Donné le présent transumpt ou rescrit, le vingt-unième jour du mois d'avril, l'an du Seigneur mil trois centz quarante-deux, avant Pasques, le quel privilége Estienne de Moysaclon, notaire public juré de nostre cour, a transcrit. Présents : Amédée Musy, damoiseau, Louis Ravachin de Saint-Germain, déjà dit, et plusieurs autres sus dits témoins appelez et priez.

« Et moy le notaire predit ay receu ce présent public transumpt ou rescrit, extraict fidèlement de son propre original, comme il est décent, deux collation faite d'iceluy, et delà l'ay tiré et pris, par les unes et les autres parties requis, et, en témoignage perpétuel et valeur de la vérité, l'ay signé de mon seing manuel, marqué de sa marque, au bas. »

Pour copie conforme à la copie originale remise entre mes mains.

F. ROLLE,
Archiviste de la Ville.

Digitized by Google

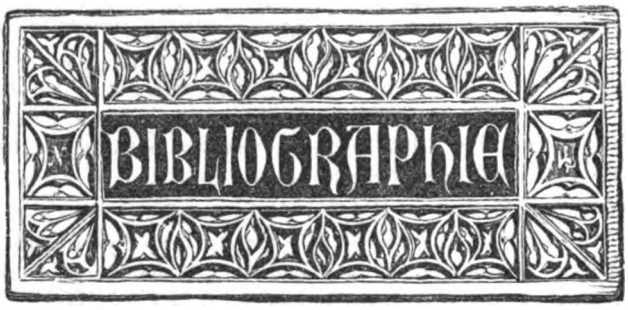

ESSAI DE GÉOMÉTRIE RATIONNELLE, par M. J.-F. Bonnel, professeur honoraire du Lycée de Lyon. — Lyon, 1891, J. Palud, rue de la Bourse, 4.

Cet *Essai* nous paraît avoir, au point de vue philosophique et même pédagogique, une importance extrême. Il y a cent ans, personne ne mettait en doute la certitude de la géométrie, bien qu'il y restât dans les principes quelques vérités indémontrées, telles que la définition de la ligne droite, celle du plan, celle des parallèles. Bertrand de Genève, Legendre et d'autres géomètres ont tenté, par des chemins détournés, de ramener ces trois *desiderata* à deux. Or, voici un opuscule qui nous assure qu'il n'y a pas de détour à prendre, que tout est bien à sa place dans la vieille géométrie classique, que les programmes officiels français satisfont pleinement à la raison, sans lacune, sans postulatum indémontrable. Cela vaut la peine d'être écouté attentivement.

Il n'y a que deux sortes de géométrie : la géométrie théorique et la géométrie pratique, la seconde n'étant que la réalisation matérielle et approchée de la première. Dans la première, la raison universelle nous fournit l'idée de grandeur croissante ou décroissante à l'infini, et, par suite, de deux grandeurs égales ou inégales. M. Bonnel en tire strictement qu'entre deux points, donnés dans l'espace, il existe au moins une ligne plus courte que toutes les autres, et qu'il ne peut pas en exister deux, à moins que tous les points intérieurs d'un volume fini ne soient à la même distance d'un point quelconque d'une surface finie, ce qui

Digitized by Google

est manifestement absurde. Nous sommes bien forcés de l'admettre avec lui, et de reconnaître que la définition générale et positive de la ligne droite, comme « le plus court chemin d'un point à un autre », en découle rationnellement.

Celle du plan, surface « telle que toute droite y est contenue entièrement, dès qu'elle passe par deux points de la surface », se déduit correctement de la précédente au moyen de quatre théorèmes simples, d'un caractère très élémentaire, d'une rigueur indéniable.

Quant à la définition des parallèles, M. Bonnel en réduit la justification à la forme d'une démonstration ordinaire, en y introduisant une idée non encore utilisée jusque-là. Cette idée nouvelle, c'est que toute grandeur mathématique peut augmenter ou diminuer au point qu'il n'y en ait pas de plus grande ou de plus petite, si ce n'est celle qui est infinie ou nulle. On pourra évidemment ergoter sur cette idée, attendu qu'on ne se représente pas matériellement, ni en imagination, l'état d'une grandeur avoisinant zéro ou l'infini, mais, au point de vue rationnel, il nous paraît difficile de nier qu'une grandeur variant de *l* à zéro doive passer par une valeur au dessous de laquelle il n'y en ait pas de plus petite, si ce n'est zéro. La hardiesse de l'auteur consiste toute à s'y arrêter, ce qu'on n'a jamais fait, et à la soumettre aux règles ordinaires du syllogisme, ce qu'il a parfaitement le droit de faire : Ne va-t-on pas plus loin dans la théorie des limites et du calcul infinitésimal ?

M. Bonnel a donc trouvé là, selon nous, une idée juste, qui réduit à néant toutes les suppositions bizarres enfantées par l'imagination depuis un demi siècle, qui achève l'œuvre commencée par Legendre, Bertrand de Genève, et autres, qui consolide dans sa base l'économie tout entière de nos programmes de géométrie. L'Institut professait un abandon systématique et persistant à l'égard des principes de la science; la Société nationale d'Éducation de Lyon, en accueillant dans ses Annales l'*Essai de géométrie rationnelle*, réhabilite ces principes auprès du corps professoral et enseignant.

PONCIN,

Agrégé de mathématiques, membre de la Société nationale d'Éducation de Lyon.

Digitized by Google

SOCIÉTÉS SAVANTES

Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon. — *Séance du 2 juin 1891.* — Présidence de M. Morin-Pons. — M. Lombard de Buffières, ancien président de l'Académie de Mâcon, est nommé membre correspondant de la classe des Lettres. — M. le docteur Bouillet, de Béziers, est nommé membre correspondant de la classe des sciences. — M. Arloing donne communication du résultat des expériences qu'il a faites sur des animaux avec la lymphe de Kock. Au point de vue du diagnostic, ces expériences ont démontré que la lymphe produisait de la fièvre sur les animaux sains, aussi bien que sur les animaux malades. La valeur curative du remède n'a pas été reconnue davantage. Loin d'arrêter la tuberculose, l'emploi de la lymphe l'a favorisée, au contraire. Enfin, la valeur préventive n'est pas plus certaine, car les animaux ayant reçu la lymphe ont succombé avant ceux qui n'avaient point été inoculés. Mais il n'est point exact, comme on l'a prétendu, que la lymphe ait la propriété de transmettre elle-même la tuberculose. Il a été reconnu seulement qu'elle en favorisait le développement.

Séance du 9 juin 1891. — Présidence de M. Morin-Pons. — M. le Président annonce à la Compagnie la mort récente de M. Édouard Flouest, membre correspondant, décédé à Paris, le 6 juin, à l'âge de 62 ans. — M. Bonnel commence la lecture de l'historique des fondations

Digitized by Google

faites à l'Académie depuis 1840. Sa première notice est consacrée à la Fondation Dupasquier, qui est due à M. Dupasquier, architecte, ancien membre de l'Académie, et qui remonte à 1873. Ce prix est accordé successivement à un architecte, à un peintre, à un sculpteur et à un graveur lyonnais. L'orateur communique ensuite une notice sur le prix Herpin, fondé par le docteur Jean-Charles Herpin, de Metz, pour encourager les études scientifiques. Ce prix, décerné depuis 1878, est de 1,200 francs et ne peut être accordé qu'à des concurrents français.

Séance du 16 juin 1891. — Présidence de M. Morin-Pons. — M. le comte de Sparre dépose son discours de réception, lequel a pour titre : *Des principes qui ont permis la transformation des armes à feu pendant ces dernières années.* — Communication est donnée d'une lettre par laquelle M. le docteur Henri Coutagne pose sa candidature dans la section des Beaux-Arts, en remplacement de M. Émile Guimet, nommé membre émérite. — M. Teissier donne communication des dernières recherches qu'il a faites, avec les docteurs Roux et Pittion, sur l'étiologie de la grippe. L'épidémie de grippe qui règne encore à Londres et à Berlin, a provoqué à l'étranger de nouvelles recherches, qui ont été faites dans les milieux les plus divers, sans avoir recours aux cultures, absolument indispensables dans l'étude des micro-organismes. Or, les recherches faites par l'orateur, lui ont démontré que l'influenza avait bien un caractère propre, tant au point de vue de la clinique que de la bactériologie. De plus, il a constaté que le bacille de cette maladie présente un caractère différent, suivant qu'on l'étudie dans le sang ou dans les urines des malades. En outre, il est à remarquer que les vaccinations ne préservent pas de la maladie. En somme, dit l'orateur en terminant, il y a identité entre la grippe et l'influenza, et la transformation du bacille de la grippe nous explique les caractères différents que présentent les divers cas observés. Enfin, la transmission de cette maladie par l'eau et par l'air, saturé de vapeur, est un fait indéniable.

Séance du 23 juin 1891. — Présidence de M. Morin-Pons. — M. Charles André donne communication de ses observations sur l'électricité atmosphérique, étudiée aussi bien par un temps serein que lorsque le ciel est nuageux. L'orateur a observé ainsi que la marche diurne de l'électricité est corrélative des centres de haute et basse pression. En outre, l'électricité augmente à mesure que l'humidité diminue, de sorte qu'en temps de pluie l'électricité devient négative. On doit

Digitized by Google

considérer ainsi l'électricité atmosphérique par un temps calme, comme une manifestation du rayonnement solaire, c'est-à-dire comme un phénomène analogue à celui de la pression barométrique. L'orateur ajoute, en terminant, qu'une question intéressante consisterait à étudier, à cet égard, les effets que les variations de l'électricité peuvent exercer sur les animaux. — M. Arloing partage cet avis. Aussi estime-t-il que la station méréorologique de Saint-Genis pourrait se compléter utilement par des études de biologie et des irrégularités que présente la croissance des végétaux, sous l'influence de l'humidité et de l'électricité. — Sur une observation de M. le Président, M. André ajoute encore que, souvent, sous l'influence du vent du sud, venant du Sahara, l'air est plus chaud et plus sec sur les montagnes que dans la plaine. Ce phénomène est observé fréquemment au mont Verdun, dont la température est reconnue plus élevée que celle du Parc. Et il en est ainsi, toutes les fois qu'à cause de la sécheresse de l'air, les montagnes nous apparaissent avec une grande netteté et comme à une faible distance.

Séance du 30 juin 1891. — Présidence de M. Morin-Pons. — Communication est donnée d'une lettre de M. Henri Combet, peintre, candidat au prix Dupasquier. Lecture d'une note de M. Muselli, directeur de la Société lyonnaise pour le sauvetage de l'enfance, au sujet de l'établissement de Brignais, dirigé par M. l'abbé Bancillon. — M. Lafon communique une note sur une formule algébrique, connue sous le nom *d'équation de Ricati*. L'auteur annonce que, dans cette note, il a traité cette question sous une forme générale et qu'il donnera, plus tard, une forme définitive à ce travail. — M. Bonnel communique une notice historique sur le prix Lombard de Buffières. Ce prix a été créé par le testament de M. Louis-Lombard de Buffières, en date du 19 juillet 1881, tant en son nom propre que pour perpétuer la mémoire de son père, le baron Jean-Jacques-Louis-Lombard de Buffières, ancien député de l'Isère. Le revenu du legs doit être consacré, aux termes de cet acte de dernière volonté, à développer dans l'enfance le respect et l'observation de ses devoirs *envers Dieu, envers soi-même et envers le prochain*. Après avoir été décerné successivement, depuis 1883, à des instituteurs, à des institutrices, à la Société libre d'instruction primaire et à la maison des enfants pauvres d'Oullins, ce prix a été donné, pendant trois années consécutives, à des chefs d'ateliers et maîtres d'apprentissage. Mais, pour la présente année, il a été réservé aux grands établissements industriels ou agricoles de l'un et de l'autre sexe.

Digitized by Google

Société littéraire, historique et archéologique de Lyon. — *Séance du 1er juillet 1891.* — Présidence de M. Alexandre Poidebard. — M. P. de Bouchaud communique quelques pages de souvenirs personnels sur le poète provençal Roumanille, qu'il fait suivre de la lecture de deux poésies s'y rattachant, et ayant pour titre : L'*Automne* et le *Printemps*. — M. Théodore Camus lit le récit d'une excursion dans les Alpes françaises, intitulé : *Dans le massif de l'Oisans*. — M. l'abbé Relave termine la séance par la lecture d'une étude critique sur la *Légende des siècles* de Victor-Hugo (1re série).

Société d'agriculture, histoire naturelle et arts utiles de Lyon. — *Séance du 3 juillet 1891.* — Présidence de M. Gensoul. — Sur l'avis que M. le Ministre de l'agriculture met, cette année, à la disposition de la Société, une somme de 1,500 francs à titre d'encouragement aux améliorations agricoles, la discussion est ouverte sur le partage de cette somme. Il en sera fait trois parts : une pour les champs d'expérience sous la direction de M. Raulin, une pour un concours spécial destiné à encourager la propagation de la race des brebis dite de *Millery*, la troisième pour distribuer des semences à quelques-uns des agriculteurs les plus éprouvés par les rigueurs de l'hiver et qui n'ont pas été compris dans les distributions déjà faites. — M. Gensoul fait une communication sur l'importante publication (Paris, Baudry), due à M. Lacoine, membre correspondant, sous-directeur de l'observatoire de Constantinople. Dans cet ouvrage, l'auteur passe en revue les différents calendriers en usage et donne des tables de correspondance qui permettent d'arriver à la concordance des dates.

Séance du 17 juillet 1891. — Présidence de M. Gensoul. — M. le Président annonce, aux applaudissements de ses collègues, que M. Galtier et M. Deville viennent d'être promus, le premier dans l'ordre de la Légion d'honneur, le second dans l'ordre du Mérite agricole. — M. Cadéac, professeur à l'École vétérinaire, fait hommage à la Société d'un travail rédigé en collaboration avec M. Meunier, sur les effets de l'alcoolisme. Sous le nom *d'alcoolisme*, on désigne des affections tout à fait distinctes, suivant qu'elles sont provoquées par l'abus de liqueurs purement alcooliques, ou de liqueurs aromatisées, notamment de celles qu'on nomme communément *Eau d'arquebuse* et *Absinthe*. Une vingtaine de plantes aromatiques labiées et ombellifères

Digitized by Google

entrent dans la préparation de ces dernières, et chacune de ces plantes y introduit les huiles essentielles qui lui sont propres et qui toutes sont de violents poisons. C'est à dégager l'action de chacun de ces principes, que les auteurs se sont appliqués pour expliquer les diverses formes de l'alcoolisme. — L'ordre du jour appelle la discussion sur la nature, le lieu et l'époque du concours, pour la distribution des primes offertes par le ministère de l'agriculture aux améliorations agricoles. Le concours, auquel tout le département est convié, aura lieu à Millery, pour la race de brebis laitières, dite *Brebis de Millery* ; on choisira ultérieurement entre le dimanche 25 octobre et le vendredi 30, jour de la foire de Millery.

Digitized by Google

Chronique d'Août 1891

3 Août. — Ouverture de la troisième session des Assises du Rhône, sous la présidence de M. Aillod, conseiller à la Cour d'appel, assistés de MM. Sauzet et Pélagaud, aussi conseillers à la Cour.

— Ouverture du Congrès des médecins aliénistes de France et des pays de langue française, au Palais de la Bourse, salle des Réunions industrielles, sous la présidence de M. Rivaud, préfet du Rhône. Le Congrès, pendant le cours de ses travaux, visite les divers établissements réservés aux aliénés. La séance de clôture, qui a lieu le 7 août, est signalée par un vote unanime en faveur du maintien, dans ses dispositions générales, de la loi du 30 juin 1838.

7 Août. — Première journée des fêtes, organisées dans le sud-est, par la Société des Félibres et les membres de la Cigale de Paris. Inauguration du buste de Joséphin Soulary, dans la cour du Palais des Arts. Discours prononcés par MM. Lintilhac et Gailleton, maire de Lyon. Ode à Soulary, par Paul Mariéton. Sonnet, par M. Eschenauer, à la mémoire de Soulary.

8 Août. — Départ des Félibres et des Cigaliers pour le Midi, par le *Gladiateur*.

Digitized by Google

11 août. — Par arrêté municipal de ce jour, M. Félix Desvernay, publiciste, officier d'Académie, a été nommé administrateur de la Bibliothèque de la ville de Lyon.

La nomination de M. Desvernay a été accueillie avec un vif plaisir par les lettrés, les bibliophiles, les chercheurs qui trouveront en lui non seulement un appui et un guide, mais encore la plus aimable complaisance.

Nous sommes heureux d'adresser nos félicitations à M. Desvernay, notre ancien confrère, qui a été pendant dix années directeur et rédacteur en chef de *Lyon-Revue.*

17 Août. — Ouverture de la session ordinaire du Conseil général du Rhône. Constitution du bureau. Sont nommés : Président, M. Nolot; vice-présidents, MM. Genet et Grinand; secrétaires, MM. Champalle et Martel.

23 Août. — Concours annuel du Comice agricole de Lyon, à Villeurbanne.

30 Août. — Ouverture de la chasse dans le département du Rhône.

L'Administrateur-Gérant, MOUGIN-RUSAND.

Typog. MOUGIN-RUSAND. — Lyon.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

NOTES

DE

L'ABBÉ RANCHON

CURÉ DE SAINT-CYR-AU-MONT-D'OR

1752-1805 (1).

1765

DEPUIS le mois d'octobre 1764, jusqu'au 10 janvier 1765, il ne s'est point passé de jours sans pluie ; le temps est si doux que les ouvriers travaillent en chemise ; les rivières cependant ne sont pas débordées par excès.

Du 1er janvier 1765, j'observe qu'il n'y a point eu de glaces l'hiver dernier, l'année est pluvieuse, beaucoup de foin, point de fruit.

Nottes. — Mgr le Dauphin, fils de Louis XV, est décédé à Fontainebleau vers le 20 décembre 1765, au grand

---

(1) Voir la *Revue du Lyonnais* d'Août 1891.

Digitized by Google

regret du royaume. Quoique l'année 1765 ait été très pluvieuse, la récolte en vin a été assez considérable, et les vins, quoique d'une petite qualité, se vendent 9 livres l'ânée. Les bleds n'ont point été abondants, et l'Espagne et l'Italie n'ayant eu que peu de bled en ont tiré de France, ce qui les a fait augmenter à tel point qu'à ce jour, 20 janvier 1766, le bichet vaut 5 livres 20 sols la première qualité et 5 livres la moindre. J'observerai que depuis la fête de Noël dernier, le froid a été si violent et l'est encore à ce jour, 20 janvier, qu'on ne peut plus trouver de la farine parce que les rivières sont gelées. On compare cet hiver, ou plutôt ce mois de janvier, à l'année 1709 (1).

Les soies étant fort chères dans Lion, les ouvriers sont réduits à ne rien faire et par conséquent à la misère, ce qui fait que les vins n'ont pas grand débit. Il est mort quantité d'enfants en 1765 de la petite vérole, mais il n'y a pas eu de maladie dans les grandes personnes. Quoique la France n'ait point de guerres, les impôts néanmoins subsistent à l'ordinaire, les tailles sont considérables et les habitants périssent chaque jour, les bourgeois acquérant les meilleurs fonds. J'observe encore que Vienne, Mâcon, Lyon et autres diocèses ont permis de faire gras pendant tout le carême, savoir : le dimanche, le lundi, le mardi de chaque semaine, parce qu'il n'y a point d'herbage et que le poisson est péri en partie dans les étangs.

---

(1) Le chiffre élevé des décès qui survinrent aux deux époques dont parle l'abbé Ranchon, en marque bien l'extraordinaire souffrance. Alors que la moyenne des décès à Saint-Cyr était de 45 par an, environ, on en comptait 69 en 1709, 72 en 1710 et 80 en 1765. Ces chiffres ne représentent pas cependant le maximum de mortalité, puisqu'en 1718 on enregistre 89 décès et 87 en 1743. (Voir les registres paroissiaux à la mairie de Saint-Cyr.)

Digitized by Google

Du 14me février 1766, je notte qu'ayant déjà marqué cy-devant que le froid était fort dur depuis le 21 décembre dernier, il a continué si rigoureusement que dans la ville de Lion le moule de bois valait 40 livres et les fagots à Saint-Cire se vendaient cinq sols pièce ; on avait de la peine à trouver de la farine, y ayant des deffenses dans la ville d'en laisser sortir. MM. les échevins payaient pour faire casser les glaces des moulins de la Quarantaine. Le bled vaut 5 livres 10 sols le bichet et le pain sept liards la livre, encore les boulangers n'en donnent que peu. Le dégel commence d'aujourd'hui par un grand vent. J'observe que je suis allé chez MM. les comtes leur représenter que la misère était fort grande à Saint-Cire, qu'ils me devaient quelque aumône. Après bien des prières, M. le doyen m'a donné un mandat de 48 livres. J'observe encore qu'avec 102 livres de la charrie et quelques autres petites aumônes, j'ai nourri au moins 100 pauvres pendant tout l'hiver, en leur distribuant chaque jour trois livres de pain et une bouteille de vin pour chaque particulier.

Année 1766.

Claude-François Bonnet, vicaire (de Roanne).

L'an 1767 et le 19 janvier, il est à observer que le froid dure depuis le 28 décembre dernier, que la saison est si glaciale qu'on ne peut sortir sans crainte de verglas. On a remarqué que le 12 et le 13 janvier, le froid a été aussi fort qu'en 1709, il y a apparence que cet hiver sera aussi rigoureux que celui de l'année dernière. Les vins de 1766 qui n'ont point été abondants, puisqu'il n'y a eu qu'un tiers de récolte ordinaire, ne se vendent que 13 à 14 livres l'ânée, parce que la misère est trop grande dans la ville de

Digitized by Google

Lyon : d'ailleurs le bichet de bled se vend 6 livres 10 sols, et celui d'Auvergne se vend 7 livres ; par la campagne ainsi que par la ville, on crie misère. La chaire à prescher m'a coûté 445 livres 15 sols.

Du 22 mars 1768. — Le tems est très rigoureux par un vent de bise qui règne depuis longtemps et nous menace d'une mauvaise récolte.

En avril 1768 j'ai fait planter demi-bicherée de vigne dans la grande vigne de la cure, près la Jardinière. Je fais réparer le linge de la sacristie qui est hors de service. Le Sr Grand a payé 723 livres, ensuite de l'arrêt que j'ai obtenu au parlement, tant pour les frais de Lion que de Paris.

L'an 1767 l'hiver fut très rigoureux, et le samedi saint les vignes furent gelées, en sorte qu'il n'y a eu que peu de raisins qui n'ont fait que de très mauvais vin. Les bons vins vieux se vendent à la foire des Rois, 1768, trente livres l'ânée, et les nouveaux 20 livres. Lesdits vins eussent valu plus de 40 livres l'ânée, si la misère qui règne tant à la ville qu'à la campagne n'avait réduit le plus grand nombre d'habitants à boire de l'eau. Il n'y a point eu de malades dans la paroisse pendant l'année. Il y a eu quelques mariages misérables occasionnés par les milices.

Année 1768.

L'an 1768 il y a eu une assez bonne récolte en vin dans la paroisse, d'autant plus avantageuse que les grêles fréquentes auraient ravagé presque toutes les paroisses du Lionnais, Foret et Baujolais. On a fait raccommoder tout le linge de l'église pendant l'année. Le Sr curé a obtenu un très beau calice de MM. les comtes de Lion, au prix de 300 livres.

Digitized by Google

Année 1769.

L'an 1769, en mars, je curé dudit Saint-Cyr, ay fait racommoder tous les ornements de l'église, cest à dire qu'on a redoublé toutes les cinq chappes avec des toiles gommées et du galon neuf, *item*, 23 chazubles, y compris deux dalmatiques, toutes doublées à neuf avec des galons et recoupées sur un patron bien fait. On y a mis des croix neuves à la plus part ; il est neuf chazubles en galon fin, une autre de toute beauté dont on a trouvé les galons. Cette réparation, qui doit durer longtemps, fait que la sacristie est une des plus riches des paroisses de campagne. Cette réparation a coûté 136 livres, dont le S^r^ curé a donné de ses deniers plus de 80 livres, comme il appert sur le livre de la luminaire. Aussi le linge et les ornements sont dans le meilleur état possible. *Ora pro rectore benevolo.*

L'an 1769 les luminiers ont acquis environ 500 chaises de paille pour l'église, des deniers de la confrérie du Très Saint Sacrement. On divise le produit entre la fabrique et la confrérie.

Le S^r^ curé poursuit la demande juridique qu'il a faite à MM. les comtes de Lion du jardin sis dans le château dépendant jadis de la cure ; quoique ce jardin soit de petite valeur, il fait la tentative de l'obtenir par sentence. La récolte de vin n'a pas été bonne. Il est des tableaux dans l'église qui m'ont été donnés par MM. les Suisses de Vacco ; celui de l'Annonciation par Me Chérer, et celui de l'Adoration du Saint-Sacrement par M. Felter, je les ai donnés à l'église.

Digitized by Google

1770.

Le 5 novembre 1770, la ferme de dix ans de Saint-Cyr a été étroussée au chapitre, moi présent, à quatre habitants de la paroisse de Couzon, pour le prix annuel de 3,870, sans y comprendre les charges. J'observerai au curé qui me succédera, qu'après un grand nombre de difficultés et procès, tant avec les seigneurs-comtes qu'avec leurs fermiers de St Cire, je suis venu à bout de leur faire régler dans les fermes ce qui revient au curé, savoir d'y faire insérer que les fermiers donneront 42 bichets de bled pur, net et loyal et marchand, mesure de Lion, ce qui ne se faisait pas autrefois. *Item* 35 bichets même bled pour les novales. *Item* 60 quintaux paille froment. *Item* 16 ânées de vin dans les tonneaux que fournira le S^r curé, lesquels seront *jeogez* extérieurement. En novembre 1770, le bled vaut le bichet 9 livres, le vin nouveau 30 livres l'ânée. Toutes les denrées sont hors de prix. On craint fort une disette générale. Les vendanges de 1770 ont été très médiocres, à cause des pluies fréquentes qui ont fait couler les raisins ; on ne fait qu'un vingtième de récolte.

1771.

Mre Guillaume Veillias, vicaire (de Saint-Just-en-Forest).

1er fabr. Étienne Mortier, qui a succédé à Claude Manissier, dit Manebeau.

2me André Valansot, dit Mion (de la Chaux).

Porteur du plat : J.-B. Deffarges.

1er recteur de la confrérie : Mathieu Viallon, dit Dondaine.

Digitized by Google

2me recteur : André Gayet fils.

Pierre Beney et Lambert Deflarges, receveurs des biens des pauvres.

L'an 1771, le roi a établi une chambre souveraine de justice dans la ville de Lion et a exilé son Parlement de Paris.

Les vins n'ont pas été abondants et se vendent à la foire des Rois 22 livres couramment, parce que les vins sont rares et que la petite récolte faite dans le Beaujolais a été enlevée par MM. les Parisiens.

Les entrées à Lion viennent d'augmenter et se payent 10 livres et quelques sols par ânée ; aussi une augmentation de droits royaux.

L'an 1771, le roi a créé à Lion une Chambre souveraine qui juge en dernier ressort les causes des différends particuliers ; on a craint d'abord que le Roi ne supprime cette cour, mais au grand désir d'un chacun, il y a apparence que cette Chambre subsistera. M. l'intendant de la ville et généralité de Lion est premier président, qui remplit dignement cette place. En 1770 et 1771, la récolte des bleds a été si petite, que tous les greniers de la Bourgogne, mère nourricière des Lyonnais étaient vides. Les blés se vendaient à raison de 9 livres 10 deniers le bichet. La Bourgogne, le Charolais, le Dauphiné, le Baujolois et le Forest, tiraient leurs blés de Lyon. On craignait une disette, qui aurait eu lieu sans les sages précautions du Consulat de Lion.

La Providence avait suscité à Lyon pour échevin en 1770 et 71 un second Joseph, savoir M. Chirat, négociant à Lion, homme d'un mérite distingué, qui par ses correspondances et son désintéressement, a procuré des blés à la ville de Lion à bas prix, c'est-à-dire qu'il a fait remonter par le Rhône des millions d'ânées de beau bled, venant des

Digitized by Google

isles, lequel blé a nourri toutes les provinces de la généralité de Lion, même la Savoie et la Bourgogne. Pendant deux ans, le prix le plus haut a été de 10 livres le bichet, le plus bas à 7 livres, mais on a observé que ces bleds font beaucoup de pain, parce qu'ils sont pesants et rendent peu de son. On assure qu'il est des bleds à Lion conservés par ledit M. Chirat, échevin, pour nourrir la ville pendant toute l'année 1772, ce qui facilitera les campagnes à consommer chez elles leurs denrées. Il est parmi les grands comme parmi le peuple, gens qui ne cessent de publier et d'annoncer leur reconnaissance pour ledit M. Chirat (2). Pareil citoyen mériterait de la part du prince, non des éloges, mais une récompense qui fût capable d'animer les bons bourgeois à agir ainsi en pareille circonstance. Son désintéressement a été prouvé à tel point que, bien que selon les règles du commerce, il eut pu se rendre propres plusieurs sommes considérables provenantes de la négociation des lettres de change, il a refusé cet avantage et s'est cru bien récompensé d'être appelé par les citoyens le Joseph de la patrie.

Le 24 mai 1772, la grêle est tombée dans la paroisse; quoiqu'elle fut d'une grosseur extraordinaire, elle n'a bien fait du mal que du côté de la Jardinière, Saint-Fortunat, Monthoux.

Du 29 octobre. — La récolte en vin a été abondante depuis Vacco jusqu'au Château, le quartier de la Chaux a eu grande quantité de vin.

---

(2) « Chirat (Jean-Antoine), écuyer, échevin en 1770, chef du Consulat par intérim et recommandable par les services qu'il rendit dans « ces fonctions ». Monfalcon. *Hist. monumentale de Lyon*, tome V, page 59.

Digitized by Google

1772

J.-B. Richard, vicaire (de Givors).
Pierre Viallon : 1er consul en 1771.
J.-B. Morateur : 1er consul en 1772.

1773

La récolte en bled de l'an 1773 n'a point été mauvaise.

1774

Bossu, habitué de Saint-Just, vicaire.
J.-Cl. de Bombourg : 1er fabricien.
Jacques Amy : 2me fabricien.

Louis XVI a commencé son règne en 1774 et a été surnommé le Désiré ; point de changement dans les espèces ; il a fait don du droit de son joyeux avènement à la couronne et de la ceinture de la reine. Le conseil supérieur établi à Lion a été détruit à la rentrée du Parlement de Paris. La récolte en bled n'a pas été bonne, il se vend 6 livres 10 sols le bichet. La misère est très grande à cause de la cherté du pain.

Le 12 novembre 1774, le roi Louis XVI tenant son lit de justice, a rétabli son Parlement de Paris comme il existait autrefois ; il a aboli le conseil supérieur établi à Lyon. Les présidiaux jugeront jusqu'à la somme de 2,000 livres. Les vins valent 18 livres l'ânée. La misère est grande par la cherté du pain.

1775

Jean Clerc, vicaire.

Il y a eu grêle dans l'année 1775 qui a emporté le tiers

Digitized by Google

de la récolte. Les vins ne se vendent que 12 livres l'ânée, le bled 5 livres le bichet, par les soins et bontés de M. Turgot, contrôleur général des finances, qui coinjointement avec le roi travaillent à soulager les peuples et rendre les bleds libres et à bas prix.

L'hiver de 1776 a été des plus rigoureux. Le procès au sujet du jardin de la cure est actuellement aux requêtes du Palais à Paris. Il n'a pu être décidé à Lion.

1776

M. Gille Durand Forizier, vicaire.

Le mois de février 1776 a été pluvieux au point que les rivières sont débordées jusqu'à ce jour (17 mars), de façon qu'on ne peut passer depuis un mois au plan de Vaize, ni à cheval ni en voiture.

1777

Il y a eu petite récolte de vin qui se vend 20 livres l'ânée, le bled est monté à 6 livres le bichet, le beurre vaut 14 sols la livre et toutes les denrées sont très chères. Les habitants attendent avec impatience la décision du procès qu'ils ont avec MM. les bourgeois à la cour des aides de Paris au sujet des tailles.

Mgr l'archevêque de Montazet ayant gagné son procès contre MM. les comtes de Lion, les a forcés de prendre la nouvelle liturgie ; ainsi nouveaux livres de chant, missels, bréviaires, etc. (3).

---

(3) Le débat dura dix ans. Les chanoines firent à l'archevêque une opposition ardente pour maintenir la liturgie en vigueur à son avè-

Digitized by Google

Mgr l'évêque de Sarepte, suffragant du diocèse de Lyon, a donné la confirmation à plus de 500 personnes environ de la paroisse de Saint-Cyr dans l'église de Saint-Romain-au Mont-d'Or, le 13 avril 1777 et a pareillement confirmé les habitants des environs.

Le 17 avril 1777, M. le Contrôleur des vingtièmes a pris l'auspice chez le Sr curé de St Cire, pour travailler à la confection d'un nouveau rolle des vingtièmes.

Le 15 avril 1777 on a donné au dernier enchérisseur les préparations ordonnées pour les grands chemins, de sorte qu'à dater de ladite année les grands chemins seront faits aux dépens des paroisses. Août très chaud et sans pluye. Petite récolte, vin bon et très cher, se vend 20 livres l'ânée.

1778

Les habitants ont gagné leur procès au sujet des tailles contre les bourgeois à la cour des aides à Paris (4). Il est

---

nement. Condamnés par la Chambre souveraine à laquelle le roi avait soumis ces difficultés, les chanoines récusèrent sept juges sur dix qui composaient cette Chambre, notamment l'évêque de Mâcon qui la présidait, et en appelèrent comme d'abus au Parlement. Celui-ci rejette cet appel (5 septembre 1774). Malgré une première saisie du temporel de l'église de Lyon (janvier 1776), les chanoines persistent. Nouvelles saisies plus ruineuses (avril 76). L'intervention de l'archevêque d'Embrun apaise le conflit, mais neuf chanoines sur vingt demeurent dans leur obstination. Enfin de nouveaux statuts sont arrêtés et homologués au Parlement (juin 1781).

(4) Les bourgeois de Lyon fixés pendant l'été, dans les paroisses du Lyonnais, avaient toujours réclamé la franchise de toutes tailles et capitations. Mais les habitants ne voulaient pas être seuls à supporter la totalité de l'impôt et réclamaient sans cesse contre ce privilège. Leur

Digitized by Google

des contestations sur l'explication dudit arrêté qu'on fera vuider incessament à Paris.

Le Sr curé a aussi gagné son procès contre les comtes de Lion au sujet du jardin de la cure : l'arrest est de la Cour des requêtes, et ledit chapitre en a appelé à la grande

---

persistance aboutit. L'an 1766 une déclaration royale ordonnait que les bourgeois des villes franches, même ceux de la ville de Lyon, seraient taillables pour leurs biens-fonds. Les bourgeois firent dévier le coup en obtenant en 1773 du roi Louis XV, qu'ils seraient taxés d'office par l'intendant au lieu d'être imposés par les habitants du Lyonnais. Or, l'intendant taxait les bourgeois sur le rapport de Messieurs les Élus, parties intéresssés, puisqu'ils étaient taillables. Aussi, en fait, les bourgeois n'étaient taxés qu'au tiers de ce qu'ils auraient dû supporter.

Onze des principales paroisses du Lyonnais nommèrent alors pour syndic Mre Jean-Baptiste Défarge, vigneron de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, et lui donnèrent une procuration pour se rendre à Paris et obtenir que les bourgeois fussent assujettis à la taille, comme tout autre exploitant. Mre Défarge réussit auprès de M. de Turgot, et le 21 mai 1775 parut l'arrêt portant que l'intendant et son commissaire ne seraient pas juges des oppositions aux rôles et cotes d'office, à compter de 1776, et que les oppositions seraient portées à la Cour des aides de Paris. Les bourgeois trouvaient moyen sans doute de passer à côté de cet arrêt, puisque en juin 1776, Mre Défarge repart à Paris porteur de nouvelles requêtes également couronnées de succès. Alors les bourgeois attaquent la question de front, prétendent n'avoir pas à payer la capitation en ville et en campagne, être exempts de la taille personnelle et forment appel contre l'arrêt. Grâce aux indécisions du pouvoir, ils obtiennent un arrêt qui les dit exempts de la taille personnelle. « En juillet 1780, les choses ont changées, dit le curé Ranchon ; des arrêts du conseil ont cassé celui de la Cour des aides et obligent MM. les Bourgeois à payer capitation en ville et en campagne. Les habitants les ont imposés à la taille et à la capitation, et ils payent sans contrainte ; il y a lieu de croire que MM. les Bourgeois s'en tiendront là et que leurs privilèges sont abolis. » Terrier de la communauté des pauvres. Mairie de Saint-Cyr. C., 8.

Digitized by Google

Chambre du Parlement. Il est déjà pour environ 3,000 livres de frais de la part dudit curé, qui, au moyen de son frère avocat à Paris, sollicite un dernier jugement à ladite Chambre. La misère est grande et les denrées se vendent chèrement.

1779

L'an 1779 et le 3 décembre, Mre de Rully, comte de Lion, comme syndic de son Chapitre, s'est rendu à Saint Cyr au Mont d'Or avec le Sr Dechastelus, procureur du comté, pour proposer au Sr curé un accommodement au sujet du jardin de la cure que le curé demandait juridiquement depuis 1763. Le Sr curé se rendit à l'invitation, et il fut arrêté que la cause serait portée par devant Mgr de Montazet, archevêque, qui mettrait fin à ce procès. Observez que j'avais plusieurs fois proposé au Chapitre de finir et qu'il n'avait point écouté mes propositions, et parce qu'ils avaient été condamnés à tous les dépens aux requêtes du Palais à Paris, où ils avaient porté leur cause et qu'ils étaient prêts à subir un jugement de la grande Chambre qu'ils avaient sans doute prévus ne devoir pas leur être plus avantageux, pour ce ils avaient demandé la médiation dudit Mgr archevêque, qui aurait terminé cette affaire en offrant au Sr curé ou tous ses dépens légitimes, en laissant au Chapitre ledit jardin et 25 louis pour lui tenir lieu de ses frais. Le Sr curé a consenti à prendre lesdites 600 livres avec le jardin, et a fait sacrifice de plus de 60 louis de frais par lui faits, indépendamment desdites 600 livres, comme il l'a marqué sur un grand livre (5), dans lequel il a inscrit tous les titres de la paroisse.

(5) Ce livre est le terrier de la communauté des pauvres, conservé aux archives municipales de Saint-Cyr.

Digitized by Google

Par là, les curés successeurs verront que le curé actuel a pris en toute occasion la défense des biens de son bénéfice

---

L'abbé Ranchon y avait aussi copié toutes les pièces des terriers Varey et Berchery, dont l'original sur parchemin est aussi à la mairie de Saint-Cyr.

Voici l'état des frais faits par le Sr curé, tant à Lyon qu'à Paris, pour se procurer ledit jardin.

1°	Avoir consulté quatre avocats à Lyon	33 l.	»
2°	A l'avocat qui a plaidé à Lyon	24	»
3°	Pour l'impression de son premier précis	26	»
4°	Pour 6 feuilles pour papier timbre pour lesdits précis.	1	1
5°	Pour épices de la sentence de la sénéchaussée	72	»
6°	Pour le rapporteur	»	12
7°	Pour solde de la sentence levée	15	4
8°	Feaux frais	3	16
9°	Étrennes aux clercs	6	»
10°	Pour partie des frais de l'enquête	44	»
11°	Pour solde de l'enquête	36	»
12°	Pour étrennes aux clercs	6	»
13°	Pour titres levés à l'archevêché	12	»
14°	Pour arrêt du Conseil supérieur	33	13
15°	Pour impression du deuxième précis	25	10
16°	A M. Foron pour toutes ses démarches	700	»
17°	Pour envoy des pièces à Paris	3	»
18°	A mon frère à Paris pour le procureur	200	»
19°	*Item* audit frère	60	»
20°	Le 7 août 1777 à mondit frère	2	16
21°	Le 25 juin 1778 pour lever la sentence	450	»
22°	Le 2 septembre 1778 au Sr Toutant, qui a signifié ladite sentence	24	»
23°	Le 10 juin 1779 à mondit frère pour l'extrait	150	»
24°	Le 13 décembre 1779 envoyé à mondit frère	500	»
25°	Le 30 décembre envoyé audit pour solder le procureur	191	»
26°	Pour le retour des pièces de Paris	3	6
	TOTAL	2.974	18
	Sur quoi j'ai reçu par accomodement cy-dessus	600	»

Digitized by Google

Nota que le jardin est dans le plus mauvais état possible, tant pour les murs qui sont en ruine, que par l'escalier et porte. Le tout est à réparer à grands frais. Les vins ont été abondants, ils se vendent de 10 à 12 livres l'ânée. Les entrées sont portées à Lion à 11 livres 6 sols par ânée depuis la semaine dernière ; l'augmentation est faite pour payer la reconstruction du pont de bois dit de Saint-Jean, qui est démoli et qu'on se propose de reconstruire incessament. Les bleds se vendent 7 livres le bichet.

La France est en guerre avec l'Angleterre depuis une année (6).

Les Français, dit-on, ont eu l'avantage sur les Anglais, mais jusqu'à présent ces avantages ne paraissent point considérables ; on espère que cette guerre finira dans le cours de l'an 1780. Depuis les fêtes de Noël jusqu'au 15 avril, point de pluie ; il est beaucoup d'annetons, les arbres promettent beaucoup de fruits et la vigne dans la paroisse n'a pas tant souffert qu'on l'aurait pensé. Les vins valent 24 livres l'ânée. Jeanne Pignard, femme de Philippe Tranchant, décédée à l'âge de 55 ans, dans sa maison de campagne sise à St Cire, fonda une école pour les pauvres par son testament reçu par Me Perrusel en juillet 1779.

1780

Quoique le procès pendant entre MM. les Bourgeois et les habitants au sujet des tailles ne soit pas décidé au conseil du Roi, ils payent néanmoins comme les habitants, il y a apparence qu'ils payeront toujours. Plusieurs bourgeois

(6) Guerre d'Amérique déclarée à la suite de l'alliance conclue entre les Etats-Unis et la France (1778-1783.)

Digitized by Google

des plus riches vendent leurs maisons à des ouvriers en gros et en détail parce qu'ils ne veulent pas payer les tailles. Il arrivera que toutes les maisons bourgeoises seront possédées dans la suite par des ouvriers de Lyon, qui, comme les vendeurs, se dégoûteront desdites campagnes.

La guerre entre la France et l'Angleterre dure toujours par mer. Notre roi qu'on appellera père des peuples parce qu'il ne veut que la justice ne charge pas son peuple d'impôts. M. Neker, son controlleur général, qu'on dit le premier homme, est un Sully du royaume. Il trouve des moyens de fournir à tout parce qu'il n'est pas sensüe et qu'il ne cherche pas à s'enrichir au dépens du peuple. Les papiers publics disent que l'Angleterre a déclaré la guerre à la Hollande, ce qui fait croire que la paix sera bientôt faite, vu que les Anglais ne pourront tenir contre la France, la Hollande, l'Espagne et les alliés.

On a rien fait dans l'église, l'an 1780, parce que le S^r^ curé était occupé à son jardin et que la fabrique n'a point de revenus.

Nota que personne n'a jamais rien donné, ni bourgeois ni habitant, et qu'on donnera moins encore dans la suite, c'est-à-dire que sitôt qu'un curé ne fera rien du sien, tout périra.

M. Neker a quitté son emploi, au grand regret de la nation ; c'est un des plus grands hommes qu'il y ait eus dans cet emploi.

L'abbé DUPLAIN.

(*A suivre.*)

Digitized by Google

Photo. P. Roustan

Société Polygraphique. - Roanne

CHAZAY — LES BORDS DE L'AZERGUES

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

CHAZAY-D'AZERGUES

En Lyonnais (*)

Nous relatons en passant un effroyable orage qui ravagea nos pays le 20 et 21 juin 1765. L'on vit en ces deux jours des nuages sombres aux teintes sinistres couvrir les collines de Charnay et de Marcy. Ils s'ouvrent bientôt et laissent tomber sur nos campagnes un déluge d'eau et de grêle. Cette trombe se déchargea surtout sur les collines qui dominent Morancé, entraînant terrains, arbres et vignes dans la direction de ce village, qui faillit être englouti en entier. Les deux tiers des maisons de ce bourg furent renversés et vingt-huit personnes périrent dans cette tourmente. Aussi, par décision royale, Morancé fut exempt de tout impôt pendant quinze ans (1).

(*) Voir la *Revue du Lyonnais* d'Août 1891.

(1) Serrant. *Hist. d'Anse*, p. 133.

Digitized by Google

Le comte de Chaponay se distingua par sa grande charité en cette circonstance. Il vint au secours des malheureux habitants de Morancé en leur donnant blé, bestiaux et fourrages qu'ils avaient perdus, et rebâtit plus de trente maisons à ses frais. Cela n'empêcha pas que vingt-sept ans plus tard on le chassa de sa demeure et l'on mit au pillage ses caves et son château de Beaulieu.

En 1770, une difficulté s'éleva entre l'abbé d'Ainay et le comte de Chaponay, au sujet des limites des deux juridictions. Le haut domaine est reconnu en faveur de M. de Jarente, et l'on se base pour cela sur le traité de 1339, passé entre l'archevêque de Lyon et l'abbé d'Ainay. Le comte de Chaponay n'a donc aucun droit de réclamer la directe (2).

A Chazay, nous entendons, vers 1771, de graves plaintes s'élever contre le boulanger qui tenait les fours banaux ; M. Guillaume Caillot, notaire royal et procureur fiscal de la baronnie, est chargé d'une enquête à ce sujet et d'en faire parvenir le rapport à l'abbé d'Ainay.

Il y est constaté que le nommé Papillon, boulanger, et fermier des fours banaux, ne tient pas aux engagements et aux règles qui président à ces fours. Il apporte une telle négligence et fournit d'une manière si insuffisante le bois pour chauffer les fours, que plusieurs fournées ont été manquées et ont causé de vrais dommages. Le sieur Caillot requiert opposition au dit boulanger, qui ne pourra plus exercer jusqu'à ce que l'on ait réglé avec lui (3).

La réglementation des fours banaux marquait que l'on

(2) Arch. de la Charité. B. 241.
(3) Arch. de la Charité. B. 241.

Digitized by Google

devait exiger 2 sols pour faire cuire un bichet de farine, qui produisait un pain de 80 livres et un petit pain appelé *Pogne*. Le dit Papillon exigeait 2 sols et 3 deniers par bichet de farine ; son bail de ferme était de 54 livres par an, y compris les droits du bac sur l'Azergues, dont il était passeur. Mais le bail nouveau ayant été porté à 100 livres pour le bac et 72 livres pour les fours, le boulanger avait également augmenté ses prix. Devant cette augmentation des droits, les habitants s'assemblèrent et furent chez les officiers de la baronnie pour faire leur représentation. Jusqu'à ce jour personne n'était gêné, l'on cuisait où l'on voulait, mais le plus grand nombre allait aux fours banaux, parce que il n'y avait à Chazay qu'un boulanger qui ne pouvait suffire. Aujourd'hui, est-il dit, le dit fermier des fours veut exiger 2 sols et 6 deniers pour tout pain, de sorte que le particulier, qui voudrait faire deux pains de son bichet de farine, serait obligé de payer le double.

On demande donc que le boulanger fermier exige pour un pain de 25 livres 1 sol et 3 deniers ; pour un pain de 30 à 40 livres, 1 sol et 9 deniers ; de 40 à 50 livres, 2 sols ; de 50 à 60 livres, 2 sols et 3 deniers ; et de 60 à 80 livres, 2 sols et 6 deniers.

On demande également à fixer les droits de passage sur le bac (qu'il exige arbitrairement quand la rivière est grosse), à 3 deniers par personne en temps ordinaire et à 6 deniers en temps de crue, et pour les chevaux 9 deniers.

Ces dernières taxes furent imposées au dit boulanger-fermier, et le sieur Pierre Descot, lieutenant du juge, fut destitué de ses fonctions pour avoir laissé s'introduire de tels abus.

Heureusement pour lui il eut deux puissants protecteurs,

Digitized by Google

qui sollicitèrent sa grâce auprès de M. de Jarente, ce furent le comté de Chaponay et M. de Riverieulx de Varax (4), ils obtinrent qu'il conserverait ses fonctions.

L'abbé de Jarente avait des intérêts autrement importants à Marseille, où il était grand vicaire et trésorier de Saint-Victor ; aussi chercha-t-il à se débarrasser de tout ce qui pouvait gêner son séjour à Marseille.

Il passe alors un traité avec l'archevêque de Lyon, Antoine de Malvin de Montazet, par lequel il lui cède la jouissance de l'abbaye d'Ainay, moyennant 36,000 livres de pension annuelle (5). Depuis plus d'un siècle l'abbaye d'Ainay à Lyon ne logeait plus ses abbés, elle était louée à plusieurs petits locataires, qui en détérioraient toutes les beautés en attendant que la Révolution anéantisse le reste.

En même temps, l'abenévis du moulin de Chazay se trouvant à terme avec M. de Varax, 1772, l'abbé de Jarente refait le bail de ce moulin avec le sieur Jean-Baptiste de Saint-Michel, capitaine châtelain, *bourgeois de Lyon et avocat au Parlement de Paris* (6).

Il vint à Chazay dans ces circonstances, et ce fut la dernière visite que fit l'abbé d'Ainay dans sa baronnie. Il se montra généreux envers notre église, paya les grilles et les

---

(4) Arch. de la Charité. B. 241. — Le procureur général de Quinson écrit à M. l'abbé d'Ainay une lettre par laquelle il intercède en faveur de M. Descot, « qui est victime de la calomnie, et qui a la confiance méritée de tous les seigneurs voisins. » Charité. B. 251, chart. 87. — C. M. de Quinson épouse, en 1779, la fille de M. Boulard de Guâstellier, qui donna à sa fille 200,000 livres de dot. Arch. de la Charité. B. 251, ch. 56.

(5) Arch. de la Charité. B. 242-243.

(6) Arch. Simiand-Rimbourg à Chazay, ch. 5.

Digitized by Google

barreaux des fenêtres du chœur 32 livres, donna un ciboire, une pixide, un missel, un encensoir, une étole, etc. (7).

A cette époque le curé de Chazay était toujours M. Charrun, et le prêtre sacristain, M. Vautherin.

Le curé de Marcilly était Étienne de Laby ; celui de Civrieux, un nommé Daguet, qui était en même temps curé de Lozanne, annexe de l'église de Civrieux (8).

Quant au village de Dommartin, appartenant à la baronnie de Chazay, son curé était Louis Ballud, qui fait son testament le 30 septembre 1774. Il veut être enterré dans l'église de Dommartin et ordonne qu'il soit dit des messes pour le repos de son âme par les curés de Poleymieux, Civrieux, Marcilly, Lissieu, Lentilly et Charnay. Il donne à son église 200 livres pour élever un autel dans la chapelle de saint Antoine, semblable à celui de la sainte Vierge ; 300 livres aux pauvres de la paroisse, et tous ses biens à la Charité de Lyon, à la charge d'acquitter certaines dettes et œuvres pies et de secourir ses parents en cas d'indigence.

La Charité étant entrée en possession de son héritage, fait vendre son avoir. Nous trouvons parmi les acquéreurs M. Rimbourg, notaire à Chazay, pour plusieurs tableaux : un saint Éloi, un saint André, un saint Nicolas, une sainte Vierge, une Annonciation, un Christ en ivoire, monté en tableau, cadre bois doré, fond en velours noir ; il paye le tout 81 livres. Un autre acquéreur du mobilier pour 168 livres, est le successeur du curé, l'abbé Monnier, qui

(7) Arch. de la Charité. B. 247, ch. 110.
(8) Arch. Archevêché. Arm. Jacob, vol. 27, p. 22.

Digitized by Google

eut pour successeur Pierre Marquet. M. Clément, curé de Lentilly, achète pour 21 livres (9).

Le village de Dommartin avait alors pour seigneur messire Octavien de Cantarelle, avocat au Parlement, dont la fille Octavie, en se mariant à Jean-Claude-Luc de Laval, apporta cette seigneurie à la maison de Laval, en 1777.

Appartenant d'abord aux abbés d'Ainay, la seigneurie de Dommartin passa à Nicolas de Langes en 1573 ; puis à Claude Boittier en 1671 ; au sieur Michon en 1698 et aux Cantarelle en 1720. (Debombourg. *Dommartin.*)

L'année 1785 vit l'extinction du titre de l'abbaye d'Ainay. L'abbé doyen, M. de Jarente, après avoir passé avec l'archevêque le traité que nous avons relaté plus haut, fixe décidément sa résidence à Marseille dans l'abbaye de Saint-Victor. L'archevêque, M. de Montazet, demande à Rome cette suppression de l'abbaye et la bulle du pape Pie VI, qui décrète son extinction, est datée du 22 janvier 1780 (10).

L'année suivante l'archevêque présente au Parlement de Paris bulle et lettres patentes de Rome, qui ont trait à cette affaire, et la réunion de l'abbaye à l'archevêché de Lyon (11), est décrétée.

Le chapitre de chanoines continue d'exister, et le doyen devient le curé de la paroisse de Saint-Martin-d'Ainay.

Cependant M. de Jarente demeura titulaire du *bénéfice* d'Ainay et confirma, en 1787, les officiers de Chazay, qui sont : juge, M. de Lurieu; lieutenant du juge,

---

(9) Arch. de la Charité. B. 205.
(10) Arch. de la Charité. B. 239.
(11) Arch. de la Charité. B. 250.

Digitized by Google

M. Descot; procureur fiscal et commissaire en droits seigneuriaulx, M. Caillot; huissier, M. Piérou. Chazay possédait alors quatre notaires, MM. Chapuis, Rimbourg, Caillot et Descot (12).

M. de Saint-Michel conservait sa charge de capitaine châtelain, habitant la maison Rimbourg-Simiand actuelle, et ayant seul le droit d'assister aux offices de la paroisse dans la chapelle, dite de la B. V. Marie, qu'une croisée grillée mettait en communication avec l'intérieur du temple.

Dans le cours de 1787, le curé Charrun, fort âgé, se démet de sa charge, mais reste habitant de Chazay et en jouissance de la prébende de Notre-Dame. Le prêtre Gallicet le remplace et sera témoin dans notre ville des événements de 1789. Les mêmes officiers nommés ci-dessus demeurent jusqu'en 1790, le notaire Caillot seul est supprimé et sa charge de commissaire en droits seigneuriaux passe au notaire Rimbourg (13).

Ce fut en l'année 1787 que le sieur Claude-François Chavallard, commissaire en droits seigneuriaux, demeurant à Lyon, sur la paroisse de Notre-Dame de la Platière, et qui avait une maison à Chazay, désirant assurer sa subsistance et son salut, fonde à l'hôpital général de Notre-Dame de Pitié, à Lyon, une place d'incurable à perpétuité; et cela au paix de 11,000 livres rapportant 4 o/o par an. Il veut pouvoir en jouir lui-même et après lui un membre de sa famille. Après lui la nomination à la place fondée, doit être faite par M. Paisselier, géomètre feudiste, commissaire

(12) *Ann. de Lyon*, de 1785 et 1787.

(13) *Ann. de Lyon*, 1790. Arch. Archev. Arm. Jacob, vol. 27.

Digitized by Google

en droits seigneuriaux et bourgeois de Lyon, ainsi que par ses descendants en *ligne directe*.

En cas d'extinction ou de refus de la famille Paisselier, la nomination appartiendra à MM. les curés de Chazay, Morancé et Marcilly. S'ils ne s'accordent pas sur le choix du sujet, la nomination sera faite à la pluralité ; s'ils ont chacun leur candidat, l'on prendra celui qui sera présenté par le curé de Chazay ; à défaut de la présentation du sujet dans les quatre mois qui suivront la vacance, le bureau de Notre-Dame de Pitié aura le droit de nomination.

En cas d'extinction de la famille du donateur, toute personne sera éligible, néanmoins de préférence les personnes habitant Saint-Germain-Laval, Chazay, Morancé et Marcilly-d'Azergues, pourvu qu'elles soient de bonnes mœurs, pauvres et infirmes. Fait à Lyon, au bureau de l'Hôtel-Dieu, le 6 juin 1787 et signé.

Expédition LECOURT (14).

Cette fondation, comme on le voit, n'est profitable aux habitants de Chazay, qu'autant que toute la race du sieur Chavallard sera éteinte, le curé de Chazay alors et les curés de Morancé et de Marcilly pourront s'entendre et nommer le bénéficier de cette fondation. Ceci peut devenir un véritable avantage un jour ; il est donc sage de se tenir au courant des événements qui pourraient se produire par la suite du temps.

La fin de l'année 1788 fut désastreuse pour notre vallée ; inondée par l'Azergues, elle se voit bientôt désolée par un froid des plus rigoureux. Il gèle dès le 20 novembre 1788

(14) Papiers de la Fabrique de Chazay.

Digitized by Google

et le froid va en augmentant jusqu'au 13 janvier 1789. Tous nos cours d'eau sont gelés, et à la débâcle arrivée le 15 janvier 1788, l'Azergues cause de vrais dommages.

Les ravages de l'Azergues excitaient de continuelles plaintes, qui finirent par arriver jusqu'à M. de Flesselles, alors intendant de la généralité de Lyon. Après de sérieuses études, il fit faire des travaux importants sur le parcours de l'Azergues, entre Chazay et Anse. Le cours de la rivière, paraît-il, fut changé et l'on construisit digues et éperons pour la maintenir dans son lit. L'on y employa pendant quelque temps d'assez fortes sommes ; mais la Révolution éclata et tout fut abandonné. Depuis lors l'Azergues continue ses dégâts, et chaque nouvelle crue emporte quelques lambeaux de terre, de telle sorte que entre Chazay et Anse, on comptait, après les grandes inondations de 1840 et de 1856, plus de mille bicherées enlevées à l'agriculture et ravagées à certains jours par les eaux de la rivière (15).

Il serait urgent, plus que jamais, de reprendre ces travaux d'endiguement et d'arrêter les dégâts qu'occasionnent les furieux débordements de notre cours d'eau. Quelques particuliers essayent bien de lutter en élevant digues et jetées plantées d'arbres sur les bords, mais la mesure n'étant pas générale, se trouve tout à fait inefficace. Il serait donc à désirer que l'Etat et le département du Rhône entendent les plaintes des riverains et reprennent les travaux de M. de Flesselles !

1789 arrive, et un courant de révolution, de fureur et de sang, va passer sur la France. Nos bourgs se ressentiront plus ou moins de ses atteintes, et Chazay verra disparaître

---

(15) Serrant. *Hist. d'Anse*, p. 146. Arch. du Rhône. C. 92.

Digitized by Google

les usages de l'ancien régime, tombé avec la royauté, au 15 juillet 1789.

Parmi les nombreuses causes qui amenèrent cet affreux débordement, il faut joindre en grande partie au désir de se voir délivrer des coutumes féodales la grande disette qui vint éprouver la France à cette époque. Le peuple voyant le pain lui manquer sentit se réveiller ses instincts de pillage et de cruauté envers tous ceux qui possédaient. Il faut lire dans l'ouvrage si intéressant de M. Taine (16), les maux enfantés par cette disette de 1789.

Des bandes de brigands, armés comme au temps des Tard-Venus et des Écorcheurs parcourent les campagnes et jettent partout la terreur. Aussitôt chaque commune s'arme, organise sa garde nationale ; la première chose que fait le paysan, c'est d'acheter un fusil, car de tous côtés on entend les récits de violences inouies, de maisons, de châteaux, pillés et incendiés, car partout les gens sans aveu et d'une férocité brutale ont pris la tête de l'insurrection, terrorisant les honnêtes gens. Une rage envieuse et insensée contre tous ceux qui possèdent et qui commandent, pousse ces masses aux plus grands excès, et à détruire les choses même les plus essentielles à la vie. Partout c'est la guerre farouche, atroce, contre l'élite de la société ; on chasse de leurs monastères religieux et religieuses qui ne désiraient que vivre et mourir à l'abri de ces murailles saintes et l'on saccage leurs demeures.

Parmi ces communautés plusieurs centaines sont des maisons d'éducation primaire et gratuite pour les enfants du peuple, et plus de quatorze mille sœurs hospitalières desservaient les hôpitaux et autres maisons de secours.

---

(16) H. Taine. *Origines de la France contemporaine.*

Digitized by Google

Ni l'âge, ni la vertu, ni les actes du plus pur dévouement ne peuvent arrêter ces forcenés, qui exproprient, dispersent ou massacrent les membres de ces associations religieuses, qui ne s'occupaient que du soin des malades, de l'éducation des enfants et des filles repenties (17). Leurs biens confisqués reviennent à la nation qui n'y a aucun droit et qui les revend à vil prix. En effet, ces richesses accumulées depuis des siècles, l'ont été par des milliers d'âmes généreuses, qui les ont données pour des œuvres d'éducation, de bienfaisance ou de religion ; de là cette immense injustice qui pèsera comme une énorme iniquité sur les révolutionnaires de 1793.

En même temps ils s'attaquent à Dieu et à ses ministres, toute hiérarchie ecclésiastique est détruite, ils veulent que la France ait son schisme. Il est défendu à l'évêque de s'adresser au pape pour avoir la confirmation de ses pouvoirs ; comme dans les églises presbytériennes, c'est le peuple qui va choisir ses ministres. Il faut que le prêtre soit apostat, foulant aux pieds sa conscience et sa foi, ou il est réfractaire, traité comme rebelle et chassé de toutes les fonctions ecclésiastiques. Poursuivi alors comme perturbateur de l'ordre public, il est condamné par des tribunaux iniques à la déportation ou à la mort.

Dès les premiers jours les âmes nobles et chrétiennes se refusent à cette lâcheté, à cette apostasie ; cent trente-quatre évêques rejettent ce serment impie ; quatre seulement le prêtent (18). Le plus grand nombre des prêtres se

---

(17) H. Taine. *Origines*, t. I, p. 217.

(18) H. Taine. *Les Origines*, t. I, p. 237.

Ce sont MM. de Talleyrand, de Jarente, le frère de l'abbé d'Ainay, et M. de Brienne.

Digitized by Google

rallient à leurs évêques, restent fidèles, et sur soixante-dix mille, quarante-six mille refusent de prêter le serment de la constitution civile du clergé ; la majorité de leurs paroissiens les approuve et les suit.

L'abbé de Jarente était mort dans le courant de l'année 1790, en laissant tous ses biens à la Charité de Lyon. Les biens de l'abbaye d'Ainay furent revendiqués par la nation, qui les fit vendre en 1793.

L. PAGANI.

Sceau d'Étienne de la Chana.
(*D'après un dessin de M. Dissard*)

FIN

Digitized by Google

LE POÈTE

BÉRENGER DE LA TOUR

ET SES ŒUVRES (*)

Le « *Chant élégiaque de la Republique*, sus la mort de hault et magnanime prince, François premier de ce nom, Roy de France », commence ainsi :

Si les souspirs, qu'en l'air j'ay espandus,
Et mes regretz, estoient bien entendus,
Je ne croy point, qu'Africains et Tartares,
Noirs Indiens, et toutes gens Barbares,
N'eussent leur part du dueil qui enveloppe
Le triste cœur de ma grand mère Europe :
Causant, helàs (ô sort qui trop nous pince)
La triste mort de son redouté prince
François, premier qui en ce monde abject,
Porta le nom du Peuple à luy subjet,
Sus plourez donq, Orateurs et Poëtes,
Plourez ce Roy, et ses mœurs tant honnestes :

(*) Voir la *Revue du Lyonnais* d'Août 1891.

Digitized by Google

Car le sauoir, qui reluit aujourd'hui
Fut restauré heureusement souz luy,
Ne permettez vos plumes estre ingrates :
Mais soyez prompts à coucher ses preux actes,
Gestes et faits, vous qui de sa faueur
Auez congnu le goust et la saueur.
Narrez au long l'incroyable proësse,
Ou exerça les ans de sa jeunesse,
Jusques que par senile violence,
Ne peult en main porter hache ny lance.

. . . . . .

Seine Françoise, et toy Saone en Bourgongne,
Rhone Dauphin, et Garonne en Gascongne,
Rhin, Meuse, Loire, estes vous bien sans plaindre,
Ce Roy, de qui le païs venez ceindre ?
Or assemblez vos liqueurs aux riuages :
Et au rebours de voz communs voyages
Vuidez soudain pour demonstrer que joye
N'auez : mais bien retrogradez la voye :
Car vostre humeur, d'aspre dueil est touchée
Et toy Ardeche, entre deux monts cachée,
Poulse ton cri, si bien que jours et nuits,
On t'oye plaindre, et pleurer tes ennuits.

Parmi les cinq épîtres qui suivent les *Chants royaux*, nous en remarquons une dont nous donnons le commencement :

AUX DAMOISELLES DE MONTRÉAL

Va t'en ma lettre
Aux damoiselles,
Auprès desquelles
Je voudrois estre.

Je cuide bien que receuant ma lettre,
Vous tascherez à sauoir et cognoistre

Digitized by Google

Le lieu, le nom et la main d'ou prouient :
Car à un cœur oublieux ne souuient
De chose aucune, ou passée, ou recente,
Si devant soy l'œil ne la void presente
Mais voz esprits lors seront résolus,
Quand mes escrits et mes vers aures leuz :
Dont, entre vous (sans en faire demande)
Saurez le nom de celuy qui les mande.
. . . . . .

Les épigrammes de Bérenger sont en général très subtiles et fort ingénieuses. En voici quelques-unes :

Mars est cruel et sans pitié,
Mais ma maistresse le surpasse :
L'vne occit les gens, d'amitié,
L'autre par glaiue les efface.

Encore pis, car Mars menace
Ains qu'occire ses ennemis,
Et ceste-cy, sous douce face,
Fait mourir d'amour ses amis.

Celle-ci est très piquante :

Jean dit partout que ses enfants
Bien de lui n'auront en sa vie ;
Il fait un acte de bon sens,
Lorsqu'en plusieurs meaux il obuie ;
Mais il leur fait croistre l'enuie
D'estre plus dévots qu'ils ne sont,
Car vn extrême désir ont
De voir le jour si précieux
Ou en priant, dire pourront
Nostre père qui est aux cieux.

L'épigramme sur *les cheueux de Loyse* a été imitée par des

Digitized by Google

poètes du siècle suivant, qui se sont bien gardés d'indiquer à quelle source ils avaient puisé :

Le poil doré, cler et luisant,
Qui fait un front beau et puissant
A Loyse, est sien comme on dit :
Ce qu'est vray, car j'estoy présent
Quand le marchand les lui vendit.

On le voit, c'est bien avant aujourd'hui que les dames ont eu l'idée d'acheter des nattes, des chignons et des tresses ; mais au moins celles d'aujourd'hui peuvent les acheter sans mystère ; aucun poète ne s'avise de se moquer de ces... chères emplettes.

AUX PRÉSOMPTUEUX

Quand le bonnet en main je tien
Parlant à toy ; tu cuides bien
De moy le mériter ainsi :
Et je l'estime, car tel bien
A mon valet je fais aussi.

Naudin ha sa maison garnie :
Et tousjours à son gré manie
D'escus à milliers et à cents :
Il ha bled, il ha vin en cave,
De velours et satin va brave :
Bref, il a tout hormis le sens.

Voici une épigramme qu'on pourrait intituler : *Le Jugement de Salomon :*

Deux femmes jadis contendoient
Devant le juge d'équité,
Pour un enfant, et, prétendoient
L'avoir en son intégrité.
Mais alors d'une authorité,

Digitized by Google

Feingnant (pour les tenter) le fendre
Sain et entier il l'alla prendre,
Et le délivra comme sien,
A celle qui dit, à voix tendre,
Si je n'ay tout je ne veux rien.

A un qui n'avoit soucy que de nourir sa barbe.

De ta barbe longue et espesse,
Un poil plus qu'autre ne se baisse,
Ne monte aussi pareillement :
Elle est ample et de belle sorte,
Mais on te juge un bouq, qui porte
Grand barbe sans entendement.

« *Conférence de deux damoiselles et de son affection à son singulier amy Monsieur de la Faye, licencié es Loix.* »

Deux nymphes sont que j'ayme, dont le nom
Est Anne et Claude, amy La Faye, et l'une
Au premier Ciel, sus la nouvelle Lune
Enregistré y treuve son surnom.
De la seconde est-il la mesme ? non,
Car tout ainsi sur le Ciel empirée
On nomme un ange, ô immortel renom !
Après le corps et la vie expirée.
Anne est très belle, aussi elle est tirée
Mieux qu'au pinceau, en mon cœur qui est sien :
Claude est parfaite, aussi je l'ayme bien,
Et tant que l'autre est de moy désirée,
Claude en amours est ferme et assurée,
En mœurs exquise élégante en langage,
Et si à elle Anne estoit mesurée,
On n'y pourroit trouver rien davantage.
Claude est honneste, en contenance sage,
Meure en propos, mais chacun la condamne
Un peu cruelle envers soy mesme ; et Anne
Est la pareille en esprit et corsage.

Digitized by Google

Anne ha teint fraiz, doux regard, beau visage :
Claude est bien prinse, haulte, droite et menue ;
Anne ha seize ans révolus : auquel aage
Claude n'est point encore parvenue.
Blancheur vermeille en leur face est congnue,
Jaune est leur poil comme celuy des roses,
Mais pour juger des plus secrètes choses,
Je voudrois voir et l'une et l'autre nue.

Voici maintenant trois épitaphes :

Celle qui vierge vivoit
Et suivoit
Celuy dont fut créature,
Avec plainte de beaucoup,
A ce coup,
Gist en ceste sépulture.

Celuy qui gist icy dedens,
Fut appelé Janet de l'Orme,
Lequel fut si bon en son temps,
Que tous ses voisins sont contents,
Que sans relever il y dorme.

Regretter on doit Ysabeau,
Naguères mise en ce tombeau.
Car si grand mémoire avoit elle
Que pour lors que Mort la tenoit,
De tous les faits se souvenoit,
Hormis du temps qu'estoit pucelle.

La contre-partie de cette dernière épitaphe est dans l'*Amie Rustique :*

Cy gist Catin (dont suis marry),
Et à fin que ce mal ne celle,
Sachez qu'ell' est morte pucelle
A faute de trouver mary.

Digitized by Google

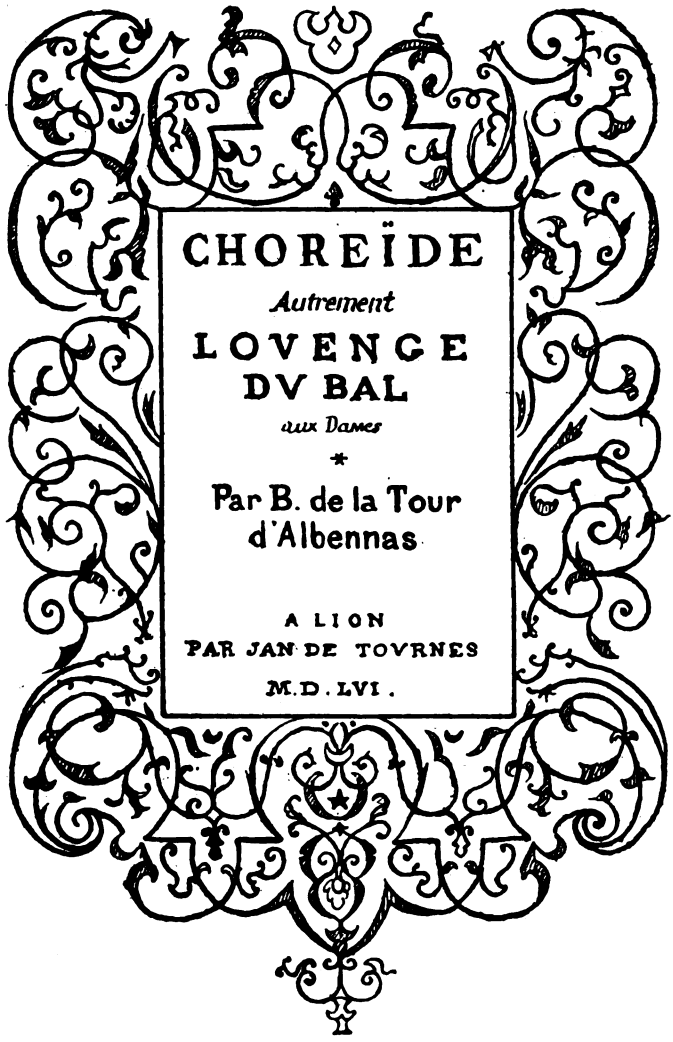

Digitized by Google

Cinq ans après l'apparition du *Siècle d'Or*, Bérenger de la Tour publia, chez Jean de Tournes, sa *Choréïde*, volume tellement rare qu'il n'existe même pas à la Bibliothèque nationale. A force de chercher, nous avons fini par le découvrir à celle de l'Arsenal.

(Voir p. 179 la reproduction du titre de ce curieux ouvrage (1) :

Au verso du titre se trouve cette petite table :

Le contenu de cest opuscule.

Choréïde, autrement louenge du Bal.
Chants d'amour.
Épîtres.
Épigrammes.
Dialogue traduit de Lucien.
Blason du Miroir.
Naséïde, (dédiée au grand Roi Alcofribas Nazier).
Épitaphes.
Énigmes.

Puis vient la dédicace :

I. D. T. AUS DAMES

AYANT recouuert cet Opuscule de la louenge du « bal composé par B. de la Tour d'Albennas « (mes Dames) ay longtemps déféré les mettre « en lumière : attendant autres œuvres de lui, que depuis

(1) C'est à l'obligeance de notre cousine, Mad. Allemand, que nous devons de pouvoir donner cette reproduction et les notes qui l'accompagnent.

Digitized by Google

« ay ramassées par la cure de mes amis. C'est donc lui ay « ouuert l'huis souz l'aile de votre nom lequel sera ma « targue contre le courrous de l'auteur. Vu mesmes qu'il « vous l'a dédié autrefois, aussi que telle inuencion ne « mérite estre cachée. A Dieu. De Lion ce VIII d'auril « 1556. »

La *Choréïde* est un poème en vers de huit syllabes, qui commence ainsi :

BLASME tant qu'on voudra la danse,
J'ay l'espoir mettre en évidence
Sa louenge et veus soutenir
Qu'on ne doit rien plus cher tenir.

Le poète défend cet art à l'aide de raisons des plus originales, telles que le cours du soleil et de la lune, David dansant devant l'arche, les voltiges des sept planètes danseresses, etc.

Les cieux ont esté les premiers
Et seront aussi les derniers
Qui ont dansé et danseront,
Et quand plus ce trein ne feront
Quand plus ne verrons les adresses
Des sept Planètes danseresses,
Leur accord, leur tour, leur cadance
Et de tous points l'air ont la danse,
Tout mourra, car finie icelle
Sera la fin uniuerselle.
. . . . . .
Le bal donques est quelque chose
En qui plus de grace est enclose
Qu'en l'autre : aussi n'a pas esté
D'aucun gens humain inventé.

Digitized by Google

Ce grand Roy et Prophète Ebrieu
Sait on qu'il aye en aucun lieu
Fait du comique ou du farceur ?
Et toutefois il fut danseur.

. . . . . .

La danse qu'en mes vers je loue,
Ce n'est pas, non, celle qui couue
Tant de maux et qui moyre donne
D'abolir celle qui est bonne,
Ce n'est point la danse tonique
N'aussi d'Herodie l'inique,
Elle est en son heur plus heureuse
Que l'autre en son mal malheureuse,
Mais de mesler on ha coutume
La douceur auec l'amertume
A la danse et sa pureté
Quelque propos mal arresté.
Quant à la nostre où qu'elle soit,
Vice aucun jamais ne reçoit,
Et si quelqu'un s'y entremesle,
Des danseurs prouient et non d'elle :
Dans ses biens de tant plus s'auancent,
Que bons sont trouvez ceux qui dansent.

La *Nazéïde*, qui se trouve presque à la fin de ce volume, mais en partie seulement, a été publiée en 1558 dans l'*Amie Rustique*, avec une lettre à B. de Rochecolombe, gentilhomme, dont nous donnons un extrait, avec quelques fragments de ce poème burlesque.

*
* *

En 1558, parut chez Robert Granjon, imprimeur lyonnais, un nouveau livre de Bérenger : L'*Amie des Amies*, imitation d'Arioste, dont nous donnons un fac-similé du titre :

Digitized by Google

L'Amie

DES AMIES.

Imitation d'Arioste : diuisée
en quatre Liures
par Berenger de la Tour
d'Albenas en Diuarez.

A

M. Albert, Seigneur
de Sainct Albany.

A Lyon,
De l'Imprimerie de Robert Granjon.
Mil. Dc. Lviij.

Digitized by Google

Ce petit volume se compose de 85 feuillets et contient : les quatre livres de l'*Amie des Amies* ; *Chant de vertu et d'honneur ;* quatre lettres rimées à divers personnages ; des *Vers épars ;* fragments de *Contre Amitié* et la *Moschéïde*, poème burlesque.

L'*Amie des Amies* est un des premiers livres imprimés en caractères dits de civilité, par Robert Granjon (2).

Bérenger de la Tour célèbre, sous le nom de sa *Toute*, une jeune fille (la vierge qu'il honore) et pour laquelle il a rimé l'*Amie des Amies*. Ce poème est l'épisode d'Isabelle et de Zerbin, tiré du vingt-quatrième chant de l'Arioste, et mis en vers français de dix syllabes, qui ne sont pas sans mérite : ils sont naturels et faciles, mais n'approchent pas pourtant de l'élégante correction du modèle intraduisible que Bérenger avait choisi.

---

(2) Robert Granjon, imprimeur à Paris, vint à Lyon, où il inventa, « en 1557, la lettre françoise mise en impression, laquelle semble pro- « prement escriture faite à la main. »

Un des livres les plus recherchés sortis des presses de Granjon, et exécutés en caractères cursifs, dits de civilité, a pour titre : *Les Nouvelles Récréations et joyeux devis de feu Bonaventure des Perriers, valet de chambre de la Royne de Navarre*, in-8°. Lyon, 1558.

Dans le privilège, daté du 26 décembre 1557, et accordé pour dix ans, ces caractères cursifs, dont Granjon est l'inventeur, sont qualifiés de « lettres françoises d'art de main. »

Un autre livre recherché et exécuté en caractères dits de civilité, a pour titre : *Philippi Galteri Alexandreidos libri X*, etc. Lugduni, 1558, pet. in-4° de 87 ff.

Robert Granjon imprima plusieurs livres à Lyon et alla ensuite s'établir en Italie, où il se distingua par ses éditions d'ouvrages en langues orientales. Il revint à Paris et y mourut vers la fin du XVIe siècle.

Digitized by Google

Voici le commencement de son premier livre :

Qui veut amor, et sa fureur cognoistre,
Qui veut scavoir la beauté qui fit estre
A tant de maux Zerbin avantureux,
Et d'Ysabeau si constant amoureux :
L'enfant porté sur ses ailes divines,
Comm' il passa les flots des eaux marines,
Et vint d'Escosse en Espaigne allumer
Le chaste feu qui tant les fit aymer :
Je le diray et pource muse saincte,
Que la vigueur de mon Ame est estainte,
Laisse les bords de ton Size doré
(Fleuve à ton nom de moy tant honoré),
Et ta faveur je te supply m'inspire.

Dans les vers épars, nous lisons encore sur le « despart de sa *Toute* » :

Ny les grains d'or du sablon rayonnant
(Soleil moulu au bordz de vostre fleuve),
Nont tant de mains pillardes, qu'il se treuve
D'ennuis lesquelz mon cueur vont ruinant.

Au commencement de sa *Moschéïde* (dix-septième vers), Bérenger de la Tour s'exprime ainsi :

Homère escrit asses bien, et le faict
Qu'il meine est grand, encor eut il mieux faict
S'il eut senti ceste haleine benine,
(Non de Clion non aussi de Polymne),
Mais d'Ysabeau la Vierge que j'honore
Ma sainte muse : et à fin qu'on n'ignore
Cest œuvre, aussi ses gestes immortelles
Requierent bien meilleure ouvrière qu'elles :
Ma muse dont la charge viendra prendre
De ce labeur que je veux entreprendre.

Digitized by Google

Dans ses *Vers épars*, en parlant de sa *Toute*, Bérenger dit encore :

Or va présent, or va à la bonne heure,
Chasser l'ardeur du céleste flambeau.
Va emparer la face d'Ysabeau
Si que la fleur de sa beauté ne meure.
Va, et lui sois la nue qui demeure,
Maistresse en l'aer sur l'enflammé troupeau.

Quelle est donc cette jeune fille, la vierge que Bérenger honore sous le nom d'Ysabeau, et qui habite aux bords du fleuve doré, probablement d'une rivière roulant des paillettes d'or ? Il est très probable que c'est Marguerite de Marnas, la demoiselle qu'il épousa en 1559, une année après l'apparition de l'*Amie des Amies*. Par le contrat de mariage que nous avons donné *in-extenso*, on a vu qu'elle habitait Villeneuve-de-Berg, dont une partie du territoire est baignée par les eaux de la rivière de Claduègne et du ruisseau de Fontaurie. Or, nous lisons à la page 18 des *Recherches historiques sur Villeneuve-de-Berg*, par l'abbé Mollier, que « dans le siècle dernier on recueillait dans la « Claduègne des paillettes d'or ainsi que dans le ruisseau « de Fontaurie (*Fons auri*). »

De son côté, le docteur Francus, dans son *Voyage au pays Helvien*, page 110, dit : « Nous avons lu quelque part « qu'au siècle dernier, on recueillait des paillettes d'or « dans la rivière de Claduègne et dans le ruisseau de « Fontaine (*Fons auri*). »

Dans ces paillettes d'or, nous voyons « les grains d'or « du sablon rayonnant » célébrés par Bérenger de la Tour. D'un autre côté, Marguerite de Marnas portait peut-être aussi le nom de sa mère, Isabel des Alhauds ; de là celui d'Ysabeau donné à l'héroïne de l'*Amie des Amies*.

Digitized by Google

Bérenger se disposait à se marier, quand il fit paraître, en 1558, ses poésies chez l'imprimeur Granjon. Voici ce qu'il dit de sa *Toute* (sa future qu'il allait épouser quelques mois après, le 14 mai 1559) :

Si tu me dois (Albenas) quelque chose,
Pour eslever ton nom en plusieurs lieux (3)
Jadis couvert par le temps oblieux
Ainsi qu'un mort qui soubz terre repose :

Prépare toi je te prie, et dispose
Pour recevoir mon bien plus précieux,
Où tout l'honneur qu'on peut tirer des cieux
Avec l'ardeur et mon amour est close :

J'enten ma Toute, elle vient, la voilà :
Mais en visant à la beauté qu'elle ha,
Fay que tes yeux pénètrent jusqu'à l'âme :

Et lors (esprit et si rare bonté)
Confesseras heureuse estre la flamme,
Que m'ha ainsi vaincu et surmonté.

Nous n'hésitons pas à présenter hypothétiquement Marguerite (Isabelle) de Marnas, comme la muse de Bérenger de la Tour, celle dont il a dit :

A cette voix sainctement charmeresse
Mon cueur se fend par ardents tourbillons
Meu des vertus de mon enchanteresse.

Dans ses *Vers épars*, nous avons compté une quinzaine de pièces, sonnets ou billets rimés consacrés à célébrer les

(3) Bérenger de la Tour, dans cette adresse à sa ville natale, doit faire allusion à l'*Histoire du Vivarais* qu'il préparait.

Digitized by Google

vertus de sa *Toute*, celle dont « la veüe ha son œil si charmé. »

Voici quatre de ses sonnets où Bérenger de la Tour exprime d'une façon charmante la sainte passion qu'il a pour la vierge qu'il honore :

A ELLE

Plus voz chansons devotement j'escoute,
Plus sont en vous tous mes esprits raviz :
Plus eslevez vostre voix m'est advis
Que les plaisirs du paradis je gouste :

Plus de voz mœurs qui vous remplissent toute
Je paiz mes sens moins en sont assouvys :
Plus je m'arreste en vos tres saincts devis,
Plus en mon cueur un doux miel je desgoutte,

Dont si parfois (ravy d'un si grand bien)
Ma bouche unie à la vostre je tien
(Encor larron de la faveur payenne),

Ce n'est la chair qu'employe là sa force,
Mais pour autant qu'à l'heure je m'efforce,
Succer vostre ame, et la joindre à la mienne.

RESPONSE D'ELLE

Tant plus je fay de vos escrits lecture,
Plus m'en revient de goust et de plaisir,
Je n'en scauroy contenter mon désir,
Tant est d'honneur plaine votre escriture.

D'ELLE ENCORE

Quel digne lieu pourray je appercevoir,
En quelle part (hélas) pourray je mettre
Mon seul thrésor, comprins en une lettre,
Que maintenant je vien de recevoir ?

Digitized by Google

En mon seing ? Non, quelqu'un la pourroit voir :
Au coffre ? Moins, que scay je, pourroit estre
Que tomberoit es mains d'un amy traistre
Et lon ne peut les vrays amis scavoir :

De la brusler, et boire après la cendre,
Je voudroy bien à ce point condescendre :
Mais quelle flamme entreprendroit cecy ?

Puis qu'eschappée est des yeux de ma Toute
Dont le regard en mon cœur le feu boute
D'un beaucoup moindre, eschaperoit aussy.

ENCORE D'ELLE

Va, laquais, va au grand chemin t'assoir
Qui droict s'estend vers ma douce cruelle,
Va, et plustost que n'entendre rien d'elle
Demeure là du matin, jusque au soir :

Et si tu peux quelque bon ange voir,
Qui de ses faicts, tant soit peu te revelle,
Conduy le moy, car c'est bien la nouvelle
Qu'au monde plus je désire scavoir :

Mais si par là tu ne peux rien apprendre,
Sus délibère encore un coup te rendre
Là où elle est : Je n'ay autre soucy

Que d'appaiser l'ennuy de son absence,
Et par rapports, et par lettres aussi,
Tromper mes yeux d'une saincte présence.

A L. JOUBERT, DOCTEUR MÉDECIN.

Voicy (Joubert) comme le temps se passe,
Seul m'entretien, seul parle, et seul m'escoute,
Seul les plaisirs de mes pensers je gouste,
Seul me pourmeine en bien petit espace ;

Digitized by Google

Seul je combas, en force me surpasse
Ores l'espoir, et quelquefois le doute :
Seul en mon lict, je contemple ma Toute
Et en cela doucement je trépasse :

Seul m'est advis luy parler en dormant,
Seul suis marry, du songe qui me ment
Briesvement seul, j'aime estre solitaire :

Je ne pourroy aussi m'accompaigner
Tousjours l'amant veut des gens s'esloigner
Tousjours l'amour contempler et se taire (4).

Il ne nous paraît pas possible de supposer que tous ces vers, brûlants d'amour, parus en 1558, n'aient pas été inspirés par celle qui devint, en 1559, madame Bérenger de la Tour.

Henry VASCHALDE.

(*A suivre.*)

---

(4) Laurent Joubert, célèbre médecin, naquit à Valence, le 6 décembre 1529. En 1550 il se rendit à Montpellier pour y étudier la médecine. Reçu bachelier l'année suivante, il fut envoyé, selon l'usage d'alors, dans une autre ville pour s'initier à la pratique de son art. Il se fixa d'abord à Aubenas, puis à Montbrison, où il se lia avec le célèbre jurisconsulte Papon. Après avoir visité successivement les Universités de Padoue, de Ferrare, de Bologne, de Turin et de Paris, il revint à Montpellier pour y recevoir le diplôme de docteur (1558). La chaire d'anatomie étant devenue vacante par la mort du savant médecin Rondelet, son premier maître, il fut nommé professeur (22 mars 1567). En 1569, quoiqu'il professât la religion protestante, il fut attaché, en qualité de chirurgien, à l'armée royale, commandée par le duc d'Anjou. En 1573, il fut élevé à la dignité de chancelier de l'Université. Ce fut en revenant de Toulouse, où il était allé voir des malades, qu'il mourut à Lombers (Tarn), des suites d'une dyssenterie grave, le 21 octobre 1582. (Rochas. *Biographie du Dauphiné.*)

Digitized by Google

LES COMPTES ET LA CHRONIQUE

DE LA

VILLE DE CONDRIEU

(1505-1649*)

Donateurs de l'Église

Benoist Blunard, Me charpantier à Vienne, doibt donner cent liures tournoys qu'il a receuz de Monsieur de la Bastie, en argent comptant en deduction du priffaict, cy contre mentionné, le 16 août 1587..... 33 20

Et deux cens liures en argent comptant audict Blunard, par Monsieur le chastellein de Villars, le 17 août 1587, parce 66 40

Et 400 lls paiés audict par Monsieur de Villars en Thuilles, pouz (1) et argent comptant, comme

---

(*) Voir la *Revue du Lyonnais* de Juin 1891.

(1) *Tostz* ou *pouz*, planches.

Digitized by Google

appert par quictance receu par Me Jehan Dalleysieu, au moys d'avril 1588, par ce, cy..... 133 20

Et 58 escuz 40 sols t. paiés audict Blunard par Monsieur de la Bastie en vng oblige à luy ceddé contre Benoist Cognat, grangier dudit Sr, comme appert par quictance receue Couste (2), le 16e septembre 1588..... 58 40

Et 90 escuz comptant, liures audict Blunard par le Sr Charles Chol, conseul, appert par quictance receue par Me Couste, le 4 novembre 88..... 90 »

Et cinquante liures tournoiz paiés audict par Sr Jehan Jamet, pour ledict Chol, appert de quictance receu Couste, le VIe décembre 1589, cy..... 16 40

Plus doibt donner ledict Blunard 120 escuz à luy liurés comptant par ledict Chol, conseul, comme apert par quictance du 24 décembre 1588..... 120 »

Et cent escuz comptant receuz dudict Sr Chol, appert par quictance receue par Me Couste, le 10e de janvier 1589, par ce..... 100 »

Plus doibt donner ledict Blunard 53 escuz 30 liures t. à luy liurés par ledict Chol, apert de quictance receue par Me Veyllon, le 28e jour d'auril 1589 par ce, cy je dis..... 53 30

677 10 00

Et 27 escuz 50 liures t. à luy liurés par ledict Sr Chol, par reste de l'entier paiement dudict

(2) Reçu devant Couste ou Coste, notaire.

Digitized by Google

priffaict, ce 22e octobre 1590, comme il appert de quictance receue par Me Couste, ledit jour, par ce, cy..... 27 50

700 co oo 700 esc. t

L'autel Sainte-Catherine

Au temps de la susdicte reparacion l'aultel de la chapelle Ste Catherine a esté reedifié au cousté du chœur, en entrant à main gauge, à la place ou il estoyt d'antienneté, et a esté payé des deniers que les filles ont amassé durant le moys de may (3). Les conseulz de Coindrieu sont patrons de la prebande de ladicte chapelle et en fust pourueu messire Claude Gelbas, presbtre, par Anthoine Dusurgé et Jehan de Chuies en l'an 1585, qu'ilz estoyt conseulz, quy la possede à présent.

Charles Chol.

(fo 114. Vo).

(3) Cochard (p. LXVI), rapporte ce qui suit : « Le mois de mai amenait des divertissements, dont un procès verbal du 30 avril 1606 fournit la preuve. Le *roi de mai*, élu par les jeunes gens, était armé d'une demi-pique, et ses sujets d'arquebuses ; il faisait planter un grand arbre à la porte du citoyen le plus distingué de la commune ; l'on tirait au prix, et l'on se livrait encore à la danse et à d'autres exercices. Dans cette contrée, les garçons passent la nuit du dernier avril au 1er mai à courir de porte en porte, et à chanter les louanges du mois de mai au devant des maisons où demeurent de jeunes filles : les portes sont ouvertes aux chanteurs ; ils offrent aux filles des bouquets, et on leur donne en retour des œufs, du beurre, de la volaille, etc. Le lendemain les provisions se consomment ; la joie est dans les cœurs, et la danse termine agréablement une journée aussi bien remplie. »

Digitized by Google

Estat et memoire de ceulx qui ont faict des reparations à l'esglise de ceste ville de Coindrieu depuis qu'elle a esté réédifiée comme est contenu cy-devant.

Et premier honn^e^ Charles Chol, bourgeois dudict Coindrieu, a faict faire la vitre de la grande fenestre quest au milieu de l'esglize, au dessuz de la chapelle St Sebastien, au dessoubz de laquelle fenestre est le vaz (4) et sepulture des predecesseurs dudict Chol fort antien, ladicte vitre faicte en octobre 1588 [et enrichie des armoiries dudict Chol escartellées auec ceulx de sa femme. Depuis pour l'embellissement de ladicte esglise, ledict Chol a faict vne image de saincte Genefuieve en ladicte vitre en l'an 1605 (5)].

Le Sr Anthoine Malezieu de Lion, cappiteyne de deux cens homme de guerre à pied estant en garnison en cette ville ou il demeura avec sadicte companie quatre mois, donna et fist fere au mois d'aost 1589 la vitre quest à la troiziesme fenestre de ladicte esglize, entre la susdicte chapelle de Sainct Sebastien et la chapelle de Sainct Pierre, à laquelle vitre sont peintes les armes dudict Malezieu.

Monsr Lagarde de Villars a donné pour aorner et reparer ladicte esglize ou damoizelle Claude de Tournon, sa femme, la custode de bois de noier peint et doré auec leurs armes, en laquelle on tient le pein sacré pour celebrer la messe et le St Sacrement, au deuant et milieu du grand autel, aussy a donné vng tapis de tripe de velours barré de

(4) *Vaz*, sépulcre souterrain, sarcophage. (V. Ducange au mot *vas*.)

(5) Les lignes comprises entre les signes [] sont d'une écriture plus récente.

Digitized by Google

differante coulleurs pour seruir de parement au deuant dudict grand autel.

Plus a faict fere vne vitre à l'vne des grandz fenestres de ladicte esglize près la porte qui sort au sementière, en laquelle est peint l'image de St Roch et les armes et dudict sieur et de sadicte femme.

Sr Estienne Duplat, bourgeois dudict Coindrieu, a faict fere la chiere de noier pour prescher, en laquelle sont grauees ses armes, moiennant quoy luy a esté accourdé la place d'ung banc et son vaz et sepulture et des siens, joignant le pilier qui soubztient ladicte chiere du couste de l'entrée de ladicte esglize, laquelle chiere fust faicte et pozée en janvier 1589.

Monsieur de Villars, héritier de la maison paternelle desdicts sieurs, a donné pour aorner ladicte esglize, le grand crucifix quest sur la muraille quy separle le chœur d'auec la nef de ladicte esglize, lequel crucifix et l'image Nostre-Dame et de St Jehan quy sont aux deux couste, tout peint et enrichy d'or, fust pozée à ladicte place au mois de décembre 1591.

Sr Estienne Baudrand et Louys son filz, ont donné la vitre quy est à la grand fenestre de lad. esglize, sur la chappelle de Ste Marguerite, vis-à-vis de leur maison, laquelle est toutte peinte, moyennant quoy luy a esté accovrdé par les conseulz la place d'ung banc et leur sepulture au dessoubz, joignant la troiziesme pille de ladicte esglize du cousté du sementière, dont leur a esté passé contract receu par Me Couste en l'an 1590.

Jehan Gay, marchand bouchier, a faict fere la vitre de la fenestre quy est contre le milieu de ladicte esglize du cousté du sementière où il fict peindre l'image de St Jehan l'euangeliste, moyennant quoy luy a esté accourdé la place d'ung

Digitized by Google

banc dans ladicte esglise et la sepulture de luy et des siens soubz ledict banc. Jogniant la muraille de ladicte esglize au droict et au dessoubz de ladicte fenestre dont luy a esté passé contract par les consuls en l'an 1592.

Messire André Philippi, presbtre en ladicte esglize, a faict fere la vitre ou est peinte l'imaige de Nostre Dame a la fenestre pres du clochier ou soulloit avoir vng autel et chapelle soubz le nom de Nostre Dame de Grand Confort (6), de laquelle ledict messire Philippi est prebandier.

Mathieu Delaplace, tallieur d'abistz, natif de la parroisse de Chauanay, habitant à Condrieu, a faict fere les fondz pour seruir à baptizer les enfans avec le chapiteau de noier au dessus posés contre le premier pillier de l'esglize du couste du sementiere, moiennant quoy luy a esté accourdé par les consulz vng vas et place dans ladicte esglize pour la sepulture de luy et des siens contre la muraille de ladicte esglize près la chapelle St Pierre, en l'an 1597 (f° 115. V°) (7).

Difficultés judiciaires de la ville

1589. — Le premier jour de l'an 1589, le Sr Estienne Guillot, bourgeois de ceste ville, fut esleu consul quy declaira ne vouloir accepter la charge, sinon que le Sr Charles Chol continuat le Consulat avec luy à cause des grandz afferes et procès que la communaulté auoit, ausquels ledict Chol estoit instruit. Parquoy fut de rechief esleu et prié très instamment d'accepter ladicte eslection et continuer

(6) Ce nom de *N.-D. du Grand-Confort* existe aussi à Lyon et dans plusieurs villes du Midi.

(7) Suit une ligne coupée par la maladresse du relieur.

Digitized by Google

ladite charge de conseul avec ledit Sr Guilliot et pour recognoissance de ses peynes luy fut accourdé l'exemption de touttes les tailles esquelles il pourroit estre taxé, tant royalles que communes pendant lesdits deux ans.

Durant ledit Consulat ilz eurent de grandz charges et afferes, tant pour plusieurs procès intentés contre lesdits habitants à Paris, ou à Lion à la seneschaulcée ou eslection ; desquels la ville ne supporta aulcuns despans ny dommaige, ains tout fut terminé au bénéfice de la communaulté, à la dilligence et vigillance dudit Sr Guillot et Chol. A la persuasion aussy desquelz monseigneur l'arceuesque de Vienne donna une rante et pension annuelle à la dite communaulté de quatre vingtz escus tant pour l'entretenement du colleige (8), que pour aider affaires et charges à noble Claude de Villars, chastellein dudit Coindrieu son frere du payement de ladite pension quy sen obligea en bonne forme par acte receus par Me Flory Couste, notere royal, et doibuent scauoir gré lesdits habitants dudit bien faict auxdits sieurs Guillot et Chol, car sans leurs industries et praticques ledit Sr Arceuesque n'eust faict la susdite donnation en ceste ville.

Réparations des murailles

Estat et departement faict sur les habitans du mandement de Coindrieu pour la somme de cent escuz sol pour la tierce partie de trois cens escus mandes estre leues sur la ville et perroisse dudit Coindrieu, par commission de Monseigneur le duc de Genevois et de Nemours, gouuerneur de Lyon, pays de Lyon-

(8) Voir ci-dessus, pour la fondation du collège.

Digitized by Google

nois, Forestz et Beaujoulloys. Signé Charles E. de Sauoye (9), et par commandement dudit seigneur : Le Mort, en datte du (e) (*sic*) may 1589, pour emploier à la reparation des murs de ladicte ville.

Verlieu, dix escuz demy.....	10	30	
La Chapelle, treze escuz vingte cinq solz....	13	25	
Tuppin et Submon, dix huict escuz cinquante solz.....	18	50	
Sainct Michiel, vnze escuz quarante soulz...	11	40	
Longes, neuf escuz quinze solz.....	9	15	
Bourchanin, cinq escuz dix soulz.....	5	10	
Chuyes, trante vng escuz dix soulz.....	31	10	
	100 esc.	»	

Despartement faict sur lesdits villages pour leur part et cotte de la fourniture des boys et chandelles pour la garde de ladite ville :

Verlieu, deux escuz six solz.....	2	6	»
La Chapelle, deux escuz quarante vng solz trois deniers.....	2	41	3
Tupinz et Submon, quatre escuz.....	4	»	»
Sainct Michiel, deux escuz vingt soulz.....	2	20	»
Longes, deux escuz.....	2	»	»
Bourchanin, vng escuz trois soulz.....	1	3	»
Chuyes, six escus sept soulz six deniers tournois.....	6	7	6
	20 e	17 l	9 st

Lequel despartement et somme de vingt escuz et vn sixiesme, a esté payé par les habitans des susdites perroisses

(9) On a vu déjà ce nom ci-dessus.

Digitized by Google

ez mains du conseul dudit Coindrieu soubsigné pour la fourniture desdits corps de garde, de trois mois finis au dernier jour d'aoust 1589 pour le tiers de ladite fourniture, lesquels trois mois expirés a esté tousiours continué le susdit despartement, et payé à cette raison susdite et depuis augmenté suiuant la nécessité du temps et de la guerre.

CHARLES CHOL.

(F° 7 du sup.)

TROUBLES DE LA LIGUE

Les troubles de la Sainte Vnion apportarent de grands despances audit Coindrieu, l'on fut contraingt de signer la Ligue contre le Roy à la poursuitte des escheuins de Lyon qui emuoiarent vne companie de deux cens hommes de pied en garnison en ceste ville soubz la charge du cappitaine Maleysieu, cytadin dudit Lyon. Monsieur de Bressieu (10) et de Luppé attaqua ladite ville pour s'en rendre mestre et la saccager et piller le dimanche auant jour, 18e de juin 1589, auec environ cinq cens hommes ou estiont plusieurs jeunes gentilhommes, entre aultres les freres de Madamoizelle de la Moserolle, Monsieur de Pomet, frère dudit Sr de Bressieu, Monsieur de Puuelay quy avoit vne companie, le Sr de Chenal et plusieurs autres de Daulphiné et vn cappitaine

(10) La famille de Bressieu était très puissante. *L'armorial de M. de la Bâtie* affirme qu'elle possédait là une des quatre baronnies du Dauphiné, celle qui lui a donné son nom dès avant 1337. La terre fut érigée en marquisat en 1612 en faveur de Louis de Grôlée de Meouillon, et passa aux comtes de la Baume de Suze et aux marquis de Valbelle.

Digitized by Google

nomme Biba, quy appliqua deux petars, l'un au Cliédal (11), et l'autre à la porte de la ville apellée de l'Hospital, lesquels il fit tirer tout en un instant qui enfoncea entièrement ladite porte et rompit ledit cledal, lequel fust soubztenu par vne cheyne dont il estoit fermé avec un cadenas, tellement que les ennemis ne peurent entrer et furent repoussez, contraigtz de se retirer, plusieurs soldatz blessés, lesdits sieurs de Pomet et ledit petardier Bibas quy allerent mourir au chasteau et bourgade de Luppé (12), deux jours apres. Il n'en fut troué que trois mors dans le faulx bourg.

Surprise du chateau de Pipet

Despuis au moys de novembre audit an 1589, le Sr de Cheurières s'estant emparé de Vienne pour le parti de la Ligue, auec les forces de la ville de Lyon, Monsieur Dordano gouuerneur pour le Roy en Daulphiné, assisté de Monsieur de Maugiron, et de touttes les forces du Sr de Lesdiguières (13), et des cappiteynes de la Religion, tant

---

(11) *Cliédal*, *clédal* de cleda, claie : « clidatum castri fuit apertum et inferratum », dit un testament de 1459 cité par Ducange, *édit. de 1842*, t. II, p. 389. — Dans le *Roman de Fierabras*, il est question de *cledas* comme claies, palissades :

Per dessotz la tor fetz de cledas un gran pon,

c'est-à-dire fit par dessous la tour un grand pont de claies. (Raynouard. *Lexique roman*, t. II, p. 412.)

(12) Autrefois village, paroisse et seigneurie du Forez, diocèse de Vienne, archiprêtré de Condrieu, élection de Saint-Étienne, à deux lieues de Condrieu, près de Maclas, qui appartenait au XVIIIe siècle aux de Mayol.

(13) Maugiron avait appelé lui-même à son secours Lesdiguières et d'Ornano. (V. *Hist. du connétable de Lesdiguières*, p. 192)

Digitized by Google

de Daulphiné que de Viuareis, s'estans logés près de Vienne, pensans d'y entrer par le moien du chasteau de Pipet, que tenoit a la deuotion dudit Sr de Maugiron, ce que n'ayant peu executter il amena touttes lesdites trouppes assieger cette ville qui fut baptuë par quatre gros canons qu'ilz auiont amené de Vallance. Ilz abatirent vne tour apellée de la Valette qu'estoit au coing de la ville, du cousté venant du port, firent vne grande bresche, donnarent assault général et entrarent dans ladite ville qu'ilz pilliarent entierement, rompirent tous les meubles et emportarent tout ce qu'ilz peurent charrier, avec l'ayde des peisans d'Ampuis et de Daulphiné, qui pilliet comme les soldatz.

Les habitans hommes et femmes se retirarent dans le chasteau et vieulx fort apellé le Hault de Ville, avec le Sr de Villars quy commandoit, et enuiron soixante soldatz estrangiers que Monsieur de Cheurieres auoit emuoié de Vienne. Lesdits ennemis ayant demeuré deux jours entiers dans ladite ville et faulxbourgs et faict quelque contenance de dresser leur baterie contre ledit chasteau et Hault de ville, se retirarent, craigniant le renfort qui estoit arriué dans Vienne, venu de Grenoble et lieulx circonuoisins conduictz par les seigneurs dudict pays de Daulphiné qui teniont le parti des catholicques vnis, passarent lesdits canons delà le Rhosne, de peur de les perdre, lesditz habitans retirés audit fort du Hault de Ville, jecterent le feu par dessus les murailles et firent brusler touttes les maisons qui estiont autour desdites murailles et plusieurs autres. Que fust vne grande ruïne et perte aux particuliers à quy elles appertenaient.

Digitized by Google

Réparations de la brèche

A la dilligence et poursuitte dudit Chol, il fut alloué sur les fraiz du général du pays vnze cens escus, tant pour la reparation de la bresche faite par le canon que aultres necessaires aux meurs de la ville et fraiz extraordinaires souffertz pour le solagement du pays, ladite somme fut comprinse en vne taille de fraiz imposés sur la générallité de Lion, Me Jean Richomme estoit recepueur d'icelle, qui doibt paier ladite somme aux consulz et habitans dudit Coindrieu en l'an 1590.

Joseph Denais.

(*A suivre.*)

Digitized by Google

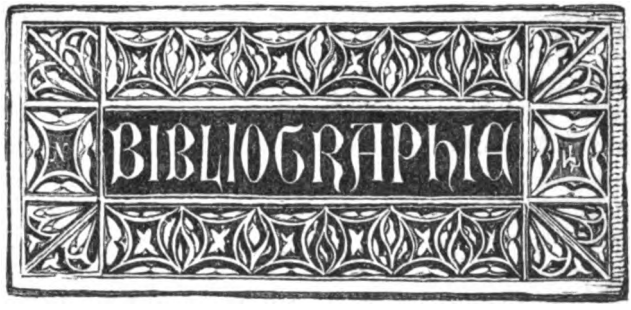

VOLLORE ET SES ENVIRONS. — VOLLORE-VILLE, VOLLORE-MONTAGNE, SAINTE-AGATHE. — Histoire, archéologie, religion, par l'abbé P.-F. Guélon, membre de l'Académie de Clermont. (1 carte et 6 planches hors texte). Clermont-Ferrand, imp. Bellet et fils, gr. in-8o, 1890.

Ce n'est point une œuvre, indigne d'attention, que l'histoire d'une petite ville, quand cette histoire est écrite de manière à nous aider à mieux comprendre certains points de l'histoire générale.

Telle est l'impression que l'on éprouve, en lisant l'*Histoire de Vollore et ses environs*, publiée par M. l'abbé Guélon. L'auteur est un modeste curé de campagne, mais un érudit, habitant loin des grands centres où les riches bibliothèques et les fonds d'archives ont pu lui fournir des documents moins imparfaits que ceux qu'il avait sous la main. Mais ni l'éloignement des sources, ni les difficultés des recherches n'ont pu rebuter son zèle, et l'amour du pays natal aidant, il vient nous montrer ce que l'on pourrait faire partout, en ne ménageant ni son temps, ni sa peine, pour retrouver les souvenirs historiques qui s'attachent au plus humble village.

Ce n'est point, il est vrai, un simple village, que Vollore, et bien peu de nos petites villes peuvent s'honorer d'une origine plus ancienne. Peut-être même, à l'inverse d'autres centres de population, qui ne se sont développés que dans les temps modernes, Vollore eut-il, dès l'époque de la domination romaine, une certaine importance, due au passage de l'ancienne voie d'Aquitaine, qui reliait, comme on le sait, Lyon à l'ancien Augustonemetum (Clermont).

Digitized by Google

De ces temps reculés, elle a même conservé un souvenir incomparable. Je veux parler d'une ancienne colonne itinéraire, au nom de l'empereur Claude, qui a dû servir aussi de borne limitante entre le pays des Ségusiaves et celui des Arvernes. Cette colonne, d'une forme élégante et insolite, placée à 300 mètres à l'est de Vollore, sur la voie antique, a même son histoire. A une époque inconnue, elle avait, comme plus près de nous, celle de Solaise, été surmontée d'une croix. Les Vandales de 1793 ne se bornèrent pas à abattre cette croix ; ils brisèrent aussi la borne milliaire. Soucieuse de la conservation du plus ancien témoignage de l'antiquité de Vollore, la municipalité locale recueillit ces précieux débris et, pour les soustraire à de nouveaux outrages, elle leur donna un asile à la mairie. Elle fit plus encore, et par ses soins, une colonne moderne, reproduction exacte de l'ancienne, a été placée au lieu qu'occupait cette dernière sur l'ancienne voie d'Aquitaine. Et l'on voit ainsi comment il faut entendre ce que raconte un érudit Auvergnat, non prévenu de ce fait, quand il nous dit que deux bornes milliaires ont été retrouvées à Vollore (1).

La prospérité que Vollore dut à l'une des voies antiques les plus fréquentées de nos régions, ne paraît guère avoir survécu à l'époque de la domination romaine. A peine les Francs sont-ils établis en Gaule, que cette ville est prise et saccagée, en 532, par Thierry, fils de Clovis et roi d'Austrasie.

Puis, comme partout, l'histoire se taît sur ses destinées, pendant de longs siècles. Mais au XIIIe siècle, les comtes de Forez deviennent, pendant un certain nombre d'années, seigneurs à la fois de Thiers et de Vollore, et c'est ainsi que le nom de ces deux villes apparaît, à plusieurs reprises, sur les pages de l'histoire du Forez.

Pour reprendre la suite non interrompue de son histoire, il faut arriver au XIVe siècle ; mais, désormais, les documents ne font plus défaut. Dès l'année 1312, Louis de Thiers, qui en était seigneur, concède à Vollore une charte de franchises, qui est un monument curieux à étudier pour ceux qui suivent, avec intérêt, les progrès incessants de l'émancipation de nos populations rurales au Moyen Age.

Désormais aussi, il est possible à l'auteur, de suivre sans interruption

---

1. Mathieu. *De la position d'Aquis Calidis sur la table de Peutinger.* (*Mémoires de l'Académie de Clermont.* T. I, 1859, p. 184 et suiv.)

Digitized by Google

l'histoire de la longue série de ses seigneurs, parmi lesquels nous retrouvons plus d'un nom, conservé dans l'histoire de nos provinces. C'est ainsi qu'au XVIe siècle les Montmorin de Saint-Hérem étaient déjà seigneurs de Vollore, quand un membre de cette famille vendit, en 1561, la terre de Bouthéon en Forez, à Thomas Gadagne, riche banquier de Lyon. C'est aussi à Vollore qu'existe toujours, en parfait état de conservation, l'ancien château féodal de la Barge, berceau d'une illustre famille qui a fourni trois religieux à l'abbaye de l'Ile-Barbe et cinq chanoines-comtes à l'église primatiale de Saint-Jean de Lyon. Enfin, au nombre des familles nobles, possessionnées sur son territoire, nous retrouvons encore celle des Bonnevie, qui a possédé la seigneurie de Montagnac, en Forez, et dont un membre suivit saint Louis, à la septième croisade.

L'histoire de Vollore se relie ainsi, par plus d'un côté, à celle du Lyonnais et du Forez. Mais les études consacrées par l'auteur à plusieurs de nos anciennes institutions, ne sont pas moins dignes de notre attention.

Tel est d'abord le chapitre, qui renferme l'histoire ecclésiastique de Vollore depuis le XIIIe siècle jusqu'à la Révolution, et qui nous apprend que, de même que Saint-Bonnet-le-Château et Saint-Symphorien-le-Châtel, Vollore possédait aussi, autrefois, une communauté de prêtres sociétaires, dont le nombre s'éleva parfois jusqu'à vingt-sept. Nous voyons ainsi que ces prêtres devaient être natifs de la paroisse, obligés à résidence, tenus d'acquitter les fondations pieuses faites par les riches familles, et que c'était parmi eux qu'étaient choisis les curés, les vicaires et les prieurs du lieu.

Tel est aussi le tableau que l'auteur nous retrace des anciennes communautés taisibles qui ont existé, à Vollore, pendant de si longs siècles, et même jusqu'à nos jours. Car si quelques-unes ont été liquidées à la fin du siècle dernier, d'autres n'ont disparu qu'en 1842 et 1848. Bien plus, l'une d'elles a même été reconstituée, en 1854, sous la forme de société universelle de biens, pour une durée de cinquante années. L'auteur était donc bien placé pour en étudier, à la fois, l'organisation et le fonctionnement. Aussi, ne se borne-t-il pas à nous retracer leur histoire. Il s'applique aussi, avec le plus grand soin, à rechercher leur origine, les raisons de leur persistance en Auvergne, et les causes de leur décadence, avec une sûreté de vue remarquable, et bien digne de l'attention des jurisconsultes, qui s'attachent à étudier,

Digitized by Google

autrement qu'en théorie pure, nos anciennes institutions du Moyen Age.

Ces quelques observations suffisent pour révéler à nos lecteurs que rien n'a été négligé par l'auteur pour faire revivre, sous tous ses aspects, l'histoire de Vollore et de ses environs. C'est là un travail bien complet, bien étudié, et qui se distingue surtout par ce rare mérite de ne pas intéresser seulement les habitants du pays, dont il renferme les annales, mais encore tous ceux qui aiment à suivre, dans les contrées les plus diverses, la marche des événements historiques et à comparer, entre elles, des institutions et des coutumes, qui n'ont pu vivre si longtemps, que parce qu'elles étaient en complète harmonie avec les idées et les mœurs des temps qui les avaient vu naître.

AVITACUM. Essai de critique sur l'emplacement de la villa de Sidoine Apollinaire, par l'abbé G. Régis Crégut. — Clermont-Ferrand, imp. Bellet et fils, in-8°, 1890.

Cette étude de topographie historique n'offre pas à nous, Lyonnais, un intérêt moins grand qu'aux habitants de l'Auvergne. Né à Lyon, où il séjourna de longues années, Sidoine Apollinaire possédait aussi, en Auvergne, du chef de sa femme, Papianilla, fille de l'empereur Avitus, une maison de campagne, dont il s'est plu à nous décrire tous les agréments, mais sans en préciser nettement la situation.

De là, depuis trois siècles, un débat entre les érudits, sur l'emplacement d'Avitacum. Quatre opinions ont été émises sur ce sujet, dont l'une, assez étrange, plaçait la villa du poète sur les bords du lac de Genève.

De nos jours, on n'hésitait plus guère qu'entre le lac Chambon et celui d'Aydat. A vrai dire, le doute n'était guère permis, quand on avait visité les deux localités. Mais, comme de bons esprits persistaient néanmoins à placer Avitacum sur les bords du lac Chambon, l'auteur a voulu en finir, une bonne fois, avec cette controverse. Et s'appuyant successivement sur l'autorité des anciens historiens, sur la tradition, sur l'étymologie du nom d'Aydat, et la topographie locale, il démontre,

Digitized by Google

sans réplique, qu'Avitacum n'a pu exister que sur les bords du lac d'Aydat Et cette opinion, nous n'en doutons pas, sera partagée, non seulement par les lecteurs de son intéressante étude, mais encore par tous ceux qui auront pu, comme nous l'avons fait, reconnaître sur les lieux mêmes, combien la description que nous a laissée Sidoine Apollinaire d'Avitacum et de ses alentours, s'applique exactement au paysage qui avoisine Aydat et son lac.

LES INONDATIONS DU VIVARAIS, DEPUIS LE XIIIe SIÈCLE. Prédiction et historique de celle du 22 septembre 1890, avec 17 gravures, par Henry VASCHALDE. — Aubenas, imp. Robert, in-8°, 1890.

Les grands cataclysmes de la nature réveillent naturellement le souvenir des fléaux qui les ont précédés. Il en a été ainsi de la terrible inondation qui a ravagé le département de l'Ardèche, le 22 et le 23 septembre 1890.

Jamais les habitants de l'ancien Vivarais n'avaient subi de pareils désastres ; jamais on n'avait compté autant de victimes ; à aucune époque on n'avait éprouvé des pertes plus grandes. Mais, comme toujours, ces grands malheurs ont provoqué d'admirables élans de charité. Partout, dans ce but, on a organisé des souscriptions, des fêtes, des concerts, et c'est aussi pour venir en aide à ceux dont le fléau avait consommé la ruine, que M. Vaschalde a publié, pour être vendu au bénéfice des inondés, le volume que nous signalons à l'attention de nos lecteurs et dans lequel il nous fait non seulement le récit de la dernière inondation, mais aussi celui de toutes celles qui ont ravagé précédemment le Vivarais.

A cet égard, il est bon de remarquer que plusieurs des inondations, dont l'auteur nous rappelle le souvenir, ont fait sentir aussi à Lyon leurs effets désastreux. Chaque fois que le Rhône a ravagé ses bords, il a aussi inondé notre ville. De ces débordements, les plus terribles, parmi les plus anciens, sont ceux de 1362, de 1476, et surtout celui du mois de décembre 1570. Indépendamment du récit que nous ont laissé

Digitized by Google

de ce dernier, tous nos anciens historiens lyonnais, nous possédions déjà le tableau qu'en a retracé un témoin oculaire, Nicolas de Nicolay, dans sa *Description de la ville de Lyon*. Mais désormais, à tous ces récits, on devra joindre, pour les compléter, plusieurs autres relations contemporaines, rapportées dans le livre de M. Vaschalde et que n'ont point connues nos historiens.

Depuis cette époque, le même fléau est revenu bien souvent désoler la vallée du Rhône. Le souvenir des inondations de 1840 et de 1856 est encore présent à toutes les mémoires. Mais on ne croyait point que les désastres causés, en 1878, dans l'arrondissement de l'Argentière, pussent être dépassés, quand l'inondation de 1890 est venu apporter partout la ruine et la misère.

Le tableau qu'en retrace M. Vaschalde est triste et désolant, et il est bien fait pour inspirer à ceux qui n'ont point été témoins de tant de maux, ce sentiment de pitié profonde, qui donne à la charité une force incomparable.

MAIOLI ET SA FAMILLE, à propos d'un livre de la bibliothèque de Lyon, par Aimé VINGTRINIER, bibliothécaire. — Paris, librairie Techener, in-8°, 1891.

Au XVIe siècle, Lyon comptait de nombreux bibliophiles, comme en témoignent les remarquables reliures qui nous restent de cette époque.

Néanmoins, de ces bibliophiles nous n'en connaissons guère que deux : Jean Grolier et Maïoli. Mais pendant que nous possédons des renseignements fort étendus sur la vie et la bibliothèque du premier, et bien que l'on sût que des liens d'amitié unissaient les deux bibliophiles, entre lesquels avaient lieu de fréquents échanges de livres, on ne connaissait de Maïoli que le nom, et les plus savants bibliophiles n'avaient pu retrouver qu'un seul volume ayant appartenu aux deux amis.

La découverte que vient de faire M. Vingtrinier, dans la bibliothèque de Lyon, d'un volume de Cicéron, portant à la fois les noms de Maïoli et de Grolier, a donc été un événement pour les bibliophiles.

Mais cette découverte faite, un problème se posait naturellement à

Digitized by Google

l'attention de notre sympathique et savant bibliothécaire. Quel était ce Maïoli ? A quelle famille appartenait-il ? Connaissait-on quelques particularités sur son existence ? Ce problème, M. Vingtrinier l'a abordé résolument. Diverses données lui permettent de croire que les Maïoli étaient originaires de la Provence, d'où ils avaient passé, à une époque fort ancienne, en Italie, avant qu'une branche de cette famille vînt s'établir successivement dans le Vivarais et le Forez, où elle porta le nom francisé de Mayol. Dans ce cas, ne pourrait-on pas supposer que le bibliophile faisait partie de cette colonie italienne, qui, au XVIe siècle, s'enrichit, à Lyon, dans le commerce et dans la banque ? Quoi qu'il en soit, fût-il bien prouvé que l'ami de notre Grolier appartînt à cette famille, dont M. Vingtrinier retrouve des traces à Asti, à Gênes, à Padoue, à Pavie et à Ferrare, il resterait toujours à connaître la condition et la vie de l'homme lui-même, et cette question, nous le craignons fort, demeurera longtemps encore un sujet d'étude livré à l'examen des érudits. En attendant, félicitons M. Vingtrinier de la découverte de ce précieux volume, qui avait échappé à l'attention de tous ses prédécesseurs.

A. VACHEZ.

Digitized by Google

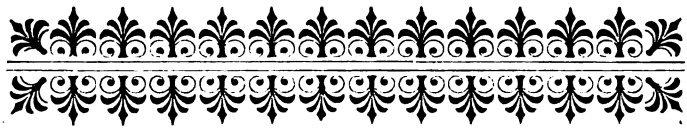

SOCIÉTÉS SAVANTES

Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon. — *Séance du 7 juillet 1891.* — Présidence de M. Morin-Pons. — M. Bonnel, continuant la lecture de ses notices sur les fondations de l'Académie, depuis 1840, donne communication de celle concernant le prix Livet. Ce prix a été fondé, en 1887, par M. Clément Livet, négociant à Lyon, pour récompenser un acte de dévouement, soutenu ou spontané, ou un grand service rendu à l'humanité. La donation du fondateur a été approuvée par un décret du 11 novembre 1887, et le prix a été décerné, pour la première fois, dans la séance publique du 18 décembre 1888. M. Bonnel fait ensuite l'historique du prix Ampère-Cheuvreux. Cette fondation remonte à 1866, et elle est due à M. et à Mme Cheuvreux, légataires universels de J.-J. Ampère, qui ont voulu perpétuer ainsi la mémoire du testateur. Un décret du 27 juillet 1867 autorisa l'Académie à recevoir la donation faite par les fondateurs Ce prix, qui a été distribué sans interruption depuis 1868, consiste dans une somme annuelle de 1,800 francs, allouée pendant trois années consécutives, à un jeune homme peu favorisé des dons de la fortune, pour lui aider à perfectionner ses études dans les lettres, les sciences et les Beaux-Arts. L'orateur termine sa communication, en faisant la nomenclature complète des lauréats ayant obtenu ce prix, depuis 1868 jusqu'à ce jour.

Digitized by Google

Séance du 21 juillet 1891. — Présidence de M. Morin-Pons. — Hommages faits à l'Académie : 1° *Essai de géométrie rationnelle*, par M. J. Bonnel ; 2° *Histoire de l'acquisition des terres nobles par les roturiers dans les provinces du Lyonnais, Forez et Beaujolais, du XIIIe au XVIe siècle*, par M. A. Vachez ; 3° *Valentin-Smith, sa vie et ses œuvres*, par le même. — M. Morin-Pons donne communication du récit d'un fait, qui lui a été révélé par l'inventaire des titres de l'ancien marquisat de Neuville, qui est en sa possession, et se compose de vingt et un volumes in-folio. L'ancien marquisat de Neuville fut légué par l'archevêque Camille de Neuville au maréchal de Villeroy, des mains duquel il passa aux Luxembourg. Or, c'est par les soins de la maréchale de Luxembourg, morte seulement en 1787, que fut rédigé en 1778, cet important inventaire, qui renferme l'analyse de tous les papiers de la terre de Neuville, avec l'indication de faits assez intéressants. Dans le tome VIIIe consacré aux procès concernant cette terre, nous trouvons ainsi la confirmation que le cardinal, Pierre de Thurey, qu'il ne faut pas confondre avec Philippe de Thurey, archevêque de Lyon, fut réellement abbé de l'Ile-Barbe. On y trouve aussi la trace de fréquents débats entre l'abbaye et les habitants de Montanay, au sujet de la dîme des vins. Or, c'est à l'occasion de l'une de ces contestations, que le 3 octobre 1458, un moine de l'Ile-Barbe, Jean de Vaugrigneuse, blessa mortellement, dans un moment d'emportement, un censitaire de l'abbaye, nommé Jean Carron. Une poursuite criminelle fut ouverte contre Jean de Vaugrigneuse, à raison de ce fait. Mais bien que l'inventaire donne tous les détails de l'enquête, à laquelle il fut procédé, aucune pièce ne révèle le résultat de la procédure. Quant à Jean de Vaugrigneuse, on sait, soit par Le Laboureur, soit par Guichenon, qu'il appartenait à une famille de la Bresse, qui était originaire du Poitou et fournit deux moines à l'Ile-Barbe.

Séance du 28 juillet 1891. — Présidence de M. Morin-Pons. — M. Humbert Mollière fait une communication sur les vieilles reliures lyonnaises, à propos de l'étude publiée par M. Vingtrinier sur Maïoli et sa famille, et provoquée par la découverte d'un volume, dont la reliure porte la marque et la devise de Maïoli. Ce qui résulte le plus clairement des recherches faites par l'auteur, c'est que Maïoli était un ami de Jean Grolier, et que des dons réciproques de livres avaient lieu entre eux. Mais d'où venait ce Maïoli ? On a cru qu'il était originaire de la

Digitized by Google

Provence ; mais on n'a, sur ce point, que de simples probabilités. Ce qui est certain, c'est qu'à la suite de l'expédition de Charles VIII en Italie, des artistes et notamment des relieurs, vinrent s'établir en France. C'est ainsi qu'à Lyon on trouve des relieurs habiles au commencement du XVIe siècle. Péricaud a retrouvé le nom de l'un de ces relieurs, appelé Gascon. Quelques-unes de ces reliures étaient d'un goût exquis. Telles étaient celles des livres de Jean Grolier dont Leroux de Lincy a retrouvé 350 volumes. Jean de Tournes, l'illustre imprimeur, possédait ainsi un atelier de reliure à côté de son imprimerie ; d'où il faut conclure qu'il y a eu à Lyon, au XVIe siècle, une véritable école de reliure. — M. Morin-Pons présente, au nom de M. Natalis Rondot, le volume qu'il vient de publier, sous ce titre : *Les protestants à Lyon, au XVIIe siècle.* Il rend ensuite compte de cet ouvrage, qui renferme de curieux renseignements sur les protestants, pendant la période comprise entre 1598 et 1696. A Lyon, la population protestante, qui comptait un assez grand nombre de familles d'origine germanique, avait des représentants dans tous les corps de métiers, et M. Natalis Rondot en donne la nomenclature, à l'aide des renseignements fournis par nos Archives municipales. Ce que ces recherches nous révèlent de plus important, c'est qu'à raison du nombre relativement peu considérable des protestants existant à Lyon, la révocation de l'édit de Nantes n'eut pas, dans notre ville, les conséquences fâcheuses que l'on croit généralement. Car, avant cette révocation, certaines mesures vexatoires, exercées contre les protestants, avaient provoqué déjà des émigrations assez nombreuses. Le coup fatal porté, par cette mesure, à l'industrie de Tours, ne s'est donc pas produit à Lyon. L'auteur a consacré la seconde partie de son travail à une étude sur les cimetières et les temples protestants à Lyon, et on retrouve encore là les informations les plus nouvelles et les plus sûres sur un point demeuré assez obscur jusqu'à ce jour.

Digitized by Google

Chronique de Septembre 1891

1er Septembre. — Inauguration, sur la place Denave, à Tarare, de la statue en bronze de Georges-Antoine Simonnet, créateur de la fabrique de mousseline de cette ville. Cette statue est l'œuvre de M. Bailly, sculpteur lyonnais.

2 Septembre. — M. Charbonnier (Jean-Michel-Henri) est nommé agent de change à Lyon, en remplacement de M. Bizot, démissionnaire.

6 Septembre. — Bénédiction de la grosse cloche de la nouvelle église de Fourvière, par Son Eminence le cardinal Foulon, archevêque de Lyon, assisté de Mgr Gonindard, coadjuteur de Mgr le cardinal-archevêque de Rennes. Le parrain de cette cloche a été M. Maurice Jarosson, et la marraine Mme Gindre-Duchavanny.

— Concours annuel du Comice de Vaugneray, à l'Arbresle, sous la présidence de M. Joseph Rambaud, vice-président, assisté de MM. de Jerphanion et Aimé Frachet.

— Concours du Comice agricole de Villeurbanne.

10 Septembre. — Réunion, à Lyon, sous la présidence du général Février, grand chancelier de l'Ordre de la Légion d'honneur, du

Digitized by Google

Comité formé pour l'érection d'une statue au chevalier Bayard, à Pontcharra (Isère). L'exécution de cette statue est confiée au sculpteur dauphinois, Pierre Rambaud, artiste hors concours au Salon de Paris.

11 Septembre. — Constitution de la Chambre des avoués près le Tribunal de première instance de Lyon. Sont élus : Président, Me Micolier ; syndic, Me Ruby ; rapporteur, Me Mauvernay ; trésorier, Me Bergeon ; membres, Mes Damour et Peillon ; secrétaire, Me Sestier.

13 Septembre. — Concours du Comice agricole de Givors, à Saint-Genis-Laval, sous la présidence de M. Ferdinand Gaillard, vice-président.

14 Septembre. — Vote par le Conseil général du Rhône, du tronçon du chemin de fer de Saint-Symphorien-sur-Coise, à Lyon, se raccordant au réseau Fourvière-Ouest Lyonnais, à Messimy.

16 Septembre. — Clôture de la session du Conseil général du Rhône. Sont nommés membres de la Commission départementale : MM. le docteur Lassalle, Sornay, Bonnand, Causse, Carriez, Rebatel et Paillasson.

19 Septembre. — Le R. P. Fruhwirth, provincial d'Autriche, est élu général des Dominicains, dans une réunion des délégués de tous les couvents de l'Ordre des Frères Prêcheurs, tenue à Lyon, dans la maison des Dominicains.

— Constitution de la Chambre des avoués à la Cour d'appel. Sont nommés : Président, Me Ducreux ; syndic , Me Pommier ; rapporteur, Me Garcin ; trésorier, Me Mazas, et secrétaire, Me Viard.

24 Septembre. — Départ, pour Rome, du pèlerinage des ouvriers lyonnais.

25 Septembre. — Départ, pour Rome, du pèlerinage de la jeunesse catholique de Lyon.

27 Septembre. — Pose et bénédiction de la première pierre de l'église de l'Annonciation, à Vaise, par Mgr le cardinal Foulon.

Digitized by Google

28 Septembre. — Ouverture du douzième Congrès commercial des grains, dans la salle des Réunions industrielles du Palais du Commerce, sous la présidence de M. Senn, président de la Chambre syndicale de la Meunerie de Lyon.

L'Administrateur-Gérant, MOUGIN-RUSAND.

Typog. MOUGIN-RUSAND. — Lyon.

Digitized by Google

Digitized by Google

NOTES

DE

L'ABBÉ RANCHON

Curé de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or

1752-1805 (*).

1782

La misère est grande ; les maîtres tailleurs de pierres ne sont point occupés, ils ont renvoyé plus de la moitié de leurs ouvriers. Les emprunts que le roi a faits pour la guerre ont enlevé l'argent comptant qui était dans les villes et les campagnes. Le roi a mis un troisième vingtième. L'hiver n'est pas bien rigoureux. La guerre est toujours considérable. On parle de paix, mais on voudrait la voir publiée.

Du 12 mars 1783, on observe que le pain se vend 2 sols 3 deniers la livre ; que le Rosne et la Saône sont si enflés qu'ils ont entraîné un pont de pierre fait sur la Saone aux travaux Perrache, c'est-à-dire sur les Etroits, en allant à Oullins ; qu'on ne peut aller à Lyon, même à cheval, qu'en

---

(*) Voir la *Revue du Lyonnais* de Septembre 1891.

Digitized by Google

passant par Saint-Didier. Le beurre vaut, dans ce carême, 17 à 18 sols la livre. Les vins seuls sont à bas prix, à 20 livres l'ânée. On pense que cet hiver est plus rude que celui de 1709 ; toutes les denrées sont hors de prix, presque tous les habitants font gras en carême. La viande vaut à Lion 8 sols et à St Cire 6 sols. Il n'est point de malades dans la paroisse depuis plusieurs mois. Dieu veuille que les temps qui continuent pluvieux n'occasionnent pas des maladies qui réduiront à la dernière misère les habitants. Il n'est point d'ouvrage aux carrières ; les ouvriers sont renvoyés.

Congrégations. — En 1782, Mgr l'archevêque de Lion, Mgr de Montazet, a continué d'envoyer aux curés et vicaires de son diocèse son ordonnance au sujet des congrégations ; elle est toujours la même, et dans la suite on pourrait croire que les congrégations ont lieu et que les curés s'assemblent et traitent les matières y énoncées ; cependant il est certain qu'on ne s'assemble pas et que ces congrégations n'ont point lieu (1). Le sieur annotateur observe qu'il n'est point allé ainsi que les voisins auxdites assemblées pendant trente ans ; les curés s'assemblèrent lors de l'arrivée dudit archevêque au séminaire Saint-Irénée, le saluèrent et se retirèrent chez leurs amis dans la ville. A la mort de Louis XV les curés s'assemblèrent au séminaire pour chanter une messe pour le repos de l'âme dudit roi et le curé soussigné de St Cire fut chargé de chanter la grand'-messe : depuis, il n'y a point eu d'assemblée en règle.

M^rs les bourgeois forcés de payer les tailles se décou-

(1) On voit que ce mot désigne les réunions ecclésiastiques connues aujourd'hui sous le nom de conférences.

Digitized by Google

ragent de leurs campagnes ; il en est plusieurs qui ont vendu des domaines à des ouvriers, et il est à présumer que dans quelques années il ne sera point de bourgeois dans tout le haut de St Cire parce que les chemins sont mauvais et que d'ailleurs les fonds ne rendent pas 2 o/o, vu qu'ils se vendent chèrement, parce qu'on aime à placer ses fonds à la campagne, eu égard aux frecquentes banqueroutes de la ville.

Avant 19 mai 1782.

Notes sur les bonnes maisons de la paroisse.

A la Jardinière, Mre Bernard, dit Penet ; bonne famille ; à la Croix des Rameaux, Mre Jean Lauras, bonne maison, tailleur de pierres. *Item* Jean Lauras, aussi tailleur de pierres, voisin audit Jean-Marie son frère ; à la Chaux, Manissier, Jean-Louis Reverchon, boucher, André Valensot, dit Mian ; à la Baticolière, Pierre dit Radisson ; en Vacco, Jean Rey, dit Horace, et Jean Rolachon. La veuve Ponson, dit Deveaux ; Mre Bernard Rey dans les fossés du château, du côté du matin ; Pierre Rey, dit Vizet ; J.-B. Défarges, Rey, dit Rollin ; Hilaire Viallon en Nervieux ; Jean Maître des Ormes ; André Gayet, dit Mandru, Louis Gayet, son frère, près le pré de la cure ; Pierre Rameau, maréchal ; Jean Guillot, dit Tassin. Voilà les meilleurs.

13 mai 1782. Le prince de Russie, son épouse, son beau-père et sa belle-mère, sont partis de Lion pour Paris la semaine dernière ; ils voyagent dans toute l'Europe. M. de Grasse, qui commandait en Amérique, a été fait prisonnier de guerre par Rodney, Anglais, qui lui a pris ses dix plus beaux vaisseaux (2).

(2) Bataille des Saintes. C'était le premier échec subi dans cette

Digitized by Google

Le beurre vaut 11 sols ; il est quantité de faillites à Lyon. Le commerce ne va pas à cause des guerres. Le roi vient d'ordonner un troisième vingtième.

1783

Le 7 juin 1784, les bourgeois de Lion feront élever un ballon très considérable dans les airs, chargé de deux hommes ; ce sont des expériences faictes à Paris ; on cherche à voyager dans les airs.

Il était, l'année dernière, plus de cent cinquante tailleurs dans la paroisse. Les constructions sont tellement cessées à Lion que les maîtres tailleurs de pierre ont cessé de travailler. On a chanté un *Te Deum*, les fêtes de Noël dernier en actions de graces de la paix conclue entre la France et l'Angleterre (3).

On a enterré environ soixante-dix enfants en 1783, décédés de la petite verolle.

1784

L'année 1784 a été abondante ; le vin se vend de 8 à 9 livres ; le bled 5 livres 10 le bichet. Il n'y a point eu de malades dans l'année ; les ouvriers tailleurs de pierres ne travaillent pas parce qu'on ne construit plus à Lion, vu qu'on est menacé d'avoir la guerre avec l'empereur, que les travaux de Perrache ont cessé et ruiné plus de quarante grosses maisons de Lion, vu encore que les ouvriers

---

guerre d'Amérique qui durait depuis quatre ans. Le comte de Grasse n'avait que 30 vaisseaux contre 37. Cette défaite n'avait rien d'humiliant, et elle fut sans résultats fâcheux.

(3) Traité de Versailles, 3 septembre 1783.

Digitized by Google

quittent la ville à cause des impots et de la cessation du commerce, ce qui fait qu'il est quantité de maisons à louer. Il est quantité de maisons baties à neuf au quartier Vaise, riere le grand chemin.

1785

Le mois de novembre et décembre 1784 ont été sales à cause des pluies ; on n'a pas pu travailler. Le mois de janvier a été beau. Depuis le 1er février 1785 jusqu'au 6 avril, jour où j'écris ces notes, on n'a pas fait une journée dans les vignes à cause des fréquentes neiges qui ont couvert les vignes et qui les couvrent encore aujourd'hui, tellement que le jour de Pâques, arrivé le 27 mars, la plupart des habitants n'ont pu se rendre aux offices. Les enfants disposés à faire leur première communion le jeudi après la Paques furent renvoyés au dimanche de Quasimodo, jour qui fut si mauvais par les neiges, qu'ils furent renvoyés de nouveau au premier beau temps, d'autant mieux que le plus grand nombre desdits enfants n'avait pu se rendre à l'église, ce qui est arrivé aux habitants, de telle sorte qu'il y eut cent hommes et comme point de femmes.

Le 25 mai, le Sr curé ayant intenté procès aux sgrs comtes de Lion, aux fins d'obtenir une congrue pour M. le vicaire du lieu qu'il payait de ses deniers, auparavant, a transigé avec les seigneurs comtes et la congrue de 250 livres lui a été accordée. C'est le plus grand coup qu'aye fait le sieur curé d'obtenir 250 livres ; il ne s'agit que de lire les anciennes transactions, et on verra qu'il est fait mention d'un vicaire à la charge du curé ; ces transactions n'étaient point connues à MM. les syndics.

Du 18 octobre 1785, la récolte en vin a été très abondante, les tonneaux ont manqué.

Digitized by Google

1786

La récolte en bled de 1786 n'a pas été très abondante ; cependant les bleds ne valent que 5 livres le bichet, en janvier 1787. La récolte en vin a été modique ; cependant, vu qu'il en était beaucoup de vieux, les vins nouveaux ne se vendent que 12 livres la bonne qualité ; encore n'y a-t-il pas de consommation.

On travaille en janvier 1787 à faire un pont tout en pierre au lieu et place du pont de bois appelé le pont de Saint-Jean ; cette note fera plaisir dans la suite. On travaille aussi à faire un autre pont en pierre aux ouvrages Perrache, dans la paroisse Sainte-Foy.

Le S^r^ curé de St Cire travaille à amasser des matériaux pour construire une habitation pour le maître d'école de la paroisse, et ce sur le terrain dit de la frairie, près l'église du lieu.

Le Sr Déchastelus, qui a vicarié environ neuf ans à St Cire, a été le premier vicaire payé par M^rs^ les comtes de Lion ; il a été nommé en mai 1787 à la cure de Villurbanne, près Lion ; les habitants qui auraient payé 110 livres pour son louage, ont refusé de loger son successeur. Par là, le S^r^ curé qui ne retire aucun denier pour son logement, ayant refusé de loger un vicaire, se trouve seul et le sera jusqu'à ce qu'il ait un logement. On verra dans la suite ce qui arrivera.

1787

Depuis la fête de St Jean-Baptiste dernière, il n'y a point de vicaire dans la paroisse, parce que les habitants ne font point de diligence pour se procurer un vicaire en lui don-

Digitized by Google

nant un logement, ainsi qu'au curé. Il y a apparence que cette affaire aura des suites juridiques.

Du 3 janvier 1788, il est une cessation dans les ouvrages en soie dans la ville de Lion, à cause de la cherté des soies, qui a réduit plus des trois quarts des ouvriers à mendier leur pain. Il s'est fait une quête dans la ville ; pour ce, les vins ne se vendent pas. Le beurre se vend 15 à 16 sols la livre, les œufs 12 sols la douzaine, la viande 6 sols la livre. L'hiver n'est pas très rigoureux. Les tailleurs de pierres de la paroisse ont renvoyé leurs ouvriers parce qu'il n'est point de nouvelles constructions à Lion, à cause de la cessation de la fabrique et des droits royaux qu'on exige. On vient de faire afficher à Lion des défenses aux propriétaires des maisons d'exiger les loyers des ouvriers en soye jusqu'à ce que les tems soient plus favorables. Le Parlement a été exilé à Troyes en Champagne, en août 1787, pour avoir refusé d'homologuer les édits du timbre et de l'impôt territorial ; a été rappelé à Paris selon les souhaits de la nation, en septembre, et a repris ses fonctions. Le roi a révoqué les susdits édits et a fait mettre de l'ordre dans les finances, a nommé Mgr de Brienne, archevêque de Toulouse, pour premier ministre, à la tête d'un bureau des finances. On espère que le susdit de Brienne sera aussi grand que ses ancêtres.

Du 10 octobre 1787, on observe qu'il n'est point encore de vicaire à St Cire, depuis la fin juin dernier, parce que le S^r^ curé n'ayant point de logement payé par la paroisse, ni pour lui ni pour son vicaire, refuse d'en recevoir un jusqu'à ce qu'on lui rende la justice qui lui est due. Le S^r^ curé refuse encore de le nourrir ; il ne fera point de quête ni cette année ni dans la suite ; elle sera pour le vicaire qui se rangera avec les paroissiens. Les choses en sont là ; il n'y a

Digitized by Google

qu'une messe dimanches et fêtes, et personne n'agit. L'assemblée des notables a été commencée le 22 février 1788, à Versailles.

1788

Le 27 juillet 1788, les affaires des Parlements ne sont point réglées, quoique tout le peuple soit charmé de voir l'établissement des grands baillages et l'impôt serait changé en un abbonement des vingtièmes; néanmoins les Parlements se raidissent toujours. Le 15 du présent mois douze gentilshommes de la province de Bretagne ont été arrêtés et fermés à la Bastille de Paris. On assure que l'assemblée des Etats généraux aura lieu cette année suivant la convocation qu'en a faite le roi. Tout est suspendu, point de justice jusqu'à présent. Le roi doit se montrer et faire voir à ses Parlements qu'il les a créés et qu'il peut les détruire. Les Grenoblois disent qu'ils persistent dans leur première délibération. On croit que cette province sera victime de ses résistances. M. Deveaux, général, y réside actuellement avec 20,000 hommes de troupes. Tous les Parlements ont été rétablis au même état que devant en septembre 1788, et les grands baillages sans fonctions. M. Necker a été créé de nouveau chef des finances; on attend l'assemblée des États généraux en janvier 1789.

Saône. — En 1714, il est écrit sur pierre qu'à St Rambert l'isle Barbe, on passa à pied sec de St Rambert à l'isle; le jour de St André, 30 novembre 1788, nous avons passé dudit St Rambert à l'isle à pied sec; nous écrivons, du 8 décembre. Les eaux sont si rares qu'on défend de sortir des farines de Lion; la Saône gelée empêche que les foins, bleds, bois puissent entrer en ville. Les bleds valent en

Digitized by Google

campagne 7 livres le bichet, les vins 10 à 12 livres l'ânée, à la foire des Rois 1789. Le froid a été trés grand pendant tout le mois de décembre. Grand verglas ; personne n'a pu travailler les terres ni les carrières ; la farine se vend 8 livres le bichet, et bien que le pain ne se vende que 2 sols 3 deniers la livre, c'est que M. Rey, lieutenant de police à Lion, a fait des recherches pour procurer du bled et des farines dans ces temps de gelée.

Édit du roi concernant ceux qui ne font pas profession de la religion catholique donné à Versailles au mois de novembre 1787, enregistré en Parlement le 29 janvier 1788. Voyez cet édit qui donne aux non catholiques l'état civil dans le royaume.

En 1788, le Sr curé a obtenu de M. Terrey, intendant à Lion, une imposition de 120 livres par an pour le logement du curé et du vicaire, savoir 80 livres pour le Sr curé et 40 pour le Sr vicaire.

Le Sr Champier, vicaire, venu en février, s'est mis en pension à raison de 20 sols par jour chez le Sr Davier, chez lequel il est logé et nourri.

Archevêque. — Le 2 mai 1788, Mgr Antoine de Malvin de Montazet (4), archevêque de Lyon, est décédé à Paris dans son abbaye de Saint-Victor, âgé d'environ 76 ans ; il a tenu l'archevêché de Lyon trente ans ; il a fait grand bien

(4) Malvin de Montazet (Antoine), né à Agen le 17 août 1713, fils de Charles de Malvin, baron de Quissac, marquis de Montazet, et de Jeanne de Fontanges de Maumont. Aumônier du roi le 27 décembre 1742, évêque d'Autun, le 25 août 1748, membre de l'Académie française le 19 août 1756, nommé à l'Archevêché de Lyon, le 16 mars 1758. Il ne prit possession de son siège que le 31 mars 1759 et mourut le 2 mai 1788 dans son abbaye de Saint-Victor de Paris.

Digitized by Google

dans le diocèse en réformant le chapitre de l'église de Lyon, en donnant une liturgie complète à tout son diocèse et a été grand protecteur de MM. les Missionnaires, des Oratoriens et de MM. les Dominicains, chez lesquels il tenait séminaire, indépendamment de ceux de Saint-Irénée et de Saint-Charles, qu'il paraissait ne guère estimer.

Nouvel archevêque. — Mgr Ives-Alexandre de Marbœuf, comte de Lyon en 1752, évêque d'Autun en 1767, a été nommé par le roi à l'archevêché de Lyon, et ce selon les souhaits du clergé de Lyon, a fait prendre possession par M. le Doyen de l'église de Lyon et n'a point paru, donne ses mandements à Marolles, village sur la Seine, à deux lieues de Paris où il réside, viendra à Lyon quand il pourra.

Le 8 mai 1788, le roi Louis seize a tenu son lit de justice à Versailles, a fait une réforme dans ses Parlements, y a établi à Paris une Cour plénière et la grande Chambre seulement, a créé plusieurs baillages dans son royaume, qui jugeront définitivement jusqu'à la somme de 4,000 livres et a fait de grands bailliages comme à Lyon, qui jugeront définitivement jusqu'à la somme de 20,000 livres. *Item* a fait un nouveau code criminel et rendu plusieurs autres édits qu'on peut voir imprimés.

Le 7 juillet 1788, l'ambassadeur Fiz Hider Alix, primat et roi dans les Indes, est passé à Lyon pour se rendre à Versailles, il a été reçu par ordre du roi avec toutes les cérémonies et honneurs dûs en pareil cas. Son cortège était nombreux, il était accompagné de quatre princes ou généraux de ses états, tous habillés en turbans et mousseline, avec de longues barbes. On pense qu'il sera très bien reçu à Versailles, vu que Hider Alix aurait prêté des secours

Digitized by Google

aux troupes françaises dans la dernière guerre que la France a eu avec les Anglais dans leur pays (5).

En juillet 1788, tous les Parlements du royaume ne font aucune fonction, il est un arrêté entre tous les membres de ces Parlements de n'accepter aucun emploi. Les peuples se révoltent de toutes parts. On attend avec impatience que le roi mette fin à ces divisions. Le Parlement de Grenoble, exilé dans leur terre, ne veut point se rendre, le peuple s'est soulevé, ne paye aucun impôt, et le ministère y envoie quinze mille hommes de troupes.

L'abbé DUPLAIN.

(*A suivre.*)

(5) C'est là sans doute le nom du chef de l'ambassade, envoyée par Tippoo-Saëb pour réclamer le secours de la France contre les armes de l'Angleterre, Lyon fit le meilleur accueil à ces ambassadeurs, qui, d'après Monfalcon, seraient repartis à Paris le 3 juillet. Monfalcon. *Hist. de Lyon*, t. II, p. 875.

Digitized by Google

LE POÈTE

BÉRENGER DE LA TOUR

ET SES ŒUVRES (*)

Dans ses *Vers épars*, Bérenger de la Tour s'adresse souvent à de hauts personnages, tels que : François de Lestrange, évêque d'Alet ; L. de Vesc, prothonotaire du Teil, prévôt de Valence ; M. de Lestrange ; Melon, avocat à Bordeaux ; M. de la Vie, conseiller au parlement de Bordeaux ; Noé Albert, seigneur de Saint-Alban ; J. de Belerga, conseiller du roi à Carcassonne ; Suzanne et Hélène de Lestrange ; Olivier de la Vernade, grand orateur et poète ; C. de Lestrange, abbé de Celle.

Voici trois billets adressés à des Lestrange :

(*) Voir la *Revue du Lyonnais* de Septembre 1891.

Digitized by Google

A MONSIEUR DE L'ESTRANGE (1).

On nous a paint un Hercules en France,
Noble Baron et un autre en Libie,
Qui se fit grand par main forte et hardie,
Et le Gaulois par sa doulce éloquence,
Egaux estoyent en force et corpulence,
En entreprise et en victoire aussi :
Mais ores sont différens en cecy ;
Car l'Indien n'est plus vivant au monde,
Et l'autre en toy se représente icy
Avec la mesme éloquence et faconde.

ESTRENES A UN PRÉLAT, SON SEIGNEUR,

Pour le premier jour de l'an (2).

J'ay grand désir de vous bien estrener,
Noble prélat ; mais un seul poinct m'arreste,
L'estrene ? Non, car elle est toute preste
Et moi aussi prest à vous la donner.
Ce seulement qui me vient destourner
Est ce mespris qu'aurez de choses telles.
Ce nonobstant promis vous est par elles
Un futur bien : faut-il que je le nomme ?
Ce sont deux clefz, non point de fer, mais celles
Qui tiennent lieu de l'aigle noir à Rome.

---

(1) C'est le baron Louis de Lestrange qui, en 1562, tenta de s'emparer de la ville d'Aubenas, contre le seigneur de Balazuc, qui était venu en faire le siège.

(2) C'est François de Lestrange, évêque d'Alet, aumônier du roi Charles IX, mort en 1564. Son père, Antoine, était sénéchal d'Agenais, il présida les Etats du Vivarais à Aubenas, le 7 janvier 1505. En 1490, il transigea pour la succession de son père avec son frère Louis, le chef de l'armée des catholiques au siège d'Aubenas.

Digitized by Google

A SUZANNE DE L'ESTRANGE, DAMOYSELLE (3).

De l'an nouveau le premier jour induict
Estrener celle où l'amour est ancrée,
Et de sa part un chacun se récrée
Lui présenter ce qui lui plait et duict
Pour les amants ceci fut introduict
Afin que mieux on célèbre l'entrée
De l'an.
Or n'ayant rien pour donner, dont me muict,
N'ayant en mains chose encore préparée,
Donner vous veux, Nimphe, si vous agrée,
Un beau mari pour la première nuict
De l'an.

Voici encore quelques vers adressés à un personnage distingué de Viviers :

A PERRINET DES ALBERTZ,

Docte musicien (4).

Pour rendre aux hommes appaisée
La fureur des mauvais espritz,
La Musique est sur tout prisée,
Sur tout on lui donne le pris :
Perrinet (qui l'art as appris)

---

(3) Suzanne de Lestrange était une nièce de l'évêque d'Alet. Elle épousa, en 1553, Antoine de Vogüé, et en 1559, Jean de Montcalm, seigneur de Montclus. Sa sœur, Hélène de Lestrange, se maria, le 24 mars 1563, avec Claude de Naves. (*Note de M. L. de Montravel.*)

(4) Messire Perrinet Desaubers (ou des Albertz), était chanoine, sacristain et vicaire en l'église cathédrale de Viviers. D'après une pièce de vers de son neveu Jacques de Romieu, messire Perrinet était poète, musicien, arithméticien, orateur, bref un homme de grand savoir,

Digitized by Google

Dont vient donq qu'amour dans mon corps
Me tourmente, oyant ses accords
Où l'enfer s'appaise et repose ?
Sinon qu'auprès de ses efforts
On ne peut trouver pire chose.

*
* *

L'*Amie des Amies* se termine par la *Moschéïde*, poème burlesque, qui a pour sujet le combat des mouches et des fourmis, tiré de la Moschea de Merlin Coccaïe, poème élégiaque en trois livres. Bérenger les a réduits en un seul.

Ce poème est dédié à Noé Albert, seigneur de Saint-Alban, son intime ami (5).

---

estimé de tous. Jacques de Banne nous apprend qu'il était syndic du chapitre à l'époque d'Albert Noé, et fut chargé en cette qualité de poursuivre ce personnage dont nous allons parler.

Perrinet Desaubers mourut en 1599 et fut enterré à la cathédrale, dans le caveau d'Élisabeth de Poitiers, femme du maréchal de Boucicault. (Dr Francus. *Voyage au pays Helvien*, p. 317.)

(5) Il est probable qu'à cette époque cet ami n'avait pas encore embrassé la Réforme et ne pouvait faire supposer qu'il deviendrait, quelques années plus tard, le triste personnage que le Parlement de Toulouse fit décapiter (le 28 août 1568). Ce digne lieutenant du baron des Adrets se rendit maître une première fois, en 1564, de la ville et château de Viviers. Il arrêta les chanoines, saccagea la cathédrale, l'évêché et les maisons des ecclésiastiques, brûla les reliques, les titres et les papiers d'église, pilla le trésor et les vases sacrés. En 1567, les catholiques furent assiégés une seconde fois par les protestants ; Noé Albert pilla et brûla les maisons des chanoines, avec la bibliothèque et les archives.

Ce fameux chef des huguenots descendait de Thomas Albert, viguier du Pont-Saint-Esprit en 1415, bailli du Vivarais en 1446, et qui fut la

Digitized by Google

Dans son sonnet-dédicace, Bérenger vante les curiosités du Vivarais : les dolmens, tombeaux des géants ; les puits d'exploitation des mines d'argent de Largentière ; les eaux thermales de Saint-Laurent-les-Bains ; les vertus curatives de l'aigre source (de Vals).

Ny les tombeaux de la superbe gent
Qui fit jadis à Jupiter la guerre,
Ny l'autel sainct du biffron Dieu qui serre
L'antique puitz où l'on tiroit l'argent,
Ny l'eau aussi où nud on va nageant
Aux mois gelez, pour le plus grand aise acquerre :
Ny ce grand pont, le premier de la terre,
Où vont leurs eaux trois fleuves regorgeant :
Ny l'aigre source en son cours perdurable
Dont Vivarais se répute admirable,
N'ont peu esclosser son renom
Des autres sours rebvans sa mémoire :
Donq si j'ay l'heur de publier son nom,
Vous en aurez entièrement la gloire.

En lisant la *Moschéïde*, nous nous sommes demandé si M. Emile Guiard, l'heureux auteur du spirituel monologue la *Mouche*, n'avait pas dans sa bibliothèque le poème de Bérenger ; on le supposerait presque, quand on compare certains passages :

Les tigres, les lions, dont on poursuit la race,
Ça vit dans le désert, ça se tient à sa place,
Les mouches sont chez nous, dans nos appartements,
Le jour, la nuit, au lit, à table, à tous moments,

---

tige de la maison de Luynes. Il était fils d'Antoine-Albert et de Magdeleine-Jacquette de Chalendar de la Motte et frère de Guillaume-Albert, receveur du Vivarais en 1564. Il avait aussi une sœur mariée avec Mathieu de Beaulieu.

Digitized by Google

S'introduisent partout, se croient partout chez elles,
Sous prétexte que Dieu leur a donné des ailes.

(*La Mouche.*)

Voici la *Moschéïde* maintenant :

. . . . . La Mousche va par tout
Au cave Monde à l'un et l'autre bout :
Par tout elle entre et y faict ses allarmes,
Partout aussi elle porte les armes,
Et ne craint point aller et çà et là,
Soit jour, soit nuict, ...
La mousche va descouvrir deux poles,
Forçant les vents avecque ses espaules.
Elle traverse et la France et l'Espaigne,
Les eaux avec où le soleil se baigne
Devers le soir quand il veut despartir
Et vient le feu du clair jour amortir.
O misérable et sans aucun mérite,
C'est le Royanme où la mousche n'habite.
Sa magesté faut certes qu'on présume
N'estre poinct là, car elle ha de coustume
Entrer aux lieux superbes où les Roys
Demeurent, voire en leurs conseils estroictz :
Et n'y a prince au monde si notable
Qu'elle ne soit vis à vis à sa table
Première assise, et qui sa main advance
Première au plat et en faict la créance,
Première boit, se baigne, et noue encor
A son plaisir dedans leurs tasses d'or :
Et quand lui plaict, pour esbat, elle monte
Dessus leur front, ou d'une alleure prompte
Va sus les pliz gravez par la menace,
Pliz que l'amour en un moment efface,
D'illec hastive après se despartant,
Les dames suyt, auquelles despart tant
De ses faveurs qu'à leur bouche elle engrave
Ses doux baisers. . . . . .

Digitized by Google

*
* *

En 1558, parut encore à Lyon, chez Robert Granjon, l'*Amie Rustique*, dont nous donnons la reproduction du titre

L'*Amie Rustique* se compose de quarante-quatre feuillets et contient : l'*Amie Rustique* proprement dite, divisée en cinq églogues ; quatre chansons ; chant de vertu et de fortune, à M. C. de L'Estrange, abbé de la Celle ; chant funèbre de feue Anne Philiponne, damoyselle ; quatre épitaphes et la *Naséïde*.

La dédicace de l'*Amie Rustique* à N. Albert, seigneur de Saint-Alban, présente un intérêt tout particulier, parce qu'elle nous révèle que le *Siècle d'or*, publié sans nom d'auteur, est bien l'œuvre de Bérenger de la Tour, de même qu'il avait composé une histoire de l'*Orient de Grèce*, qui n'a pas été imprimée.

Voici le commencement de cette dédicace :

« Les jours natals qu'on retire l'esprit d'entre l'enclume « et le marteau des négoces, vous envoye les restes de ma « jeunesse comprinses en ce livre qui ne tenant d'aloy « pour souffrir les supplices de la publication, entre les « flots des opinions vulgaires, se contrastant plus que la « mer aux opposées bouches de Eole, ha dormy en tenebres « jusques aujourd'huy que je l'ay mis en vie : non pour sa « liberté publicque, mais comme ostage de mon affection « envers vous (nous estant donnez la main d'amitié perpé- « tuelle), lequel ainsi que nouveau fruict, s'il nourrit peu, « donnera au moins appetit à viandes plus solides, ja pré- « parées en mon *Siècle des siècles* en poésie, et *Orient de*

Digitized by Google

L'Amie

RVSTIQVE,

Et autres vers Diuers,

par

Berenger de la Tour d'Albenas

en Viuarez

A

M. Albert, Seigneur

de Sainct Alban.

A Lyon,

De l'Imprimerie de Robert Granjon.

Mil. Vc. Lviij.

Digitized by Google

« *Grèce*, histoire en prose non moins désirée pour son anti-
« quité de ceux qui en ont veu les fragmens que de moy
« tenue secrette, attendant le loisir pour vous la faire veoir.
« Tous lesquels discours sembleroyent estre loings de ma
« vocation des lois. . . . . »

L'*Amie Rustique*, que bien peu de curieux ont pu voir — c'est le volume le plus rare de Bérenger de la Tour — est un recueil de cinq églogues. La seconde est un petit chef-d'œuvre de grâce et de naïveté : c'est un dialogue entre deux bergers, inspiré sans doute, mais nullement imité, de l'antiquité. Nous voulons donner ici une idée de la simplicité un peu grossière de ce dialogue :

Carlin rencontre Guyot tout triste ; pressé de questions, celui-ci confie à Carlin qu'il aime une jeune fille et qu'il n'est pas aimé d'elle, c'est là ce qui le tourmente. Guyot raconte d'une façon charmante le commencement de son amour pour Andrine, touché de ses larmes aux funérailles de son père. Un jour, caché derrière un buisson, il la surprit baignant ses pieds dans une fontaine. Après avoir jeté une pierre pour la faire mouiller, il sortit tout doucement, s'approcha d'elle, et fit semblant de la faire tomber dans l'eau.

Ecoutons nos deux bergers dans leur dialogue :

CARLIN.

Hé mon Guiot.

GUIOT.

Hé mon Carlin.
Ce grand Dieu à tout bien enclin
Te doint santé.

CARLIN.

Mais quelle chère
Despuis que je t'ai veu.

Digitized by Google

GUIOT.

Légère,
Tousjours plein d'amoureux soucy
Qui me rend solitaire icy,
Où tout plaisir m'est interdict.

CARLIN.

Est-ce par amour ?

GUIOT.

Tu l'as dict.

CARLIN.

Crois tu qu'ennuyeux soit d'aimer ?

GUIOT.

Ainsi ne le veux estimer.

CARLIN.

Pourquoy donc si grand deuil te poingt ?

GUIOT.

C'est pour ce qu'on ne m'ayme point.
Et celle dont j'ay tant d'esmoy
En ayme un autre plus que moy.

CARLIN.

Moyen y ha pour y attaindre.

GUIOT.

Mais l'amour ne peut se contraindre.
Ah ! Carlin à ma volonté
Mon dernier jour me fust compté,
Lendemain de...

CARLIN.

Tes nopces ?

GUIOT.

Non.

CARLIN.

Guiot, si tu me dis le nom,
Encor s'y trouvera remède.

GUIOT.

Bien léger si elle ne m'ayde,

Digitized by Google

Seulle ne peut donner repos,
Mais pour achever mon propos,
Je voudroys estre ensevely
Après avoir d'elle cueilli
Un seul baiser.

CARLIN.

C'est peu de chose,
Dis moi son nom ?

GUIOT.

Son nom ? je n'ose
Tant de peur se mesle parmy
Mon amitié !

CARLIN.

A ton amy ?

GUIOT.

Amy ny ha tel que soy mesme

CARLIN.

As tu peur que le bruict se seme
De ceci ? Guiot tu scais bien
Que je t'ayme.

GUIOT.

Mais cest grand bien
De couvrir toujours ses secrets.

CARLIN.

Ouy fors aux amys discrets,
Et je suis la fleur de ceux là.

GUIOT.

Je ne diray jamais cela :

CARLIN.

Et bien et si je le devine ?

GUIOT.

Alors comme alors.

CARLIN.

Est-ce Andrine,
La bergère tant fresche et gaye ?

Digitized by Google

GUIOT.

Tu as mis le doigt sur la playe ;
C'est elle sans autre, c'est elle !

CARLIN.

Andrine ! c'est bien la plus belle
Qui herbe onq de ses pieds foula,
Mais comment te dressas tu là,
Quel moyen eus tu ? Quel accès ?

GUIOT.

Certains jours avant le décez
De Robin son père, j'estoy
Auprès de ce ruisseau.

CARLIN.

Qui toy ?

GUIOT.

Ouy moy mesme ; escoute donq ;
J'apperçu venir tout le long
De ce pré, Andrine, laquelle
Ses brebis chassoit devant elle
Avec un rameau de peuplier,
Lequel parfois faisoit plier
Dessus la croupe ores de ceste
Ores de celle, et la doucette
Chantoit, sçais tu une chanson,
Si bien qu'on s'endormoit au son
Si doux accord elle tenoit.
Et son troupeau icy menoit
Abreuver. Or icy venue,
L'une et pieds l'autre jambe nue
Lava ; et moy estant derrière,
En jeu luy jettay une pierre,
Dont l'eau repoussant en l'aer, royde,
La baigna.

CARLIN.

Estoit elle froide ?

Digitized by Google

GUIOT.

Dieu m'en gard' ! Car c'étoit au temps
Des Cigalles.

CARLIN.

Or bien j'entends.
Après ?

GUIOT.

Subit je me retire.

CARLIN.

Et elle ?

GUIOT.

Ne faisoit que rire,
Tenant l'œil ouvert çà et là,
Pour voir qui avait fait cela.
Mais j'estoy derrière un buisson
A couvert.

CARLIN.

Ha mauvais garçon !
Bien cuidois que tu feusses près.

GUIOT.

Or voicy le meilleur après.
Je sors et m'approchant tout beau,
Feis semblant la jetter à l'eau,
Qui m'embrassa.

CARLIN.

De peur de choir.

GUIOT.

Mais d'aise qu'avoit de me veoir,
Au moins me le sembloit ainsi,
Dont moy très joyeux de cecy
Recourboy mes deux bras alors
A l'entour de ce tendre corps,
Et subit la vins embrasser,
Mais guères ne l'osay presser.

CARLIN.

Pourquoy non ? responds si tu veux.

Digitized by Google

GUIOT.

De peur de la coupper en deux
Tant la trouvaye gresle et tendre.

Parmi les chansons de l'*Amie Rustique*, il en est une charmante, la première, inspirée par l'amie, la Toute de Bérenger, cette jeune fille qu'il aimait tant et en laquelle nous persistons voir la première femme de notre poète.

Voici cette jolie chanson d'où s'échappent des jets de flamme :

Mon cueur souffre grand martire,
Mais le dire
Permis, certes ne m'est point :
Las ! c'est bien estrange chose
Que je n'ose
Monstrer le mal qui me poingt :

Ma douleur ha longue traitte
Et secrette
Vivement se fait sentir :
Peu à peu consommant l'ame
D'une flamme
Qu'on ne pourroit amortir.

Afin que plus haut ne monte,
D'aide prompte
Au mal visibl' on pourvoit,
Le mien donques perdurable
N'est curable
Despuis que l'œil ne le void.

Le sang de ma playe vive
Ne dérive
Au moins qu'il soit ardent,
Voilà pourquoy ma meurdrière
Ha matière
Pour couvrir tel accident.

Digitized by Google

Et lors que ma naur' austère
Je veux taire,
Est plus forte la moitié,
Et tenant sa violence
En silence,
Croistre sans mon amitié.

En tout temps ma play' ouverte,
Tien couverte
Dissimulant ma douleur,
Fors à celle que j'honore,
Car n'ignore
La source de mon malheur.

De mon mal vid' et extrême,
Elle mesme
Seul' est cause, mais aussi
Je sçay que d'elle procède
Le remède
Pour réparer tout cecy.

O Beauté très estimée
Et aymée
De moy si parfaictement :
Fay que ta rigueur s'appaise
Et te plaise
Donner fin à mon tourment.

*
* *

La *Naséïde,* qui termine le volume de l'*Amie Rustique,* est un poème burlesque, dédié à A. Alcofibras, roi de Nasée, précédé d'une dédicace à B. de Rochecolombe, gentilhomme (6), qui commence ainsi :

(6) Probablement Barthélemy de Vogüé, seigneur de Rochecolombe, chevalier de Malte.

Digitized by Google

« Après vostre navigation des Isles neufves, entre les « tourbes du peuple, vous oyant réciter les merveilles des « Barbares, je fus plus que tous importun après vous, pour « me les déclarer au long : en quoy je receu un plaisir « incroyable ; mais sur tout oyant le discours du Roy de « Nasée, le nez duquel asseuriez avoir deux tiers de long, « avec grosseur proportionnée : et les Naséens l'avoyent « de pareille grandeur. »

Voici la fin de cette dédicace :

« Or d'autant que prétendez y retourner, et pour ce « attendez la Caravelle d'Espaigne, que fasse voille au Péru, « ainsi qu'estes adverty, de Lisbonne, du vingtcinquième « Décembre passé : « J'ay escrit une lettre au Roy de « Nasée de laquelle me fut dérobbée la moitié, et imprimée « sans mon sceu : toutesfois despuis en ça l'ay remise en « son entier, laquelle vous envoye pour la luy donner en « main ! priant Dieu vous donner la grace de bien et heu- « reusement faire vostre voyage et puissiez vous et vostre « nez retourner en France sain et en bon poinct. De « Musceole, ce dernier jour de décembre mil V^c LVII. »

Dans cette œuvre singulière, où les vers coulent naturellement, Bérenger nous révèle la cause de l'exil d'Ovide, savez-vous quelle est cette cause ? La grandeur du nez du poète romain, grandeur merveilleuse qui fit trembler Auguste.

A propoz donq des grands nez je m'appreste
A vous narrer un secret difficil,
Pourquoy mandé fut Ovid' en exil,
C'est pour autant que son grand nez faisoit
Trembler Auguste, et pour cela n'osoit

Digitized by Google

Laisser les murs de la vill' ayant doute,
Que par son nez il ne l'occupast toute,
Mais l'envoya aux neiges de Scytie,
Pour en sécher de froid une partie,
Et le sécher si bien qu'à son retour
A l'Empereur ne fist ce mauvais tour.

Voici maintenant l'influence du nez sur les passions :

Au nez aussi, et non ailleurs ha place
L'honneur de l'homme, et sans luy n'ha point grace,
Tirer le nez à quelqu'un c'est outrage,
Donner au nez ces esmouvoir la rage,
Le d'eschirer, l'escacher, cu le tordre,
Par ce moyen on vient à l'honneur mordre.
Et au contraire un ardeur on présume
Lorsque d'un homme on dit le nez lui fume,
Il ha la mouche au nez, c'est lors à dire
Qu'il est esmeu de grand colère et ire.
. . . . . .
Qui ha le nez contrefaict et bossé,
Trop, ou trop peu, ou pointu, ou moussé,
Et comme un as de treffles se renfroigne,
Des lieux publics meu de honte s'esloigne,
Pour éviter les pernicieux blasmes
Qu'on luy impose. . . . . .

*
* *

Comme poète, Bérenger de la Tour a beaucoup de points de ressemblance avec Jean Passerat, son contemporain. Voici deux épigrammes de ce dernier, qui rappellent absolument celles de Bérenger à Suzanne de Lestrange :

Digitized by Google

A MADEMOISELLE JUDITH DE MÊMES

Pour étrennes je vous désire,
Ce que vous-même souhaitez,
Et toutefois ne l'osez dire :
Mais quand propos en sont jettez,
Si volontiers les écoutez,
Qui êtes contrainte d'en sourire.

A MADEMOISELLE MARGUERITE BARGUIN, SA COUSINE,

Qui se plaignait de n'avoir pas un assez beau nom.

Si votre nom ne vous semble pas beau,
Il faut prier l'Amour et l'Himénée
De le changer, et que d'un nom nouveau,
Au nouvel an vous soyez étrennée.

*
* *

Indépendamment de ses œuvres poétiques, Bérenger de la Tour a laissé une *Histoire du Vivarais*. En 1593, il la présenta manuscrite aux Etats du Languedoc, et le 20 juin 1594, les Etats ordonnèrent à leur syndic de mettre toutes leurs archives à sa disposition « pour parfaire son œuvre. » Il est probable que cette histoire est perdue ; nous n'en avons pas trouvé trace dans les archives du château de Rocher.

Nous sommes heureux de l'occasion qui a mis entre nos mains les papiers de Bérenger de la Tour, ils nous ont permis de publier sur ce poète du XVIe siècle une étude dont nous saurons gré — nous aimons à le croire — nos compatriotes. Enfant d'Aubenas, Bérenger est presque inconnu aujourd'hui dans sa ville natale ; c'est à peine si ceux qui s'intéressent à l'histoire du Vivarais savent qu'il a

Digitized by Google

EXTRAIT DU MÉMOIRE AUTOGRAPHE

DE BÉRENGER DE LA TOUR

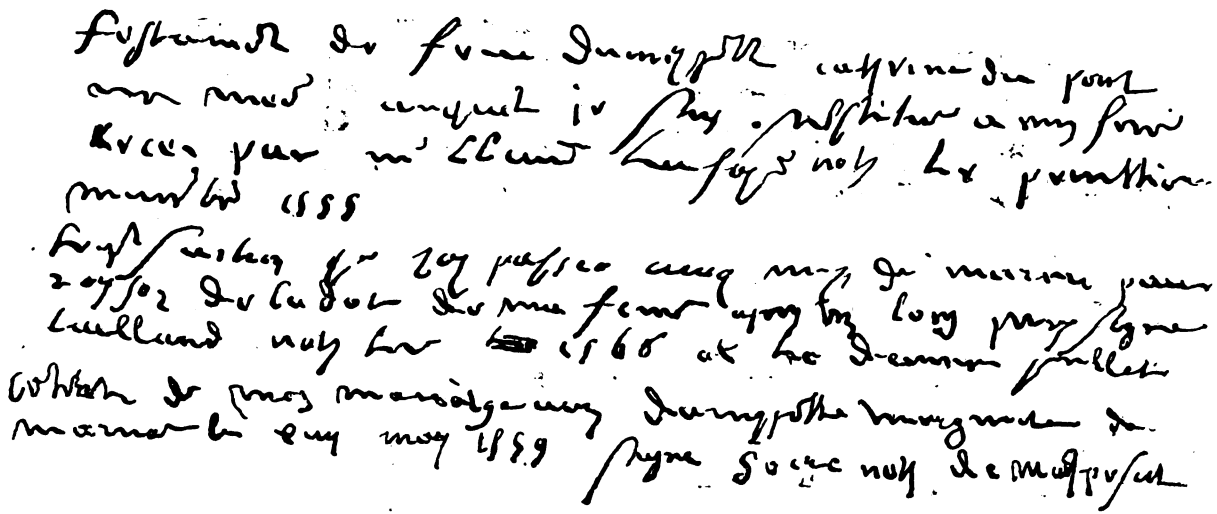

existé, et pourtant il était un des hommes les plus lettrés et les plus en vue de son époque.

Quant aux écrivains qui ont esquissé sa biographie, ils ont commis bien des erreurs. M. Henri Deydier lui donne pour femme Marie Tourton de Mortesaigne, et le fait mourir en 1558, tandis qu'il a épousé, le 14 mai 1559, Marguerite de Marnas et s'est remarié, le 4 juin 1584, avec Claude de Maurin, ainsi qu'on a pu le voir par les contrats de mariage que nous avons découverts.

Henry VASCHALDE.

Digitized by Google

LES COMPTES ET LA CHRONIQUE

DE LA

VILLE DE CONDRIEU

(1505-1649*)

Reddition de Condrieu au roi

1590

Au mois de mars 1590, ladite ville et chasteau fust remis par cappitulation et accord soubz l'hobeissance du Roy Henry quatriesme, roy de France et de Nauarre, soubz la charge de Monsr le baron de Virieu (1), et apres de Monsieur de Botheon, lieutenant pour sa majesté en ce pays.

(*) Voir la *Revue du Lyonnais* de Septembre 1891.

(1) Virieu, bourg et seigneurie, situé dans la paroisse de Pelussin en Forez, appartint au connétable de Bourbon, qui la vendit à Antoine de Varey, seigneur de Balmont, en 1517. La seigneurie de Virieu donna son nom à une maison d'où sont sortis les seigneurs de Faverges,

Digitized by Google

Plusieurs grandz afferes sont suruenuz audit Coindrieu durant le Consulat dudit Sr Guilliot et Chol, et grandes et excessives despances ordinaires et extraordinaires qui sont montées à la somme de trois mil troys cens quinze escus sol, vingt trois solz deux deniers, de quoy leur a esté deub qu'ilz auiont aduancé et fourny licquidement de leur propre quatorze cens trante vn escu sol et vn tiers, come appert par la closture de leurs comptes.

1591-1592. Les sieurs Jehan Gay, marchand bouchier, et Flory Chevallier, barbier, furent esleuz consulz, le premier jour de l'an 1591. Durant leur Consulat y eust tousiours continuation de troubles, et par leur négligense la communaulté supporta beaucoup de mal, tant en perte de procès que aultrement.

Nemours s'empare du gouvernement de la ville

Monseigneur de Nemours (2), ayant esté aduerty du trespas de Monsieur le baron de Virieu, qui estoit gouver-

---

de Varrassieu, de Pupetière, de Bisonne, de Quirieu, de Torchefelon et de Corbas; elle fut érigée en marquisat en avril 1655, en faveur de Nicolas Prunier. Ses armoiries étaient : *de gueules à trois annelets d'argent l'un dans l'autre.* (V. d'*Hozier*, tome III.) Les barons de Virieu, signalés dès le XIe siècle, étaient très nobles et très anciens. Une des dernières survivantes de cette famille, Mlle de Virieu, originaire du Grand-Lemps, mourut en 1873, à l'âge de 88 ans, après avoir contribué pour une large part, aux institutions pieuses et charitables du pays. L'église Saint-André, à Grenoble, possède d'elle deux vitraux, représentant le Christ et la Vierge. (V. *Courrier de l'Isère.*)

(2) Charles de Savoie, duc de Nemours, nommé gouverneur du Lyonnais à la mort de Mandelot, en novembre 1588, était, avec le marquis de Saint-Sorlin, issu d'un second mariage d'Anne d'Este et de Jacques de Savoie, premier duc de Nemours, et par conséquent frère utérin des ducs de Guise et de Mayenne. (Bernard. *Les d'Urfé*, p. 239.)

Digitized by Google

neur en ceste ville, vint auec toutte son armée en ceste ville, au mois de septembre 1592, povr s'en randre mestre parcequ'il doubtoit que le cappiteyne Gastz (3), quy estoit lieutenant dudit sieur de Virieu, ne se randit au seigneur d'Ordano, gouuerneur de Daulphiné ; parquoy ledit seigneur de Nemours sortit les soldatz dudit cappiteyne Gast et donna le commandement de la ville et chasteau au cappiteyne Jaques de Ferlin qu'il auoit sorty du chasteau de Pipet auec cent soldatz soldoiés sur les tailles du pays ; et ne leur estoit fourny par les habitans que le logis.

Installation d'un troisième consul

1593-1594. Lancelot Puys, fustier, et Hugues Regnier, bolangier, furent esleuz consulz le premier jour de l'an 1593, après laquelle, par la crierie qu'ilz firent à la prière du Sr cappiteyne Jacques de Ferlin, commandant en ceste (*sic*), leur falut donner vn troiziesme consul, parquoy fust esleu consul auec eulx le Sr Estienne Duplat, bourgeois. L'opiniastreté dudit Puys luy causa beaucoup de fascheries qu'il reçeut dudit cappiteyne Jaques. Il laissa perdre tous les procès que la communaulté auoit, qui ont cousté plus de cinq cens escus tant enuers Michiel du Baillies que Jehan de Chuyes et aultres.

Paix générale

1595-1596. Le premier jour de l'an 1595, Etienne Gay, bouchier et Estienne Bourdin, courdonnier, furent nommés consulz.

---

(3) De la famille de Gaste, sans doute, qui porte : *d'or parti d'azur à trois fasces de pourpre.* (V. *Armorial du Dauphiné*)

Digitized by Google

Continuation de troubles jusques environ la St Jehan, 1595, que la paix generalle fut faicte par le Roy, avec ses subjectz, tant d'une part que d'autre.

1597-1598. Jehan Enginiol, dit Molin, et François Ferriol, tisserand, furent consulz audit Coindrieu l'an 1597 et 1598. Ledit Enginiol decedda auant sa charge expirée, parquoy ledit Ferriol paracheua tout seul le temps du Consulat. Il n'y auoit guères d'affeires à la comunaulté parceque la paix estoit bonne par toutte la France.

Suite de l'affaire Gayand

1599-1600. Estienne Dervieu et Claude Denuseres, hostellier, ont esté consuls l'an 1599 et 1600.

Sr Charles Gayand (4), se volut exempter du payement des tailles durant le Consulat desdits Dervieu et Denuseres, parquoy en sortit vn grand proceis quy a duré long temps en la cour des Aydes à Paris, grand conseil, chambre des comptes, quy a beaucoup cousté audit Sr Gayand, lequel enfin à la solicitation et faueur de sa mère, obtint des lettres d'annoblissement du Roy qui furent intherinées par la mauuaise vnion des habitans et mauueis mesnaige de quelques particuliers qui ont contre toutte esquitté tenu le party dudit Gayand et quitté le leur, et de la comunaulté, ont causé vne perte et despence de plus de douze cens escuz sur cette parroisse.

---

(4) Bernard, (*Les d'Urfé*, p. 264), cite une lettre d'un Gayand aux consuls de Lyon, datée de Charlieu le 9 novembre 1589, relative à l'attaque de Marcigny, par Tavannes. Une autre fois Gayand menace de se retirer lui et cinquante bons catholiques qui ne peuvent vivre en paix à Charlieu (*ibidem*, p. 276-277.)

Digitized by Google

1601-1602. Marc Morin et Laurens Joully furent esluz consulz, le premier jour de l'an 1601, pour ladite année 1602.

Ils appointarent auec le Sr Charles Gayand, et consentirent qu'il jouit de l'effect de ses lestres d'annoblissement, au grand prejudice de tous les habitans de Coindrieu, par la praticque de quelques particuliers qu'il auoit gaigé à son parti.

1603-1604. Me Jehan Celle et Jehan Comba, hostellier, ont esté consulz l'an 1603 et 1604.

1605-1606. Bastien Vaganel, courdonnier, et Anthoine Aubert, chappuis (5), furent consulz l'an 1605 et 1606.

Procès Guillot

1607-1608. François Volet et Jehan Bidon furent consuls en l'année 1607 et 1608.

Durant leur Consulat ils ont heu vn procès à la court des aydes contre Sr Gaspard Guilliot, soy pretandant noble, à cause qu'un de ses predecesseurs auoit esté escheuin en la ville de Lyon. Du depuis la cause fust evoquée au Grand Conseil du Roy, ou par arrest il fust declaré roturier et tailliable.

Arest obtenu par les consulz de Coindrieu au conseil d'estat du Roy contre Sr Gaspard Guilliot, fils de feu Me Estienne Guilliot, quy se disoit estre noble.

(*Extraict des registres du Conseil d'Estat*) :

Entre les consuls manans et habitans de la ville de Coin-

---

(5) *Chappuis*, charpentier, menuisier. Nous trouvons dans *Guillot* de Paris, la phrase suivante :

« Et puis la rue du Bon Puis.

« Là maint (*manet*, reste, demeure) la femme à i (à un) chapuis. »

Digitized by Google

drieu demandeurs et requerans l'entherinement d'une requeste du dernier décembre mil six cens six, d'une part. Et Gaspard Guilliot et les preuost des marchans et escheuins de la ville de Lyon, deffandeurs, d'autre. Veu par le roy en son conseil ladite requeste, tendant à ce qu'il pleust à sa majesté, euocquer l'instance pendante en la Cour des Aydes entre lesd. parties, à raison de l'exemption des tailles, et noblesse prétendue par led. Guilliot deffendeur, pour estre ledit procès jugé et termine *audit conseil, appoinctement en droict du dix septiesme may dernier, lestres en forme de chartre données à Lyon au mois de décembre mil quatre cens quatre vingtz quinze, par lesquelles le roy Charles huictiesme auroit annobly les douze conseilliers de la dite ville, ensemble leur postérité née et à naistre en loyal mariage. Lesdictes lectres veriffiées au parlement le dix neufuiesme mars mil cinq cens quarante quatre*, autres lestres du moys de novembre mil six cens deux, par lesquelles le Roy auroit confermé les preuileges et franchises accourdées à ladite ville de Lyon par ledit Roy Charles huictiesme, et speciallement le preuilege de noblesse, en la personne du preuost des marchans et des quatre escheuins de ladite ville, sans qu'il se puisse estandre à autres plus grand nombre, attandu quilz tiennent lieu des douze conselliers, quy en soloient joir auparauant. Verification desdites lestres aux Parlement, Chambre des Comptes et Cour des Aydes de Paris, des moys de mars et auril mil six cens quatre, lestres obtenües par led. deffendeur pour jouir dudit priuilege de noblesse, comme estant petit fils de Gaspard Guilliot son ayeul, lequel auroit esté escheuin de ladite ville, es années cinq cens trente neuf et quarente, auparauant la veriffication des lestres du roy Charles huitiesme, nonobstant que Loyse Tallemont, vefue dudit Gaspard Guilliot, s'estoit retirée aprez le deceds d'iceluy en

Digitized by Google

la ville de Coindrieu, se serait laissée mettre à la taille, comme aussy Me Estienne Guilliot, son fils, père dudict deffendeur ; requeste desd. demandeurs, sur laquelle auroit esté ordonné que ledit procès pendant en la cour des aides seroit apporté au greffe du Conseil, productions espertises faictes par lesd. parties en ladite court des aides ; arrest donné en icelle le vingt sixiesme aoust MVIC, par lequel auroit esté ordonné que lesd. habitans de Coindrieu, et les scindicq du pays de Forestz, Beaujollays, plat pays de Lyonnois, informeroient dans trois moys, que les conseillers et escheuins de ladite ville de Lyon et leurs enfans n'ont jouy du priuilège de noblesse, que tant et sy longuement qu'ilz ont esté demeurant en ladite ville ; et led. Guilliot, preuost des marchans et escheuins de Lyon au contraire ; et pour cest effect auroit commis vn conseiller de ladite cour, requeste desdits preuost des marchans et escheuins, par laquelle ils auroient déclairé qu'ilz se rapportoient au Conseil d'euocquer ledit proces, et qu'au principal ils employent ce qui auoit esté par eulx escript, produict en lad. cour des aides, production desdits consulz de Coindrieu en ladite instance pendante au conseil foreligée n'a dy produire par ledict Guilliot, de XXVIIe juilliet, six et treiziesme aoust dernier, certifficat de Me (*blanc*) Lalane, comis à la garde des Sceaux du Greffe ; que ledit Guilliot n'a produit aulcun chefs en ladite instance, Et tout considéré. LE ROY EN SON DICT CONSEIL, a euocqué et euocque ledit proces pendant en la cour des aides, et faisant droict sur iceluy, a desboutté et desboutte ledit deffendeur de l'effect et entherinement desdicts lestres, a ordonné et ordonne qu'il payera la taille, comme ont faict ses predecesseurs et la condempné aux despens taxez et modérés à la somme de cent cinquante liures.

Digitized by Google

Faict en Conseil d'Estat du Roy, tenu à Paris, le seiziesme jour d'octobre mil six cent sept. Collationné (Signé) : Meliand.

1609-1610. Enemond Godin et Jehan Morel furent esleuz consulz en l'année 1609 ; durant laquelle année morut ledit Jehan Morel, en la place duquel fust esleu le Sr François Chouuet, le premier jour de janvier 1610.

Entrée du roi et de la reine

1622-1623. Claude Maury et Jehan Berthollat ont esté conseul en l'anné mil six cent vingte deux et vingte troys pour innimosité de quelcunq de la ville, pour auoir de contrariété de gens de guerre quy passoit sur le Rone, qui aloit au siège de Montpellier, quy estoit en l'année 1622 (6) et le roy faict son entrée le treziesme du moys de décembre 1622 et de la roynne madame sa femme, et ausy sa mere ; et de pleus lesdits conseul ont leué grand quantité de patron et marinier povr conduire les trouppes quy alloit audict siege, comme lansquenet et le régiment de Montespant et le marquis de Ragny (7), mon Sr de Noullestant et Monsieur de St Chaumont (8), quy menoit l'argent du roy, quy estoit emballé audictes balle atache du lige (9) pour crinte de ne perdre ledit argent sur le Rone. Et ville luy portat des boutellie de vin (fos 1 à 13, supplément).

---

(6) Le siège de Louis XIII contre les Protestants de Montpellier, constitués en république, fut levé le 20 octobre 1622.

(7) Le marquis de Ragny devait être alors de la famille de Créquy.

(8) Le seigneur de Saint-Chaumont, ou Saint-Chamond en Forez, portait : *parti d'azur et d'argent à une fasce de gueules sur l'argent*, d'après M. de la Bâtie. (*Armorial du Dauphiné*, p. 665.)

(9) Liège.

Digitized by Google

Contestations au sujet des réparations de murs

1626-1627. Honnestes Jacques Seruant et Charles Criueu ont esté consulz de lad. ville et communaulté de Coindrieu ez années mil six cent vingt six et vingt sept. Pendant lequel temps ils ont deuement régi lad. ville, faict plusieurs presens, et ont obtenu arrest contre les parroisses villageoises du mandement dudict Coindrieu, pour l'entretenement de la transaction cy deuant entre eulx faicte, mesmes en ce qui concerne les reparations des meurs de la ville dud. Coindrieu, obtenu sentence de Mrs les esleuz contre les sindicqz de Vienne pour certain remboursement et logement des gens de guerre, et se sont si bien acquités de la charge, qu'ils n'ont perdu aulcung proces ny fait aulcung logement (f° 217).

Inondation du Rhône (10)

L'an 1649, le xiij^c janvier, le Rosne est tellement desbourdé qu'il couuroit toutte la plainne de Coindrieu et

(10) On lit dans *Un manuscrit bourguignon*, œuvre d'un avocat de Semur-en-Auxois, Me Lemulier, le fragment suivant, qui explique cette inondation du Rhône. « Le 28 novembre 1648, les pluyes furent « si abondantes que la rivière d'Armanson, qui n'est qu'un torrent, « inonda les maisons des faubourgs des vaux de la ville de Semur et « vuida une partie des vins qui estoient aux caves ; sur les deux « heures après minuit, le clergé marcha en procession avec le peuple, « et est vraye qu'à la vue du Saint Sacrement la rivière se retira et les « pluyes cessèrent miraculeusement. Les grandes pluyes causèrent une « stérilité universelle de bleds et froments, qui furent si rares en toute « la France, qu'en l'année suivante (1649), le pauvre peuple ne man- « geoit qu'aveyne et orge... » (*Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie*, 1873, p. 396).

Digitized by Google

estoit jusques dans le vergier des héritiers messire Jean-Charles de Gayand et sortoit par dessoubs le soullive de la porte dudit vergier, du cousté des granges, et venoit par une raze (11), qu'il y a jusques à vng puis proche de la porte des Granges, lequel par son inondation a faict beaucoup de mal en plusieurs endroictz (f° 214. V°).

Joseph DENAIS.

FIN

(11) Raze, c'est-à-dire rigole, petit canal pour faire couler l'eau.

Digitized by Google

« MIRABEAU »

PAR

M. Edmond ROUSSE, de l'Académie française [1]

En cette période de vacances où les divers membres de la famille judiciaire se sont dispersés pendant deux mois loin de nos prétoires silencieux et de nos Palais fermés, le « Mirabeau » de l'éminent Bâtonnier du barreau de Paris durant les années 1870 et 1871, a dû être glissé dans plus d'une valise. Le brillant petit volume aura fait le voyage vers les côtes de l'Océan ou de la Méditerranée, vers la montagne ou les lacs, ou tout simplement vers la maison des champs qui attendait le jurisconsulte redevenu pour quelques semaines agriculteur,

---

(1) Librairie Hachette. 1891. *Collection des Grands écrivains français.* 2 francs le volume. La Faculté des Lettres de Lyon est représentée dans cette collection par « Rutebœuf » de M. le professeur Clédat.

Digitized by Google

vigneron ou jardinier comme au temps de Pasquier et de Loisel.

Chacun sait que les Directeurs de la maison Hachette ont demandé aux plus brillants ou aux plus érudits de nos auteurs contemporains une série d'études concises, mais originales et vraiment littéraires « sur les grands écrivains français ». C'est une bonne fortune de rencontrer dans une telle galerie le portrait de Mirabeau, confié à la main de M. Rousse. Pour quelques-uns c'est retrouver les admirations de leur jeunesse, c'est revivre ces années de l'Empire « où la parole avait subi quelque disgrâce », alors que « la « Préface aux plaidoyers et discours de M. Chaix d'Est- « Ange » était le livre de chevet des stagiaires de Paris et de la Province ; quand sur toutes ces lèvres inexpérimentées et frémissantes de l'amour du beau langage se pressaient les citations de cette prose harmonieuse d'une perfection si haute et si simple, tour à tour spirituelle, émue, éloquente, prêtant à toutes les idées, aux plus nobles comme aux plus familières, la correction et la clarté de la forme classique avec un mouvement, un relief et un coloris qui sont bien de notre temps.

Habitué à juger les orateurs et les révolutions, M. Rousse avait compétence pour traiter son sujet. Il se défend d'avoir voulu « faire tenir dans deux cents pages tout Mirabeau »; il renvoie aux travaux si complets de MM. Louis et Charles de Loménie, aux articles si profonds, si *suggestifs* de Sainte-Beuve, à d'autres documents encore qui ne laissent plus rien ignorer du grand tribun. C'est ce volumineux dossier que M. Rousse a pris soin de débrouiller pour ses lecteurs ; il leur en présente toutes les pièces dignes d'attention mises dans le plus bel ordre, exposées sous la plus vive lumière ; il leur montre les événements importants

Digitized by Google

avec une vigueur d'observation qui les fait revivre, et surtout il ressuscite pour eux les traits, l'attitude de chaque personnage et enfonce dans leurs imaginations ce portrait désormais ineffaçable. La peinture et la gravure nous ont rendu familière l'image de Mirabeau congédiant le marquis de Dreux-Brézé. Dès la première page, M. Rousse nous fait *voir* les deux représentants du peuple et du roi et leur rencontre historique. Sa plume a l'éclat du pinceau, avec la netteté du burin. Voici bien Mirabeau, « l'orateur encore « debout, saisi et retenu tout entier » (2) :

« Ce bras étendu, cette main menaçante, cette grosse « tête poudrée, ces grosses lèvres bouffies d'éloquence, ce « gros corps planté fièrement ; cette laideur *tumultueuse* et « trapue enfoncée dans les plis corrects de l'habit à la « francaise, relevée par l'extravagance pompeuse de la « coiffure à la mode, et prenant dans ces atours solennels « je ne sais quelle majesté emphatique, colossale et bizarre ; « c'est ainsi que cette image était restée dans ma mémoire, « comme le pendant démocratique de Louis XIV entrant « tout botté dans la Grand'Chambre du Parlement. »

« Ajoutez à ce tableau la figure élégante et frêle du « marquis de Dreux-Brézé dans son costume de Cour, avec « le chapeau à plumes et les talons rouges, s'effaçant « devant l'habit noir du Tiers-État comme le fantôme de « la royauté devant l'apparition soudaine du peuple. »

M. Rousse nous a expliqué comment il a été conduit à étudier d'abord Mirabeau dans ses ancêtres :

« Je ne crois, dit-il, ni aux fatalités héréditaires, ni aux « destinées inévitables. Chacun répond de soi dans ce

(2) Expressions empruntées à M. Rousse. *Préface aux Plaidoyers et Discours de Chaix d'Est-Ange.*

Digitized by Google

« monde, et la loi des origines n'est peut-être que la supers-
« tition commode des âmes dégoûtées de la liberté. Mais
« cet homme est si fortement engagé dans toute sa race,
« qu'on chercherait en vain à l'en isoler et à l'en déprendre.
« On a beau faire : avant d'arriver jusqu'à lui, il faut
« passer par tous les autres.

De là une première partie du livre bien originale et bien saisissante. Les ancêtres du tribun passent devant nous avec leurs physionomies rudes et singulières. Le premier qui soit de marque dans cette race qui « a pris soin de dépayser « sa roture, de pousser jusqu'au xve siècle sa généalogie « suspecte et pour greffer les Riquet de Marseille sur les « Riqueti de Florence », c'est Jean-Antoine le grand-père, un lansquenet égaré sur la fin du xviie siècle.

« Il venait cent ans trop tard. C'était un soldat de l'autre « siècle, un colosse dur comme le fer, impénétrable et tout « d'une pièce. On l'aurait pris pour un survivant des « arquebusades de Jarnac ou des chevauchées d'Ivry-la-« Bataille ; un Montluc moins les pendaisons, un d'Aubigné « sans les *Tragiques*.

« Jusqu'à quarante ans, il avait guerroyé sans relâche ; « en Italie surtout ; en Piémont, sous Vendôme. Au « combat de Cassano, criblé de blessures, un bras fracassé, « le cou traversé par une balle, il avait été laissé parmi les « morts. Relevé par hasard, sauvé par miracle, il dut se « faire ajuster au cou, pour soutenir sa tête branlante, un « collier d'argent qu'il ne quitta plus. . . . . .

« Peu de temps après, à quarante-deux ans, ainsi accom-« modé, avec son bras en écharpe et sa cravate d'argent, « que pense-t-on qu'il ait pu faire ?... il épousa une jeune « femme. « C'était, a écrit son fils, un de ces hommes qui « ont le ressort et l'appétit de l'impossible... » Il le fit

Digitized by Google

« bien voir ; car, d'un mariage si hasardeux, ce géant en « ruine engendra sept enfants, sans que personne se soit « jamais avisé d'en rire.

« On peut croire qu'un homme ainsi bâti n'était pas un « courtisan fort habile. Une fois seulement il se laissa con- « duire à Versailles par le duc de Vendôme qui voulait le « faire nommer mestre de camp. La visite ne fut pas heu- « reuse. Une réponse bourrue qu'il fit au Roi y mit brus- « quement un terme... « Je te présenterai désormais à « l'ennemi, lui dit Vendôme, mais jamais à la Cour. »

Les trois fils survivants de Jean-Antoine sont le marquis, le bailli et le comte, le père de l'orateur et ses deux oncles.

Le marquis, c'est l'auteur de l'*Ami des hommes*, « un de « ces livres, dit finement M. Rousse, dont tout le monde « parle, que presque personne ne connaît, et que, dans « chaque génération, un citoyen courageux devrait lire, « pour en dispenser tous les autres. »

Ce futur réformateur de la Société ne s'est jamais distingué par un excès de vertu.

« La façon dont il raconte la turbulence besogneuse de « sa jeunesse, nous dit M. Rousse, nous en apprend assez « sur l'austérité de ses mœurs et sur la délicatesse de ses « goûts : « Quand mes souliers furent usés, je portai mes « bottes... mes cheveux, de deux pieds plus longs que ma « figure, flottaient autour de mon corps... la Croix de « Malte avec cela et un vieux surtout, c'en était assez pour « aller au parterre de la Comédie, *qu'un de mes amis me* « *payait, tantôt l'un tantôt l'autre....* » Ainsi accoutré et fait « comme un « bruleur de maisons », il était devenu la « terreur des loges et du *chauffoir*. Un soir, malgré la pré- « sence de la duchesse de Bourbon, il menait au théâtre un

Digitized by Google

« tel vacarme qu'il fallut, pour le mettre à la raison, faire « entrer la maréchaussée dans le parterre...

. . . . . .

« Épris d'une comédienne, il devint son amant par sur- « prise, et, sans plus d'argent que de scrupules, cet ado- « lescent « farouche » partageait philosophiquement, tantôt « avec l'un, tantôt avec l'autre, les nuits changeantes de « Mlle Dangeville. »

Après ces détails intimes sur le personnage, M. Rousse n'a garde d'oublier l'analyse très complète de ses œuvres. Il est évidemment un de ces « citoyens courageux » qui ont lu l'*Ami des hommes*, « pour en dispenser tous leurs contem- « porains. » Il nous montre, « qu'à travers ce brouillard « d'idées, de rêves et d'utopies, dans ce demi-jour où se « croisent d'inextricables détours, de loin en loin percent « de grands coups de lumière. De ces divagations épaisses « se dégagent alors les questions les plus vivantes qui « puissent intéresser les sociétés humaines, celles qui « devaient surtout surprendre et troubler une grande « nation accablée de maux et de vieillesse, avide de rajeu- « nissement et de nouveautés.

Le portrait du bailli et le portrait du comte ne sont ni moins animés ni moins ressemblants ; mais cette première partie, malgré son puissant intérêt, n'est à vrai dire qu'une introduction. Dans la deuxième et la troisième partie Mirabeau entre en scène. Il est étudié à toutes les périodes de sa vie ; dès sa naissance, le marquis « consterné de son « étonnante progéniture », écrit à son frère : « ton neveu est « laid comme celui de Satan. » A huit ans l'enfant « est « présomptueux et beau parleur, comédien de naissance, « par vocation » ; il se fait applaudir sur un petit théâtre dont son instituteur, l'honnête Poisson, « est le poète, le

Digitized by Google

« chef d'emploi, le décorateur et le machiniste ». — A « dix-sept ans il se couvre de gloire en déclamant un mor- « ceau de sa façon, un parallèle entre le Grand Condé et « Scipion l'Africain ! » on l'envoie ensuite à Saintes, au régiment de Berri-cavalerie, on l'appelle M. de Pierre-Buffières ; « c'est sous ce nom sonore que le petit gen- « tilhomme « ira dans le monde », comme on disait dans « ce temps-là. »

M. Rousse nous donne alors le récit académiquement voilé, mais spirituel et charmant, des folies qui ont agité la jeunesse du futur tribun ; quelques-unes de ces folies furent odieuses et ont pesé plus tard sur sa carrière politique. Il nous rappelle les dures persécutions du marquis, « l'*Ami* « *des hommes* qui, suivant la juste remarque de son terrible « fils, n'était celui ni de sa femme ni de ses enfants » ; la liaison avec la marquise de Monnier, l'héroïne des *Lettres à Sophie ;* la fuite en Hollande ; l'extradition sur la plainte paternelle ; la longue captivité à Vincennes ; les études ardentes par lesquelles le prisonnier trompe son ennui et prépare à son insu sa puissance tribunitienne ; la libération subite en vertu d'un caprice de son père, et tout aussitôt le procès retentissant en séparation de corps devant le Parlement d'Aix.

C'est de ce débat, nous dit M. Rousse, bon juge en ces matières, qu'il nous reste « le souvenir d'un plaidoyer « magnifique qui, malgré de lourdes fautes égale, à mon « sens, les plus beaux modèles. »

En dépit de sa plaidoirie, Mirabeau perdit son procès contre sa femme, et ce fut justice, « mais les applaudisse- « ments de la foule avaient d'avance vengé l'artiste de la « défaite du plaideur. »

Six années plus tard cette foule enthousiaste devait

Digitized by Google

retrouver son orateur placé sur un vaste théâtre et passionné pour de plus grands intérêts. Les États Généraux étaient convoqués, la noblesse de Provence contestait au comte de Mirabeau le droit d'être admis à ses assemblées. Le fougueux persécuté répondait en se comparant au dernier des Gracques immolé par les Patriciens, attestant avant sa mort les Dieux vengeurs et lançant vers le ciel la poussière d'où devait naître Marius ; « Marius moins grand pour avoir « exterminé les Cimbres que pour avoir abattu dans Rome « l'aristocratie de la Noblesse ! »

« Marius et les Cimbres ! Rome et les Gracques ! « reprend M. Rousse, c'étaient sans doute de bien grands « noms ; et ces dignes magistrats du Parlement de Pro- « vence, ces honnêtes gentilshommes d'Ollioules et de « l'Esterelle, qui s'étaient montrés un peu durs pour Mira- « beau, ne ressemblaient guère aux « Patriciens » ni aux « Pères conscrits de la Grande République... personne, à « Aix, ne parlait d'immoler « à l'aristocratie de la Noblesse « cette autre victime ».

« Mais ces images grandioses et ces mots sonores, en « passant sur la plèbe tumultueuse de la vieille *Province* « *romaine*, y réveillaient les souvenirs confus de son « antique origine, dont la tradition populaire et les légendes « *avitines* avaient conservé vaguement la mémoire. Ils « faisaient revivre dans ces têtes ardentes la vision soudaine « des grands ancêtres d'Italie, dont tant de monuments « encore debout dans les campagnes attestaient la puis- « sance, et dont les filles d'Arles et de Beaucaire gardaient « sur leurs traits l'inaltérable beauté. »

« On sait, ajoute M. Rousse, par quelle chicane de pro- « cédure féodale cette noblesse respectable et bornée se « débarrassa de Mirabeau, l'exclut sans retour de ses

Digitized by Google

« assemblées, et laissa les sénéchaussées d'Aix et de Mar-
« seille se disputer ce terrible élu. Ainsi finit, dans un
« délire de joie et de fureurs populaires, au milieu des
« illuminations, des feux d'artifice, des cavalcades, des
« aubades, des farandoles et des émeutes, la campagne
« triomphale qui, de cet aristocrate déclassé, faisait un
« tribun du peuple, le plus grand orateur de la révolution
« et de son plus sage politique. »

Toute la suite du volume est consacrée à cet orateur et à ce politique : « Politique..., il l'était jusque dans les
« moelles ; politique de sang et de race, comme son père et
« tous les siens. Si quelque chose devait nous faire croire
« aux aïeux florentins dont ils se sont vantés, ce serait
« leur ressemblance avec les grands Italiens que l'Italie a
« prêtés à la France : Les Médicis, les Gondi, les Mazarin,
« les Bonaparte. Le dernier Mirabeau a leur souplesse,
« leur audace, leur activité prodigieuse, leur mépris absolu
« des hommes ; et, avec cette conscience commode qui se
« plie sans effort à tous les hasards, cette physionomie
« changeante qui se prête d'elle-même à tous les rôles.
« *Comediante !* disait le pape au plus grand d'entre eux... »

On le voit, M. Rousse n'est jamais dupe de ses admirations ; avec l'expérience d'un maître exercé et le tact d'un artiste, il démêle dans cette éloquence la part du génie et la part du procédé ; il nous fournit sur cette distinction les remarques les plus curieuses et les plus instructives. Il croit que Mirabeau eut la volonté très sincère et très persévérante de sauver la monarchie en la rendant constitutionnelle et populaire ; parlant à ce propos des négociations secrètes engagées avec la Cour par l'entremise du comte de Lamarck, il défend le tribun prodigue et besogneux contre le reproche de vénalité au sens véritablement

Digitized by Google

odieux de ce mot. M. Désiré Nisard avait soutenu cette même thèse il y a quelque quarante ans ; si l'on compare les deux plaidoyers, on reconnaîtra que le nouveau biographe de Mirabeau est un avocat plus délié, plus ingénieux, plus utile à son client que l'ancien professeur de Sorbonne.

Mais j'arrête ici cette analyse trop longue et pourtant incomplète ; je ne détacherai plus de fragments de tant de belles pages qu'on hésite à mutiler et qu'il faut lire toutes entières. Sainte-Beuve, qui s'était essayé à ce beau sujet de Mirabeau, qui en avait éclairé ou deviné toutes les parties obscures, a déclaré difficile de le traiter brièvement et complètement :

« Aborder Mirabeau en plein serait une rude tâche, « dit-il, et il n'est pas de ceux qui se laissent prendre de biais « et qu'on effleure (3). » Cette rude tâche, M. Rousse l'a entreprise et achevée sous la forme la plus concise. Il n'a pas cherché à prendre Mirabeau de biais, non plus qu'à l'effleurer ; il l'a hardiment abordé « en plein », et dans ce petit volume il nous présente tout l'homme, tout l'écrivain, tout l'orateur, tout le politique.

Édouard DE VILLENEUVE.

(3) *Causeries du Lundi*, t. IV.

Digitized by Google

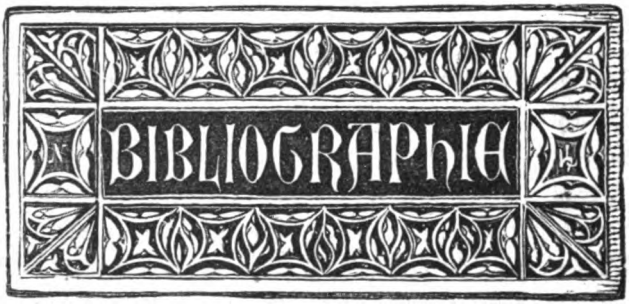

VIVARAIS ET VELAY. DEUX LIVRES DE NOTES JOURNALIÈRES, AU XVIIe SIÈCLE, par A. Mazon. — Annonay. Hervé, impr., 1891, in-8o.

Depuis quelques années seulement on a compris l'intérêt considérable que présentent, pour l'étude de la vie et des mœurs de nos pères, les livres de raison, rédigés autrefois par les chefs de famille. C'est l'analyse et souvent la reproduction littérale de deux de ce anciens livres de raison, que nous donne aujourd'hui notre collaborateur, M. A. Mazon, d'après le texte complet, publié, en 1889, par M. l'abbé Peyrard, sous ce titre : *Petites éphémérides Vellaviennes* (Le Puy, imprim. Prades-Freydrier, 1889, petit in-8o de 525 pages). Le premier de ces recueils est le journal tenu par le curé d'une paroisse rurale, située sur les confins du Velay et du Vivarais. Là, se trouve un tableau vivant des mœurs rudes des habitants de cette région montagneuse, avec celui des difficultés de toute sorte, que rencontrait, il y a deux siècles, un curé de campagne dans l'administration de sa paroisse.

Mais quel que soit l'intérêt que nous offrent ces notes journalières, il s'efface devant celui que renferme, dans un cadre moins étroit, le livre de raison d'Isaac Tourton, avocat à Annonay, à la fin du XVIIe siècle. C'est qu'en effet, l'auteur faisait de fréquents voyages soit

Digitized by Google

à Lyon, soit à Genève, et il nous a conservé de la sorte le souvenir de plus d'un événement de notre histoire locale, demeuré inconnu de nos historiens.

C'est ainsi que sous la date du mois d'avril 1690, il nous apprend ce qui suit sur l'état de la fabrique lyonnaise de soierie, à cette époque :

« Grande diminution du commerce à Lyon. 8,000 métiers qu'il y avoit à Lyon pour une sorte de manufacture de taffetas, à laquelle on donne ensuite le lustre, sont réduits à 2,500, et il n'y est entré depuis un an que la moitié de la soye qu'on y apportoit les autres années. »

Comme on le voit, à toutes les époques, notre fabrique de soie a subi des crises inévitables, mais dont elle s'est toujours relevée.

A ces renseignements sur le commerce de notre ville, l'auteur n'oublie point d'ajouter le souvenir des intempéries et des fléaux naturels. Nous savons ainsi, par lui que « le samedi dernier mai 1692, » la grêle tomba en si grande abondance, « qu'il y en avait quatre pouces de haut dans Lyon et à une lieue aux environs. »

Plus loin, ce sont des renseignements sur le prix des denrées. Nous voyons qu'au mois de décembre 1693, il se produit « une grande cherté des vivres. » Car, à Paris et à Genève la livre de pain coûte 6 sols 6 deniers, pendant qu'à Lyon elle ne se vend que 3 sols 6 deniers seulement, « alors, ajoute-t-il, que quatre ans auparavant, elle ne valait que 6 deniers obole. »

Au mois de janvier 1694, Tourton nous apprend que le Rhône a gelé à Genève et qu'un froid excessif a régné pendant deux mois. L'hiver de 1890-1891 n'est donc pas sans précédent.

Aussi la misère est-elle fort grande, à Saint-Étienne, notamment, où indépendamment d'un grand nombre de personnes dans l'aisance, mortes depuis peu de temps, il était mort 5,000 pauvres et où il restait encore un nombre égal de gens réduits au plus complet dénûment.

Au mois d'avril de la même année, la misère est loin d'avoir cessé. Car la quarte de blé seigle s'est vendue, à Saint-Étienne, 7 livres 10 sols, et présentement, dit-il, 7 livres, en ajoutant que le poids de la quarte était de 48 livres seulement, ce qui est, en effet, un prix très élevé pour l'époque, si l'on observe surtout qu'au mois de mai 1690, la quarte de seigle n'avait valu qne 20 sols seulement.

En l'année 1698, Tourton nous apprend, encore que « les pluies d'automne avaient causé un grand dommage en Lyonnais et en Vivarais. »

Digitized by Google

Mais ce qui fixe surtout notre attention parmi les faits rapportés par l'auteur, ce sont quelques particularités d'ordre agricole et économique, et notamment le développement déjà considérable qu'avait pris, à cette époque, la culture de la pomme de terre dans l'ancienne province du Vivarais. Il nous apprend, en effet, sous la date du 10 avril 1694, année de disette, que les *truffes* (pommes de terre), se vendent 22 sols la quarte. Et M. Mazon fait, avec raison, l'observation suivante, à ce sujet :

« C'est la première fois que les truffes, ce qui veut dire ici les pommes de terre, apparaissent dans ce qui nous reste du livre de raison de notre avocat. Pour qu'elles fussent ainsi marchandise courante sur le marché d'Annonay, on peut supposer qu'elles étaient cultivées dans le pays depuis un assez grand nombre d'années. »

Quoi qu'il en soit, le prix augmente, et le 1er mai suivant « les truffes se vendent, à la place de la Grenette, 25 sols la quarte. »

Au surplus, d'autres notes nous confirment l'importance, déjà appréciable, de cette culture, à cette époque. Ainsi, en 1696, au moment où il fait le partage des récoltes avec son fermier, il écrit : « Au partage des truffes blanches fait en novembre, nous eûmes à notre part 5 sestiers moins une quarte de truffes, dont un sestier fut vendu à Segure, à raison de 5 sols la quarte. »

En 1702, le prix en est plus élevé, car, le 5 avril de cette année, une demi-quarte de truffes blanches vaut 3 sols 6 deniers seulement.

Le 24 mai 1704, il nous apprend que deux quartes de truffes sont vendues 8 sols. Enfin, à la même date, il permet au nommé Seu, de Vissanti, « de faire des truffes dans sa terre de Lacroix, à condition qu'il rasera et mettra par quartelée trois charretées de fumier qu'il fournira, et toutes les truffes seront siennes. »

Dès cette époque, la culture de la pomme de terre était donc pratiquée d'une manière assez étendue dans le Vivarais. Ce qui nous démontre que nos pays avaient devancé, depuis longtemps, dans cette voie, les provinces du nord de la France. Ne faudra-t-il pas, en effet, attendre plus d'un demi-siècle encore, dans d'autres contrées, avant que Parmentier vienne donner à cette culture, un développement qui n'a fait que s'accroître jusqu'à ce jour ?

Un autre fait qui ressort des observations consignées dans le livre de raison de l'avocat Tourton, c'est la brusque variation que subit, d'une année à l'autre, et dans des proportions excessives, le prix des denrées.

Digitized by Google

C'est là un phénomène économique, que ne connaît guère la génération actuelle. Mais qu'on ne perde pas de vue que ces variations sont renfermées surtout dans les limites de quelques provinces, comme nous le révèle Tourton lui-même, en nous apprenant qu'au mois de décembre 1693, le pain valait à Paris un prix double de celui qu'il était vendu à Lyon. C'est qu'en effet ces différences tenaient surtout aux difficultés et aux lenteurs des transports. Aussi, rien ne saurait mieux nous faire apprécier les immenses bienfaits dus à la facilité des communications, qui ramène rapidement l'abondance aux régions souffrant de la disette et rétablit, en peu de temps, l'équilibre entre le prix des choses et leur valeur réelle.

LES MONNAIES DE CONFRANCHETTE. Étude et description, par l'abbé Frédéric MARCHAND. Lyon, L. BRUN, 1891, gr. in-8°.

Assez fréquemment, le hasard fait découvrir des collections de monnaies anciennes, confiées à la terre, par leur possesseur, dans des moments de troubles et d'alarmes. C'est ainsi qu'au mois d'août dernier, les travaux de démolition du clocher de l'église de Saint-Julien-sur-Bibost (Rhône), mettaient au jour 247 pièces de monnaies en or, à l'effigie des rois Jean le Bon, Charles V, Charles VI et de Louis d'Anjou, oncle de ce dernier prince.

Au mois de décembre 1888, deux cultivateurs défonçant une vigne, sur le territoire de Confranchette, commune de Saint-Martin-du-Mont (Ain), retrouvaient de même un vase en terre renfermant 1,800 pièces en billon ou d'argent de mauvais aloi. Ces monnaies, d'une valeur intrinsèque assez minime, en avaient, au contraire, une assez grande, pour l'histoire de la numismatique savoisienne, dont elles viennent compléter quelques lacunes. La majeure partie de ces pièces sont, en effet, au nom de trois princes de la maison de Savoie : Charles II, Emmanuel Philibert et Charles Emmanuel Ier. Le surplus de la collection se compose de monnaies des évêchés de Sion et de Genève, d'Henri III, roi de France, de Besançon de Charles-Quint et de Philippe II d'Espagne.

Digitized by Google

Aucune d'elles n'est postérieure à l'année 1595. D'où l'on a conclu, avec toute vraisemblance, que ce petit trésor fut caché, à cette date, au moment où les armées d'Henri IV, commandées par Biron, occupaient le pays.

Telle est l'intéressante collection que M. l'abbé Marchand a classée et décrite avec un soin judicieux et éclairé. La plupart de ces monnaies sont inédites. Aussi l'intérêt qu'elles présentent a-t-il appelé justement l'attention de l'Académie de Milan, qui vient de publier, sous ses auspices, le savant travail de l'auteur dans la *Rivista italiana di Numismatica*, dont l'opuscule, que nous signalons, est un extrait.

ERMITAGE DU MONT-CINDRE, près de Lyon, par une jeune Languedocienne, âgée de 16 ans (Bertille de Mazade d'Avèze, vicomtesse de Bonald). — 4e édition, précédée d'une préface, par Joseph de Bonald. Lyon, L. Brun. 1891, in-18.

Le récit d'une visite faite à l'ermitage du Mont-Cindre par une jeune fille de 16 ans, suivi de quelques réflexions sur le mariage, voilà le sujet de cette publication, qui renferme à peine cinquante pages. Et pourtant, cet opuscule en est à sa quatrième édition. Sainte-Beuve, dans ses *Portraits contemporains*, J.-J. Ampère, dans ses *Mélanges historiques et littéraires*, et Collombet, dans ses *Études sur les historiens lyonnais*, en ont parlé avec éloge. N'y a-t-il pas là un fait à remarquer dans notre histoire littéraire ? Sans doute, écrit par un auteur, moins sympathique et d'un âge plus mûr, ce récit eût-il paru moins digne d'attention. Mais, en songeant qu'une jeune fille en est l'auteur et qu'elle l'a écrit à l'âge des grandes illusions et en pleine ignorance de la vie, le lecteur est naturellement saisi par les grâces du style, autant que par la maturité de la pensée, et l'on comprend ainsi que des maîtres en l'art d'écrire aient subi le charme et loué cette œuvre modeste, qui doit bien aussi un peu de son intérêt au souvenir de l'aimable et mélancolique auteur d'*Antigone*, le compagnon de Bertille de Mazade d'Avèze, dans son excursion au Mont-Cindre.

A. V.

Digitized by Google

SOCIÉTÉS SAVANTES

ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE LYON. — *Séance du 4 août 1891.* — Présidence de M. Morin-Pons. — A l'occasion de la découverte récente d'un document inédit, concernant la perception d'une taxe imposée dans le Forez, à la suite des Etats Généraux de 1614, M. Vachez donne communication de ses recherches sur l'indemnité, allouée sous l'ancien régime, aux députés aux Etats généraux. Les frais de déplacement et de séjour de chacun d'eux étaient supportés par les électeurs et votés dans l'assemblée électorale. D'autre part, le chiffre de l'allocation variait, suivant le rang et la qualité des personnes, si bien que depuis les archevêques, qui recevaient, au XVIe siècle, la somme de 25 livres par jour, le tarif adopté suivait une gradation décroissante jusqu'aux députés du Tiers État, auxquels était allouée la somme de 7 livres et même de 5 livres par jour seulement. Mais ce qu'il y avait de plus piquant, peut-être, c'est qu'il arriva parfois, la session close, que les électeurs, mécontents de leurs députés, leur refusaient le paiement de l'indemnité leur ayant été allouée. Dans tous les cas, cette dépense était supportée par le Tiers État seul, en vertu d'un rôle de répartition, comme en témoigne notamment le document communiqué par l'orateur et consistant dans un commandement

Digitized by Google

signifié par huissier, le 28 août 1618, au nommé Jean Bernard, possesseur d'une rente noble, située dans la paroisse de Larajasse, lequel avait été taxé à la somme de 6 livres tournois, pour sa part contributive dans celle de 4,560 livres, allouée à Jacques d'Urfé, bailli du Forez, et député de la noblesse de cette province aux Etats Généraux de 1614. Ce document, dont il est donné lecture par l'orateur, nous montre, de la manière la plus claire, comment les frais des députations de nos anciennes provinces, étaient liquidés, répartis et recouvrés sur les contribuables, qui devaient les acquitter.

Digitized by Google

Chronique d'Octobre 1891

4 Octobre. — Distribution officielle des prix aux lauréats du 4e Concours national de tir, dans la salle du Grand Théâtre de Lyon et sous la présidence de M. le docteur Gailleton, maire de Lyon, président du Concours.

10 Octobre. — Séance extraordinaire tenue par le Caveau lyonnais, sous la présidence de M. Gustave Nadaud, à l'occasion de la distribution des prix aux lauréats de son troisième Concours de chanson.

11 Octobre. — Séance d'ouverture du Congrès des jurisconsultes catholiques, dans la grande salle de l'Université catholique de Lyon.

16 Octobre. — Rentrée solennelle de la Cour d'appel et des Tribunaux de Lyon. Après la messe du Saint-Esprit, célébrée à la cathédrale et à laquelle assistait S. E. le Cardinal Foulon, l'audience de rentrée a lieu dans la première chambre de la Cour d'appel, sous la présidence de M. Fourcade, premier président.

Le discours d'usage est prononcé par M. Vialla, substitut de M. le Procureur général, sur le sujet suivant : *Étude sur le projet de loi relatif aux enfants assistés.*

19 Octobre. — Installation complète et définitive de tous les services préfectoraux, dans les bâtiments de la Nouvelle Préfecture, cours de la

Digitized by Google

Liberté. Le Préfet et ses deux secrétaires généraux y prennent également possession de leurs appartements.

21 Octobre. — Distribution des prix aux Élèves de l'École supérieure de Commerce, sous la présidence de M. Rivaud, préfet du Rhône, assisté de MM. Édouard Aynard, député, président de la Chambre de Commerce et ancien président du Conseil d'administration de l'École ; Louis Isaac, président actuel du Conseil d'administration ; Sévène, président honoraire de la Chambre de Commerce ; Duc, vice-président ; Gourd, membre de la Chambre de Commerce ; Laserre, chef du cabinet du préfet, et Saint-Cyr-Penot, directeur de l'École.

30 Octobre. — Concours ouvert à Millery (Rhône), par la Société d'agriculture, histoire naturelle et arts utiles de Lyon, pour encourager l'amélioration de la race ovine, dite de *la brebis de Millery*. Distribution des primes et récompenses à divers propriétaires, par un jury, composé de MM. Arloing, Gensoul, Cornevin, Deville, Gobin, Marnas, Lèbres, Chassaignon, Burelle, etc.

L'Administrateur-Gérant, MOUGIN-RUSAND.

Typog. MOUGIN-RUSAND. — Lyon.

Digitized by Google

LOUIS XIII ET RICHELIEU

—

LA MÉTHODE DE RICHELIEU, SES SOUCIS, SA PUISSANCE (1629-1630).

En étudiant l'histoire du gouvernement de la France pendant les années 1629 et 1630, on découvre trois points d'une extrême importance : la méthode que suivait Richelieu pour diriger Louis XIII, les soucis que lui causait souvent la santé chancelante du roi, la puissance du cardinal.

I

LA MÉTHODE DE RICHELIEU. — L'EXAMEN DE CONSCIENCE DE 1629.

Richelieu ne prétendait pas imposer ses idées à Louis XIII ; s'il eut voulu parler en maître, il aurait peut-être échoué ; il essayait de le convaincre. Lorsqu'une affaire importante

Digitized by Google

se présentait, il faisait faire au roi une sorte d'examen de conscience sur ses devoirs de souverain, posait certains principes généraux de morale politique et en déduisait la conduite à tenir.

Prenons pour exemple le mémoire qu'il lui présenta le 13 janvier 1629, après la prise de La Rochelle ; il s'exprime ainsi : « L'action de grâces qui est deue à la bonté de Dieu pour un tel succès ne me convie pas seulement, mais me contraint à faire cette proposition à Sa Majesté ; et à mon advis elle l'oblige à l'embrasser et à la suivre. . . . .

Il (*le roi*) doit considérer devant Dieu, et examiner soigneusement et secrètement, avec ses fidèles créatures, ce qui est à désirer en sa personne et ce qu'il a à réformer en son Estat » (1).

Par ces mots *ses fidèles créatures*, Richelieu entendait parler non seulement de lui, mais encore de tous les personnages qui l'écoutaient. Le soir du 13 janvier, il n'était pas seul avec le roi ; la reine-mère Marie de Médicis et le Père Suffren, confesseur de Louis XIII, étaient présents (2), et Richelieu voulait convaincre, en même temps que le roi, tous ceux qui pouvaient avoir sur lui quelque influence.

Il continue en ces termes : « Un prince doit donner permission à ses familiers de l'avertir de ses deffauts. Au temps de Tybère on tenait les doigts à la bouche ; mais Auguste permettoit qu'on luy dit ses deffauts et remercioit ceux qui les luy faisoient entendre, tesmoignant que ce luy estoit chose très agréable puisqu'il leur faisoit du bien. »

---

(1) AVENEL. *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'État du cardinal de Richelieu*. III. 180.

(2) *Id.* 180, note.

Digitized by Google

Et après ces quelques mots de préparation, pensant que Louis XIII ressemble plutôt à Auguste qu'à Tibère, il passe à l'examen de ses défauts : « Le roy est bon, vertueux, secret, courageux et amateur de gloire, mais on peult dire avec vérité qu'il est extrêmement prompt, soubçonneux, jaloux, quelquefois susceptible de diverses aversions passagères et des premières impressions au préjudice du tiers et du quart ; enfin subjet à quelque variété d'humeurs, et diverses inclinations. » Et mêlant habilement l'éloge à la réprimande afin de la faire mieux accueillir, il ajoute : « Il luy sera plus aisé de s'en corriger qu'il ne me seroit facile de les rapporter, estant si accoustumé à publier ses vertus à tout le monde, qu'à peine pourrois-je remarquer ses deffauts, bien que ce ne soit qu'à luy-mesme » (3).

Il invoque en même temps des maximes comme celle-ci dans laquelle il donne une légère entorse à l'entomologie. « Rien n'est plus séant à un prince que de parler avec retenue, et imiter le roy des abeilles qui ne porte point d'aiguillon pour ne piquer personne (4). »

Et il recommence l'examen de conscience : « Beaucoup pensent, et non sans subjet, que Sa Majesté de son nature ne s'applique pas volontiers aux affaires, et qu'elle se dégouste aisément de celles qui sont de longue haleine, quoy qu'elles soient de très grand fruit (5). . . . . Il y a plus, le roy donne si peu d'attention à ses affaires et improuve si facilement les expédiens qu'on luy propose pour faire réussir celles qu'il entreprend, qu'il

(3) *Id.* 183.
(4) *Id.* 185-186.
(5) *Id.* 191.

Digitized by Google

est à craindre qu'à l'advenir il y ait bien de la difficulté à le servir (6). »

Richelieu a grand soin de faire observer au roi que les vertus privées ne suffisent pas à un souverain : « Tel paroistra sainct comme homme, dit-il, qui ne lairra pas de se damner comme roy. C'est à quoy il plaira à Sa Majesté de prendre garde, particulièrement à ne manquer pas de punir les crimes dont la suite est de conséquence (7). »

« Le salut des hommes s'opère définitivement en l'autre monde, et partant ce n'est point merveilles si Dieu veult que les particuliers luy remettent la vengeance des injures qu'il chastie par ses jugemens en l'éternité. Les Estats n'ont point de subsistance après ce monde, leur sort est présent ou nul, et, partant, les chastimens nécessaires à leur subsistance ne peuvent estre remis ; mais ils doivent estre présens. Au reste il faut faire la justice sans passion (8). »

« M. de Luynes a souvent dit qu'il avait remarqué que le roy, de son inclination naturelle, se portoit plus volontiers aux sévérités qu'aux grâces, et qu'il avait plus d'aversion de faire du bien que du mal..... Les roys doivent estre sévères et exacts à faire punir ceux qui troublent la police et violent les loix de leurs royaumes : mais il ne fault pas y prendre plaisir (9). »

Richelieu ne se borne pas à faire faire un examen de conscience au roi, il le fait faire également à la reine-mère, bien qu'avec moins de détails, la chose étant plus délicate, et surtout avec beaucoup moins de succès, la reine étant

(6) *Id.* 192.
(7) *Id.* 194.
(8) *Id.* 195.
(9) *Id.* 196.

Digitized by Google

peut-être moins intelligente et certainement moins docile.

« Les changemens de la reyne viennent de son naturel, à mon advis, qui de soy-mesme est ombrageux, et qui, ferme et résolu aux grandes affaires, se blesse aisément pour peu de chose, ce qu'on ne peult esviter, parce qu'il est impossible de prévoir ses désirs : joint que souvent les considérations d'Estat requièrent qu'on passe par dessus la passion des princes (10). »

Mais la meilleure manière pour Richelieu d'obliger le roi et la reine à faire leur examen de conscience, c'est de prier le roi de le faire faire à son ministre : « Après cela je supplie Sa Majesté de me dire ce dont *il* veut que je me corrige, affinque je puisse estre plus à son gré (11). »

Cette manière d'agir de Richelieu n'aurait-elle pas été la principale cause de son influence sur le roi ? Louis XIII, pensant pour ainsi dire avec Richelieu, finissait sans doute par croire que les idées que lui suggérait son ministre n'étaient autres que les siennes propres, et il les soutenait comme telles ; il n'avait d'ailleurs que vingt-huit ans.

La campagne d'Italie, qui eut lieu deux mois après, va nous montrer maintenant l'extrême sollicitude que le royal pénitent causait à son directeur de conscience.

---

(10) *Id.* 202.
(11) *Id.* 200.

Digitized by Google

II

LES SOUCIS DE RICHELIEU. — L'EXPÉDITION D'ITALIE.

Le duc Vincent II de Mantoue étant mort le 26 décembre 1627, son héritage revenait à son plus proche parent, Charles de Gonzague, duc de Nevers; mais le roi d'Espagne et le duc de Savoie contestèrent son droit, et le général espagnol Cordova mit le siège devant Casal, place forte dépendant de l'héritage. Charles de Gonzague était un prince français : Louis XIII prit sa défense. Le 1er mars 1629, il franchit en personne les Alpes au mont Genèvre; le duc de Savoie, battu au Pas de Suze, renonça à ses prétentions moyennant une indemnité, et Cordova, craignant d'être coupé de Milan, leva le siège de Casal. Cette première expédition n'eut pas d'autre résultat. Les huguenots s'étant de nouveau révoltés dans le Languedoc, Louis XIII fut obligé de revenir en France ; il partit de Suze le 28 avril : l'expédition avait duré deux mois.

Le roi était à peine parti, que le duc de Savoie oubliait son traité; les Espagnols, commandés maintenant par Spinola, assiégeaient de nouveau Casal, et l'empereur, irrité que le duc de Nevers se fût mis en possession avant d'avoir obtenu l'investiture, le duché étant un fief de l'empire, envoyait Collalto pour assiéger Mantoue.

La révolte des protestants ne retint pas le roi longtemps en France ; le 20 juin 1629 la paix d'Alais était signée et, après six mois de négociations et de préparatifs de guerre, Richelieu repassait le mont Genèvre le 23 février 1630. Le

Digitized by Google

duc de Savoie avait espéré que les Français marcheraient contre Turin et s'épuiseraient en en faisant le siège ; mais Richelieu, au lieu de s'avancer à l'est, faisant un brusque mouvement vers le sud, s'emparait de Pignerol le 22 mars. Ainsi adossés à leur frontière, les Français n'avaient rien à craindre et pouvaient attendre. Richelieu se rendit au devant du roi ; il le rencontra à Grenoble le 10 mai. Le prince Thomas se trouvait alors en Savoie, d'où il menaçait d'envahir la France (12) ; en moins d'un mois il fut repoussé, la Savoie fut conquise, et Louis XIII, continuant sa route pour entrer en Italie par le mont Cenis, arriva le 4 juillet à Saint-Jean-de-Maurienne.

On a peine à se figurer l'activité alors déployée par Richelieu. Il ne dirigeait pas seulement les négociations, il s'occupait encore de l'armée et entrait dans tous les détails, faisait réunir ici du blé, là du sel, ne négligeant rien, n'oubliant rien (13).

Mais toute cette administration lui donnait moins de soucis que l'opposition de la Cour ; il pouvait, en effet, commander aux diplomates, aux généraux, tandis que, après avoir convaincu le roi, il lui fallait encore convaincre les deux reines et leur entourage, ce à quoi il ne réussissait guère.

Richelieu avait compté sur la présence du jeune roi pour encourager l'armée et mener ainsi la guerre d'Italie à une issue plus rapide et plus glorieuse. Louis XIII, naturellement brave et aimant la guerre, avait été facilement décidé. Il n'en avait pas été de même de la reine-mère, et si elle

---

(12) Mémoires de Brienne. *Collection Petitot*. XXXVI, 7.
(13) Avenel. *Lettres*, etc. III. 743, 744, 747, 874, 876.

Digitized by Google

avait été convaincue tout d'abord de la nécessité du départ de son fils, il semble qu'elle cessa bientôt de l'être. La faible santé du roi lui donnait, d'ailleurs, de légitimes inquiétudes, et son entourage, composé en grande partie d'ennemis du cardinal opposés à la guerre, insistait sur les périls que courait le souverain dans cette campagne d'Italie. Dès le 4 juillet, le garde des sceaux Marillac écrivait au premier médecin Bouvart : « Je vous prie de faire tout ce que vous pourrez pour destourner Sa Majesté de demeurer davantage en ce lieu-là (14). » Le 6 juillet il écrivait à Richelieu que c'était presque un régicide que de forcer le roi à rester dans ces lieux empestés ; et, recourant à tous les moyens, Marillac feignait même de trembler pour les jours du cardinal (15).

Richelieu n'était pas homme à se laisser arrêter par des considérations de sécurité personnelle ; mais il fallait tranquilliser la reine-mère et lui enlever ainsi toute raison de rappeler le roi. Le 8 juillet, il lui écrivait de Saint-Jean-de-Maurienne : « Madame je despesche à Vostre Majesté pour luy dire que le roy se porte, grâces à Dieu, fort bien. Nous avons gaigné sur luy en vostre nom, de le faire seigner pour un mal de dents qu'il a eu. Il prit hier un remède, ce soir il nous a promis de prendre de la casse. Il est fort bien logé à l'évesché, qui est extresmement bien basty. Il a toute la passion que Vostre Majesté peut désirer pour elle, et la tesmoigne en toutes occasions (16). »

Tout en s'efforçant de rassurer la reine, Richelieu voulut

(14) AVENEL. *Id.* 746, note.
(15) AVENEL. *Id.* 745, note.
(16) AVENEL. *Id.* 745-746.

Digitized by Google

mettre à couvert sa responsabilité, en obtenant du premier médecin Bouvart l'assurance que le roi ne courait aucun danger à Saint-Jean-de-Maurienne ; mais Bouvart, qui désirait ne pas engager non plus sa responsabilité et ménager à la fois le cardinal, qui voulait garder le roi, et le garde des sceaux, qui demandait son retour, lui fit, le 11 juillet, une réponse qui donnait raison à l'un sans donner tort à l'autre (17).

Le cardinal essaya néanmoins de résister encore et, le 14 juillet, écrivant à la reine, il entre dans des détails qui ne sont pas plus indignes de l'histoire qu'ils ne l'étaient du ministre lui-même, et qui nous montrent jusqu'où il devait porter son attention : « Madame, la meilleure nouvelle que je puisse mander à Vostre Majesté est le soing qu'il a pleu au roy maintenant prendre de sa santé. Depuis huit jours il s'est baigné, et a pris trois lavemens, à quoy il ne se rend pas difficile. Mais il n'y avoit pas eu moyen de le résoudre à prendre une médecine jusqu'à hier que, lui représentant la peine en laquelle vous seriez, il s'y résolut pour vostre seul respect. Ce qui a apporté grand contentement aux vrais serviteurs de Vos Majestez, tant pour l'utilité qu'il en recevra que pour le tesmoignage nouveau qu'il a rendu, en cette occasion, qui luy est très pénible, du pouvoir que vostre seul nom a sur luy. Il est grâces à Dieu fort joyeux de ce qui s'est passé. Rien ne manque à son contentement que d'estre près de vous, je le souhaite avec passion (18). »

Le 19 juillet, nouvelle lettre sur la santé du roi, avec des détails encore plus intimes : « Madame je dépesche ce courrier à Vostre Majesté pour luy dire que le roy a eu hier

(17) AVENEL. *Id.* 746, note.
(18) AVENEL. *Id.* 763-764.

Digitized by Google

quelque sentiment d'esmotion. Il avait pris de la ptisane deux jours auparavant qui l'avait extresmement purgé, particulièrement de colles et matières bruslées, dont M. Bouvart a eu grande joye. Ce qu'il a eu a esté sans rigueur, sans horreur, et la chaleur si peu grande et le poux si peu esmeu, quoy qu'elle ait duré plus de quatre heures, que si, au cas que la fièvre doive revenir, elle est semblable, on pourroit bien dire asseurément que le mal seroit extresmement léger et de peu de durée. Sa Majesté nous a dit qu'elle avait eu plusieurs fois pareils accidents. Qu'au dernier voiage *il* s'en sentit toute une nuit et un autre jour encore. Devant qu'il se purgeast, il se trouvait quelquefois pesant deux heures après son disner, mais cela n'avoit aucune suite, et estoit après le plus gaillard du monde. J'espère, avec l'aide de Dieu, que cette indisposition ne sera pas longue (19). »

Et le 20 juillet : « Madame, je dépesche ce porteur en diligence à Vostre Majesté pour l'advertir que ce n'estoit pas sans raison que M. Bouvart avait jugé que l'accès de fièvre que le roy avait eu n'auroit point de suite, parce que, par la grâce de Dieu, il n'en a eu aujourd'huy aucun sentiment. Le dit sieur Bouvart dit que cet accez qui a travaillé Sa Majesté n'estoit qu'une esmotion causée par la purgation qu'on luy avoit donnée qui a esmeu les humeurs. Il n'importe pas tant d'en rechercher la cause comme on a à louer Dieu, ainsy que je fais de tout mon cœur, de ce qu'il luy a pleu en faire cesser l'estat... (20). »

Richelieu ne donne pas à la reine seule des nouvelles détaillées de la santé du roi ; le 23 juillet il écrit à La Valette, archevêque de Bordeaux, alors à l'armée

(19) AVENEL. *Id.* 768.
(20) AVENEL. *Id.* 771.

Digitized by Google

d'Italie : « Le roy ne se porta jamais mieux qu'il fait, grâce à Dieu. Il a eu un petit accès de fièvre pour estre sorty après s'estre purgé, mais il n'a eu aucune suite ; il ne fut jamais si joyeux (21). »

Cependant la peste arrivait d'Italie et se répandait peu à peu. Le danger grandissant, le roi ne put continuer sa route ; il quitta Saint-Jean-de-Maurienne le 25 juillet, et rentra à Lyon le 8 août (22). La peste ayant atteint Saint-Jean-de-Maurienne, Richelieu, sur l'ordre du roi, en partit à son tour le 17 août et arriva à Lyon le 23 août (23) ; Schomberg seul, avec l'armée, avait passé en Italie.

Le roi se trouvait à Lyon depuis un mois et demi, lorsque le 22 septembre il prit une fièvre violente, accompagnée de dyssenterie. Le 27 septembre il fut en grand danger (24) ; le 30 septembre on croyait qu'il allait mourir, lorsqu'un abcès qu'il avait dans le bas-ventre et qui était la cause de son mal ayant crevé, il revint à la santé (25).

---

(21) AVENEL. *Id.* 783.

(22) AVENEL. *Id.* 843, ou le 7 août. (*Id.* p. 836, note première.)

(23) AVENEL. *Id.* 873, ou le 22. (*Id.* 864). La peste avait éclaté à Lyon à la fin de novembre 1628 ; elle en disparut en septembre 1629. Il y eut encore quelques cas en 1638 et 1643, mais plus d'épidémie. (Monfalcon. *Histoire de la ville de Lyon*, II, 746-762).

(24) AVENEL. *Id.* 911, note 2.

(25) AVENEL. III. 911. 912, 917. D'après certains récits, le roi fut guéri subitement et miraculeusement, par une application, sur le côté, du cœur de saint François de Sales que les deux reines avaient envoyé chercher dans le couvent des Dames de la Visitation à Bellecour. Ce cœur, déposé dans un riche reliquaire donné par Louis XIII, se trouve actuellement à Venise, où les Dames de la Visitation l'ont emporté à l'époque de la Révolution française. (MONFALCON. *Histoire de Lyon*, t. II, p. 763.)

La reine-mère habitait alors probablement une maison qu'on nomma

Digitized by Google

Cette guérison eut une importance extrême pour Richelieu. Son autorité dépendait, en effet, de la santé du roi ; elle grandissait lorsque la santé s'améliorait, elle diminuait quand la santé déclinait. Louis XIII n'ayant pas encore d'enfants, la question de succession se ravivait dès qu'il était malade. L'héritier du trône était son frère, Gaston d'Orléans, prince sans caractère et qui se laissait entièrement gouverner par la Cour. L'avènement de Gaston au trône aurait amené la chute de Richelieu, sa mort peut-être, tant la Cour le détestait.

Louis XIII, vivement sollicité par la reine-mère pendant sa maladie, lui avait promis de renvoyer son ministre dès qu'il serait de retour à Paris, et l'on a raconté que dans un conseil tenu par les ennemis du cardinal pour délibérer sur ce que l'on ferait de lui quand Gaston aurait remplacé son frère sur le trône, le maréchal de Marillac avait proposé de l'assassiner, le duc de Guise de l'exiler, et le maréchal de Bassompierre de l'enfermer dans une prison perpétuelle (26). Ces trois personnages eurent le sort qu'ils avaient réservé à Richelieu : le maréchal de Marillac fut condamné à mort et exécuté, le duc de Guise exilé, et Bassompierre mis à la Bastille.

Le 19 octobre 1630, le roi, se trouvant en état d'aller en litière, se mit en route pour rentrer à Paris par la Loire.

---

depuis le Petit Louvre, et qui se trouvait près du petit pont de bois de Bellecour. (MONFALCON. II, 763, note première). Louis XIII y demeurait-il ? Pendant sa maladie il se fit porter en Bellecour chez Mme de Chaponay. (BASSOMPIERRE. III, p. 274. *Coll. Petitot.* 22e vol.) Puységur dit peu de chose à ce sujet. T. I, p. 103.

(26) *Mémoires de Mme de Motteville.* I. 371. *Coll. Petitot*, 36e vol. *Mémoires de Brienne.* II, p. 10. *Coll. Petitot*, 36e vol.

Digitized by Google

Richelieu partit en même temps, laissant à Lyon la Cour, c'est-à-dire la reine-mère Marie de Médicis, la reine régnante Anne d'Autriche, et leur entourage. Le cardinal n'ignorait pas que la reine-mère s'était plainte de lui ; le roi l'en avait averti lui-même, sans aller cependant jusqu'à lui avouer qu'il avait promis de le renvoyer. Louis XIII, de nouveau bien portant, songeait à se dégager de sa promesse ; il espérait même obtenir de sa mère qu'elle y renoncerait, et pour la bien disposer il avait recommandé à son ministre de ne rien négliger pour se réconcilier avec elle (27). Richelieu avait dû accompagner le roi ; mais il avait laissé à Lyon, pour surveiller la Cour, le secrétaire d'État des affaires étrangères, Bouthillier, qui lui était tout dévoué.

---

(27) GRIFFET. II. 37.

Le gouverneur de Lyon était alors Charles de Neuville de Villeroy, marquis d'Alincourt (de 1612 à 1642). (MONFALCON. II. 1382. PÉRICAUD. *Revue du Lyon*. Fév. 1887, p. 86. BASSOMPIERRE. III. 174.)

L'archevêque était le cardinal Alphonse-Louis du Plessis de Richelieu, frère du ministre (de 1629 à 1653.) (MONFALCON. II. 1380.)

Le prévôt des marchands en 1630 était Mathieu de Sève ; François de Chaponay l'avait été en 1627. (MONFALCON. II. 1406-1407.)

Digitized by Google

III

LA PUISSANCE DE RICHELIEU ; LE DÉSAVEU DU PÈRE JOSEPH

Le lendemain du départ du roi, le dimanche 20 octobre 1630, le traité de paix, signé à Ratisbonne par Brulart de Léon et le P. Joseph, arriva à Lyon.

L'empereur accordait au duc de Nevers l'investiture du duché de Mantoue, mais avec diverses conditions. Le traité fut reçu par la Cour avec la joie la plus vive. Marie de Médicis et les ennemis de Richelieu qui l'entouraient, désirant avant tout la fin de la guerre, s'inquiétaient peu des conditions de la paix. Quant à Bouthillier, s'il partagea la satisfaction commune, ce fut parce qu'il trouva les conditions excellentes ; l'idée ne lui vint même pas qu'on pût désapprouver le traité. Il prépara, en conséquence, les lettres qui devaient être adressées à l'empereur, aux électeurs et aux plénipotentiaires français, pour annoncer à tous la ratification, et pour témoigner spécialement aux plénipotentiaires le contentement causé au roi par la négociation qu'ils venaient de terminer. La signature officielle de Louis XIII fut apposée sur ces lettres, en d'autres termes on signa pour lui, en imitant son écriture, comme c'était alors l'usage, et Bouthillier contre-signa, en ne laissant en blanc que le nom du lieu où le roi se serait trouvé à la date indiquée dans les lettres (28).

---

(28) AVENEL. III. 941.

Digitized by Google

Dans la dépêche que Bouthillier avait écrite à Mr de Léon, il faisait dire à Louis XIII, après avoir parlé de quelques difficultés de la négociation : « Enfin vous avez jugé à propos de céder quelque partie de ces petits intérests pour parvenir à l'effet plus solide et important d'une bonne paix, ce que j'ay fort approuvé ; et comme je recongnois par la suitte et par la fin de vostre négociation, la prudence, dextérité et bonne conduite que vous y avez apportées, aussy vous puis-je assurer que j'ay plus contentement du bon service que vous m'y avez rendu, et que j'en conserveray la mémoire pour en recognoistre où l'occasion s'en présentera. Or il importe, à présent que le traitté est conclud, de travailler sincèrement et de bonne foy à l'exécution. Pour cet effet, je vous envoie la ratification pure et simple du dit traitté ». Puis, insistant sur les affaires d'Italie, il ajoutait : « Je loue Dieu néantmoins et recongnois pour un effet de sa divine providence qu'il ayt voulu arrester un si grand coup, et empescher, par la conclusion du dit traitté, la suitte des accidents qu'il eust peu porter non seulement dans l'Italie, mais dans toute la chrestienté (29). »

Bouthillier n'expédia pas la lettre adressée à M. de Léon ; mais il en envoya immédiatement deux autres avec la signature imitée de Louis XIII, sans les soumettre ni au roi, ni au cardinal, l'une au duc de Mantoue, l'autre au duc de Parme.

Le jour même de l'arrivée du traité à Lyon, le 20 octobre, Bouthillier écrivait à Richelieu : « M. de Léon et le

(29) AVENEL. III. 944, note. (*Archives des aff. étr.* Allemagne. VII, fo 461.)

Digitized by Google

P. Joseph ont dignement travaillé. Je m'avanceray de vous dire que j'estime que ce traité contentera le roy... La reyne est ravie de la paix, et la reyne régnante aussy. » Et dans un post-scriptum il ajoutait : « M. le cardinal de Bagne... est infiniment resjoui de la paix, et il croit qu'elle sera bonne et seure... »

Le lendemain 21 octobre, après mûre réflexion, il écrivait de nouveau au cardinal : « Je m'avanceray encore une fois de dire qu'il (le traité) est très glorieux et très bon pour le roy (30). »

Ce fut à Roanne, et le 21 octobre, que le cardinal reçut la dépêche de Bouthillier, datée de la veille. Le traité que la Cour et le secrétaire d'Etat des affaires étrangères avaient trouvé excellent, Richelieu le déclara inacceptable (31). Prenant aussitôt le parti de refuser la ratification et de désavouer les ambassadeurs, il supprima les lettres préparées, et se hâta d'écrire aux généraux de l'armée d'Italie une missive par laquelle le roi leur ordonnait de tenir le traité pour non avenu. Cette missive était inutile ; Schomberg, plus clairvoyant que Bouthillier, n'avait pas attendu de nou-

---

(30) AVENEL. 944, note. (*Lettres autographes de Bouthillier*. Arch. des aff. étr. France. T. 44, fol. 458-460.)

(31) D'après M. Fagniez (*La mission du Père Joseph à la diète de Ratisbonne en 1630. Revue historique*. T. 27, p. 265, 1885), non seulement Bouthillier avait été trompé par le résumé peu fidèle de de Léon, arrivé à Lyon le 21 octobre, mais Richelieu, trompé par ce même résumé, aurait écrit aux deux reines pour les féliciter et annoncer la ratification ; ce ne serait que le 22 que le texte même, apporté par le secrétaire de l'ambassade....., étant arrivé à Lyon le 22, et à Roanne quelques heures après, Richelieu trouva le traité mauvais et voulut le désavouer. M. Fagniez s'appuie sur une lettre du roi à de Léon et à Contarini, du 22 ou plutôt du 26 octobre ; je ne la trouve pas dans Avenel.

Digitized by Google

velles instructions pour se décider; il avait immédiatement rejeté le traité et en avait informé Richelieu, par une lettre du 18 octobre datée de Raconis (32).

Le même jour, 21 octobre, le cardinal dressa un mémoire dans lequel il exposait les vices du traité et développait les motifs de le repousser. Le 22, il envoya à Bouthillier la missive du roi aux généraux de l'armée d'Italie, en lui enjoignant de l'expédier par le courrier de cabinet Nazin, avec ordre de partir en toute hâte et de courir jour et nuit (33). Je n'indiquerai pas ici les raisons pour lesquelles Richelieu désapprouva le traité de Ratisbonne, mon but étant d'indiquer, non pas son habileté politique, mais seulement son autorité.

Cependant Louis XIII, à qui les médecins avaient conseillé l'air de Paris pour achever de rétablir sa santé, était fort impatient de profiter de leurs prescriptions, et Richelieu, après lui avoir fait approuver la politique qu'il était d'avis de suivre en cette circonstance, s'était bien gardé de le retenir. Le roi quitta Roanne le 22 octobre, à six heures du matin. Il s'embarqua sur la Loire et la descendit jusqu'à Briare. Arrivé là, il monta en carrosse pour se rendre à Paris. Débarrassé, pour le moment, du souci des affaires, il retrouvait, dans ce voyage, comme une vie nouvelle et, semblable à un écolier en vacances, se livrait tout entier à la joie de la santé, du grand air et de la liberté. « Il marche à pied ferme, écrivait le médecin Bouvart au cardinal, le

(32) Avenel. III. 966, note. Richelieu reçut la lettre de Schomberg du 18 octobre, à Marcigny le 26 octobre. — Le 28 octobre, Richelieu reçut à Digoin une nouvelle lettre de Schomberg, du 22 octobre. (Arch. aff. étr. de Turin, XIV, fol. 92).

(33) Avenel. III, p. 942-954.

Digitized by Google

vendredi soir 25 octobre, de Briare ; il chante, il rit, il dort, il mange et faict toutes autres actions de santé à son ordinaire.

« Nous retenons toujours la bride à ses émancipations, et ouvrons la porte de derrière par nos lavements, n'ayant trouvé aucune raison de troubler sa santé par médecine (34). »

Pendant que Louis XIII retournait à Paris, Richelieu gardait pour lui seul tout le fardeau des affaires. Il avait été convenu qu'il attendrait à Roanne, avec le garde des sceaux Marillac, l'arrivée de la reine-mère, et que l'on tiendrait un conseil pour délibérer sur les mesures à prendre. Dès le lundi, 21 octobre, c'est-à-dire le jour même où il avait reçu la dépêche de Bouthillier, le cardinal écrivit à la reine-mère pour la presser de venir à Roanne, afin d'assister à un conseil qui aurait lieu le surlendemain : « Madame, se trouvant plusieurs résolutions d'importance à prendre sur le sujet du traitté de paix que l'on a receu de Ratisbonne, le roy a trouvé bon que Monsieur le garde des sceaux et moy demeurassions ici pour attendre Vostre Majesté, afin de résoudre avec elle tout ce que l'on estimera nécessaire en cette occasion. J'ay estimé luy en devoir donner advis, en lui envoiant ce gentilhomme exprès, et aussy pour l'asseurer que la santé du roi va, grâces à Dieu, de mieux en mieux. J'escrits à Monsieur le cardinal de Bagny (35), pour le prier de se rendre icy mercredi prochain, et amener avec luy le sieur Priandy (36), estant nécessaire qu'ilz se

(34) AVENEL. III. 942, note 2. Arch. des aff. étr. France. *Lettres de différents particuliers*, six derniers mois de 1630, fol. 276.

(35) ou Bagne, nonce du pape en France.

(36) Agent du duc de Mantoue à la Cour de France.

Digitized by Google

rendent auprès de Vostre Majesté pour le sujet que dessus (37). »

Malgré une indisposition qui lui était survenue, la reine-mère quitta Lyon le mardi 22 octobre, et se trouva probablement à Roanne le 23, pour le conseil. On n'a pas d'informations sur la délibération qui dut avoir lieu ce jour-là ; on connaît seulement les mesures qui suivirent.

Richelieu fit rédiger par Bouthillier les lettres de désaveu ; elles furent écrites et envoyées après le conseil et par conséquent après le 22 ; mais comme elles portaient la signature officielle du roi, et que le roi avait quitté Roanne le 22, elles furent datées de ce jour-là, afin que la signature ne fût pas démentie par la date.

On vit alors combien était grande la puissance de Richelieu. Seul contre toute la Cour et les autres ministres, il il avait été d'avis de désavouer le traité de Ratisbonne, et son avis prévalut. Le roi, il est vrai, se portait bien. Non seulement Richelieu triompha, mais on trembla de nouveau devant lui.

Bouthillier avait à peine appris que le traité qu'il avait tant vanté était désapprouvé par Richelieu, qu'il s'empressa de le désapprouver aussi et de se désavouer lui-même. Comme on l'a déjà dit, la lettre de ratification destinée à de

---

(37) Avenel. III. 946-947. Cette lettre, écrite le 21 octobre, à un moment où, d'après M. Fagniez, Richelieu n'aurait encore reçu que le résumé peu fidèle de de Léon, ne montre pas du tout l'intention de Richelieu trompé, de ratifier le traité, et on ne doit pas s'étonner qu'il ne parle pas de désaveu, car il aurait pu par là indisposer la reine qui était favorable à la paix ; et écrivant à Bouthillier le lendemain, il lui recommande de ne témoigner à personne que le traité soit bon ou mauvais. (Voir Avenel. III. 954-955.)

Digitized by Google

Léon n'avait pas encore été envoyée; mais celles qui avaient été adressées aux ducs de Mantoue et de Parme, avec la signature imitée du roi, étaient parties. Dès le 23 octobre, Bouthillier s'empresse d'écrire à Richelieu : « J'ai envoié trop diligemment à ce que je voy, les lettres du roy à Mr de Mantoue et au duc de Parme, dont je vous demande très humblement pardon ; et encore que le faict d'autruy, en cela, ne me doive pas servir d'excuse, je vous diray néantmoins sur mon honneur, que ç'a esté contre mon advis, aiant suivy celui de mon premier commis, qui m'a insisté, mais de bonne foy. »

Bouthillier cherche donc à s'excuser en rejetant sur un subalterne la responsabilité d'un acte aussi grave. Et écrivant de nouveau au cardinal, le 30 octobre, il affirme que quand il a loué le traité, il n'avait lu que l'abrégé de Mr de Léon; mais il détruit lui-même aussitôt la valeur de cette excuse, en déclarant que s'il avait lu le texte même, il n'aurait pas agi autrement ; « d'ailleurs, dit-il en effet, je vous avoue que, *in verbo* du P. Joseph, j'eus presque juré *in verbo magistri* sans le voir (38). Il fait plus : il reproche maintenant à Schomberg, qui a désapprouvé le traité tout d'abord et de lui-même sans attendre l'avis du cardinal, de ne pas le désapprouver assez : « Je me suis un peu estonné de ce que M. le mareschal de Schomberg n'a trouvé le traitté deffectueux qu'en ce qui est de Casal (qui est, à la vérité, le principal point), mais il se peut dire que les autres que vous avés remarqués ne sont guère moins considérables (39). »

(38) Avenel. III. 944.
(39) Avenel. III. 945.

Digitized by Google

Il n'en a pas encore fini avec ses excuses. Croyant que Richelieu en voulait sérieusement au P. Joseph d'avoir signé le traité de Ratisbonne, il avait écrit à celui-ci une lettre de condoléance ; puis craignant que le cardinal ne lui en voulût de l'avoir écrite, il ajoute dans sa lettre du 30 octobre : « J'ay creu que vous ne trouveriez pas mauvais que, pour consoler le bon Père, je luy escrivisse comme j'ay faict; et, en vérité, Monseigneur, lorsque vous prendrés la peine de lire tout du long sa dernière lettre du 19, vous verrés qu'il a agi par un excès de prévoiance, par une appréhension très grande du mal qui pouvoit estre, affin de le rendre moindre et qu'il a jetté ce traitté comme au hasard, après avoir nettement et haultement dict à ceux qui le pressoient, qu'il estoit contraire au pouvoir et aux ordres du roy, et qu'il seroit désavoué. Cette lettre du 19 est d'importance, et mérite d'estre cousue en original, en son ordre, avec celles qui vous composent la suite des choses ; elle est bonne, sincère et véritable, et fort instructive (40),

L'obéissance absolue de Bouthillier, son dévouement à toute épreuve lui firent bientôt tout pardonner.

C'était donc contre le sentiment de toute la Cour, que Richelieu avait décidé le roi à désavouer ses ambassadeurs et à rejeter le traité de Ratisbonne. Sa puissance, un instant menacée par la maladie de Louis XIII, était redevenue plus

(40) Le P. Joseph faisait remarquer dans cette lettre, pour se justifier, qu'on n'avait fait aucune réponse à celle du 20 septembre, dans laquelle les plénipotentiaires demandaient des instructions, et qu'ils n'avaient reçu aucune communication avant le 13 octobre, jour de la signature. La lettre envoyée par le roi le 8 octobre n'avait pu, en effet, arriver à Ratisbonne avant le 13 octobre. (AVENEL. III. 932, 945, 946 note.)

Digitized by Google

grande que jamais. Elle fut cependant menacée de nouveau. Comme le roi le lui avait recommandé, il faisait tous ses efforts pour rentrer en faveur auprès de la reine-mère. Parti de Roanne avant Marie de Médicis, il n'en demeura pas longtemps séparée, car il se trouvait auprès d'elle à Marcigny, à environ trente kilomètres en aval; et, arrivé au canal de Briare, il s'embarqua encore dans le même bateau qu'elle (41). Essaya-t-il de lui suggérer un examen de conscience politique, comme au 13 janvier 1629, après la prise de la Rochelle, alors qu'il lui disait qu'elle avait le naturel ombrageux et qu'il était impossible de prévoir ses désirs ? Cela n'est guère probable. On sait seulement qu'il « mit en usage tout son jeu et examina la contenance de toutes les dames qui y étaient : ce qui lui fut, ajoute Brienne, très inutile, car la reine, qui était née Florentine, lui fit voir que quoiqu'elle eut passé trente années en France, elle n'avait pas encore oublié l'art de dissimuler qui s'apprend dans tous les pays du monde, mais qui est naturel en Italie (42). »

Richelieu ne réussit donc pas à gagner la reine-mère. Dès qu'elle fut arrivée à Paris, Marie de Médicis demanda au roi le renvoi du cardinal. Elle lui rappela sans doute la promesse qu'il lui avait faite à Lyon, pendant sa maladie ; mais le roi n'était pas tenu d'accomplir une promesse contraire à l'intérêt de l'État; après avoir commis une première faute en s'engageant à renvoyer son ministre, il en aurait commis une seconde en le renvoyant. Richelieu se crut

---

(41) AVENEL. III. 946, note. *Lettre de Bouthillier à Richelieu, du 27 octobre.* Arch. des aff. étr. France. T. 44, fol. 468.

(42) *Mémoires de Henri-Auguste de Loménie, comte de Brienne ; coll. Petitot.* XXXVI, p. 11.

Digitized by Google

disgracié, la reine-mère se crut triomphante ; mais ce fut le cardinal qui l'emporta. Le matin du 11 novembre, rien n'était encore décidé; le soir, Richelieu, rentré en faveur auprès du roi, était plus puissant que jamais, et Marie de Médicis, définitivement vaincue, allait, pour ne pas être témoin du triomphe de son ancien serviteur devenu son rival, s'exiler elle-même. Louis XIII s'était souvenu de cette maxime que le cardinal lui avait présentée dans l'examen de conscience du 13 février 1629 : « souvent les considérations d'État requièrent qu'on passe par dessus la passion des princes. »

E. Charvériat.

Digitized by Google

NOUVELLES ÉTUDES

SUR

LE BEAUJOLAIS (1)

Au fond de la principale vallée qui découpe les monts du Beaujolais, la petite ville de Beaujeu se déploie, resserrée dans un étroit espace où il n'y a place que pour son unique rue longue d'une demi-lieue et le lit de la petite rivière de l'Ardière. Quelques vieilles maisons et le clocher roman de l'église de Saint-Nicolas, attestent son ancienneté. Mais celui qui veut retrouver les souvenirs de son illustration, doit les chercher

(1) *Déclaration du Chapitre de Notre-Dame de Beaujeu, du diocèse de Mâcon, en 1728.*

Procès-verbaux de la visite de l'église collégiale de Notre-Dame de Beaujeu, et analyse de l'inventaire des Archives du Chapitre, en 1784.

Documents publiés et annotés, par E. Longin. 2 vol. in-12, à la librairie ancienne de Louis Brun, rue du Plat, 13, à Lyon.

Digitized by Google

au sommet d'une montagne escarpée, dominant la ville au sud, où l'on voit les ruines d'un château fort, quelques pauvres masures et les restes d'une enceinte formée par des murs en terrasse.

Le château des sires de Beaujeu, démoli en 1611, au temps où la Royauté se grandissait sur les ruines de la féodalité, avait vu lui survivre les bâtiments du Chapitre, fondé au XIe siècle par ses maîtres, à l'abri de ses murailles, ainsi que l'église collégiale de Notre-Dame.

Le Chapitre de Beaujeu fut supprimé quelques années avant la Révolution, après avoir été pendant près de huit siècles un centre intellectuel pour toute la région Beaujolaise.

Il ne reste presque rien aujourd'hui des bâtiments du Chapitre, et rien absolument de l'église collégiale de Notre-Dame, qui, au dire de Louvet « était fort belle et d'une admirable structure ». Sa destruction accomplie en 1793 fut si complète, que le souvenir ne s'est même pas conservé dans la mémoire des habitants de son emplacement exact et de son orientation. Mais ce que l'on retrouve de débris dispersés chez quelques particuliers, de statues ou de tableaux ayant servi à sa décoration, suffit à faire regretter la disparition d'un monument où tant de générations avaient accumulé les riches témoignages de leur foi religieuse.

M. l'abbé E. Longin a entrepris de dépouiller aux archives du département du Rhône, le fonds du Chapitre de l'église collégiale de Notre-Dame de Beaujeu. Les dépôts d'archives départementales formés des dépôts particuliers sauvés de la destruction révolutionnaire, sont une carrière à peine exploitée de matériaux précieux pour l'histoire des provinces, de documents originaux propres à éclairer le passé de tant d'institutions disparues. Mais pour les y

Digitized by Google

découvrir, il faut beaucoup de temps, de patience, et une préparation spéciale que bien peu possèdent en dehors des élèves de l'École des Chartes. Les publications des savants capables de mener à bien un semblable travail, si elles sont inspirées par un esprit judicieux et un souci éclairé de l'intérêt historique, méritent d'attirer l'attention.

M. l'abbé Longin s'est proposé de publier avec introduction, notes et commentaires, une série de documents inédits, dont quelques-uns, à juger par ce qui a paru, révèlent un intérêt bien plus général que celui qui peut se rapporter à l'histoire locale du Chapitre de Beaujeu et de son église collégiale : telle est par exemple *la Déclaration du Chapitre de Notre-Dame de Beaujeu* en 1728.

L'Assemblée générale du clergé de France avait ordonné, en 1726, à tous les bénéficiers et communautés, de faire une déclaration détaillée de leurs biens et revenus et de leurs charges, pour servir à une répartition plus équitable des diverses impositions dont le clergé était frappé sous le nom de décimes ou de dons gratuits. La déclaration du Chapitre de Beaujeu en 1728, fait connaître ses ressources à la dernière période de son existence. On pourrait suspecter la sincérité d'un pareil document et croire qu'il a été rédigé avec le parti pris de diminuer les revenus et d'exagérer les charges, afin de faire apparaître moins forte la valeur qui devait servir à fixer la part du Chapitre dans les impôts à payer. Mais si l'on observe que les déclarants prennent soin d'appuyer leurs affirmations de pièces justificatives, telles que baux, actes constitutifs, quittances, etc..., que les déclarations étaient contrôlées, et que leur sincérité était sanctionnée par des peines pécuniaires, il est permis de croire que leurs chiffres ne s'éloignent guère de la vérité.

Il s'agit donc d'un document historique d'une réelle

Digitized by Google

valeur, qui dévoile la vérité sur la situation à la veille de la Révolution de l'un de ces établissements ecclésiastiques dont les prétendues richesses excitaient autrefois tant de convoitises et sont demeurées légendaires.

Les revenus du Chapitre de Beaujeu provenaient de quatre sources : 1° de la dîme prélevée sur une dizaine de paroisses et dont le produit total était de 7,548 livres ; 2° de quelques rentes nobles d'une valeur annuelle de 1,470 livres ; 3° du produit des domaines, vignes et autres fonds appartenant au Chapitre, estimé 1,026 livres par an ; 4° des pensions en grande partie constituées par des bienfaiteurs pour des fondations pieuses produisant 244 livres, soit un total de 10,288 livres de revenus annuels.

La plus grosse part de ces revenus provenait donc des dîmes, dont le Chapitre était propriétaire. Il avait abandonné à des fermiers le droit de les percevoir, et la valeur que la déclaration leur attribue est exactement le prix des fermes constaté par les baux.

La déclaration contient d'intéressants détails sur les dîmes dues au Chapitre de Beaujeu, qui lui avaient été données à une époque très ancienne par ses fondateurs et bienfaiteurs, les sires de Beaujeu (2). De toutes les charges foncières abolies par la Révolution, les dîmes étaient les plus impopulaires, et le souvenir s'en est conservé parmi les populations comme celui de l'impôt le plus vexatoire. L'un de ses vices résidait dans le mode de perception qui s'opérait en nature, associait en quelque sorte le décimateur au produit de la récolte, et rendait aussi difficile pour le créancier l'exercice de son droit, que l'obligation de le subir

(2) Louvet. *Histoire du Beaujolais*, chap. v.

Digitized by Google

était pénible pour le débiteur. Mais en lui-même et mis à part le mode de perception, ce genre de redevance n'était pas plus onéreux que toute autre charge permanente qui peut grever la propriété foncière. De même que de nos jours, il est tenu compte, dans le prix d'achat d'un immeuble, des impôts et autres charges qui en diminuent le rendement, autrefois l'acquéreur d'un fonds de terre tenu d'en payer la dîme, en donnait un prix moindre et fixé en conséquence. M. Taine dit, dans son dernier volume : « La dîme ne coûtait rien au contribuable actuel et vivant, car établie depuis des siècles, la dîme était une charge pour la terre et non pour le propriétaire jouissant, ou pour le fermier exploitant : ceux-ci n'avaient acheté ou loué que défalcation faite de cette charge. Les biens fonciers de l'église (et ceci est vrai de tous ses autres biens ou revenus), étaient à elle sans dommage pour personne, par le titre de propriété le plus loyal et le plus légitime, par la volonté dernière de millions de morts, ses fondateurs et bienfaiteurs. »

En regard des revenus, la déclaration du Chapitre fait apparaître en les détaillant, article par article, les charges auxquelles il avait à pourvoir. Celles-ci montaient par année à 5,839 livres et comprenaient l'entretien des bâtiments, des propriétés et de l'église, le traitement des curés et vicaires dans les paroisses où le Chapitre prélevait la dîme, à 300 livres pour le curé et 150 livres pour le vicaire, les frais du culte, etc...

Il restait au Chapitre un revenu net de 4,449 livres. Cette somme se divisait en quatorze portions de 300 livres, dont une était prélevée au profit du doyen, une autre partagée entre deux dignitaires du Chapitre, le chantre et le sacristain. Chacune des douze autres portions était attribuée

Digitized by Google

l'un des douze chanoines. La prébende d'un chanoine de Beaujeu, au siècle dernier, était donc de 300 livres.

Comment pouvait-il se faire qu'une institution fondée au XIe siècle, dotée pendant huit cents ans au sein d'une riche contrée, d'abord par les libéralités de puissants seigneurs ses fondateurs, ensuite par les largesses de ses membres et de nombreuses familles, eût, à la fin de son existence, des revenus aussi réduits ? M. l'abbé Longin, dans l'introduction qui précède le texte de la *Déclaration*, recherche quelles furent les causes de cette décroissance de la fortune du Chapitre. Elle provenait d'abord de la dépréciation des rentes payables en espèces, constituées très anciennement, et dont la valeur avait diminué depuis, en même temps que celle de l'argent.

En outre, la négligence ou l'incurie des chanoines, chargés, chacun, d'administrer les biens affectés à leurs prébendes et qui parfois n'étaient pas aptes à de telles affaires, furent cause que beaucoup de débiteurs et de tenanciers cessèrent de payer ce qu'ils devaient et finirent par prescrire leurs obligations. Dès le milieu du XVe siècle, le Chapitre faisait de vives plaintes sur cette négligence et ses funestes conséquences, et chercha en vain à y porter remède, notamment dans ses statuts de 1467. L'éloignement de beaucoup de fonds de terre sur lesquels étaient assises les rentes ou dîmes dues au Chapitre, les difficultés, les lenteurs, et la cherté des procès nécessaires pour venir à bout de la résistance des tenanciers, surtout lorsqu'il s'agissait de faire valoir des droits de minime importance, contribuèrent aussi à diminuer les revenus du Chapitre. Celui-ci se plaint « que les rentes sont plus à charge qu'à profit, par la défense qu'il faut faire pour les lever et acenser, outre mille procès qu'il faut soutenir pour un

Digitized by Google

denier de servis contre les emphythéotes et seigneurs qui en sont redevables. »

D'autres causes plus générales avaient, à diverses époques, exercé leur influence désastreuse. Aux XVe et XVIe siècles, le Beaujolais n'avait pas été à l'abri des ravages engendrés par les guerres, les maladies contagieuses et autres calamités publiques qui semaient partout la ruine, et ensuite desquelles de lourdes impositions furent établies sur les biens du clergé. L'obligation imposée en 1680 par Louis XIV à tous les Chapitres de fournir une pension annuelle de 300 livres, appelée portion congrue, c'est-à-dire convenable et suffisante, au curé de chaque paroisse où la dîme leur appartenait, vint encore faire une brèche considérable dans la fortune déjà fort diminuée du Chapitre de Beaujeu. En vain, chercha-t-il à éviter cette nouvelle charge, en soutenant de nombreux procès ; ses efforts furent inutiles. Il dut céder et se vit obligé de payer annuellement aux curés et vicaires de différentes paroisses une somme qui, à l'époque de la *Déclaration*, s'élevait au cinquième de son revenu brut.

Ces diverses causes de diminution des revenus du Chapitre de Beaujeu ne lui étaient pas spéciales, et l'état financier où il se trouvait à la veille de la Révolution n'était ni meilleur, ni pire que celui de beaucoup d'autres établissements ecclésiastiques.

Au cours de la discussion qui précéda la confiscation des biens du clergé, dans la séance du 10 octobre 1789, l'évêque d'Autun évaluait les revenus de ses biens à 70 millions. Le 18 décembre de la même année, Treilhard en portait la valeur en capital à 4 milliards ; mais outre que ce chiffre a été très contesté, il y comprenait les bâtiments, les églises, les chapelles, et tous les objets affectés au culte, qui étaient des richesses improductives. Dans la seule ville

Digitized by Google

de Paris, on estimait de 150 à 200 millions les bâtiments et terrains occupés par les couvents. M. Léonce de Lavergne, dans son livre sur l'*Économie rurale de la France depuis 1789*, dit que les revenus des biens du clergé, au moment de leur confiscation, étaient de 60 à 70 millions. Dans la discussion de la loi sur l'abolition des vœux monastiques (13 février 1790), il fut constaté que les personnes de tout ordre qui prenaient part à cette fortune étaient au nombre de soixante mille environ. Ce qui donnerait pour chacun un revenu annuel un peu supérieur à 1,000 francs, mais le partage n'était pas égal. Les riches prébendes que cumulaient quelques abbés privilégiés, diminuaient singulièrement la part des autres.

Ce qui ressort en définitive de la *Déclaration* du Chapitre de Beaujeu de 1728, c'est que sa fortune, au moment de sa suppression, était assez médiocre.

La *Déclaration* révèle d'autres faits d'un intérêt plus local. Elle débute par la description des lieux où s'élevaient jadis l'église collégiale et les maisons du Chapitre. Avec ces renseignements, M. l'abbé Longin a pu reconstituer le plan, qu'il publie, de l'église démolie en 1793, au ras du sol, et dont il ne reste aucune trace. Il a prouvé que, suivant l'usage autrefois suivi, mais contrairement à une fausse tradition qui s'était établie dans le pays, l'église était orientée au levant; que le mur voûté qui subsiste encore ne supportait pas, comme on le croit généralement, le chevet de l'église, mais la sacristie qui était adossée au collatéral nord, et dominait la ville du haut d'un mur de soutènement de vingt-six pieds et demi. Il s'est aidé dans ce travail de reconstitution, des indications puisées dans un autre document publié par lui : *Les procès-verbaux de la visite de l'église collégiale de Notre-Dame de Beaujeu en 1787*.

Digitized by Google

Dès l'année 1780, la suppression du Chapitre de Beaujeu, par voie d'extinction, avait été prononcée par lettres Royales sur les instances d'une femme ambitieuse, jouissant de grandes relations à la Cour, Madame de Ruffey, abbesse du Chapitre noble des chanoinesses de Salles, qui avait obtenu que les biens du Chapitre supprimé seraient réunis à ceux de son abbaye.

L'évêque de Mâcon nomma un commissaire pour informer sur cette suppression et en préparer l'exécution. Celui-ci se transporta le 16 mars 1784 au château de Beaujeu et commença ce jour-là, dans l'église collégiale et ses dépendance, une visite qui dura quatre jours. Ce sont les procès-verbaux de cette visite, contenant la description des chapelles, des vases sacrés, des tableaux, des statues et autres objets renfermés dans l'église et dans la sacristie, que M. l'abbé Longin a retrouvés au dépôt des archives du département.

Dans son *Histoire du Beaujolais*, Louvet, historien du XVIIe siècle, écrit à propos de Notre-Dame de Beaujeu, « qu'il a vu fort peu d'églises cathédrales ou collégiales où l'office soit mieux fait ; que c'est une fort belle église, d'une admirable structure, ornée de fort belles chapelles, de belles orgues, d'une riche sacristie où il y a de fort beaux ornements et en quantité, la plupart desquels sont de la libéralité des princes, qui y ont apporté du Levant de précieuses reliques, et entre autres celle de la Croix de Notre-Seigneur. »

Les procès-verbaux de 1784 prouvent, en effet, que cette église était un monument remarquable, de style roman, à trois nefs séparées par des colonnes, se terminant chacune du côté du sanctuaire par une sorte d'hémicycle en forme de coquille.

Digitized by Google

Le chœur, garni de vingt-huit stalles, était fermé par un jubé. L'église avait deux clochers, le plus petit au dessus du chœur ; l'autre était une belle tour couverte de lames de plomb, construite en 1535 et renfermant six cloches, dont une pesait 4,587 livres (3).

On voyait à l'intérieur de l'église quatorze chapelles, que de pieux fondateurs avaient édifiées, quelques-unes avec un grand luxe. La chapelle de Sainte-Marguerite, fondation de Pierre de Thélis, doyen, en 1331, placée en haut du collatéral droit, avait sa voûte « ornée d'arcs doubleaux, de culs de lampe, chargée d'écussons, de sculptures et de devises ». Un rétable formé de plusieurs panneaux de bois, peint en 1540, et représentant différents genres de martyres, y méritait l'attention des visiteurs.

La chapelle de Notre-Dame de Grâce, fondée par Louis de Saint-Romain, en 1516, était remarquable par son rétable en pierre et sa voûte « d'un travail précieux dans le plus beau genre arabesque. » Elle était située en haut du collatéral gauche et faisait face à la chapelle de Sainte-Marguerite. Il existe à Beaujeu, dans le vestibule d'une maison qui fait l'angle de l'ancienne place Beurie, construite en 1793 avec les démolitions de l'église collégiale, un fragment de sculpture qui, à n'en pas douter, est un reste du rétable de Notre-Dame de Grâce. C'est une élégante tourelle en pierre de 1 mètre 50, percée d'ouvertures que garnissent des grillages et des portes curieusement travaillées. A moitié de sa hauteur, sur une galerie en encorbellement, figurait une suite de personnages aujourd'hui mutilés. Ce débris de la collégiale de Beaujeu, par son genre d'ornementation et le fini

(3) Louvet. *Histoire du Beaujolais*, chap. v.

Digitized by Google

un peu cherché des détails, est un curieux spécimen de la patience et de l'habileté des artistes de la Renaissance.

Le commissaire de l'évêque de Mâcon mentionne dans les procès-verbaux de la visite de nombreux objets de valeur.

Au-dessus de la porte collatérale sud, qui donnait accès du cloître dans l'église, et en dehors, était placé un marbre antique représentant, en bas-relief, un sacrifice païen. Ce beau morceau de sculpture, qui date de la fin du second siècle, est aujourd'hui au Palais Saint-Pierre et a été plusieurs fois décrit par les conservateurs du Musée.

Les fonts baptismaux, placés à droite de la grande porte, étaient formés d'un vase antique en bronze, de seize pouces de diamètre et de quatorze de haut, orné dans son contour d'un bas-relief où figuraient des luttes d'athlètes, un enlèvement par un Centaure, et d'autres sujets profanes. Au-dessous une inscription sacrée rappelait sa nouvelle destination.

Ce soin de recueillir des objets anciens et de les employer à la décoration de l'église, ne doit pas surprendre de la part d'un Chapitre qui avait eu pour doyen, de 1554 à 1589, l'historien Guillaume Paradin.

Parmi les vases sacrés, le plus remarquable était un ciboire en vermeil, monté sur un pied fait en forme de forteresse flanquée de huit tours, avec des cristaux incrustés et de petites chaînettes en argent, sur lequel s'adaptait un ostensoir aussi en vermeil.

Beaucoup des objets qui ornaient l'église, ne figurent dans les procès-verbaux que par une simple mention et quelques-uns méritaient mieux, à en juger par ceux qui sont parvenus jusqu'à nous.

En 1866, on découvrit dans une ferme des environs de

Digitized by Google

Belleville, un vieux tableau bien conservé, de 1 mètre 20 de hauteur, dans un cadre sculpté et doré, provenant de l'église collégiale de Notre-Dame de Beaujeu, où était représentée l'Assomption de la Vierge. Les journaux et les revues de l'époque (*Journal de Villefranche*, 23 juin 1866 ; *Revue du Lyonnais*, 1866, t. I, p. 94 et t. II, p. 181), rapportent que les connaisseurs prétendaient l'attribuer à un maître de l'école espagnole.

Les Dames Ursulines de Beaujeu possèdent une remarquable statue de la Vierge, en bois, ayant la même origine, d'une belle expression, admirablement drapée, et rappelant un peu par l'attitude de la Vierge et de l'Enfant Jésus, la statue de Coysevox de l'église de Saint-Nizier, à Lyon.

La chapelle des Dames Ursulines est elle-même un reste précieux de l'ancien château des sires de Beaujeu. En 1310, Guichard le Grand, seigneur de Beaujeu, avait élevé dans une des tours du château, une chapelle dédiée à saint Laurent, dite chapelle du Prince. Après la démolition du château, survenue en 1611, les religieux du Tiers-Ordre de Saint-François furent autorisés par Mlle de Montpensier, dame et baronne de Beaujeu, à prendre pour la construction du couvent qu'ils voulaient établir dans cette ville, les pierres de la chapelle démolie, à la charge de conserver à la nouvelle construction le nom qu'elle portait anciennement. Les mots *chapelle du Prince* se lisent sur le fronton de l'édifice, devenu propriété des Dames Ursulines.

L'on peut voir à Beaujeu un autre très curieux souvenir de l'église du Chapitre. Les procès-verbaux de la visite de 1784 constatent qu'au-dessus de chacun des nombreux autels que renfermait l'église, il y avait un tableau du saint auquel il était dédié. L'une des chapelles était sous le vocable de Sainte-Catherine d'Alexandrie. Le service en

Digitized by Google

était assuré par cinq chapelains appelés *Catherins,* du nom de la sainte. Il est très souvent fait mention de ces Catherins dans les papiers du Chapitre. La famille des Paradin, qui a donné au Chapitre plusieurs chanoines et l'un de ses doyens les plus célèbres, avait sa sépulture « joignant l'autel de Sainte-Catherine » (4).

Le tableau qui décorait la chapelle de Sainte-Catherine, est actuellement la propriété d'une honorable famille de Beaujeu. Il est daté et signé. Il a été peint en 1507 par Claude, peintre, dont le séjour à Lyon est signalé en 1500 et 1504 par M. Natalis Rondot, dans son livre *Les peintres Lyonnais, du XIVe au XVIIIe siècle,* p. 73. Ce tableau, dans un parfait état de conservation, malgré son ancienneté, est un panneau de 1 m. 90 sur 70 cent., divisé en quatre compartiments. Dans celui du haut, de beaucoup le plus important, on voit sainte Catherine debout, avec les insignes qu'on lui prête habituellement. Elle porte sur la tête une couronne, pour rappeler qu'elle était de sang royal. De la main droite, cachée dans les plis d'une draperie, elle tient un livre ouvert où elle a les yeux fixés, symbole de sa science et du triomphe qu'elle remporta sur les philosophes d'Alexandrie. La main gauche est appuyée simplement sur la garde d'une épée, instrument de son supplice. Elle foule aux pieds un homme à longue barbe blanche, coiffé d'un turban, qui est Maximin, empereur d'Orient, persécuteur des chrétiens et son bourreau. A terre est une roue brisée. La sainte est richement vêtue d'une tunique à grands ramages d'or ; les épaules sont couvertes d'un long manteau de couleur rouge ; les cheveux blonds s'échappent d'un chaperon placé sous la couronne.

(4) *Journal de Paradin,* 15 septembre 1573.

Digitized by Google

Les traits et tout le personnage expriment beaucoup de grâce et de noblesse. La figure et la main gauche, qui est seule visible, sont habilement peintes. De chaque coté, un ange à genou tient un cierge allumé. Le fond est une tapisserie, dont la bordure porte, plusieurs fois répétée, la lettre initiale du nom de la Sainte, et un portique qui laisse apercevoir, entre les colonnes, un paysage lointain.

La partie inférieure du tableau est divisée dans sa largeur en trois compartiments. Celui du milieu, le plus grand, représente le supplice de sainte Catherine. La martyre à genou, les mains jointes, est prête à recevoir le coup que le bourreau se dispose à lui porter.

Dans le fond, l'empereur Maximim, vêtu comme dans le grand panneau, entouré de plusieurs personnages, est précipité à bas de son cheval, vaincu lui-même par la constance de celle dont il n'a pu dompter ni la foi, ni la vertu.

Dans deux petits compartiments carrés, à droite et à gauche de cette scène, on voit cinq personnages, deux à gauche, trois à droite, à genou, les mains jointes, vêtus de surplis et d'une sorte de camail ou chasuble à franges. Ce sont les cinq Catherins ou chapelains de sainte Catherine, sans doute les donateurs du tableau. Le nom de chacun d'eux est au-dessous : à gauche, Bruchet, Gillin ; à droite, Polloce, Delorme, Sarrazin. Ces cinq petites figures sont peut-être ce qu'il y a de plus remarquable dans le tableau. A voir leurs traits bien caractérisés et diversement expressifs, le soin que l'auteur a apporté à rendre la physionomie propre de chacun, on est convaincu que ce sont là des portraits.

Ce tableau était, sans contredit, l'un des plus beaux ornements de l'église collégiale de Beaujeu. Il n'en est pas question dans les procès-verbaux de la visite de 1784, et

Digitized by Google

pourtant le commissaire de l'évêque de Mâcon fait preuve généralement d'un goût éclairé dans l'appréciation de la valeur des objets qu'il mentionne. Mais son silence peut s'expliquer. Vers l'année 1670, les Catherins ayant dû abandonner le service de la chapelle de Sainte-Catherine, parce que les charges qui y étaient attachées en excédaient les revenus (5), la chapelle fut placée sous le vocable de Sainte-Reine. Les procès-verbaux de 1784 constatent qu'à cette date, le tableau surmontant l'autel représentait cette dernière sainte. Celui de sainte Catherine n'était donc plus à sa place dans l'église lors de la visite ; peut-être est-ce à cette circonstance qu'il doit d'avoir échappé à la destruction (6).

A la suite des *procès-verbaux de la visite de l'église collégiale de Notre-Dame de Beaujeu*, des 16, 17, 18, 19 mars 1784, M. l'abbé Longin a publié un dernier document inédit, non moins intéressant pour l'histoire du Beaujolais. C'est l'*Inventaire des titres et papiers des archives du Chapitre de Notre-Dame de Beaujeu*, dressé par le même commissaire après la visite de l'église.

Ces archives étaient si considérables, qu'il ne fallut pas moins de vingt-six jours, à deux séances par jour, pour les inventorier. Parmi les documents analysés, beaucoup sont au dépôt des archives du département du Rhône, où ils forment le fonds de Beaujeu. Mais d'autres ont disparu, victimes pour la plupart de la destruction systématique ordonnée par la Convention de tous les titres féodaux. Les

(5) Longin. *Procès-verbaux de la visite*, p. 16. note 1.

(6) V. toutefois à l'appendice du volume : *La Déclaration du Chapitre*, p. 92, le compte d'une réparation faite par le sr Daguin, de la chapelle de Sainte-Catherine, le 25 février 1786.

Digitized by Google

mentions de l'inventaire de 1784 sont trop sommaires, malheureusement, pour permettre de combler ces vides trop regrettables.

M. l'abbé Longin a placé en tête des documents publiés, des introductions qui en sont comme le résumé explicatif, et il les fait suivre, dans des appendices, du texte de quelques pièces inédites moins importantes et de notes recueillies par lui. Ses publications appréciées de tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de nos provinces, font naître l'espoir que d'autres suivront bientôt et qu'il ne se lassera pas de communiquer au public érudit les résultats de ses patientes recherches.

Alexandre POIDEBARD.

Digitized by Google

NOTES

DE

L'ABBÉ RANCHON

CURÉ DE SAINT-CYR-AU-MONT-D'OR

1752-1805 (*).

1789

Dix janvier. J'observe que les vins se vendent 12 livres l'ânée, le bled 8 livres 10 sols le bichet. Le froid rigoureux qui dure depuis le 8 décembre 1788, est cause que les denrées sont hors de prix. Il n'est aucun ouvrier qui ait travaillé depuis le 8 décembre jusqu'à ce jour, 13 janvier 1789. Le Rhosne et la Saône sont gelés tellement qu'on passe avec des charrettes sur l'un et l'autre fleuve depuis un mois. Le Sr curé avait environ 600 benes charbon de terre qu'il a remis sans bénéfice à ses paroissiens et qui l'ont grandement remercié : le commerce à Lyon est totalement négligé. On a fait des quêtes en 1788

(*) Voir la *Revue du Lyonnais* d'Octobre 1891.

Digitized by Google

et 1789 pour le soulagement des ouvriers ; malgré ces secours, les campagnes abondent en pauvres qui sortent de Lyon. Tous les corps et Parlements sont soulevés. On attend la tenue des États-généraux pour régler et mettre ordre aux finances.

M. Necker, controlleur général, homme de bien, fait l'unique ressource qu'on puisse espérer. Le Sr Ranchon, curé, n'a point de procès avec les seigneurs-comtes de Lyon ; l'église est en bon état.

Le dégel est arrivé le 13 janvier par un vent impétueux, les glaces du Rhône ne sont parties que le 16 janvier ; elles ont cassé et entraîné sept moulins à farine, cassé les autres, entraîné une fabrique de chocolat et une autre fabrique de teinture en cotton aux ouvrages Perrache. Le pont a été cassé et non entraîné.

Le 17 janvier, jour de St Antoine, j'étais à Lyon lorsque les glaces de la Saône partirent ; la désolation était répandue partout ; à midi et demi les glaces arrivèrent en si grande abondance, qu'elles s'arrêtèrent au pont de Serin, pont construit par la charité de Lyon près les premières portes de Vaise ; elles s'accumulèrent tellement qu'elles renversèrent totalement ledit pont de bois, très fort, sur lequel les plus grosses voitures passaient, et ce pont fut enseveli sous les glaces ; sa chute éleva les eaux et les glaces de façon que tous les bateaux, plattes, furent fracassés, entraînés, et passèrent sous le pont St Vincent et sous celui de pierre, et tout a été perdu.

Le 20 janvier, le vent tient toujours très fort, la Saône est très débordée, les farines sont très chères ; elle vaut en Vaise 8 livres 15 le bichet, les vins de 10 à 12 livres l'ânée. Le pont St Vincent n'a été qu'endommagé, ainsi que celui d'Ainay.

Digitized by Google

On a commencé, l'an 1788, à construire un pont en pierre, il sera appelé le pont de St-Jean, mais quand sera-t-il fini ? Le pont volant construit sur des bateaux, près ledit pont St Jean, a été entraîné par les glaces.

Du 25 février 1789, j'observe que nos habitants n'ont pu travailler leurs vignes depuis le départ des glaces, car depuis ce temps il ne fait que neiger ou pleuvoir. Les vins valent 15 livres l'ânée. Le 31 mars j'observe que tout le mois de mars a été pluvieux ; le bled vaut 9 livres le bichet en juin, 10 livres le bichet en juillet 1789, à la grenette 10 livres 15 sols. On commence à moissonner le 16 juillet ; les vins augmentent et valent 16 livres l'ânée. En juillet, on conduit des farines de Lyon à Paris. Le pain vaut 4 sols 6 la livre.

Les États généraux se sont assemblés à Versailles le 5 mai 1789 et n'ont rien fait jusqu'à ce jour, 28 juin 1789. Les trois ordres sont divisés de façon qu'à ce jour on craint que les peuples ne se soulèvent. Les mémoires qui paraissent et qui paraîtront seront grandement intéressants pour tout hôme curieux de ce qui s'est passé dans le royaume. Le tout sera sans doute imprimé dans un ou deux volumes.

(Ici je reproduis le récit des événements qui ont accompagné la prise de la Bastille, d'après le Livre sur la communauté des pauvres, où le curé Ranchon en a fait un compte rendu moins sommaire que dans ses registres paroissiaux.)

Les États généraux ont été assemblés à Versailles le 5 may 1789. La division entre les trois ordres a duré jusqu'en juillet dudit an ; la noblesse, ainsi que le clergé qui voulaient opiner par corps et non par tête, ont été forcés de se rendre dans la salle des communes.

Plusieurs princes du sang avec les chefs de Paris avaient tramé une cabale, et avec cent pièces de canon et cinquante

Digitized by Google

mille hommes de troupes, ils prétendaient tuer deux cent mille hommes de la milice bourgeoise de Paris, conduits par le sieur Deflessel, gouverneur de la ville de Paris, et ce pendant la nuit du 12 au 13 juillet. Ce complot a été découvert, dès lors la milice parisienne, au nombre de plus de deux cent mille hommes, s'est emparée des canons de la Bastille, de ceux des Invalides, de toutes les armes et munitions y enfermées et conduite par trois mille soldats des gardes françaises de Paris qui se sont donnés à ladi milice, abbandonnant le parti royaliste ; en trois heures de temps ils ont été en état de résister à l'ennemi, qui voyant ses projets évanouis se sont retirés. Les princes ont pris la fuite et sont passés avec plusieurs de leurs complices dans l'étranger. Les Srs de Flesselles, de Launay, gouverneur de la Bastille et plusieurs autres chefs de la ville furent écartelés par le peuple.

Le Roy qui avait été trompé, fut instruit par des députés de l'assemblée qui ne lui cachèrent pas le triste état de son royaume, il se rendit à l'assemblée, promit tout et se rendit le lendemain à Paris, à la maison de ville, renvoya toutes les troupes, au nombre de 50,000, campées autour de Paris, et promit rendre la justice qu'on demandait. Toutes les provinces du royaume se sont soulevées, ont incendié quantité de châteaux, sous prétexte que les S^grs étaient cause de tous ces troubles et concutionnaient leurs vasseaux. Il est vraisemblable qu'on fera des volumes de tout ce qui s'est passé jusqu'à ce jour, 12 août 1789, et de ce qui se passera jusqu'à la fin des États généraux. Jusqu'à ce jour, 12 août 1789, toutes les villes se gardent par des milices bourgeoises ; les campagnes montent aussi la garde ; tous les jours, on apprend qu'on a incendié des châteaux. Les S^grs nos voisins ont enlevé tous leurs effets, se sont retirés

Digitized by Google

et font garder leur château par leurs amis bien armés. Le trouble en est si grand qu'on assassinerait un hôme sans cocarde. Les religieux, curés, tous ont la cocarde dans tout le royaume.

Pour appaiser ces troubles, les États généraux viennent d'arrêter le 4 de ce mois ce qui suit :

1° Égalité des impôts dès à présent.

2° Renonciation de tous privilèges par tous les ordres, villes, provinces et Parlements.

3° Reachapt des droits féodaux.

4° Suppression de main-morte et servitude personnelle.

5° Réduction de toutes pensions.

6° Abolition des droits de chasse et de capitainerie.

7° Abolition des justices seigneuriales.

8° Abolition de vénalité des offices de judicature.

9° Justice gratuite.

10° Abolition des colombiers et des garennes.

11° Reachapt de toutes dîmes et champards.

12° Défense de créer aucun droit de ce genre ni aucun droit féodal.

13° Abolition des casuels des cures, excepté pour les villes.

14° Augmentaiton des portions congrues.

15° Droits d'annates supprimés.

16° Admission de tous les citoyens aux offices civils et militaires.

17° Suppression des droits de dépôts payés aux évêques de certaines provinces.

18° Suppression des jurandes.

19° Suppression de la pluralité des bénéfices.

20° Une médaille frappée pour conserver le souvenir de cette journée mémorable.

Digitized by Google

21° Un *Te Deum* chanté dans la chapelle du roi et dans toute la France.

22° Louis XVI proclamé restaurateur de la liberté française.

En octobre 1789, M. l'évêque d'Autun et autres ont donné de savants mémoires pour la vente de tous les biens d'église, on prendra de l'argenterie pour faire du numéraire. Le roi s'est rendu à Paris pour y faire son séjour. Il y a été appelé par plus de trente mille citoyens ou femmes de Paris qui se sont rendus à Versailles. On espère que les troubles cesseront. L'assemblée nationale a suivi le roi ; par là les aristocrates disparaîtront. Il convient de lire tout ce qui s'est passé. Rien de plus intéressant pour la nation. La paix règne à Paris et dans la nation ; les bleds valent 9 livres le bichet. Il est une loi martiale pour ranger les attroupements.

Le 9 novembre 1789, l'assemblée nationale a décrété que les biens de l'église appartenaient à la nation ; par là, elle espère que la vente de ces biens sera prochaine pour payer les dettes de l'État en donnant une pension aux curés, vicaires, moines et moinesses. Il est aussi question de limiter le revenu des évêques. J'écris du 25 novembre 1789 que l'assemblée nationale est paisible au Louvre, à Paris, où réside le roi. Il est tous les jours des décrets nouveaux en faveur des peuples. L'État a besoin en ce moment de 868 millions pour la fin de cette année et pour l'année prochaine ; si on vend les biens de l'église, on payera les créanciers de l'État.

En décembre 1789, les titulaires de bénéfices, sans aucun excepté, ont été tenus en vertu d'un décret de l'assemblée nationale et des lettres patentes de Sa Majesté de donner la déclaration de tous les biens, meubles et immeubles de

Digitized by Google

leurs bénéfices sous de graves peines. Le curé de Saint-Cyr a ponctuellement obéi à la loi. Il est une infinité d'écrits qui annoncent tout ce qui se passe à l'assemblée nationale, dont le curé qui me succédera aura pleine connaissance. On a tout lieu d'espérer aujourd'hui, premier jour de l'an 1790, que la régénération de la France est proche. La paix et la tranquillité règnent tant dans la capitale que dans la province. Le roi, jaloux de voir les opérations qui se font, est adoré de ses peuples, seule félicité qu'il doit rechercher.

1790

Le 23 mai 1790, les officiers municipaux de la paroisse de St Cir, dont le s^r^ Jean Lauras est maire, ont faire un drapeau neuf à Lyon, ont acheté un tambour cuivre et fait faire un habit d'ordonnance au tambour, le tout en suite d'une quête faite dans la paroisse.

Il est une milice paroissiale à St Cir qui doit se rendre près la digue du Rhône, au camp fédératif, convoqué par tous les municipaux de la ville de Lyon, pour le 30 du présent mois ; on pense qu'il sera composé de plus de vingt mille hommes armés ; le s^r^ Ranchon, curé, sera l'aumônier de sa troupe (1).

On verra imprimés tous les effets de la révolution actuelle ; pour ce, je n'en parlerai pas ; je dirai seulement que l'assemblée nationale a commencé en mai 1789, et qu'en mai 1790 tout le clergé attend d'être anéanti, sauf les curés. *Videbitur infra.*

Le pain vaut en may 1790, 2 sols 6 deniers. Le bichet de bled vaut 10 livres à Lyon. Les vins nouveaux se vendent 20 livres l'ânée ; les vins vieux valent 24 à 26 livres l'ânée.

---

(1) Cette manifestation eut lieu le 30 mai aux Brotteaux. Il y avait 50,000 gardes nationaux.

Digitized by Google

La misère est grande à Lyon et en campagne par la cessation des fabriques. Cependant il existe un luxe de part et d'autre qui n'annonce point de misère. L'histoire des événements arrivés en 1789 et 1790 sera très intéressante. La nation française semble devoir prendre un essor inattendu ; la noblesse et le clergé sont consternés ; il a fallu du désordre pour ramener l'ordre.

Septembre 1790. Les vins sont hors de prix ; le vieux se vend 30 livres l'ânée, les vignes promettent peu. Les officiers municipaux de St Cir ont imposé leur curé à 180 livres 7 sols sur les rolles des tailles de la présente année 1790, somme exorbitante. Les curés voisins ne sont imposés qu'à de petites sommes pour leurs congrues. Le curé de St Cyr entend se pourvoir par devant le directoire du département de Lyon et obtenir justice.

En décembre 1790, les aristocrates de la ville de Lyon, d'accord avec ceux des différentes provinces, ont tenté une contre-révolution dans la ville de Lyon, qui aurait eu lieu, si les personnes corrompues par argent n'eussent fait leur déclaration à la municipalité de Lyon, la veille de l'assaut projeté. Le Sr Guillin de Pougelon, avocat à Lyon, avec deux autres seigneurs de village, ont été arrêtés et conduits à Pierre Encise, comme chefs de la dite contre-révolution (2). On attend des ordres de l'assemblée nationale. Toute la ville est armée, jour et nuit, pour prévenir les incendies projetés.

A compter du premier jour de l'an 1791, les curés ne

(2) Le complot royaliste fixé au 13 décembre 1790, d'ailleurs très mal organisé, fut dévoilé avant son exécution. Il fut cause de l'arrestation de Guillin de Pougelon, Tenouet, d'Escars et du comte d'Esgrigny.

Digitized by Google

peuvent et ne doivent point exiger des rétributions de leurs fonctions dans les paroisses, ce qui sera exécuté avec plaisir.

Du 20 mars 1791, je dis que l'hiver dernier n'a pas été rigoureux, que la récolte en blé et vins de l'an 1790 n'a pas été bonne.

Le commerce à Lyon a été très bon ; les ouvriers dans tous les genres ont travaillé et travaillent jusqu'à ce jour, 28 août 1791. La cherté des soies fait craindre que les fabriques ne cessent leurs opérations et que l'hiver prochain ne soit rude de toutes manières. Les chaleurs excessives ont desséché la terre depuis deux mois. La Saône est sans eau. On la passe à pied sec depuis St Rambert jusqu'à l'isle.

On ne voit point d'argent ; ceux qui en ont gagnent dix-huit pour cent en l'échangeant contre des assignats. Le traitement des fonctionnaires publics s'exécute lentement. Le curé de St Cir n'a pas encore pu se régler avec Messieurs du district.

Plusieurs curés du voisinage, curé de Collonges, Écully, Chasselay, et autres comme réfractaires, ont été renvoyés et remplacés. Les troubles règnent partout ; il est à souhaiter que la constitution ait lieu ; par là, les campagnes seront allégées ; chacun payera les impôts au prorata de ses possessions.

L'abbé DUPLAIN.

FIN

Digitized by Google

AU PAYS DES ÉTANGS, roman, par Gabriel GERIN. Paris, Calmann-Lévy, 1891.

S'IL pouvait y avoir à Lyon un événement littéraire, comme on disait jadis, le livre de notre compatriote Gabriel Gerin en serait un. Déjà les critiques autorisés ont parlé et le mot « chef-d'œuvre » a été prononcé.

Au Pays des étangs, tel est le titre de ce roman dont Calmann-Lévy est l'éditeur et qui se vend en librairie comme si l'auteur était parisien.

Le pays des étangs c'est la Dombes. Non pas la Dombes historique telle qu'elle est tracée sur la carte de la *Bibliotheca Dumbensis*, avec des limites irrégulières, et coupée en deux par un mince détroit bressan, qui va de Montluel à Villars; mais une Dombes physique comprenant tout le plateau dont les contreforts boisés ont été rongés, avant ou après le déluge, par le Rhône, la Saône, la Veyle et l'Ain.

Aussi Gabriel Gerin, répudiant toute étymologie et se conformant à l'usage du pays, a écrit Dombe, sans *s*, comme sur les murailles des gares ou en tête des affiches officielles. De ce fait il aura peut-être maille à partir avec certains bénins bibliophiles mais irascibles archéologues ; espérons, pour eux, que le reste les désarmera.

Le reste, c'est le livre tout entier nous décrivant ce mélancolique pays, où tant de Lyonnais vont perdre leurs loisirs, fusil en main, chien au talon. C'est vraiment l'évocation habile de cette région « morne et

Digitized by Google

plate, ouverte à tous les vents avec ses chaumes mouillés, ses étangs immobiles et ses petits bois de bouleaux semés comme des îles au milieu de ses vastes plaines. »

Et comme pour donner l'échelle de ces choses dont il fait ressentir l'impression intense, l'auteur a dessiné au milieu de ces paysages deux silhouettes humaines, l'homme et la femme qui s'aiment, se le prouvent et s'épousent. Mais il l'a fait avec tant d'art, c'est-à-dire de vérité, que Jacques comme Marion, cœurs simples, natures rudes, vivent, se meurent et intéressent autant que s'ils étaient détaillés très au long en quelque roman psychologique.

Jacques est un pêcheur de grenouilles « un grenouillas, or, qui dit grenouillas dit braconnier, maraudeur, pirate de terre et d'eau », et avec lui nous irons à l'affût, à la chasse à la morelle, et nous assisterons aux passages d'automne ; avec Marion, la gardeuse d'oies, nous serons initiés à la vie rustique des fermes de la Dombes.

L'auteur qui sait la formule du bien écrire a le choix judicieux des choses vraies, il conduit à merveille les amours de ces deux êtres instinctifs : inclination physique et brutale chez l'homme, chez la femme habitude d'abord, puis ensuite sentiment.

Sentiment peu complexe, et lorsque la pauvre Marion est abandonnée par Jacques, elle n'est que triste, il lui faut même l'énervement causé par une rengaine musicale, que répète un orgue de Barbarie, pour lui faire verser des larmes ; larmes d'amour cruelles, mais dont le souvenir est doux.

« Placée entre la route et le bois, Marion écoutait la chanson dédoublée par l'écho, ici en temps fort, là-bas en sourdine grelottante et lointaine. Et des frissons sillonnaient sa peau à chaque retour du refrain. Ce qu'elle éprouvait était tellement douloureux, vague et confus, qu'elle n'aurait su l'exprimer. Mais la musique sentimentale et suggestive parlait à sa place... il lui semblait qu'elle bégayait son propre chagrin, qu'elle formulait sa plainte inarticulée, qu'elle pleurait les heures d'amour sous le vieil arbre, les heures de volupté à tout jamais évanouies. La fin de chaque couplet ramenait la même petite phrase suave et dolente que le hautbois et la flûte de l'orgue sanglotaient à l'unisson, avec des accents humains ironiques, gais comme des rires, mouillés comme des pleurs. »

Mais il y a autre chose encore dans ce livre, autre chose qui en est comme la dominante, la caractéristique du pays, l'obsession du héros, la rivale de Marion, c'est la passion de la chasse.

Digitized by Google

« Indéfinissable ainsi que toutes les passions fortes, n'est-elle pas incompréhensible, puérile, ridicule même pour tous autres que ses fervents ?... Peut-être cette étrange passion n'est-elle qu'un restant d'atavisme, un goût légué par nos primitifs ancêtres, un impérieux besoin de retour aux mœurs sauvages, un instinct persistant qui ramène le civilisé, d'un état social exagéré, à la nature. Ce serait vraiment à croire qu'il en est ainsi tant les joies qu'elle procure sont simples et profondes, tant leur trame légère suffit à nous masquer les complications, les platitudes, les soucis et les tristesses de l'existence. »

Donc l'auteur est un fervent, et il ne faut pas s'en plaindre, car le chasseur a dicté au lettré de belles pages que même les profanes peuvent apprécier. Il y a mis là toute la poétique nouvelle, donnant aux choses leur importance pittoresque et suggestive ; puis son style franc, honnête et précis rassure le lecteur déjà revenu des mots bizarres ou techniques qui sont toute la modernité de certains ouvrages.

Le chapitre de l'affût impressionne particulièrement, nous en voulons citer quelques lignes : « De son poste Jacques voyait affluer toute la légion des espèces aquatiques : canards, sarcelles, milouins rouges, siffleurs, fourchus, que son œil exercé distinguait rien qu'à leur façon de voler. Le ciel se criblait de sombres taches mouvantes, et le grand bruit d'ailes augmentait toujours. Il y avait des moments où ce bruit devenait un sifflement aigu, trahissant l'affolement d'une fuite précipitée, à travers l'air froissé par le choc des becs et des poitrines lancés à des vitesses folles. Puis à d'autres moments ce bruit se faisait grave, moelleux, se prolongeait en des sonorités douces et mourait dans un rapide glissement de plumes. Proche ou lointain, faible ou fort, il emplissait l'ombre d'un battement d'éventail continu. »

Jacques, le braconnier, prend la fièvre, Marion le soigne avec dévouement, il y en a toujours au cœur de la femme ; en même temps le père nourricier de Jacques obtient pour lui une place de garde particulier, ce qui lui permet, et le décide, à épouser la Marion.

Si ces lignes n'étaient pas destinées à la plus grave et à la plus chaste des *Revues*, nous pourrrions dire que tout finit donc bien dans *le pays des étangs*, et il ne nous viendrait pas à l'idée d'excuser l'auteur pour certains passages ne permettant pas de laisser traîner ce livre sur la *table de famille*. Mais il est certain que l'auteur n'a pas pensé à cette *table* en écrivant les chapitres intitulés, *La Jeannette*, *Charivari* et *Lune de miel*, il s'est préoccupé surtout de remplir son cadre consciencieu-

Digitized by Google

sement sans voiler d'une phrase banale ou spirituelle, comme pour l'escamoter, la scène à faire.

Lorsque l'on écrit comme Gabriel Gerin, c'est-à-dire en respectant la logique des événements, les chapitres s'imposent, et il est des cas où la décence des « plusieurs points » fait une tache à l'œuvre. En tout cas, les passages incriminés sont traités comme le reste, d'une manière alerte et sobre, et ce sont eux peut-être qui donnent à l'œuvre cette belle allure de sincérité, c'est-à-dire de probité littéraire.

Quoi qu'il en soit, il y a bien longtemps que nous n'avions lu un roman aussi excellent écrit par un lyonnais habitant Lyon.

Tony MARGNOLE.

NOTICE SUR SAINT-CYR-AU-MONT-D'OR, par l'abbé L. DUPLAIN, vicaire à Saint-Cyr, in-8° de 74 pp., figures, blasons et plans.

« Le Mont-d'Or, en assiette belle, bonne et fertile, est communément estimé la plus belle et délectable montaigne de France. »

Ainsi s'exprime Nicolas de Nicolay, dans sa *Description de Lyon*, en 1573.

Or, parmi les pittoresques villages qui sont venus s'abriter sur les flancs de la montagne lyonnaise, Saint-Cyr est un des plus heureusement situés. Il occupe toute la croupe méridionale de la petite chaîne, dont le Mont-Cindre est le dernier sommet. De ses maisons répandues en amphithéâtre, la vue embrasse au levant le plateau de Cuire, Caluire, la Croix-Rousse, avec les Alpes comme fond de tableau ; au midi, le cours de la Saône, Vaise et la colline de Fourvières, et au couchant la riante campagne qui s'étend entre le Mont-d'Or et les montagnes du Lyonnais.

Séduit par ce spectacle enchanteur, M. l'abbé Duplain, qui a voué un véritable culte à Saint-Cyr, a entrepris la monographie de ce joli

Digitized by Google

village, comme cela a été fait pour Collonges, par Debombourg, pour Couzon, par M. Fayard, pour Saint-Rambert, par M. Niepce.

La *Notice sur Saint-Cyr-au-Mont-d'Or*, parue depuis peu, contient un aperçu de topographie générale, quelques notes conduisant jusqu'en 1173, et l'historique de Saint-Cyr sous l'administration des chanoines-comtes de Lyon, qui en furent les seigneurs de 1208 à 1790. M. Duplain relate ensuite le long séjour de l'abbé Ranchon, curé de Saint-Cyr, de 1752 à 1805, dont la *Revue du Lyonnais* termine en ce moment le très curieux *Livre de raison*.

Toutefois, il nous semble que M. l'abbé Duplain aurait pu s'étendre davantage sur l'histoire du vieux château-fort de Saint-Cyr, donner quelques détails sur l'origine des chapelles, qui en 1700, se trouvaient au nombre de douze sur la paroisse, et enfin décrire les belles habitations qui ne sont pas un des moindres attraits de Saint-Cyr. M. Duplain ne cite que le château de la Chaux et celui de M. Camille Bellon, ancienne résidence du comte d'Herculais. Cependant, à notre connaissance, il existe d'autres maisons intéressantes, soit par leur architecture, soit par le souvenir de leurs anciens possesseurs.

Malgré ces lacunes, la *Notice sur Saint-Cyr* est fort intéressante. C'est une page de plus à ajouter à l'histoire du Lyonnais ; histoire bien fouillée, il est vrai, mais qui laisse encore à glaner aux passionnés de l'étude.

RECUEIL D'ARCHÉOLOGIE LYONNAISE, publié par séries de 5 planches in f°, dessinées d'après nature et gravées à l'eau-forte, par C. TOURNIER. — *En vente à la papeterie P. Dellevaux, rue de la Barre, 1, à Lyon.* (Prix : 20 francs la série. — L'ouvrage complet formera 10 séries.)

M. Tournier, un artiste de goût, dont plusieurs de nos lecteurs connaissent les travaux si consciencieux, commence la publication d'une série d'eaux-fortes représentant les monuments anciens de Lyon. Cet ouvrage, composé de cinquante planches, paraîtra en dix livraisons. Les deux premières livraisons sont en vente.

Digitized by Google

Les monuments qui nous ont été conservés, sont tous dessinés d'après nature, avec la plus rigoureuse exactitude, ce qui est indispensable pour toute étude archéologique ; quant à ceux qui ont été détruits, M. Tournier s'entourant de tous les documents connus, les a reproduits d'après les descriptions les plus autorisées.

La première livraison contient la *Fontaine du Chemin-Neuf* (1). Cette planche, remarquable par sa netteté et sa finesse, conservera définitivement le souvenir de ce charmant petit édicule, qui se dégrade, s'effritte tous les jours davantage, sans que l'on songe à le restaurer et à l'abriter. Le *Puits de Philibert Delorme*, le *Portail de la Tourette*, l'*Intérieur de cour*, rue Saint-Jean, n° 11, et la *Maison des Frères-Tailleurs*, rue Treize-Cantons, 2, complètent la livraison. La maison des Frères-Tailleurs, dont M. Paul Saint-Olive a fait l'historique, n'a jamais été reproduite d'une manière aussi complète ; on voit la porte d'entrée, et la jolie montée d'escalier qui joint une élégante galerie à arcades (2).

La seconde livraison contient l'*Ancienne place des Cordeliers*, où se trouvait la colonne du Méridien, et la salle du Concert, démolies en 1858, la *Manécanterie*, la *Galerie Philibert Delorme*, rue Juiverie n° 8, la *Chapelle des Bourbons*, à Saint-Jean, et la *Porte Renaissance*, située à Vaise, rue Saint-Pierre de Vaise, n° 34, qui provient de la chapelle des Pénitents de la Miséricorde.

Nous ne doutons pas que la publication de M. Tournier ne reçoive l'accueil qu'elle mérite, tant au point de vue artistique, qu'au point de vue documentaire.

MANUEL DU CONDUCTEUR-TYPOGRAPHE, par Auguste RIETSCH, conducteur-chef de l'imprimerie Pitrat. — Lyon, 1891, in-16, figures.

Depuis le perfectionnement des reproductions en *phototypie*, *photogravure*, *gillotage*, etc., etc., le tirage typographique des gravures a pris naturellement une grande importance. Il se publie aujourd'hui quantité de livres, dont les illustrations, composées de clichés tygographiques, se

(1) Lire au sujet de ce monument : *Le vœu des échevins et l'édicule de l'ancien pont du Change*, par J.-J. Grisard. Lyon, 1888, in-8°, figures.

(2) *Variétés littéraires*, par Paul Saint-Olive. Lyon, 1872, in-8°.

Digitized by Google

tirent en même temps que le texte. Pour arriver à bien, il faut non seulement une soigneuse mise en train, du bon papier, de l'encre de premier choix, mais encore une connaissance approfondie de l'art du *découpage*. Le *découpage* consiste, à l'aide de minces épaisseurs de papier, à alléger ou à renforcer la pression nécessaire à une bonne épreuve de la gravure.

Ce sont ces procédés que M. Rietsch met en lumière avec toute la compétence, toute l'expérience d'un homme du métier. Son petit livre est orné de nombreuses figures, reproduisant les sujets les plus variés avant et après l'opération du *découpage*. On peut ainsi se rendre compte de l'importance de cette préparation préliminaire et indispensable.

Plus loin, M. Rietsch traite de l'emploi de la presse à bras, de l'impression mécanique, de la préparation du papier, du séchage, du satinage, et de l'entretien des rouleaux.

Le *Manuel du Conducteur* sera utile non seulement aux jeunes ouvriers désireux de se perfectionner dans l'art de la typographie, mais encore aux artistes, aux auteurs, qui pourront surveiller l'impression de leurs œuvres en toute connaissance de cause.

Léon Galle.

Digitized by Google

SOCIÉTÉS SAVANTES

ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE LYON. — *Séance du 3 novembre 1891.* — Présidence de M. Morin-Pons. — Hommages faits à l'Académie : 1° Par M. le comte de Sparre : *Sur le mouvement des projectiles dans l'air ; Mémoire sur le pendule de Foucault ; Rapports faits à l'Académie des sciences sur ce dernier mémoire ;* 2° Par M. l'abbé Chevalier : *Codex diplomaticus ordinis Sancti Rufi Valentiæ ; le bréviaire romain et sa dernière édition type.* — M. le docteur Coutagne commence la lecture du récit d'un Voyage à Bayreuth, et d'une étude sur l'œuvre de Wagner. La représentation théâtrale fut le but unique de ce maître éminent, et comme il voulait innover, il s'est occupé de tous les détails de l'exécution de ses œuvres. Non seulement il compose la musique de ses opéras, il écrit aussi ses livrets, et dirige lui-même la mise en scène. Jusqu'à ce jour Wagner n'avait guère pu être apprécié que par ceux qui avaient assisté aux représentations de Bayreuth. L'orateur a été de ce nombre, et il estime qu'il est impossible de séparer l'œuvre du maître du milieu où sont données ces représentations. Le théâtre, bâti dans des conditions spéciales, sur les données de Wagner, a été ouvert en 1876. Son exploitation est limitée actuellement à un mois de l'été, pendant lequel sont données seulement trois pièces du maître. L'orateur fait suivre la description de ce théâtre de l'examen des

Digitized by Google

critiques adressées au système de Wagner, et il démontre que les innovations de Wagner sont moins nouvelles et moins radicales qu'on le croit généralement. En somme, les procédés de Wagner se présentent comme une conquête définitive de l'art de notre siècle. — M. le Président fait observer que les plus grands admirateurs de Wagner sont des Français ; mais certains critiques d'art ont poussé, à cet égard, l'admiration à l'extrême. En réalité, si, sous certains rapports, Wagner a fait faire de réels progrès à l'art dramatique, il a eu d'illustres devanciers, qu'on ne saurait mépriser. Dans tous les cas, il est impossible d'admettre que Wagner soit le premier des compositeurs.

Séance du 10 novembre 1891. — Présidence de M. Morin-Pons. — M. Clair Tisseur, membre titulaire, est inscrit, sur sa demande, au nombre des membres émérites. — M. Coutagne donne lecture de la fin de son étude sur Wagner. Laissant de côté l'examen technique de l'œuvre de ce compositeur, il aborde immédiatement l'analyse des principaux opéras de Wagner ; à savoir : 1° *Rienzi*, œuvre tirée du roman de Bulwer. La partition en est considérable et renferme des parties d'une haute inspiration, et, notamment des chœurs populaires. 2° Le *Vaisseau fantôme*. C'est en quelque sorte une simple ballade transportée sur la scène. Au point de vue musical, l'influence de l'art romantique s'y fait remarquer dans une large mesure ; 3° Le *Tannhauser*, récit des aventures d'un chevalier perdu dans les montagnes, avant de se rendre à Rome, pour obtenir le pardon de ses fautes. Le thème en est très varié, au point de vue musical. Mais l'œuvre entière présente une grande inégalité de style. 4° *Lohengrin*, la plus populaire des œuvres de Wagner, mérite sa grande réputation, car elle est le fruit d'une imagination encore jeune. Certaines parties renferment des longueurs, mais le troisième acte est irréprochable, et plusieurs scènes sont d'un pittoresque achevé. Le sujet est emprunté à une légende du Moyen Age, vague réminiscence de la fable de Psyché. 5° *Tristan et Isolde*, sujet informe, emprunté à une légende du pays des Cornouailles, œuvre bien allemande par ses longueurs, mais d'un style musical très riche. 6° Les *Maîtres chanteurs de Nuremberg*, épisode de la vie de Nuremberg, au XVIe siècle, que l'on peut considérer comme le pendant bourgeois de Tannhauser. Se distingue par ses chœurs nombreux et la puissance de l'orchestration. Mais bien nombreuses sont les œuvres françaises d'un style plus gracieux et plus artistique. 7° L'*Anneau du*

Digitized by Google

Niebelung, œuvre colossale, renfermant quatre drames lyriques, dont un seul a la longueur d'un opéra ordinaire. C'est l'histoire de Sigfrid, héros danois ou germain, empruntée à l'Edda Scandinave et rajeunie dans les Niebelungs. Cet opéra n'offre que de longues scènes dialoguées, et on peut dire que ce n'est pas une œuvre faite pour le théâtre. 8° Le *Crépuscule des Dieux*, œuvre analogue au *Sigurd* de M. Reyer. 9° *Parsifal*. Le monopole de la représentation de ce drame appartient exclusivement au théâtre de Bayreuth. Le sujet est emprunté à un ancien poème étudié dans la thèse du doctorat de M. Heinrich. Mais la musique diffère de celle de tous les autres opéras de Wagner. C'est la plus originale et la plus soignée de ses œuvres. — L'orateur termine en se demandant quelle place sera assignée à Wagner, dans l'histoire de l'art. Cette place sera assurément grande, mais le moment n'est pas encore venu de la fixer d'une manière précise. Quant au théâtre de Bayreuth, malgré son grand succès, il renferme en lui-même le principe de sa décadence et de sa fin. Car les auditeurs s'inspireront de toutes les innovations qui sont bonnes, pour les transporter ailleurs.

Séance du 17 novembre 1891. — Présidence de M. Morin-Pons. — M. Arloing fait hommage des ouvrages suivants, au nom de M. Chauveau : 1° *Sur la fusion des sensations chromatiques perçues isolément par chacun des deux yeux ;* 2° *Sur la transformation des virus, à propos des relations qui existent entre la vaccine et la variole*. — M. Caillemer fait aussi hommage, au nom de M. le docteur Lacassagne, de deux volumes renfermant les comptes rendus des travaux du Conseil d'hygiène publique et de salubrité du département du Rhône. — M. Caillemer donne ensuite lecture, au nom de M. Clair Tisseur, absent, d'une notice sur Jean-Michel Grobon, peintre lyonnais. Né en 1770 à Lyon, où il mourut au mois de septembre 1853, Grobon fut l'un des fondateurs de l'école de peinture lyonnaise. Mais on possède bien peu de renseignements sur lui, tant cet artiste aima à s'effacer et à vivre dans l'isolement. Nommé membre de l'Académie dès l'âge de 30 ans, il n'y fit jamais aucune communication, et quand il mourut, c'était déjà un oublié. Comme peintre, Grobon ne procède de personne ; après avoir appris de Grognard les premiers éléments du dessin, il n'eut pas d'autre maître que la nature. Dechazelle favorisa ses premiers essais, en lui communiquant quelques tableaux de peintres hollandais, qu'il copia, et dont il s'assimila promptement la manière. De là son *Petit Rémouleur* et

Digitized by Google

le *Petit Broyeur de couleurs*, dont le mérite permet de dire qu'il eût dû se consacrer tout entier à la peinture de genre. Toutefois, Grobon fut un rénovateur dans la peinture du paysage, à laquelle il se consacra presque tout entier. Les quelques portraits qu'il a exécutés font aussi regretter qu'il ne se soit pas livré davantage à cette branche de l'art. En outre de ses qualités d'artiste, Grobon se distingue aussi par l'amour de sa ville natale, qu'il n'a jamais quittée. Un peu oublié, à cause de sa vie retirée et modeste, Grobon reprendra de plus en plus la place qui lui est due, car personne n'a apporté plus de conscience dans l'exécution de ses œuvres.

Séance du 24 novembre 1891. — Présidence de M. Morin-Pons. — Hommage offert à l'Académie par M. Storck, imprimeur : *Lyon à l'Exposition universelle*, 2 vol. in-4°. — M. Rougier présente un rapport sur la candidature de M. Henri Coutagne, à la place vacante dans la section des Beaux-Arts, par la nomination de M. Émile Guimet, comme membre émérite. — M. Humbert Mollière donne lecture de la première partie d'un Mémoire sur l'évaluation de la population des Gaules et la durée de la vie chez les habitants de Lugdunum du Ier au IVe siècle. Dès l'origine, Lugdunum eut le rang de capitale, et elle compta bientôt une population assez nombreuse. En ce qui concerne la Gaule, sa population ne devait guère dépasser 15 à 18 millions d'habitants. Quant à Lyon, l'orateur fait observer, en décrivant l'enceinte de la ville antique, qu'elle occupait à peu près, sauf le faubourg de Vaise, situé hors de ses murs, l'emplacement du 5e arrondissement actuel. Or, lors du dernier recensement, cet arrondissement comptait 56,000 habitants. De là, l'orateur estime que Lugdunum ne devait pas compter plus de 60,000 habitants, ce qui, avec les 10,000 habitants du Condat, forme une population totale de 70,000 habitants. Quant à ses éléments, cette population se composait d'un mélange de race latine et gauloise, dont la fusion s'opéra bientôt tout entière au profit de cette dernière, sans qu'il soit nécessaire, comme l'ont fait quelques historiens, de voir là une conséquence du grand massacre qui aurait été ordonné par Septime Sévère, mais dont ne parle aucun historien contemporain, et qui est même démenti par certains faits historiques.

Digitized by Google

Société d'agriculture, histoire naturelle et arts utiles de Lyon. — *Séance du 6 novembre 1891.* — Présidence de M. Gensoul. — La Société est informée que la salle de ses réunions lui sera interdite pendant l'hiver, à partir de 6 heures du soir, par mesure de sécurité dans l'intérêt des collections d'art de la ville. — M. le Président annonce que la Société vient de perdre, pendant les vacances, l'un de ses plus anciens membres, en la personne de M. Camille Biétrix, et retrace en quelques mots la carrière si bien remplie de ce regretté collègue qui, après avoir fait des études sérieuses en chimie, à Paris, sous la direction de M. Soubeyran, a été à la tête, pendant un grand nombre d'années, d'une des plus importantes maisons de commerce en droguerie de notre ville, et s'est acquis, en outre, le renom d'un agronome distingué. — M. Godinot-Monterrad expose une nouvelle théorie chimique de la teinture, due à M. Witt. M. Witt attribue la fixation des matières colorantes, dans certains cas, du moins, à la dissolution de la dite matière dans la substance de la fibre textile. — M. Cornevin donne lecture de son rapport sur le concours tenu à Millery, le 30 octobre dernier, pour la remarquable race ovine exploitée dans cette localité et les localités voisines, en vue surtout de la production laitière et de la fabrication des fromages. Ce rapport, ainsi que les détails fournis par M. Gobin, sur le concours des fromages et des présures, et une note de M. Marnas sur la préparation normale des présures, forment une série de documents qui prendront place dans les publications de la Société et dont il sera fait un tirage à part pour être distribué aux agriculteurs qui s'adonnent à l'élevage et à l'exploitation de la race ovine de Millery.

Séance du 13 novembre 1891. — Présidence de M. Galtier, vice-président. — M. Galtier donne une suite aux communications qu'il a déjà faites sur les cas de rage dans la région lyonnaise. La mesure de la muselière obligatoire a produit un effet salutaire; aussi le nombre des cas de rage enregistrés à l'École vétérinaire est tombé, de 178 qu'il avait été, du 1er novembre 1889 au 1er novembre 1890, à 84 seulement, du 1er novembre 1890 au 1er novembre 1891. Tout porte à croire que si la mesure était *rigoureusement* appliquée, on obtiendrait ce qu'on a obtenu dans quelques pays voisins, notamment en Angleterre et en Prusse. A Berlin, depuis trois ans, aucun cas de rage n'a été constaté.

Après cette communication, M. Galtier donne quelques renseigne-

Digitized by Google

ments sur la péripneumonie de l'espèce bovine. Cette maladie confinée autrefois dans quelques départements du Nord, et un nombre très restreint de départements du Midi, a été portée, il n'y a pas longtemps, dans le Var, par un convoi d'animaux provenant de la Loire, de Saône-et-Loire et du Rhône. Les mesures très sévères prises, il y a six mois, n'ont pas réussi à entraver le mal, et les derniers rapports signalent des étables contaminées, dans l'Allier et dans le Cher. Chargé d'une mission dans l'Indre, M. Galtier y a constaté l'existence de la maladie par un animal venu du Cher. Un poumon expédié de Meximieux, vers le mois de septembre, a permis de reconnaître que le département de l'Ain, bien que la maladie n'y eût pas été encore signalée, n'était pas indemne et qu'il a été contaminé par un animal venant de la Franche-Comté et acheté au concours de Bourg.

Séance du 20 novembre 1891. — Présidence de M. Galtier, vice-président. — M. Galtier donne un compte rendu de son rapport au Ministre de l'agriculture sur la maladie *de la Courade*, qui sévit dans le département de la Haute-Loire. — Chez les habitants de la Haute-Loire, le mot *courade* désigne les organes de la poitrine, et la maladie de la courade est ainsi appelée parce qu'elle affecte les organes de la respiration d'une façon particulière. Toutefois, c'est bien une maladie générale, dont les symptômes accusent des troubles divers plus ou moins nombreux. Elle sévit sur les espèces bovine, ovine, caprine et porcine, attaquant de préférence les jeunes veaux, les jeunes agneaux et les jeunes porcs. Elle peut être grave ou bénigne. Grave, elle a une évolution rapide, et se termine huit ou neuf fois sur dix par la mort du sujet ; mais prise dès le début elle peut-être conjurée, et si l'on n'en obtient pas la guérison radicale, on peut du moins la faire passer à l'état chronique. Le mal de la courade est une maladie septique, dont le germe a pu être utilisé et cultivé. Sa propagation est due surtout à l'exiguité et à la mauvaise tenue des étables et du matériel à l'usage des animaux. Une réforme de la construction et de l'aménagement des étables s'impose. Ce qui est tout aussi indispensable, c'est d'en enlever quotidiennement les fumiers et de ne pas abandonner en pleins champs les cadavres ni les débris des animaux morts, de séparer les animaux de diverses espèces, d'isoler immédiatement tout animal suspect. On combat avec succès la courade, d'abord en plaçant le sujet atteint dans un local bien éclairé et bien aéré, puis en lui administrant de la crème

Digitized by Google

de tartre soluble à la dose de 40 à 50 grammes par jour et pendant cinq jours pour les veaux, de 15 à 20 grammes pour les agneaux et les porcelets. Doubler la dose si l'affection est grave et ajouter des frictions de moutarde sur la peau.

Séance du 27 novembre 1891. — Présidence de M. Gensoul. — La Société reçoit l'affiche et le programme du concours agricole qui aura lieu à Paris du 15 au 25 février 1892. Des formules de déclarations sont tenues à la Préfecture, à la disposition des intéressés. — M. Billoud-Monterrad donne lecture d'un rapport sur le concours régional de Bourg. Il signale, dans le rapport, l'extension de la fabrication et de l'exportation des sabots, le développement du commerce des bijoux bressans, et l'apparition d'une race de bovidés sans cornes. — L'origine des bovidés sans cornes, dit M. Cornevin, est l'apparition accidentelle de quelques animaux présentant cette anomalie, chez un éleveur de Bellegarde, qui avait accouplé la vache fribourgeoise avec le taureau Durham. Mme B..., propriétaire dans les environs de Gex, s'est fait céder quelques-uns de ces sujets, et en les accouplant, a obtenu, la consanguinité aidant, la race inerme, qui a fait son apparition au dernier concours de Bourg. Cette race, qui se rattache étroitement à la race fémeline, n'a rien de remarquable, en dehors de l'absence des cornes. — M. Cornevin fait ensuite une communication relative à l'emploi, pour la nourriture des animaux, des tourteaux épuisés par le sulfure de carbone. Il a entrepris une série d'expériences à ce sujet. — M. Gensoul donne le compte rendu d'un rapport lu par M. Joulie au Congrès des agriculteurs de France, sur l'emploi des engrais chimiques. M. Joulie explique les divergences des résultats d'analyses et propose une méthode empirique, basée sur l'adoption d'une méthode d'analyse invariable, et la comparaison des résultats fournis par l'analyse du sol et celles des produits.

Société de géographie de Lyon. — *Séance du 8 novembre 1891.* — M. Louis Desgrand, président, présente la première partie d'une étude sur les trois missions de Stanley dans l'Afrique équatoriale.

Séance du 22 novembre 1891. — M. Groffier, secrétaire, présente un rapport sur les récentes explorations des missionnaires pendant la dernière période annuelle. Travaux géographiques des missionnaires en

Digitized by Google

1890 et 1891. Voyages au Sinaï ; à travers le Thibet inconnu ; en Mongolie ; aux abords de la baie d'Hudson ; dans les archipels micronésiens ; dans l'Afrique orientale et occidentale.

SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE. — *Séance du 20 novembre 1891.* — Présidence de M. Auguste Isaac, président. — M. Pinet, trésorier, présente le compte rendu financier de l'année. — M. Auguste Isaac fait l'exposé des faits d'ordre économique et social ayant marqué l'année 1890-1891.

Digitized by Google

Chronique de Novembre 1891

3 *Novembre.* — Rentrée solennelle des Facultés de droit, de médecine, des sciences et des lettres, dans le Grand Amphithéâtre des Facultés, quai Claude-Bernard. Le discours de rentrée est prononcé par M. Fontaine, doyen de la Faculté des Lettres, qui fait l'histoire de la *Censure dramatique*, depuis son origine jusqu'à la fin du siècle dernier.

7 *Novembre.* — M. Auzière, avocat général près la Cour d'appel de Lyon, est nommé procureur de la République près le Tribunal civil de Saint-Étienne.

— M. Loubat, procureur de la République près le Tribunal civil de Valence, est nommé avocat général près la Cour d'appel de Lyon, en remplacement de M. Auzière.

11 *Novembre.* — Rentrée solennelle des Facultés catholiques.

13 *Novembre.* — Mort de M. Claude Bergeret, sous-bibliothécaire du Palais des Arts et bibliophile distingué, décédé à l'âge de 78 ans.

23 *Novembre.* — Ouverture de la quatrième session des Assises du Rhône, sous la présidence de M. Jacomet, conseiller à la Cour d'appel, assisté de MM. Moitessier et Breuillac, conseillers à la même Cour.

27 *Novembre.* — Ouverture du cours d'histoire du commerce, professé par M. Gourdiat, avocat, docteur en droit, et professeur à l'École supérieure de Commerce, et créé sous le patronage de la Chambre de Commerce de Lyon. Ce cours sera consacré, cette année, à l'*Histoire des Corporations.*

L'Administrateur-Gérant, MOUGIN-RUSAND.

Typog. MOUGIN-RUSAND. — Lyon.

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

Photo P. Roustan

Société Polygraphique, — Roanne

MAISON DU XVIe SIÈCLE A ECULLY

Fragment d'une frise à l'intérieur

Digitized by Google

NOTICE

SUR UNE

Maison du Seizième Siècle

A ÉCULLY

Lorsque l'on suit la route d'Écully à Champagne, on trouve sur la gauche, à six cents mètres environ d'Écully, un petit chemin entre deux haies, ombragé de vieux chênes. Ce chemin, en tournant à droite, au premier carrefour, conduit au hameau de Villeneuve.

Au milieu de ce hameau, à l'angle d'un autre chemin, presque un sentier, rejoignant la route de Champagne, on voit une maison (1) de moyenne dimension, assez

(1) Cette maison m'était inconnue; elle m'a été signalée par mon parent et ami, M. Georges Poidebard, qui possède tout auprès une habitation d'été.

Digitized by Google

régulière, avec des fenêtres à croisée, dont les meneaux, quoique sobrement ouvragés, rappellent l'époque de la Renaissance et la première moitié du XVIe siècle. Cette maison, inhabitée depuis fort longtemps, fait partie d'un petit domaine, comprenant de l'autre côté du chemin, une habitation de maître, logement pour le jardinier, dépendances, clos, verger, etc. Ce domaine a changé depuis peu de propriétaire, et au mois de juillet dernier, la vieille maison, qui jusque-là était toujours restée déserte et fermée, apparut ouverte à tous les vents, envahie par des ouvriers maçons et charpentiers. Par eux, on apprit que le nouveau propriétaire, ayant établi dans le voisinage une fabrique de cire et de goudron, destinait cette maison à des logements d'ouvriers.

La façade sur le chemin, percée de deux fenêtres à croisée, présentait à première vue assez de caractère pour laisser supposer dans ce vieux bâtiment des vestiges intéressants d'une époque déjà reculée. J'en entrepris donc la visite.

Tout d'abord j'entrai dans une petite cour à laquelle on accède d'un côté par un passage sombre et assez mystérieux, où se trouve un puits très ancien, commun avec la maison voisine, et de l'autre, par une porte charretière. Cette cour, entourée de murs, très exiguë et occupée en grande partie par un hangar qui servait autrefois à abriter un pressoir, est la seule dépendance de cette maison, ne possédant actuellement ni jardin ni verger.

La façade sur la cour, plus ornée que celle du chemin, était intacte, au moment de ma visite, et avait échappé jusque-là à toute mutilation. L'intérieur de la maison, quoique délabré, entièrement démeublé, offrait encore

Digitized by Google

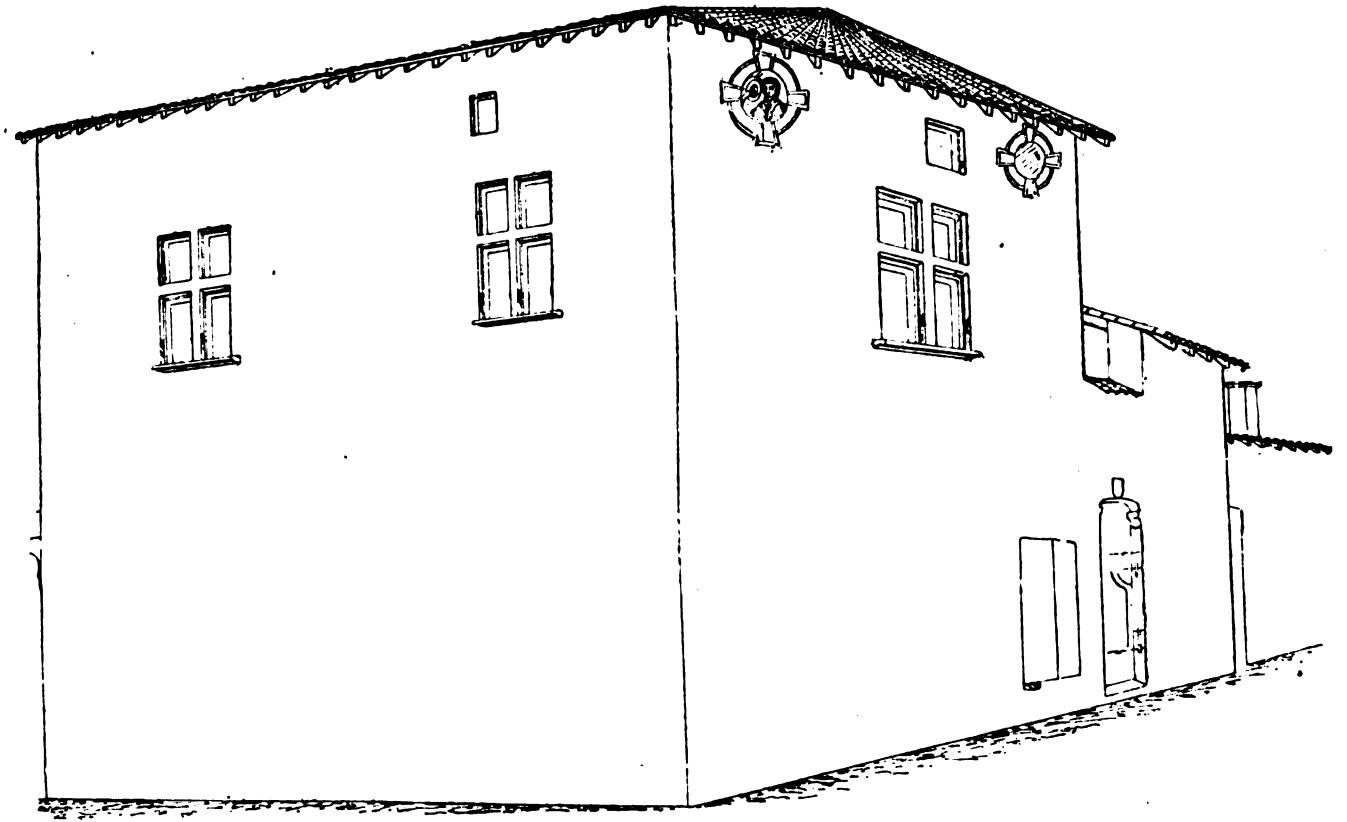

FAÇADE SUR LE CHEMIN

Digitized by Google

des restes de lambris et de peintures très curieux. Depuis lors, l'aspect extérieur a été modifié; des fenêtres ont été percées çà et là, d'autres ont été murées. Quant à l'intérieur, il a été complètement bouleversé, pour être divisé en nombreuses petites chambres. Les peintures, les plafonds à la française n'existent plus.

Ce n'est donc qu'à l'aide de quelques notes, et surtout des croquis heureusement pris à temps par M. Benoît, un artiste de talent et de goût, que je puis entreprendre aujourd'hui la description de ce vieux logis, tel qu'il m'est apparu avant sa transformation.

Les vieilles maisons, dans leur état primitif, se font rares dans nos pays, couverts de villas, et de cottages. Le confortable moderne ne pouvant s'accommoder de ces installations un peu rudimentaires, il leur a bien fallu faire place à des habitations plus commodes sans doute, mais beaucoup moins pittoresques.

La maison d'Écully a la forme d'un rectangle de 15^{m}, 10 de longueur sur 7^{m}, 80 de largeur. Du sol au faîtage on mesure environ 11 mètres. Le toit peu élevé, à quatre pentes, non garni de chéneaux à ses bords, est recouvert de tuiles creuses. On a employé pour cette construction des moellons, des cailloux et du pisé. Les murs d'une épaisseur de 50 et 60 centimètres, étaient, lors de ma visite, recouverts à l'extérieur, par dessus un enduit à la chaux, d'un badigeon grisâtre; le tout assez détérioré par parties, et laissant apercevoir la maçonnerie ou le pisé. Sous le rebord de la toiture, on voyait encore des médaillons peints à fresque, en forme d'œils de bœuf, mais déjà bien effacés. Un seul, sur la face ouest, était assez bien conservé, il représentait un homme saluant, son chapeau à la main.

Digitized by Google

FAÇADE SUR LA COUR

Digitized by Google

Comme je l'ai dit plus haut, la façade sur le chemin était percée de deux fenêtres à croisée, de belles dimensions, et à hauteur du grenier, d'un jour carré. Une fenêtre semblable ajourait chacune des faces latérales. La façade sur la cour possédait huit ouvertures, régulièrement espacées : au rez-de-chaussée, deux portes et deux étroites fenêtres, ces dernières munies, dans les embrasures intérieures de petits bancs de pierre, au premier étage deux fenêtres situées au-dessus de ces dernières, et deux portes se joignant sur le palier qui termine l'escalier extérieur. Cet escalier en très mauvais état, ne devait pas être construit primitivement sur l'emplacement actuel, car il masquait aux trois quarts la petite fenêtre de gauche, et ses marches inférieures empiétaient sur toute la largeur de la jolie porte d'entrée, qui devenait ainsi inutile. Il est probable que l'escalier primitif avait la forme d'un perron à deux volées, laissant les ouvertures obstruées complètement dégagées.

Les fenêtres du rez-de-chaussée, dont le compartiment supérieur fut jadis garni de barreaux de fer, étaient surmontées d'un arc en accolade agrémenté d'une fleur de lis. Cet ornement reproduit sur chacune des fenêtres et sur une des portes du rez-de-chaussée, avait été recouvert de part et d'autre par une couche compacte de mortier. Cette adjonction grossière fut faite sans doute à l'époque de la Révolution, où on mutilait avec acharnement les emblèmes royaux et les armoiries de toute sorte (2).

---

(2) M. Edmond Biré, dans son livre *Paris pendant la Terreur*, cite le décret de la Convention du 12 octobre 1793, « déclarant suspects « ceux qui n'ont pas retourné leur plaque de cheminée ornée par les « trois fleurs de lis en ronde bosse ; ceux qui ont conservé un meuble,

Digitized by Google

La maison, divisée en deux parties égales par un mur de refend, contenait deux salles au rez-de-chaussée et deux au premier étage. Une de celles du rez-de-chaussée, à droite, servait de cave et cellier, l'autre de cuisine; elles n'ont jamais eu pour plancher que le sol battu. Les murailles n'avaient pas d'enduit, on voyait les rangées de cailloux, noircis par la fumée et la poussière. Dans la cuisine, il restait les vestiges d'une grande cheminée de pierre, aux montants ornés de moulures et de gorges, de style gothique. Dans l'épaisseur du mur je remarquai une sorte d'armoire dont le fond était formé par deux grandes dalles de pierre, visibles à l'extérieur; les rayons étaient également en pierre. Au bas, se trouvait l'évier avec un déversoir coudé, portant les eaux ménagères dans une rigole du chemin.

Les pièces du premier étage auxquelles conduisait l'escalier extérieur, mesuraient 6^m, 80 sur 7^m, 25; ces pièces n'ayant pas de communication entre elles, il fallait sortir sur le palier pour aller de l'une à l'autre. Et pourtant, malgré ces défectuosités, c'étaient autrefois de luxueux appartements.

Dans la chambre de droite on pouvait admirer les restes d'une riche décoration. Le haut des murailles était orné d'une frise peinte, se poursuivant sur les quatre faces de la pièce. Cette frise, haute de 25 centimètres, était formée de compartiments de 50 centimètres de longueur, portant des figures emblématiques, accompagnées de devises, selon

---

« une pièce d'argenterie, un livre sur lequel se trouve imprimé ce « signe maudit. » M. Ed. Biré ajoute que ce décret devait s'appliquer par extension à toutes les personnes qui conservaient des fleurs de lis reproduites d'une manière quelconque.

Digitized by Google

la mode du temps (3). Ces figures peintes en rouge sur fond jaune, étaient séparées par des motifs d'ornements,

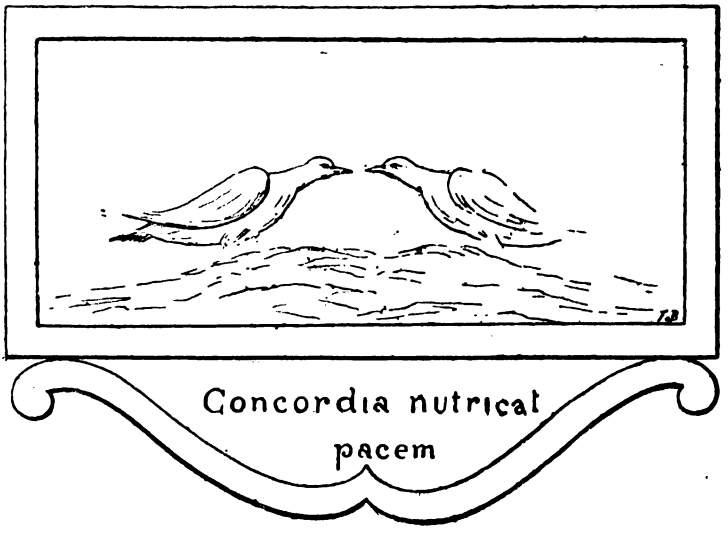

composés de rinceaux et de feuillages, peints en gris sur fond noir. Toute cette composition, d'un effet charmant, dénotait un artiste de valeur.

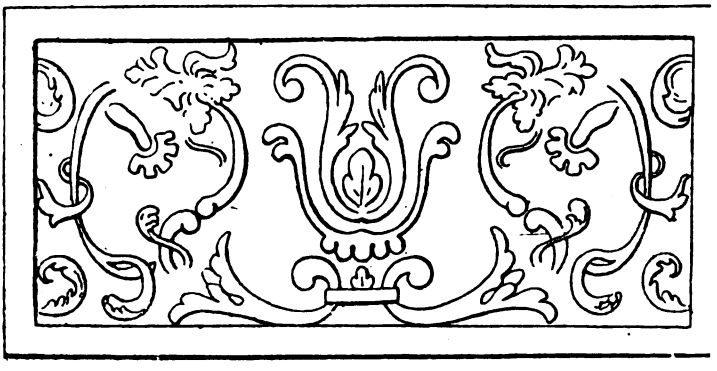

(3) Au quatorzième et au quinzième siècle, dans les églises et les habitations, les parois des murs, quand elles n'étaient pas recouvertes

Digitized by Google

Au dessous de la frise, les murailles peintes en gris, étaient divisées en panneaux de 1m, 50 à 2 mètres de largeur, par des bandes rouges.

Parmi les emblèmes assez intacts pour être reproduits, je citerai deux colombes, avec cette légende : *Concordia nutricat pacem ;* une lanterne renversée, *inconstans perit ;*

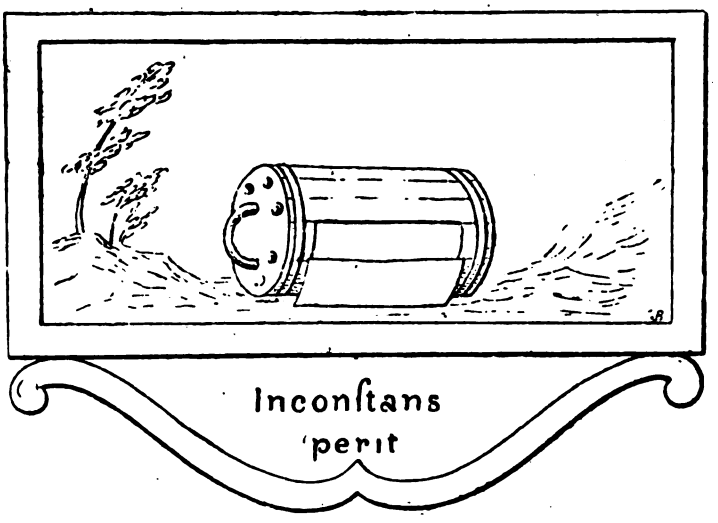

une bombe, *pericula ;* un tonneau, *condo ;* un vanneur, le firmament constellé d'étoiles, avec le soleil et la lune. Pour ces deux derniers, les légendes avaient été effacées.

Mais la plus curieuse de ces compositions est celle

---

de tapisseries, étaient peintes et revêtues d'un semis de devises... dès le XIVe siècle on décorait les intérieurs par la peinture : les poutres et les solives étaient rehaussées d'ornements peints, les murs ou les lambris étaient couverts d'armoiries, de devises, de fleurs, d'oiseaux ou d'arabesques. — Natalis Rondot, *Les Peintres de Lyon, du XIVe au XVIIIe siècle*, pp. 8 et 11.

Digitized by Google

dont la reproduction en phototypie, au moyen des nouvelles plaques orthochromatiques, est jointe à cette notice. Elle était peinte sur une solive; la partie où elle se trouvait a été soigneusement enlevée, ce qui a permis de la photographier. La conservation laisse à désirer; si l'on distingue encore les costumes des personnages, les figures par

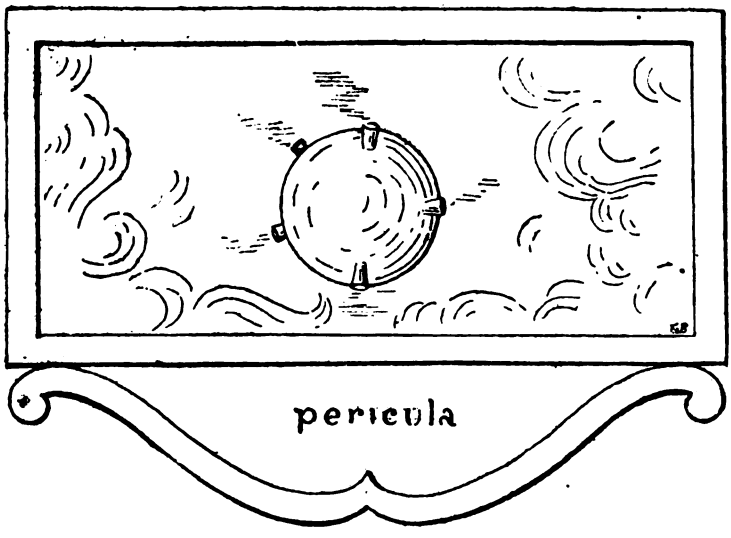

contre ont eu beaucoup à souffrir. Le bois est fendu, éclaté, profondément attaqué par l'humidité, les vers, la pourriture, il tombe en poussière.

On voit une femme assise, dans une attitude de surprise et d'étonnement, provoquée par l'arrivée d'un homme en piètre équipage, qui se présente à elle en courant, la main droite tendue, comme pour la saluer avec empressement ou lui annoncer une nouvelle importante et imprévue. Derrière le siège de cette femme, deux personnages, un homme et une femme, causent avec animation de cet événement. Les femmes portent le costume de

Digitized by Google

bourgeoises aisées ; l'homme a un chapeau à plume et l'épée au côté. Cette petite scène est assez difficile à expli-

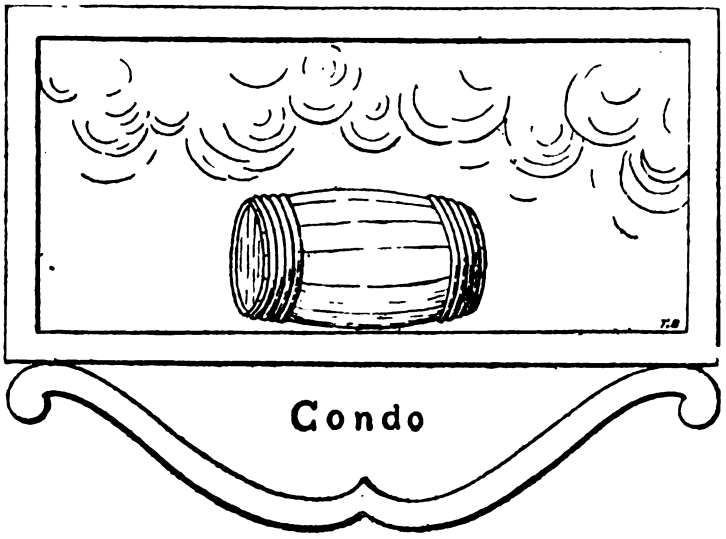

quer, et son rapport avec la légende *fato prudenns minor* (*prudenns* pour *prudentia* sans doute), l'est bien davantage encore.

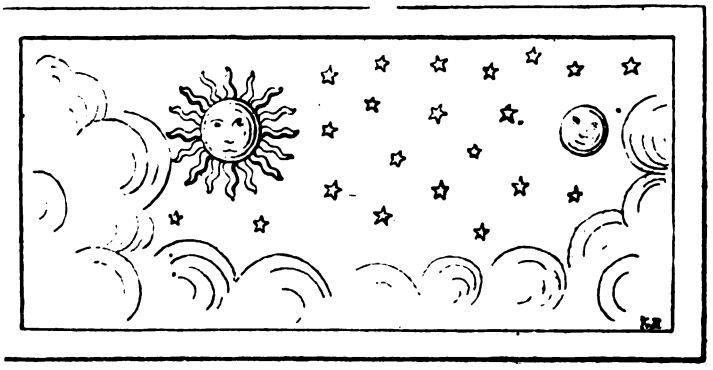

Je n'entreprendrai pas un éclaircissement qui ne pourrait être basé que sur des conjectures, laissant à plus habile et plus ingénieux que moi le soin d'interpréter cette énigme.

Digitized by Google

Espérant que l'artiste aurait puisé ses inspirations dans un des nombreux recueils d'emblèmes, publiés de 1550 à 1620, j'ai consulté un grand nombre de ces ouvrages (4).

La figure de deux colombes symbolisant la paix, la concorde ou l'amour, se rencontre fréquemment. Quant aux

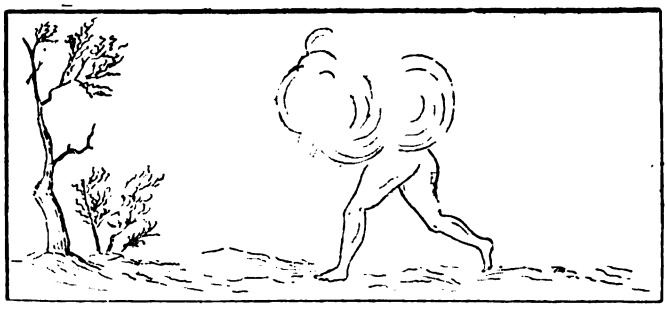

(4) La Bibliothèque de Lyon est riche en livres sur les emblèmes, publiés en français, en latin, en italien et en espagnol, illustrés de figures snr bois et sur cuivre; la plus grande partie est imprimée à Lyon au XVIe siècle. Les plus curieux et les plus rares de ces ouvrages ont appartenu au Père Menestrier, auteur de traités sur les emblèmes, les devises et les figures énigmatiques.

Digitized by Google

autres emblèmes, peints dans la maison d'Ecully, je n'ai point trouvé de sujets s'en rapprochant exactement.

Ces peintures sont notablement postérieures d'environ un siècle à la construction de la maison, les costumes des personnages indiquant le règne de Henri IV.

L'enduit qui recouvrait les murs de cette belle salle, épais de cinq millimètres, était détérioré sur une grande étendue; dans ces parties il laissait apercevoir des fragments de peintures en grisaille, qui formaient la décoration primitive de la chambre. Ces grisailles représentaient des personnages mythologiques.

Dans la chambre de gauche se voyaient les restes d'une cheminée monumentale. Le plafond était entièrement peint,

les poutres et les poutrelles, recouverts de riches ornements rouge brique sur fond noir ; il n'en restait que de faibles parties.

Il n'y avait pas trace d'escalier conduisant au grenier ou combles. Cet emplacement, vu son manque d'élévation, ne constituait qu'un réduit peu utilisable. Il faut supposer qu'on y parvenait par une trappe, comme cela se voit fréquemment.

Digitized by Google

Il ne subsistait aucun vestige d'armoiries, peintes ou sculptées, pouvant jeter quelque lumière sur les premiers habitants de cette demeure.

Comme on le voit par ce court exposé, la maison du hameau de Villeneuve ne devait se prêter que difficilement à une installation commode. On n'avait pas, au seizième siècle, les exigences de notre époque. Les luxueux hôtels des rues de Gadagne, du Bœuf, Lainerie et Juiverie, témoignent du mépris de nos pères pour les raffinements du confortable. Aussi ces vieilles demeures avec leurs allées étroites et sombres, leurs escaliers en casse-cou, et leurs appartements dont les pièces dépendantes les unes des autres sont privées des agencements que nous considérons comme indispensables, ne sont plus habitées que par des ménages d'ouvriers, attirés dans ce quartier par le bas prix des loyers.

Cependant il est probable que la maison de Villeneuve n'a été construite que pour un pied-à-terre, une maison des champs, destinée à être habitée de loin en loin. C'était une *folie* d'un bourgeois de Lyon du XVIe siècle. On appela ainsi, deux cent cinquante ans plus tard, ces luxueux pavillons élevés aux environs de Paris et de Versailles, pour l'usage des grands seigneurs de la cour de la Régence et de Louis XV.

Il eût été certes fort curieux de connaître le riche Lyonnais, qui, épris de la jolie situation d'Écully, avait choisi ce site agreste pour y élever son habitation d'été. Malgré de longues recherches et la facilité d'avoir pu prendre connaissance des titres de propriété, il m'a été impossible de faire remonter la liste des possesseurs du domaine de Villeneuve, au-delà de la dernière moitié du siècle passé.

M. Guillat, le possesseur actuel, a acquis cette propriété

Digitized by Google

en juillet 1891, de Mlle Garnier, qui la possédait depuis le 26 février 1885. Elle l'avait acquise de M. Jacquier, demeurant au château de la Garde, suivant contrat reçu Me Duplat, notaire au Bois-d'Oingt; M. Jacquier l'ayant recueillie dans l'héritage de sa mère, madame Marie-Jacqueline de Vacheron, veuve de M. Jean-Baptiste Jacquier. M. Jacquier père possédait ce domaine pour l'avoir acquis, le 30 juin 1807, de madame Catherine-Jeanne Verger, veuve de M. Jean-Marie Myèvre. Dans l'acte de cette vente, passé devant Me Pré, notaire à Lyon, il est dit que Mme Myèvre a reçu le domaine de son père, par un acte de donation pure et simple passé devant Me Fromental le jeune, notaire à Lyon, le 20 juillet 1780.

Malheureusement cet acte de donation de Jean-Baptiste Verger (5), à sa fille Catherine, « épouse de M. Jean-

---

(5) M. Jean-Baptiste Verger a été échevin de Lyon en 1766 et 1767. Ses armes sont : *d'argent au verger de sinople, au chef d'azur chargé de trois étoiles d'argent.* Il testa le 3 mai 1778, Perrodon, notaire. Par son testament « fait et passé à Lyon dans la maison d'habitation des frères cordonniers prenant entrée par la Grande rue Mercière dans une sale au premier étage leur servant d'oratoire », il lègue à Marie, la seconde de ses filles (mariée à un frère de J.-M. Myèvre), sa maison située Grande-Rue Mercière, près la place des Jacobins.

Jean-Baptiste Verger avait épousé Marguerite Bourgoin, qui testa une première fois, le 28 janvier 1747, Durand notaire, et ensuite le 12 mai 1760, Dallier notaire. Dans le premier testament, J.-B. Verger est qualifié de marchand de dorure en détail à Lyon. J.-B. Verger et Marguerite Bourgoin avaient, à cette époque, sept enfants. Par ce même testament, Marguerite Bourgoin lègue à son mari « une maison située Petite-Rue Mercière, ou pend pour enseigne la Foire Saint-Germain, estimée 53,000 livres. »

Dans ces différentes pièces et actes que j'ai entièrement compulsés, je n'ai trouvé nulle trace de l'origine de la propriété d'Écully.

Digitized by Google

Marie Myèvre l'aîné, bourgeois de Lyon, ancien recteur et administrateur de l'Hôpital général de Notre-Dame-de-Pitié du pont du Rhône et Grand Hôtel-Dieu de cette ville », ne contient pas l'indication de l'origine antérieure de la propriété.

Il dit seulement que la vieille maison, dépendait comme aujourd'hui, d'un domaine situé en grande partie de l'autre côté du chemin « tendant de l'église d'Écully à Dardilly », et que déjà à cette époque elle était inhabitée. Les pièces du rez-de-chaussée servaient de cave, cuvier et cellier, et celles du premier étage de fenil.

Dans un inventaire annexé à l'acte précité, sont mentionnés de riches objets mobiliers garnissant la maison d'habitation principale, tels que lits à rideaux de soie, canapés, fauteuils, tapisseries, toilettes, etc. La maison du XVIe siècle était entièrement dépourvue de meubles, elle ne contenait que : « deux cuves, six benots ou bennes, une chantepleure, une seille, deux marchons, quatre grands tonneaux contenant chacun six à sept ânées, et vingt-quatre autres tonneaux de différentes grandeurs. Au-dessus, un cabinet garni de tablettes, avec des cases propres à contenir des pigeons, estimé le tout 55 livres. »

C'est grâce à cet abandon, que les peintures qui décoraient les pièces du premier étage ont été à peu près conservées jusqu'à nous ; la disposition intérieure n'ayant subi depuis plus de cent ans aucune modification.

Léon GALLE.

Digitized by Google

COUP-D'ŒIL

SUR

L'Histoire de l'Imprimerie

A LYON

AUX XVe ET XVIe SIÈCLES (1)

Je me propose, dans cette courte notice, d'appeler l'attention des amis des livres sur un des plus beaux titres de gloire de notre cité, à l'époque féconde de la Renaissance.

Je veux parler des perfectionnements apportés à l'imprimerie naissante, qui n'a pas tardé à atteindre, entre les mains de nos compatriotes, un tel degré de perfection, qu'il n'a pas été dépassé depuis.

Ce serait une erreur de croire que l'imprimerie a été inventée de toutes pièces et comme fortuitement par Jean

---

(1) Cette intéressante étude a été lue au Congrès de la Société bibliographique, tenu à Lyon du 8 au 10 décembre 1891. N. D. L. R.

Digitized by Google

Gutenberg de Mayence. Tout porte à croire, au contraire, que cet art admirable tire son origine de la gravure, et il est très vraisemblable d'admettre qu'elle se rattache directement à l'invention des cartes à jouer.

Cette dernière est revendiquée à la fois par les Français, les Espagnols et les Allemands.

Il est aujourd'hui bien établi que Gutenberg et ses associés donnèrent tout d'abord des éditions sans dates, imprimées à l'aide de planches xylographiques, c'est-à-dire avec des caractères sculptés sur elles ; procédé très coûteux et d'une exécution difficile, imaginé par Gutenberg lui-même, et dérivant directement de la gravure sur bois, connue depuis près d'un siècle.

Mais peu après, il eut l'idée des caractères mobiles, et son associé Schoëffer en fit un usage plus commode par la découverte des *poinçons* qui en facilita *le frappe*. C'est à l'année 1450 que remonte la première impression avec planches fixes en bois (2).

L'ouvrage où les inventeurs de l'imprimerie avouèrent pour la première fois leur découverte, fut le *Codex Psalmorum*, paru à Mayence en 1457, qui est à la fois l'un des premiers essais et l'un des chefs-d'œuvre de l'art. Toutefois, il est certain que l'*Horarium*, les *Petits Grammairiens ou Donats*, et le *Speculum Humanae Salvationis* parurent sans dates quelques années auparavant.

Tous ces ouvrages étaient imprimés en lettres carrées

(2) Mais cette date ne saurait être considérée comme absolument certaine, car tout dernièrement l'abbé Requin, d'Avignon, a appelé l'attention sur des essais d'imprimerie tentés dans cette ville en 1444. Cf. *Bulletin du Comité des Travaux historiques*, 1890, nº 3, p. 328 et suiv.

Digitized by Google

d'assez mauvais aspect, imitant de loin le gothique. En 1471, les premiers imprimeurs Strasbourgeois imaginèrent le gothique pur, à traits lourds et allongés, qu'on surchargea bientôt d'abréviations et que l'on rendit aussi désagréable à l'œil que pénible à la lecture.

Du mélange des caractères semi-gothiques et des ronds ou romains, également employés presqu'à l'origine, on forma l'écriture bâtarde, dont l'allemand Heilman se servit le premier en 1490.

Enfin, un peu plus tard, les Aldes de Venise adoptèrent les lettres italiques.

Par suite de la difficulté des communications, des guerres perpétuelles et de l'indifférence intellectuelle qui régnait alors, l'imprimerie mit de longues années à se répandre à travers l'Europe. Elle ne s'introduisit à Paris qu'en 1469 seulement !

En 1473, Barthélemi Buyer, d'une famille riche et honorée de Lyon, conseiller de ville, demeurant sur le quai de la Saône, près des Augustins, fit venir Guillaume Regis ou le Roy imprimeur (l'histoire ne dit pas où, mais c'est probablement à Paris), et l'établit dans sa propre maison. Il y publia la même année *le Compendium reverendissimi Lotharii cardinalis* et trois ans plus tard la *Légende dorée*, de Jacques de Voragine. C'est donc par erreur que quelques bibliographes ont cru que Buyer était seulement imprimeur. Dès lors l'impulsion était donnée : en 28 ans, 50 typographes vinrent s'établir dans nos murs.

La gravure sur bois qui, en Allemagne, remontait au moins à la fin du XIVe siècle, ne fit son apparition en Italie qu'en 1467. Sous le règne de François Ier, des artistes italiens l'introduisirent en France.

Cependant le plus ancien livre français, orné de gravures

Digitized by Google

en tailles de bois fut publié à Lyon en 1488 par Topie de Pymont et Jacques Herenberg. Mais on trouve bien avant eux des essais du même genre très primitifs, comme on peut le voir dans le *Mirouer de la Rédemption*, imprimé à Lyon en 1482, in-folio.

Parmi les imprimeurs établis dans notre ville, nous citerons entre autres Jehan du Pré, Trechsel, Nicolas-Philippe de Benssheim, Reinhart de Strasbourg, Martin Husz et Jo. Siber, Joh. Cleyn Alemannum (*sic*), Jean de Vingle, etc.

La plupart des ouvrages qu'ils nous ont donnés sont imprimés dans ce gothique bâtard dont nous avons parlé plus haut et quelques-unes de leurs impressions sont déjà très remarquables comme exécution.

Parmi ces vénérables témoins des origines de la typographie qui dorment aujourd'hui dans la poussière des bibliothèques publiques ou dans les vitrines des amateurs, nous remarquerons, outre les ouvrages de théologie qui sont généralement décrits dans les grandes bibliographies, surtout à cause des gravures sur bois dont ils sont ornés, toute une série de livres de médecine que nous avons spécialement examinés et étudiés et dont quelques-uns peuvent être considérés comme les plus brillants spécimens de nos presses à cette époque.

Je citerai entre autres *Le Guidon de la practique en chirurgie*, de Guy de Chauliac, imprimé chez Buyer en 1478, mais surtout la *Cyrurgie de maistre Guillaume de Salicet*, sortie des presses de Mathieu Huz en 1492, in-4°, ainsi que la *Practique du très excellent docteur et maistre Bernard de Gordon, qui s'appelle la fleur de lys en médecine*, 1495, petit in-folio qui peut être considéré comme le plus beau type de l'époque. Les caractères qui sont encore gothiques ont une tendance manifeste à s'arrondir, tout en conservant encore

Digitized by Google

les pointes et les angles des jambages comme chez les Allemands. En outre, les lignes sont admirables de régularité, l'encre et le papier irréprochables : même de nos jours il serait difficile de faire aussi bien.

La transformation du gothique en ronde se poursuit peu à peu durant les premières années du XVIe siècle.

Estienne Baland de Lyon donne à ce mouvement une vigoureuse impulsion. Les caractères perdent en partie leurs appendices, et nous avons dans ceux de Guelques, adoptés par Etienne Dolet, qui probablement lui acheta son matériel, un type charmant, qui mériterait d'être tiré de l'oubli. Ce n'est déjà plus le gothique bâtard, mais les flexions des jambages, leurs brusques terminaisons, la forme spéciale des x, des z et des y, donnent à ces caractères une élégance particulière, qui les a fait choisir à cette époque pour les œuvres les plus soignées de la typographie.

Nous avons dit plus haut que Gutenberg et ses contemporains se servirent d'abord de caractères carrés imitant tant bien que mal le gothique. Un peu plus tard, un français, Nicolas Jenson, qui était allé s'établir à Venise, forma ses majuscules des capitales de l'écriture romaine et prit dans les lettres latines, lombardes et saxonnes, les nouveaux caractères de forme ronde, simple et agréable, qu'il nomma romains. Telle est l'origine du caractère connu sous le nom de Cicéron, qu'employa le premier Schoëffer, à Mayence, en 1462, pour les *Offices de Cicéron*, et dont il a gardé le nom dans la suite.

A Lyon, vers le commencement du XVIe siècle, on imprimait donc encore en gothique-bâtard, en caractères ronds dits romains, et avec ces lettres semi-rondes dérivant du gothique dont nous venons de parler.

Alors parurent une série d'imprimeurs, artistes de pre-

Digitized by Google

mier ordre, savants linguistes autant qu'industriels intelligents, qui portèrent l'art de l'imprimerie à son plus haut degré de perfection.

Nous ne pouvons parler ici que de quelques-uns d'entre eux : il faudrait un gros volume pour n'en oublier aucun, car ils ont tous leurs mérites spéciaux, leurs qualités particulières si je puis m'exprimer ainsi.

Jean de Tournes, le plus connu, dont la famille était originaire de Noyon en Picardie, mais établie à Lyon depuis plusieurs années, se distingua par la beauté et la netteté de ses impressions. Il adopta le caractère rond le plus pur et s'en servit pour la publication d'un nombre infini de beaux et bons ouvrages fort appréciés encore de nos jours. Les plus remarquables, sans contredit, sont ceux de son ami Jérôme de Monteux, médecin de la reine Catherine de Médicis, pour lesquels il se surpassa en quelque sorte lui-même. Il mourut en 1550, en laissant un fils qui continua ses traditions jusqu'à l'époque oú il quitta définitivement Lyon pour aller s'établir à Genève. Nous citerons parmi les plus beaux livres imprimés par eux, les *Emblèmes d'Alciat*, 1554, la *Bible de 1556*, les *Quadrins historiques de la Bible de Cl. Paradin*, 1558, les *Métamorphoses d'Ovide*, 1557, la *Traduction de l'Énéide de Virgile* de *Des Mazures*, 1560, etc.

Plusieurs des livres donnés par Jean de Tournes sont ornés de charmantes gravures sur bois, dues au célèbre artiste, connu sous le nom du Petit Bernard. Elles sont d'une finesse et d'une délicatesse parfaites. Beaucoup d'autres graveurs ont également travaillé pour de Tournes, mais en général, leurs noms ne sont point parvenus jusqu'à nous. Signalons pourtant un certain Cruche, d'origine inconnue, dont les belles illustrations en bois du livre de Guichard sur les *Funérailles chez les Romains*, sont justement appréciées.

Digitized by Google

Les de Tournes avaient pour emblème un serpent mordant sa queue, et pour devise : *Ne fais pas à autrui ce que tu ne voudrais pas qu'on te fît.*

Sébastien Gryphe, dont le nom est également resté célèbre, était d'origine allemande, souabe, disent les bibliographes. C'était un savant de premier ordre, l'ami de Scaliger, de Conrad Gesner et de Jean Vouté. Il suffit de jeter les yeux sur la longue liste que Mattaire nous a donnée des éditions sorties de ses presses, pour juger de son travail; on y trouve plus de trois cents ouvrages différents. C'est surtout une collection d'auteurs latins d'après les leçons d'Erasme, d'Ange Politien, de Crinitus et des autres scholiastes de la Renaissance qui lui a valu la réputation dont il a joui durant toute cette époque glorieuse. Sa belle *Bible latine* de 1550 est faite avec des caractères ronds les plus beaux et les plus grands qui aient paru jusqu'alors. Les illustrations du Petit Bernard sont parfois les mêmes que celles des divers abrégés de l'Ancien Testament et des Evangélistes de Jean de Tournes, dont nous avons parlé plus haut.

Il mourut en 1556, en laissant un fils qui hérita de son talent et jouit de la même célébrité.

Je ne puis m'étendre longuement sur Étienne Dolet, dont les éditions parfaites comme correction méritent la même admiration au point de vue typographique.

Dolet était un savant humaniste, et il nous a laissé des *Commentaires sur la langue latine*, véritable monument d'érudition et de critique.

Après avoir longtemps cherché sa voie, il se fit correcteur d'imprimerie, puis imprimeur.

Son tempérament querelleur et acariâtre, sa passion pour les discussions acerbes, lui créèrent de terribles ennemis.

Digitized by Google

Depuis le doux Erasme jusqu'à Calvin, ses contemporains sont unanimes à le déclarer mauvais et méchant.

Il avait tué dans une rixe un malheureux peintre du nom de Compaing, et grâce à de hautes protections il échappa pendant quelque temps à la justice.

Ayant fait entrer en France des livres prohibés, il fut arrêté et conduit à la prison de la Conciergerie de Paris, pour y être jugé par un tribunal ordinaire.

On renouvela l'accusation d'assassinat, et un texte plus qu'ambigu de la traduction d'un dialogue de *Platon*, servit de base à une accusation d'athéisme qu'on se plut à grossir pour amener sa perte. Puis on profita d'une absence du roi François Ier qui le protégeait, pour le conduire au supplice.

Aucun prêtre, ni moine, ne siégea parmi ses juges, et l'Inquisition ne fut pour rien dans cette affaire.

Il ne faut voir dans l'issue de son procès que la triste conséquence des haines particulières qu'il s'était attirées, et Dolet ne fut pas victime de l'intolérance religieuse comme on l'a dit si souvent.

Il n'était pas protestant, et on trouve dans ses œuvres de violentes invectives à l'égard des réformateurs.

Il protesta jusqu'à la fin contre l'accusation d'athéisme et composa dans sa prison deux cantiques qui dénotent une foi sincère.

Au rebours d'autres malheureux qui, comme Servet et Vanini, même devant la mort, ne se sont point départis de leurs erreurs, Dolet gravit les marches du bûcher en se recommandant à Dieu et en implorant sa miséricorde.

De 1538 à 1546, il fut l'auteur ou l'éditeur de plus de soixante volumes ou opuscules. Tous se font remarquer, comme je l'ai dit, par le goût exquis qui présida à leur impression. Les lettres ornées sont particulièrement remar-

Digitized by Google

quables, et sa belle marque de la *doloire* avec la devise : *Délivre-moi, ô Seigneur, des calumnies des hommes*, n'est certes pas d'un athée.

Ami de Jean Canappe, médecin de l'Hôtel-Dieu de Lyon, il publia ses Traductions *de Paul d'Égine, de Galien*, ainsi que celle d'*Hippocrate*, de Pierre Vernei, un autre médecin du temps. Son édition des *Poésies de Clément Marot* est une des merveilles de la typographie lyonnaise, et le *Rabelais* avec gravures sur bois figure parmi ces livres qui atteignent dans les ventes les prix les plus fantastiques.

Dolet n'imprimait pas seulement avec ces caractères mixtes dont j'ai parlé ; il avait aussi à sa disposition des lettres rondes et des italiques très élégantes, ressemblant beaucoup à celles des Aldes. Le *Suétone* et la seconde édition du *Paul d'Égine*, déjà cité, en sont de très beaux spécimens.

Il serait injuste de ne point parler ici du célèbre Guillaume Roville, qui excella, lui aussi, dans ce bel art de la typographie, et dont le nom ne saurait être séparé de celui de ses trois glorieux rivaux. Né dans la Touraine, il vint s'établir à Lyon. L'honneur qu'il mérita d'être trois fois conseiller de ville dans l'espace de dix ans, lui donna le droit de naturalité. Il se fit connaître par de belles éditions latines, italiennes et françaises. Les portraits des grands hommes et les figures des plantes et des animaux, dont il les décora, les font encore rechercher aujourd'hui. Riche et généreux il fit des legs aux hôpitaux. Il possédait dans la rue Mercière, la maison désignée par l'Écu de Venise, où était à la fois son domicile et son imprimerie. Il mourut en 1589.

Il imprima surtout à ses débuts des livres à gravures sur bois ; ces dernières presque toujours dues au burin des artistes dont nous avons parlé.

Digitized by Google

Les éditions des *Emblèmes d'Alciat* méritent d'être particulièrement signalées. Chaque page est entièrement occupée par une gravure du Petit Bernard avec encadrements variés dans le goût le plus pur de la Renaissance, et les quelques lignes de texte placées au milieu de cartouches des plus élégants. Ces encadrements sont parfois de styles différents, les uns se rapprochant du genre italien, les autres ayant une véritable originalité dans la conception qui doit les faire attribuer à des artistes français, voire même très probablement lyonnais. Guillaume Roville a énormément imprimé, aussi vers la fin du XVIe siècle, ne s'aperçoit-on que trop de l'usure de ses caractères et de ses bois, qui, vers les premières années du XVIIe, ne donnent plus que des images très pâles, sinon tout à fait effacées.

Néanmoins, il faut lui savoir gré d'avoir puissamment contribué à répandre le bon goût artistique, non seulement en France, mais dans d'autres pays pour lesquels il donna des traductions de l'œuvre déjà citée du grand jurisconsulte italien.

De même que Sébastien Gryphe et Jean de Tournes, Guillaume Roville acquit dans la librairie une fortune immense, ce qui montre quelle était alors l'importance du commerce des livres dans notre ville. Elle imprimait pour l'Europe entière, et encore aujourd'hui, on rencontre à chaque instant en Suisse, en Italie et en Allemagne, de vieux livres lyonnais du XVIe siècle.

Je ne puis que citer encore Thibaut Payen, Barthélemy Honorat, Michel Jove, Thomas Soubron, Macé-Bonhomme, etc., etc., tous typographes distingués qui mériteraient plus qu'une simple mention.

Aux temps des guerres de religion, J. Pillehotte et Pierre Rigaud mirent leurs presses au service de la polémique

Digitized by Google

politique et religieuse et publièrent un grand nombre de pamphlets et d'ouvrages de controverse. Leurs caractères sont encore fort élégants et de bon goût, mais l'encre et le papier dont ils se servirent étaient détestables : aussi la plupart des ouvrages qu'ils ont donnés sont-ils parvenus jusqu'à nous en très mauvais état de conservation.

Horace Cardon, qui vivait à la même époque, fit sa spécialité des livres de théologie et réalisa également une fortune très considérable qui lui permit d'acquérir cette belle terre voisine de Lyon, qui a conservé son nom (La Roche-Cardon).

Cependant, l'heure de la décadence avait sonné : si quelques rares hommes de goût, parmi lesquels nous citerons encore Paul Frellon, Pierre Ravaud, Abraham Cloquemin et Claude Morillon, cherchent au début du XVIIe siècle à conserver les anciennes traditions, nous voyons l'imprimerie lyonnaise inaugurer plus tard, avec les Grégoire, Coral, Cellier, Libéral, etc, l'ère néfaste de l'inélégance et de la pacotille.

Au commencement du XVIIIe, la typographie ne se relève quelque temps avec P. Valfray et les frères Bruyset, que pour retomber ensuite presqu'aussi bas qu'auparavant.

La période révolutionnaire fut absolument fatale à l'imprimerie lyonnaise, et le petit nombre d'ouvrages publiés à cette époque se font remarquer par le manque d'élégance le plus absolu.

Les choses devaient demeurer ainsi jusqu'à des temps voisins du nôtre, où deux hommes de talent et d'initiative, Léon Boitel et Louis Perrin, cherchèrent, en s'inspirant des traditions précieuses du XVIe siècle, à rendre à notre vieille industrie lyonnaise, la réputation qu'elle avait perdue.

Dr Humbert MOLLIÈRE.

Digitized by Google

Fragments en Patois Lyonnais

Je crois inédite la chanson patoise que l'on va lire. Elle avait été communiquée par feu M. de Valous à M. Morel de Voleine, qui a bien voulu me la communiquer à son tour.

Elle a été faite en 1774, à l'occasion de la restauration, par Louis XVI, du Parlement dont les membres avaient été exilés par Maupeou. C'est le 12 novembre, jour de la rentrée annuelle des vacances, que le Parlement fut solennellement réinstallé dans un lit de justice tenu par le Roi.

La chanson a donc un intérêt historique. Elle prouve que Lyon ne faisait pas exception dans le concert de justes malédictions dont les ministres renvoyés, Maupeou, Terray et d'Aiguillon, étaient écrasés. A tort ou à raison on considérait les Parlements comme une sauvegarde contre le despotisme, et leur réinstallation fut saluée par des acclamations populaires.

Digitized by Google

L'intérêt linguistique de la chanson est moindre. Elle a été « pensée » en français par un bourgeois qui l'a translatée en patois, d'ailleurs généralement correct ; mais le texte est si rapproché du français qu'il n'est pas nécessaire d'en faire la traduction.

Nous ne croyons pas qu'elle doive être attribuée à Revérony, dont le tour d'esprit était plus comique et plus populaire.

Nous conservons l'orthographe, d'ailleurs assez correctement appliquée.

RÉCIT DE CE QUI S'EST PASSÉ A LA RENTRÉE DU PARLEMENT

Or écota, petits et grands,
Lo recit d'un évènement
Que mit ein (1) *joye tota la França* (2)
En lui rebaillant l'esperança (3)
De vaire par de juges de bien
Reimplaci de gens de pas ren (4).

---

(1) Dans la chanson le son patois *in*, représentant *en* ou *an* français est toujours exprimé par *ein*.

(2) Incorrection. La forme patoise est *Franci*.

(3) Même observation : *espéranci*.

(4) Gens de pas rien, pour gens de rien ; locution très lyonnaise. On dit encore un *pas-rien* pour un homme de rien.

Digitized by Google

Lo chanceli (5) *forbe* (6) *et malin,*
Qui sçait plus que maingi son pain,
Charchit (7) *per pura tyrannia;*
A dénigra sa compagnia,
Car il avoit du parlement (8)
Eta (9) *lo premi President* (10).

Fu notron Rey crut tot de bon
Qui parlave saine raison,
Il avave (11) *ein lui confiança* (12),
Ne croiant pas que par veingença (13),
Il put l'eingagi d'einvoyi (14)
Son Parlament tot ein einti.

Los respectables magistrats
Obiirent sein grands debats.
Y cruront de se faire eintindre
D'un Rei connu per père (15) *teindre,*

---

(5) Maupeou.

(6) *Fourbe. Ou* entravé devient *o* en lyonnais.

(7) Forme très correcte du prétérit, qui est en *i* à la première conjugaison, comme à la seconde : *Je chanti.*

(8) L'auteur emploie le mot français. En patois il faudrait *parlameint.*

(9) A l'époque où la chanson a été écrite, *a* tonique n'était pas encore devenu *ó*. On dirait aujourd'hui *étó.*

(10) En patois *Presideint.*

(11) Forme souvent employée pour *avié* ou *ayet*, par analogie avec la première conjugaison : *il chantave.*

(12) Pour *confianci.*

(13) *Veingeinci.*

(14) La mesure exige *einvoyi*, mais le sens exigerait *reinvoyi.*

(15) L'auteur a employé par oubli le français *père* au lieu de *pare.*

Digitized by Google

Mais il lieur copi (16) *lo crédit ;*
Tot accès lieur fut interdit.

Farmos deins lieur pretention,
Y priront la resolution
De se veyi (17) *avouai patiença*
A la divine providença (18),
Qu'a promis que ce novio Rei
Los remettroit tos deins lieur dreit.

Instruit de son vilain meti,
Il a chassia (19) *lo Chanceli* (20).
Mirométi (21) *a pris sa plaça.*
I faut à Diu ein reindre graça (22),
Car il nos a teindu sa main,
Per nos delivra d'un coquin.

Terray (23), *l'ami du Chanceli,*
Per trompa sifflave avouai lui.

---

(16) *Copi*, coupa. Forme patoise très correcte.

(17) Vouer.

(18) Voyez notes 2 et 3.

(19) Cette forme prouve que, déjà au XVIIIe siècle, *s* dure (*ss*), avait la propriété d'engendrer le son mouillé. Sans quoi l'auteur eût dit *chussa*. On dirait aujourd'hui *chassi*, *ia* dans les participes s'étant réduit à *i*.

(20) Maupeou.

(21) Mirómesnil, le nouveau chancelier, qui, premier président du Parlement de Normandie, avait été disgracié en 1771.

(22) Voyez notes 2 et 3.

(23) L'abbé Terray, contrôleur des finances, renvoyé avec Maupeou et d'Aiguillon.

Digitized by Google

Los bons François volionl lieur têta.
Partot ils en (24) *fait granda fêta,*
Los Pariensiens los ont peindu,
Et d'autros los ayont (25) *rompu* (26).

Notron Rei, plein d'humanité (27),
A Polignieu (28) *donne congé*
Per un édit ein bonna forma
Seins avai pris data à Roma,
Et à celos du Parlement
Qu'aviant pris los droits et rang.

L'édit, per comblo de bonheur,
De tos los conseils supérieurs (29)

---

(24) *En* serait orthographié plus régulièrement *ant* (*habunt.*)

(25) Il faudrait *ant* et *ayant.*

(26) « Il n'y a rien de nouveau ici, écrivait Mme du Deffand, si ce n'est la joie immodérée que le public a fait paraître du renvoi du chancelier et de l'abbé Terray. On a fait leurs effigies ; on les a brûlées, rouées, pendues. » Les choses allèrent plus loin, et en se retirant à sa terre de Lamothe-Tilly, où on le reléguait, Terray faillit être jeté à l'eau en passant la Seine, au bac de Choisy.

(27) L'auteur oublie qu'il faudrait *humanita.*

(28) Qu'était ce Polignieu ? Un officier du Parlement Maupeou sans doute.

(29) Maupeou avait établi dans les villes d'Arras, Blois, Châlons, Clermont-Ferrand, Lyon et Poitiers, six *conseils supérieurs* connaissant (sauf quelques exceptions), de toutes matières civiles et criminelles, et dont les membres ne pouvaient toucher aucun droit de vacations, épices ou autres, en sus de leur traitement). On avait espéré que cette nouvelle juridiction, qui terminait ainsi les affaires sur place, au lieu d'obliger les plaideurs au Parlement de Paris, serait acceptée avec reconnaissance. On a vu qu'il n'en fut rien.

Digitized by Google

Enfin a delivra la França.
U diablo ceta vile engeance (30)!
Jamais on n'a vu d'ignorants,
Faire si bien los importants.

A Lyon y étave encore pi.
Ils aviant l'esprit de parti,
Sotenavan sovant los vices,
Praticavian mainte injustice.
Qui los nommave pas Seigneur
Etave sûr de leur fureur.

Los uns fils de taffetatis,
D'autros sont fils de charpentis.
S'ils etiant venus de la China,
On n'eût pas su lieur origina ;
Mais ils sortiont tos des carti
Des Terriaux et de Sant-Nizi.

Que fera le pauvre Dervieu (31),
Restera-t-il dans son Goiffieux ?
N'en crayî ren ; car son bieau-père (32)
Craignant lo vaire à la misère,
A sos sabots et son tabli,
Per ein faire un bon teinturi.

---

(30) Voyez notes 2 et 3.

(31) Christophe Dervieu de Goiffieu, né en 1745, conseiller au Conseil supérieur, mort sur l'échafaud révolutionnaire, avait épousé en 1772, me dit M. Morel de Voleine, Jeanne Gondré, fille de Jean-Louis Gondré et de Marie-Claudine Lagoutte. D'après l'auteur de la chanson, ce Gondré aurait été teinturier.

(32) Voyez note 15.

Digitized by Google

Que deviendra mon compliment ?
Dit l'avocat qu'est to recent.
J'ai travailla à tote otrance,
Epuisia tota ma science.
Y faut donc le mettre au crochet,
Puisqu'on m'a copa le sifflet.

Parlons du premi president (33),
Y a pertot de braves gens.
Ne confondons point de Flesselles (34)
Avouai cella fotua sequella,
Car chacun dans Lyon longtemps,
Desire qu'il reste intendant.

Lo transport de tos los Lyonnois
A brilla devant lo palais
Par un très biau feu d'artifice ;
Et gens seins fard et sans malice,
Ein riant, criant (35) *hautement :*
Vive, vive lo Parlement !

Los avocats, los procureurs
Los hussis et los controlleurs,
Ayant tos lieurs clercs à la têta,
Se sont soula, menant grand fêta.

---

(33) Premier président est ici pour président du Conseil supérieur.

(34) M. Jacques de Flesselles, était président du Conseil supérieur, et intendant de la Généralité du Lyonnais, Forez et Beaujolais. Assassiné lors de la prise de la Bastille.

(35) *Criant* est la troisième personne pluriel de l'imparfait. La forme est correcte.

Digitized by Google

N'y mancave que Berruyi (36),
Avouai son brillant carti.

Reindons grâces au Tot-Puissant,
Per lo retor du Parlement;
Deins lo Rei nos avons un père
Qu'on aime aussi bien que la Reine.
Qu'il vive à perpétuité (37),
Per tota sa postérité !

PUITSPELU.

(36) Il s'agit sans doute de « J.-B. Berruyer, l'aîné », lieutenant en second du pennonage de la rue Confort, et l'un des sept députés nommés par MM. les Officiers, pour veiller à l'exactitude du service et à la discipline du corps. Il est probable que Berruyer, ressortissant au palais par quelque fonction, était un des ardents contre le Conseil supérieur.

(37) Voyez note 27.

Digitized by Google

EN OISANS

Ascensions du Pic du Glacier Blanc (3490m)

Et du Pic de Neige Cordier (3615m)

Le dimanche 21 juillet 1889, nous partons de Ville-Vallouise dans l'après-midi pour le refuge Tuckett où nous passerons la nuit.

Nous avons l'intention de gravir le Pic de Neige Cordier et de redescendre sur la Grave.

Jusqu'au pré de Madame Carle, nous remontons par le même chemin sous un soleil de feu qui nous force plusieurs fois à nous « affaler » dans les prés fauchés que traverse la route, tant et si bien que mal à propos, la nuit vient nous surprendre parmi les rochers de la rive gauche des séracs.

Nous les escaladons cependant sans accident, et nous installant au refuge Tuckett, nous dégustons un excellent souper organisé par maître Turc.

Digitized by Google

Le refuge Tuckett, situé à 2,504 mètres d'altitude, est d'une humidité déplorable, qui se condense sur la voûte en ciment pour vous retomber en gouttes d'eau sur le nez durant votre sommeil. Il y manque encore une table pour dîner et des bancs... pour s'asseoir. De plus la porte et la fenêtre s'entêtent avec une obstination rare, à ne vouloir ni s'ouvrir ni se fermer. Elles poussent des cris perçants chaque fois qu'on veut les y contraindre et se cramponnent tellement à leurs gonds qu'elles les arracheraient plutôt que de céder ; je trouve cela absurde, il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée, et une fenêtre aussi.

Cependant loin de souffrir du froid, nous ne nous inquiétons que de la chaleur : il y a 10 degrés au-dessus de zéro, c'est un présage de mauvais temps.

A cinq heures du matin, Gaspard sonne la diane. Inutile de nous presser : il pleut.

Nous partons sans enthousiasme. Sur le glacier Blanc nous venons de nous mettre à la corde avec l'intention de franchir seulement le col Emile Pic (3,502), lorsqu'un chamois déboule devant nous comme un lapin, et se « croche » dans les rochers sur la droite.

Nous le saluons de nos cris, puis le silence règne de nouveau dans les rangs, plus profond que jamais.

Tout est triste aux alentours. Les sommets du Pelvoux, du Pic des Agneaux, de la Grande-Sagne, des Écrins, sont noyés dans la brume, et, c'est notre dernier jour de vacances : deux bonnes raisons pour être taciturnes.

Néanmoins la pluie se calme, et Gaspard, pour ranimer cette antique valeur, tente de frapper un grand coup.

Il s'arrête et contemple un instant d'un œil inspiré les rochers qui s'élèvent à droite, entre le col du glacier Blanc et le Pic Cordier, dont la cime nous est encore cachée.

Digitized by Google

« — Il rumine du nouveau... disons nous.

« — Eh ! parbleu oui, s'écrie-t-il, nous avons franc l'air de gens qui vont à la mort. Çà, est-ce qu'il n'y a plus rien dans les jarrets ?

« — Les jarrets sont en fer, vous savez bien, père Gaspard.

« — Alors j'ai un plan : le Pic de Neige Cordier n'a jamais été franchi en col, nous allons essayer. Voilà le beau temps.

« — En avant ! »

Et inclinant à droite après avoir dépassé la direction du glacier Blanc, nous attaquons de suite une sorte d'enfoncement entre deux arêtes rocheuses, deux promontoires qui s'avancent sur le glacier.

Nous gravissons le promontoire de droite ; arrivant en une heure au sommet sans trop de difficultés, nous nous apercevons que nous sommes sur un *petit pic* complètement isolé, alors que nous pensions être sur un contrefort du Pic de Neige Cordier. La cime de ce dernier apparaît en face à 125 mètres plus haut ; une échancrure ou *brèche* profonde d'une centaine de mètres nous en sépare, reliant le glacier Blanc au glacier d'Arsines.

Le sommet que nous foulons est, selon nous, à 3,450 mètres d'altitude (nous nous trompions de 40 mètres en moins). Gaspard croit qu'il n'a jamais été escaladé, du reste, il n'y a pas trace de « cairn », et n'ayant pas rencontré de grandes *défenses* dans l'escalade, nous en concluons que ce pic peu intéressant a bien pu passer inaperçu. Je consulte en vain mes cartes, aucune ne donne de nom à notre montagne et encore moins d'altitude. Les seules où il soit indiqué, celles du *Guide du Haut-Dauphiné* ne devaient paraître que quinze jours plus tard.

Digitized by Google

Nous nous consolons d'être encore loin de notre but par l'idée d'avoir gravi une cime vierge, et nous en sommes tous joyeux. Hélas nous n'étions que les seconds ! M. Duhamel m'apprit à mon retour que nous avions fait la deuxième ascension du *Pic du Glacier Blanc* (3,490 mètres), omis sur la première édition du *Guide du Haut-Dauphiné*.

La première ascension en avait été faite le 23 août 1886, par M. J. Maître, lequel étant monté comme nous par le versant sud, redescendit par le versant nord sur la brèche qui nous séparait du Pic Cordier.

« — Allons, en route, au Pic Cordier ! dit Gaspard, il n'a pas l'air facile, mais vous ne reculez pas ?

« — Jamais, répondons-nous en chœur. »

Il jette un coup d'œil à la corde et à son piolet, et nous descendons à l'ouest, droit sur le Pic de Neige Cordier, qui nous présente de face une formidable arête.

Les premiers rochers « vont bien », mais la route est soudain coupée par un à-pic de 40 à 50 mètres qui tombe directement sur l'échancrure.

Gaspard tourne à gauche, et nous nous trouvons au haut d'une descente de neige, une manière de couloir élargi vers le bas et qui aboutit sur le Glacier Blanc, à peu près à la hauteur de ladite échancrure, un peu au-dessus de la bergschrund.

L'inclinaison doit être au moins de 60 degrés, je n'ai pas rencontré de pente de neige aussi effrayante ; j'hésite quelque peu ; j'ai peur que toute la pente se mette à glisser, pour peu qu'il y ait de la glace dessous.

— « Ohé ! Gaspard, vous voulez passer là ?

— « Eh ! Monsieur ! à moins de refaire le chemin...

— Non, ce serait trop long. Allons-y par là ; seulement c'est bien un peu dangereux.

Digitized by Google

— « Si nous glissons, dit Turc qui ne craint pas plus la facétie que le danger, il faudra nous laisser aller, nous aurons assez d'élan pour franchir la bergschrund.

— « Allons, l'neveu, répond Gaspard, nous essayerons une autre fois, ne dites pas de bêtises et soyez solide (dans les grandes occasions il lui disait vous). Maintenant faites tous comme moi, voyez, à reculons. Et je réponds du reste. »

Et se tournant, face à la montagne, il enfonce de deux forts coups de pied les bouts de ses souliers dans la neige épaisse, ainsi que le bâton de son piolet, bien verticalement. Nous l'imitons. La pente est si forte, qu'en baissant un peu la tête, je vois le Glacier Blanc, en dessous, entre mes deux talons.

Mais ce mode de procéder est parfaitement sûr : les piolets enfoncés *à un mètre de profondeur* offrent une solidité à toute épreuve. Nous sommes très rapprochés les uns des autres ; on n'avance que chacun à son tour, et si quelqu'un fait une glissade, il est arrêté aussitôt par celui qui est au dessous.

Tout va bien, mais j'aime encore mieux le rocher, et j'éprouvai un vif sentiment de plaisir en arrivant au bas de ce mauvais passage.

De là, par une large plateforme de neige, nous atteignîmes facilement *la brèche* (1), qui était notre objectif.

---

(1) Cette brèche a été baptisée Brèche Cordier ; elle est à 3,420 mètres d'altitude.

M. Engelbach a remonté la face sud de ce passage (côté du Glacier Blanc), le 24 juillet 1887, et M. J. Maitre ayant opéré la descente de la face nord, le 23 août 1886, ce *col* peut être considéré comme ayant été fait : toutefois, il n'a pas encore été franchi par un même touriste.

Digitized by Google

Il est quelquefois très honorable de se tenir *sur la brèche*, mais ce n'est jamais bien amusant : il y soufflait un vent coulis des plus désagréables, il s'agissait de vite s'en aller.

Devant nous, se dressait la fameuse arête qui ne devait pas être, pensions-nous, des plus faciles à... avaler. Mais Gaspard l'avait étudiée du haut de notre pic sans nom, et il l'avait déclarée *passable*. Notre confiance en lui étant absolue, nous n'hésitons pas à le suivre, bien qu'il n'y ait jamais passé.

Nous grimpons... Au premier corps à corps avec le rocher, nous nous apercevons que rien n'est solide. « Attention ! dit le guide, ce n'est plus comme à la Meije ; ici, tout bouge, il faut *goûter* chaque pierre avant de la saisir. »

Pendant la première moitié de l'ascension nous nous tenons surtout sur le versant nord, puis au haut d'une petite cheminée pas commode qui nous ramène sur la ligne de faîte, effritée de plus en plus, nous contournons quelques gros blocs et suivons le versant sud.

A tout instant la roche s'écroule et c'est là le pire danger, sur l'étroit passage où nous sommes maintenant (dont l'inclinaison varie de 40 à 50 degrés) entre deux précipices qu'on n'ose regarder, à gauche le Glacier Blanc, à droite le Glacier d'Arsines.

Avant d'arriver, une petite dépression nous force à redescendre dans un couloir où les pierres que nous détachons roulent avec un sinistre fracas jusqu'au Glacier Blanc.

A cet endroit nous trouvons la renoncule glaciaire et l'androsace bleue que déjà nous cueillîmes à la Meije.

Enfin nous atteignons le point culminant.

En somme, l'ascension par ce côté est difficile. Nous avions fait un bel entraînement à la Meije, et il nous fallait

Digitized by Google

peu de prise sur le roc pour nous y tenir à l'aise, mais nous dûmes prendre de sérieuses précautions pour n'être pas « dérochés » par les chutes de bloc qu'on occasionne.

Le sommet peu large du Pic de Neige Cordier (3,615 mètres), n'offre aucune plateforme. C'est une crête ruinée, horizontale, dont les points les plus élevés, aux extrémités, sont éloignés de dix minutes l'un de l'autre, c'est-à-dire de quelques mètres. Un vent d'ouest, très fort, nous oblige à la traverser sur les genoux.

Nous nous *calons* dans des anfractuosités du versant sud, sans nous détacher, et là, ouvrant les sacs aux provisions, nous les allégeons pour la quatrième fois. Il est dix heures et demie, nous avons mis cinq heures environ depuis le refuge Tuckett.

Pendant une heure, bien abrités, nous nous chauffons au soleil, comme des lézards sur un vieux mur, et contemplons, par des trouées dans les nuages, la Roche-Méane, la Grande-Ruine, toute la chaîne des Ecrins, les Pics de Neige du Lautaret, et, au fond, le massif de la Meije. A nos pieds, le Glacier Blanc nous aveugle de sa réverbération et semble nous attirer par ces horribles couloirs de pierre qui donnent le frisson.

Nous pensions encore que nous avions fait là une course première, l'ascension du Pic de Neige Cordier *par l'arête est*. Nouvelle erreur de notre part. Cette course avait été faite une fois, le 24 juillet 1887, par M. G. Engelbach.

Nous redescendons par la route ordinaire du versant ouest, pente de neige facile qui nous met en un quart d'heure sur le col Emile Pic ou col de la Plate-des-Agneaux (altitude 3,502 mètres.)

Il nous faut ensuite une bonne heure pour arriver à la source de la Romanche par le mauvais glacier des Agneaux,

Digitized by Google

tout coupé de larges et magnifiques crevasses transversales sur une forte inclinaison. Mais la vue est réellement sublime en arrière, à gauche, vers les crêtes glacées.

Quand nous retrouvons la terre ferme, nous faisons une dernière halte dans la prairie toute en fleurs, au bord du ruisseau limpide dont les eaux que nous suivrons demain jusqu'à Vizille vont bien changer de couleur et d'allure dans leur pittoresque voyage.

D'un bon pas, par le chemin muletier de l'Alpe de Villard-d'Arène, puis par la grande route nous gagnons la Grave, but terminal de nos excursions (3 h. 50 de marche effective, du sommet du Pic Cordier à la Grave).

A notre arrivée, l'orage qui avait menacé tout le jour, éclate furieusement : sur nos têtes, la Meije invisible est aux prises avec la foudre dans une lutte infernale.

Tant pis pour elle : aujourd'hui nous nous en moquons. Que les éclairs déchirent la nuit, que les nuées s'entrechoquent, que les monts sautent comme des béliers, que les torrents affolés remontent vers leurs sources ahuries.... nous, attablés tous les quatre autour d'un rôti plantureux, nous ne perdons pas un coup de dent et sablons princièrement le Romanée de Monsieur Juge.

Tel le bonhomme du vieil Horace, *justum ac tenacem*, demeure impassible et regarde d'un œil blasé l'effondrement de l'univers.

Au dessert, au moment précis où nous débouchions une bouteille de champagne, brusque apparition de notre ami le touriste parisien de Vallouise.

Guêtré de jambières irréprochables et portant crânement le feutre sur l'oreille, il chante d'une jolie voix de ténor, l'air de Sigurd :

Digitized by Google

Remplissez vos urnes profondes,
Au courant de ces fraîches ondes,
Filles du rocher !

Nous lui versons un verre de Clicquot, et il nous raconte son excursion : *En deux jours*, et *sans guide*, il a franchi le col de l'Eychauda et celui du Lautaret (!)

— « Eh bien ! vous n'y allez pas de main morte lui disons-nous, mais vous devez être fatigué ?

— « Fatigué ! moi !... mais regardez-moi donc. »

Au matin nous quittons Gaspard, non sans tristesse de part et d'autre : nous étions bons amis. Sous une pluie persistante, la diligence nous emporte durant les 72 kilomètres qui tout au long des méandres admirables de la Romanche nous séparent de Grenoble.

Le Parisien, lui, attend le beau temps, pour *escalader* le plateau d'Emparis (!) et peut-être en rentrant au foyer conjugal, car il est marié et c'est ce qui le navre (il nous l'a dit), il fera frémir une famille entière au récit de ses marches étonnantes et des dangers fabuleux qu'il a couru dans la Grrrande Montagne.

. . . . . .

Sur l'impériale, la bâche est rabattue ; nous ne voyons plus que les chevaux dont les harnais ruissellent, dont les croupes fument sous des torrents d'eau. Dans le cahotement du véhicule, au bruit des ferrailles et des grelots, au grondement de la Romanche qui mène le sabbat sur ses rives submergées, je me laisse aller au sommeil, et vaguement, en leur disant au revoir, je pense encore aux montagnes....

Aux montagnes, qui cachent les joies intenses, les ivresses de l'air, quand nous allons foulant leur gazon desséché, leurs rochers rugueux, leurs pentes croulantes,

Digitized by Google

laissant loin derrière nous sottises, misères et banalités de la vie qu'emporte le vent.

O Alpes, que j'aimais vos murs de rochers et vos champs de glaces, et vos fureurs jamais vaincues, et votre souffle qui me courbait devant vous et la grande voix de vos orages !

O mon bâton, ma hache à glace, ma corde, mon sac où je mettais tout mon bien ! vieux serviteurs, vieux compagnons dans les luttes pour la vie, que de peine en vous quittant ! Souvenez-vous comme moi de notre bonheur intime ! Dans les années à venir, quand le temps et les chagrins auront ridé mon cœur et mon front, que votre voix me rappelle, un jour, à l'heure où par-delà les monts, le soleil se lève, rougissant les cimes blanches et dissipant les brumes des vallées.

Revenez, oh revenez, et dites-moi : Enfin nous voilà, c'est nous, les vieux amis en qui tu avais confiance. Vois-tu ce pic qui étincelle tout là-haut, viens, nous allons le gravir... comme jadis ! Viens, nous y chercherons avec toi l'empreinte du chamois, et la renoncule glaciaire, et les lointains bleutés du ciel sans limites, et les soirs empourprés, et la pensée de Dieu, et tes souvenirs, et tes amours et ta jeunesse !

Théodore Camus.

Digitized by Google

TROUVAILLE

DE

Saint-Julien-sur-Bibost

Au commencement du mois de juillet 1891, on a découvert à Saint-Julien-sur-Bibost (Rhône), un trésor composé de deux cent quarante-sept pièces d'or, ainsi réparties :

3 Francs à cheval, de Jean-le-Bon.
1 Franc à cheval, de Charles V.
3 Francs à pied, à la légende KROLVS DI GR FRANCORV REX (Charles V ou Charles VI).
25 Francs à pied, à la légende KAROLVS DI GR FRANCORV REX (Charles V ou Charles VI).
214 Ecus d'or, de Charles VI.
1 Ecu d'or, de Louis d'Anjou, oncle de Charles VI.

TOTAL. 247

Digitized by Google

Sur les 214 écus d'or de Charles VI, 39 seulement avaient des points secrets placés :

	5	sous la 1re	lettre,	atelier monétaire de	Crémieu.
	2	— 2e	—	—	Romans.
	6	— 4e	—	—	Montpellier.
	8	— 5e	—	—	Toulouse
	2	— 6e	—	—	Tours.
	2	— 7e	—	—	Angers.
	2	— 8e	—	—	Poitiers.
	1	— 9e	—	—	La Rochelle.
	1	— 14e	—	—	Troyes.
	1	— 18e	—	—	Paris.
	10	— 20e	—	—	St-André-de-Villeneuve-lès-Avignon.
TOTAL.	39				

Tous ces écus présentent, outre des différences de coin et même de style, une certaine variété dans l'objet qui occupe le centre de la croix du revers ; on y trouve :

Une molette.

Une rose.

Une quintefeuille seule ou accompagnée de deux globules. Une étoile, et c'est le cas le plus fréquent.

La monnaie de Louis d'Anjou, en raison de sa rareté plus grande, mérite une description.

Légende de droite à gauche : + LVDOVICVS ⁙ DEI ⁙ GRA ⁙ IRLH ⁙ Z ⁙ SICIL ⁙ REX entre deux cercles en grènetis.

Ecu perlé, surmonté d'une couronne, semé de cinq fleurs de lis dont deux engagées ; celle qui est au canton

Digitized by Google

dextre du chef est surmontée d'un lambel à trois pendants, le pendant du milieu descendant sur le milieu de la fleur de lis; tout le côté senestre de l'écu est bordé intérieurement d'un trait; l'écu est entouré d'un cercle qui coupe les trois fleurs de lis de la couronne.

℞ Légende de droite à gauche : + XPS (étoile) REX (étoile) VEIT (étoile) IN (étoile) PACE (étoile) DEUS (étoile) HO (étoile) FAC (étoile) EST.

Croix formée d'un double quadrilatère évidé; à côtés infléchis en dedans, barrés vers les angles qui sont terminés chacun par deux feuilles renversées surmontées d'une fleur de lis; en cœur, quintefeuille; le tout dans un double entourage quadrilobé dont les arcs sont unis en dedans par quatre fleurs de lis et sont cantonnés en dehors de quatre couronnelles.

Or. Poids, 4 gr. 01.

On voit que l'écu porte, à dextre, les armes d'Anjou ancien (*semé de France au lambel à trois pendants de gueules*); à senestre, les armes d'Anjou moderne (*semé de France à la bordure de gueules*).

Digitized by Google

Nous ne croyons pas que cette particularité ait été signalée jusqu'à présent sur les monnaies d'or de Louis d'Anjou.

Ce trésor était renfermé dans un vase de terre grossière et calcinée, haut d'environ 12 centimètres, à fond hémisphérique, à bord rabattu et muni d'une anse. Le tout était enterré à trente centimètres environ sous le sol d'un clocher, ancienne tour carrée, qui paraît avoir servi de défense et contre laquelle avait été appliquée une église dont il ne reste que deux cloches datées de 1534 et une ouverture ogivale encastrée dans la façade de l'église actuelle. Cette tour menaçant ruine, on dut la démolir, et c'est pendant ce travail que fut exhumé le petit trésor dont le prix sert à élever le nouveau clocher.

On pourrait croire au premier abord que ces pièces ont été enfouies sous le règne de Charles VII, au moment où *les Grandes Compagnies* ravageaient les vallées de l'Azergues et de la Brevenne ; cependant, l'absence de monnaies frappées sous Charles VII et vers la fin du règne de Charles V, le petit nombre relatif de celles qui portaient une marque d'atelier, l'absence de monnaies frappées à Lyon, où l'atelier royal ne fut pas transféré avant 1415, leur parfait état de conservation, tout nous incline à penser qu'elles ont été confiées à la terre sous Charles VI pendant la guerre de Cent ans. A cette époque les bandes anglaises sont arrivées assez près de Lyon ; elles ont assiégé Anse près de Villefranche ; c'est à leur approche que l'on a dû enfouir le trésor récemment découvert à Saint-Julien-sur-Bibost.

Dr E. Poncet.

Digitized by Google

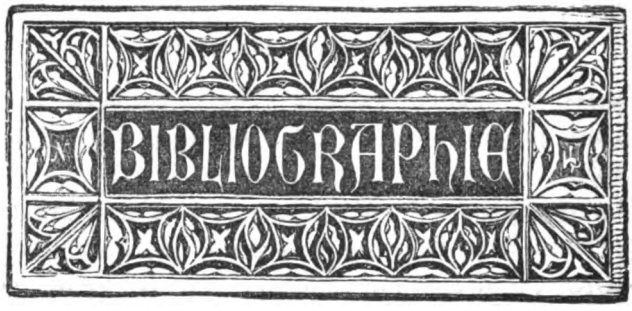

HISTOIRE DE L'ACQUISITION DES TERRES NOBLES PAR LES ROTURIERS DANS LES PROVINCES DU LYONNAIS, FOREZ ET BEAUJOLAIS, DU XIIIe AU XVIe SIÈCLE, par A. VACHEZ. — Lyon, à la librairie ancienne de Louis Brun, gr. in-8o, 1891.

Ce savant travail, extrait des *Mémoires de l'Académie de Lyon* actuellement sous presse, a été couronné, en 1890, par la *Société des Études historiques* de Paris, et la *Revue du Lyonnais* en a déjà publié un chapitre dans le numéro du mois de juin dernier. Pour achever d'en faire connaître l'importance et l'intérêt, il nous suffira de reproduire ce qu'en a dit M. Jacques Flach, professeur au collège de France, rapporteur du prix Raymond, dans la séance publique de la *Société des Études historiques,* du 30 avril 1890 :

« Ce que l'auteur veut nous faire connaître, ce sont les grandes acquisitions territoriales de la bourgeoisie au XVIe siècle ; et il lui suffit de retracer, dans un rapide préambule, l'état social des siècles qui ont précédé. Pourquoi le XVIe siècle a-t-il été choisi ? Parce qu'il marque l'apogée de la puissance financière des bourgeois du Lyonnais. Ces bourgeois s'enrichissent par le négoce et par la banque. La soierie, la draperie, les denrées coloniales font affluer les richesses à Lyon et puis les richesses, à leur tour, attirent les banquiers italiens, les Florentins

Digitized by Google

surtout. L'auteur retrace, en un tableau vif et animé, l'histoire de ces grandes familles de marchands et de banquiers qui vont donner, au bout de quelques générations, des grands seigneurs à la France : les Laurencin chez lesquels Bayard s'équipe pour son premier tournoi, les Capponi, dont l'un, pendant la grande famine de 1573, nourrit, pendant trois mois, quatre mille pauvres de la ville de Lyon, les Gadagne acquéreurs des villes et seigneuries de Saint-Galmier, Saint-Héand, à la proverbiale fortune (on disait : riche comme Gadagne), les Gondi, ancêtres du célèbre cardinal de Retz. Telle était la disproportion entre la fortune de ces bourgeois et les faibles capitaux de la noblesse de race que, lors de la mise en vente des biens confisqués sur le connétable de Bourbon, trente-sept seigneuries sur quarante passèrent en leurs mains, dans les seules provinces du Forez et du Beaujolais, et le pays de Dombes.

« Quelles furent les conséquences de ce déplacement de propriété, véritable avènement d'une nouvelle classe politique ? L'auteur en expose fort bien quelques-unes. Les acquéreurs de seigneuries et de fiefs vont devenir les meilleurs auxiliaires de la royauté dans son œuvre d'unification politique. Ils n'ont pas les préjugés de race. Ils ne cherchent pas à retenir des lambeaux de souveraineté. Il leur suffit de se rapprocher de la couronne et d'exercer la part d'influence et d'autorité qu'elle leur confère dans ses conseils et ses magistratures. Durant la Ligue, Henri IV n'a pas de plus fidèles appuis que les Gadagne, les Camus, les Scarron.

« En même temps qu'ils soutiennent le roi et fortifient le pouvoir central, ils enrichissent le pays. Ils l'enrichissent par la mise en valeur des terres, par une culture meilleure, par les somptueux châteaux qu'ils édifient, par le train de vie qu'ils mènent... »

Nous n'ajouterons rien à cette appréciation, qui donne une si haute idée de ce mémoire, digne, à tous égards, de l'attention de ceux qui attachent un véritable intérêt à l'étude de notre histoire locale.

Paul DE MURCY.

Digitized by Google

SOCIÉTÉS SAVANTES

ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE LYON. — *Séance du 1er décembre 1891.* — Présidence de M. Morin-Pons. — A l'occasion de la lecture du procès-verbal, M. Arloing signale à M. Humbert Mollière quelques documents établissant que les murs d'enceinte de l'ancienne ville romaine étaient situés au-delà de l'École vétérinaire. — M. Leger est délégué par la Compagnie pour assister aux expériences tinctoriales, pour lesquelles M. Bischoff-Coquet pose sa candidature au prix Lebrun. — M. Chambrun de Rosemont fait hommage de son livre intitulé : *Origine de l'homme*, en faisant connaître, en quelques mots, l'objet et le plan de cet ouvrage, qui fait suite à son *Essai d'un Commentaire de la Genèse.* — L'Académie procède ensuite à l'élection des membres du bureau. Sont nommés : président de la classe des sciences, M. Henri Sicard, doyen de la Faculté des sciences ; président de la classe des lettres, M. le comte de Charpin-Feugerolles ; secrétaire général de la classe des lettres, M. Vachez. — M. le docteur Henri Coutagne est élu ensuite membre titulaire de la section des beaux-arts, en remplacement de M. Emile Guimet, nommé membre émérite.

Digitized by Google

Séance du 15 décembre 1891. — Présidence de M. Morin-Pons. — M. le Président dépose sur le bureau le compte rendu qu'il doit présenter, dans la prochaine séance publique, sur les travaux des membres de l'Académie, pendant le cours de la dernière année. — M. de Cazenove communique les conclusions de son rapport sur le prix Dupasquier, qui est décerné à M. Henri Cambet, ancien élève de l'École des Beaux-Arts de Lyon, et auteur d'un tableau : *La Charité*, et d'une esquisse, *Caïn après son crime*, envoyés au concours. — M. Rougier présente le résumé de son rapport sur le prix Lombard de Buffières, qui est décerné à M. l'abbé Bancillon. Le rapporteur fait connaître toute la vie de ce prêtre de dévouement, qui, après avoir débuté à Oullins, en faisant le catéchisme aux enfants détenus dans cette ancienne maison de correction, fondée par l'abbé Rey, séjourna pendant plusieurs années à Cîteaux, avant de fonder, en 1864, la maison de patronage de Saint-Genest-Lerpt, et de prendre, en 1869, la direction de la maison d'Oullins. A cette dernière maison, vendue en 1884, à la Compagnie du Chemin de fer, avait succédé, en 1885, la maison pénitentiaire de Brignais, qui avait fait l'objet des rapports les plus élogieux de la part des inspecteurs du Ministère de l'intérieur, quand, en 1888, par suite d'une mesure générale, les pensionnaires de l'abbé Bancillon lui furent enlevés. Cette mesure était la ruine pour cet établissement. Fort heureusement, la Société, créée à Lyon, pour la protection des enfants moralement abandonnés, lui est venue en aide, en lui confiant un certain nombre d'enfants, et c'est dans ces conditions qu'aujourd'hui, l'Académie vient contribuer à cette œuvre de juste réparation, en décernant à M. l'abbé Bancillon le prix de 5.000 fr. de la fondation Lombard de Buffières. — M. Léon Roux fait ensuite connaître les conclusions de son rapport sur le prix Livet. Ce prix est décerné à trois lauréats, dans les proportions suivantes : 1° 2,000 francs à M. Audouard, vieillard de 85 ans, qui a fondé, avec ses seules ressources, rue Boileau, 118, un asile, où il a recueilli 80 vieillards ; 2° 1,000 francs aux époux Lozanne, concierges, rue Vaubecour, 1, qui ont recueilli, depuis 15 ans, une jeune fille abandonnée par sa mère ; 3° enfin, 1,000 francs à Louise Miquel, domestique, âgée de 46 ans, qui s'est dévouée envers ses maîtres ruinés, qu'elle sert gratuitement, après leur avoir abandonné toutes ses économies. — M. Valantin, membre titulaire, démissionnaire, est élu membre émérite. — Hommages faits à l'Académie : 1° *A la mémoire de Soulary*, par M. A. Vingtrinier ; 2° *Les environs de Lyon*, par M. Josse ; 3° *L'évo-*

Digitized by Google

lution sexuelle dans l'espèce humaine, par M. Henri Sicard; 4° *Essai de sigillographie*, par M. le docteur Dauchez, présenté par M. le docteur Delore, qui fait connaître, en quelques mots, le sujet traité par l'auteur, qui a réuni dans son livre une intéressante collection des sceaux des anciennes Universités de France. M. Delore décrit plusieurs de ces sceaux, qui portent presque tous l'image de la Vierge, avec celle de saint Luc, premier patron des médecins de France, mais qui fut, plus tard, remplacé par saint Côme et saint Damien, deux chirurgiens arabes. — M Humbert Molliere signale, à cet égard, le sceau très curieux de la Faculté de médecine d'Avignon, qui a échappé aux recherches de M. Dauchez.

Séance publique du 22 décembre 1891. — Présidence de M. Morin-Pons. — C'est dans cette séance, qu'après le rapport annuel présenté par M. le Président sur les travaux de l'Académie, il a été procédé à la distribution des prix Dupasquier, Lombard de Buffières et Livet, conformément aux rapports présentés à l'Académie, dans la séance du 15 décembre.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, HISTOIRE NATURELLE ET ARTS UTILES DE LYON. — *Séance du 4 décembre 1891.* — Présidence de M. Gensoul. — Cette séance, consacrée au renouvellement du Bureau et des Commissions permanentes, et à la révision du tableau, donne les résultats suivants :

BUREAU

MM. RIVAUD, Préfet du Rhône, président d'honneur ;
BURELLE, président ;
COIGNET, J., vice-président ;
LORENTI, secrétaire général ;
DEVILLE, secrétaire-adjoint ;
PIATON, trésorier ;
SAINT-LAGER, bibliothécaire-archiviste ;
LOCARD, conservateur.

Commission des soies, composée de neuf membres, renouvelable chaque année par tiers :

Élus en 1889. MM. Isaac, Leger, Vignon ;
— en 1890. Billioud-Monterrad, Maurice, Biétrix ;
— en 1891. Gensoul, Chaurand, Royet.

Digitized by Google

Commission de publication, composée de six membres, renouvelable par moitié chaque année :

Élus en 1890. MM. Gensoul, Marnas, Billioud-Monterrad ;
— en 1891. Gobin, Biétrix, Saint-Lager.

Commission de publication, composée de six membres, renouvelable par moitié chaque année :

Élus en 1890. MM. Arloing, Gobin, Galtier.
— en 1891. Isaac, Cornevin, Locard.

Séance du 11 décembre 1891. — Présidence de M. Gensoul. — M. Gensoul donne lecture d'un mémoire dans lequel il a résumé les renseignements fournis par les naturalistes, les chasseurs, les botanistes, etc., sur la disparition ou la diminution progressive des espèces sauvages, animales et végétales, sur les causes de cet appauvrissement de la faune et de la flore et sur quelques-uns des moyens qui pourraient y remédier. Les causes sont : l'extension des cultures à laquelle on ne peut pas s'opposer ; la multiplication des voies de communication qu'on ne peut guère entraver ; le déboisement des montagnes ; enfin le perfectionnement des moyens de capture et de destruction. Si, dans certains cas, les mesures à prendre paraissaient simples, elles sont, par contre, d'une application difficile, et n'ont pas toujours donné les résultats qu'on espérait. A la suite de cette communication, plusieurs membres prennent la parole pour faire observer, en ce qui concerne au moins le gibier et le poisson, que les règlements édictés suffiraient à en arrêter la diminution toujours croissante, s'ils étaient appliqués comme ils devraient l'être.

Séance du 18 décembre 1891. — Présidence de M. Gensoul. — M. Locard, revenant sur le sujet qui a fait l'objet d'une importante communication de M. Gensoul, dans la séance précédente, savoir : l'extinction progressive des espèces sauvages, animales et végétales, dit que le fait peut être regrettable à un point de vue purement scientifique, mais que si les espèces sauvages s'en vont, elles sont remplacées par les espèces qu'une longue domestication a pliées à notre usage, et qu'en somme la civilisation et le bien-être de l'espèce humaine n'ont fait qu'y gagner. Tout au plus pourrions-nous regretter que l'homme ait encore des conquêtes à faire sur la nature sauvage. — M. Cornevin

Digitized by Google

dit, à ce propos, que si nous voulons étendre nos conquêtes sur la nature sauvage par l'acclimatation, il est plus naturel de commencer par le règne végétal, attendu que nous avons encore des sols improductifs à utiliser, et qu'il serait nécessaire de se procurer, pour de nouvelles espèces animales, un supplément d'alimentation. — M. Gensoul analyse, d'après les comptes rendus de l'Académie des sciences, un mémoire de M. Léo Vignon sur la composition chimique de la soie, rangée par l'auteur, parmi les substances albuminoïdes, d'après son action sur la lumière polarisée. Il rend compte ensuite d'un mémoire également présenté à l'Académie des sciences par MM. Léo Vignon et P. Sisley, sur la teinture en jaune de la soie, au moyen de l'acide nitrique à divers états. Ce mémoire contient une série de faits inédits. — M. Billioud-Monterrad expose les résultats de la campagne agricole de l'année, qui s'est signalée par un accroissement de la récolte de blé, par des vendanges *meilleures que celles de l'année dernière*, et une grande abondance de fruits.

Digitized by Google

Chronique de Décembre 1891

1er Décembre. — M. Garnot (Paul), avocat, est nommé juge suppléant au tribunal de première instance, en remplacement de M. Robin, démissionnaire.

6 Décembre. — Mort de M. le docteur Tripier, professeur de clinique chirurgicale à la Faculté de médecine de Lyon, et chevalier de la Légion d'honneur.

— Premier tour de scrutin, sans résultat, pour l'élection des juges au Tribunal de commerce.

8 Décembre. — Ouverture du deuxième congrès provincial de la Société bibliographique et des publications populaires, au siège de la Société de Géographie, et sous la présidence de M. Henri Beaune, président de la Commission d'organisation. — Le congrès se divise en trois sections présidées, la première par M. de Beaucourt; la deuxième par M. l'abbé Ulysse Chevalier, et la troisième par M. Victor Pierre.

9 Décembre. — Assemblée générale annuelle de l'Union des maîtres imprimeurs typographes et lithographes de Lyon.

— M. Gignoux, avocat, est nommé membre du Conseil de l'Ordre, en remplacement de M. Henri Vachon, démissionnaire.

Digitized by Google

10 Décembre. — Troisième et dernière journée des travaux du Congrès bibliographique. La séance de clôture a lieu à 8 heures, dans la grande salle de l'Archevêché, sous la présidence de Son Éminence Monseigneur le cardinal Foulon. Plusieurs orateurs sont entendus : MM. de Beaucourt, Rivet, H. Beaune, Victor Pierre et Charles Jacquier. La séance se termine par quelques paroles adressées par Son Eminence Mgr le cardinal Foulon.

11 Décembre. — M. le docteur Valas, de la Faculté de Lyon, est nommé chirurgien-major de l'Hôtel-Dieu, à la suite d'un brillant concours de cinq jours.

12 Décembre. — Séance annuelle de la Société de viticulture du Rhône, au palais de la Bourse.

— Distribution des récompenses, accordées par la Société d'horticulture de Lyon, sous la présidence de M. Gérard, président de la Société.

13 Décembre. — Assemblée générale de l'Union patriotique du Rhône, au Cirque Rancy.

14 Décembre. — Ouverture de la conférence des Avocats stagiaires, dans la salle de la Bibliothèque de l'Ordre, et sous la présidence de Me Vachez, bâtonnier, assisté de plusieurs membres du Conseil de discipline. Le discours de rentrée est prononcé par Me Anglois, avocat stagiaire de troisième année, sur la loi du 24 juillet 1889, relative à la protection des enfants moralement abandonnés. Ce discours est suivi d'une allocution du bâtonnier et de la proclamation du lauréat du prix Mathevon, Me Georges Martin, ancien secrétaire de la conférence.

15 Décembre. — Baptême du carillon de Fourvière, se composant de quatorze cloches, y compris la grosse cloche dont le poids est de 7,550 kilogrammes. La cérémonie est présidée par Mgr le cardinal Foulon.

— Ouverture du cours municipal de géographie professé par M. Gallois, dans le grand amphithéâtre de la Faculté des lettres.

18 Décembre. — Mort de M. l'abbé Baroulier, chanoine-pénitencier de la Primatiale de Saint-Jean, décédé dans sa 91e année.

19 Décembre. — Mort de M. Pétrus Cherblanc ancien chef d'orchestre du théâtre des Célestins, décédé à Écully.

Digitized by Google

— Grande fête de bienfaisance, donnée au Grand-Théâtre, au bénéfice de la Société de patronage des enfants pauvres de la ville de Lyon.

20 Décembre. — Premier grand concert du Conservatoire de musique, au Grand-Théâtre.

— Second tour de scrutin pour l'élection des juges au Tribunal de commerce. — Sont élus : Juges titulaires, MM. Favre, Poulard, Piaton, Challiol et Duvernay; juges suppléants, MM. Moret, Gauthier, Averly, Buisson et Vignet.

21 Décembre. — L'Académie des sciences décerne le prix Las-Cases, de 10,000 francs, à M. Arloing, correspondant de l'Institut, directeur de l'École vétérinaire de Lyon, professeur à la Faculté de médecine et membre de l'Académie de Lyon.

22 Décembre. — M. Bouvagnet, secrétaire général du Rhône pour la police, est nommé conseiller du gouvernement de l'Algérie.

— M. Rostaing, secrétaire général de la Loire, est nommé secrétaire général du Rhône pour la police.

— M. Lasserre, licencié en droit, chef de cabinet du Préfet du Rhône, est nommé sous-préfet de Vassy (Haute-Marne).

23 Décembre. — Élection des membres du bureau de l'Union des maîtres imprimeurs de Lyon. — Sont nommés : M. Storck, président; MM. Mougin-Rusand et Ramboz, vice-présidents; M. Arnaud (Rodolphe), trésorier; M. Bourgeon, secrétaire; M. Sézanne, secrétaire-adjoint; MM. Bonnet (Paul), Damour, Giraud, Jevain, Lavaissière, Morel, Moulins (de Bourgoin), et Véronnet, syndics.

27 Décembre. — Inauguration du nouveau Mont-de-Piété, rue Duguesclin, sous la présidence de M. Gailleton, maire de Lyon. M. Gilardin, conseiller à la Cour d'appel, vice-président élu, fait dans un discours, vivement goûté, l'historique des Monts-de-Piété, en retraçant leurs vicissitudes, les controverses nombreuses auxquelles leur fonctionnement a donné lieu et les améliorations qui y ont été apportées. Ce discours est suivi d'une allocution, dans laquelle M. le Maire de Lyon a résumé à grands traits le caractère de l'Œuvre lyonnaise, en rendant hommage au dévouement éclairé du Conseil d'administra-

Digitized by Google

tion et de tout le personnel employé au Mont-de-Piété. Le nouveau Mont-de-Piété doit fonctionner à partir du 2 janvier 1892.

28 Décembre. — Constitution de la Chambre syndicale des agents de change. Sont nommés : syndic, M. Genevet; adjoints, MM. Gabet, Gignoux, Robert, Denavit, Bouvier et Plantin.

29 Décembre. — Mort de M. Jean-Joseph-Désiré Girardon, directeur de l'Enseignement à la Société d'enseignement professionnel du Rhône, professeur honoraire à l'École des Beaux-Arts et à l'École de la Martinière.

31 Décembre. — Réunion traditionnelle du Barreau de Lyon, dans les salons Maderni, pour l'échange des vœux de nouvelle année. En adressant les souhaits du Barreau au bâtonnier, Me Vachez, le doyen du Conseil de l'Ordre, Me de la Perrière, remplaçant Me Chaurand, doyen de l'Ordre, absent, rappelle que cette réunion fut inaugurée, le 31 décembre 1836, par le bâtonnier, Octave Vincent de Saint-Bonnet.

Digitized by Google

TABLE

DU

DOUZIÈME VOLUME

HISTOIRE DE LYON ET DES ENVIRONS

Pages.

E. Cuaz. — Histoire d'une charte (Pont-d'Ain, 1319) 117
Abbé Duplain. — Notes de l'abbé Rauchon, curé de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or (1752-1805) . . . 15, 75, 145, 217, 316
L. Pagani. — Chazay-d'Azergues en Lyonnais . . . 26, 86, 161
A. Poidebard. — Nouvelles études sur le Beaujolais 300
H. Mollière. — Coup d'œil sur l'histoire de l'imprimerie à Lyon, aux xve et xvie siècles. 357
Chronique locale. 71. 143, 213, 275, 340

HISTOIRE GÉNÉRALE

L. Charvériat. — Louis XIII et Richelieu 277

ARCHÉOLOGIE

L. Galle. — Notice sur une maison du xvie siècle, à Écully . 341
E. Poncet. — Trouvaille de Saint-Julien-sur-Bibost 389

Digitized by Google

VOYAGES

T. Camus. — En Oisans 376

PHILOLOGIE

Puitspelu. — Fragments en patois lyonnais 368

ÉTUDES CRITIQUES ET LITTÉRAIRES

H. Vaschalde. — Le poète Bérenger de la Tour et ses œuvres . 46, 97, 173, 228
Ed. de Villeneuve. — Mirabeau, par Edmond Rousse 257

DOCUMENTS INÉDITS

Joseph Denais. — Les comptes et la chronique de la ville de Condrieu (1505-1649) 191, 248

BIBLIOGRAPHIE

Abbé Bauron. — Jésus-Christ, par le R. P. Didon 61
Poncin. — Essai de géométrie rationnelle, par J.-F. Bonnel . 136
A. Vachez. — Vollore et ses environs, par l'abbé Guélon . . 203
— — Avitacum, par l'abbé R. Crégut 206
— — Les inondations du Vivarais, par H. Vaschalde. 207
— — Maïoli et sa famille, par A. Vingtrinier. . . . 208
— — Deux livres de notes journalières, par A. Mazon. 268
— — Les monnaies de Confranchette, par l'abbé Marchand 271
— — Ermitage du Mont-Cindre, par une jeune Languedocienne 272
Tony Margnolle. — Au pays des étangs, par G. Gerin . . . 325
Léon Galle. — Notice sur Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, par l'abbé Duplain 328
— — Recueil d'archéologie lyonnaise, par Tournier. 329
— — Manuel du conducteur-typographe, par A. Rietsch 330
Paul de Murcy. — Histoire de l'acquisition des terres nobles par les roturiers, par A. Vachez . . . . . .

Digitized by Google

SOCIÉTÉS SAVANTES

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon . 66, 138, 210
273, 332, 392
Société littéraire, historique et archéologique 69, 141
Société d'agriculture, histoire naturelle et arts utiles de Lyon. 70, 141
336, 395
Société de Géographie de Lyon 338
Société d'Économie politique 339

PLANCHES DE LA REVUE

Chazay-d'Azergues. Ancien hôtel des sires de Châtillon 26
— Vieille église de Saint-André 86
Église de Lozanne. 97
Les bords de l'Azergues 161
Maison du XVIe siècle à Ecully : Fragment d'une frise à l'intérieur 341
— — Façade sur le chemin 343
— — Façade sur la cour 345
— — Peintures diverses. 348, 349, 350
351, 352, 353

L'Administrateur-Gérant, MOUGIN-RUSAND.

Typog. MOUGIN-RUSAND. — Lyon.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google